



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal  
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les  
processus électoraux et les institutions démocratiques  
fédéraux

**Public Hearing**

**Audience publique**

**COMMISSAIRE / Commissaire**  
**The Honourable / L'honorable**  
**Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 10**  
**INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

**Held at :**

Library and Archives Canada  
Bambrick Room  
395 Wellington Street  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Thursday, April 4, 2024

**Tenue à:**

Bibliothèque et Archives Canada  
Salle Bambrick  
395, rue Wellington  
Ottawa, Ontario  
K1A 0N4

Le jeudi 4 avril 2024

**INTERNATIONAL REPORTING INC.**

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

## II Comparutions

Commission Lead Counsel /  
Procureure en chef de la commission

Shantona Chaudhury

Commission Counsel /  
Avocat(e)s de la commission

Gordon Cameron  
Erin Dann  
Matthew Ferguson  
Hubert Forget  
Howard Krongold  
Hannah Lazare  
Jean-Philippe Mackay  
Kate McGrann  
Lynda Morgan  
Siobhan Morris  
Annie-Claude Poirier  
Gabriel Poliquin  
Natalia Rodriguez  
Guillaume Rondeau  
Nicolas Saint-Amour  
Daniel Sheppard  
Maia Tsurumi  
Leila Ghahhary  
Emily McBain-Ashfield  
Hamza Mohamadhossen

Commission Research Council /  
Conseil de la recherche de la  
Commission

Geneviève Cartier  
Nomi Claire Lazar  
Lori Turnbull  
Leah West

Commission Senior Policy Advisors /  
Conseillers principaux en politiques de la  
commission

Paul Cavalluzzo  
Danielle Côté

### III Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the COMMISSAIRE of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Nancy Miles
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar

## **IV Comparutions**

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka  
Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando de Luca

Chinese Canadian Concern Group on  
The Chinese Communist Party's  
Human Rights Violations

Neil Chantler

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn  
Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

## V

### Table of Content / Table des matières

	<b>PAGE</b>
<b>MR. DAVID MORRISON, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	1
<b>MS. CINDY TERMORSHUIZEN, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Jean-Philippe MacKay	2
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	21
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	24
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	30
<b>COMM MICHAEL DUHEME, Sworn/Assermenté</b>	35
<b>D/COMM MARK FLYNN, Sworn/Assermenté</b>	35
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Lynda Morgan	35
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Leslie Schumacher	57
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	60
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	66
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	71
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Matthew Johnson	76
<b>MR. DAN ROGERS, Sworn/Assermenté</b>	79
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Erin Dann	79
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	103
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Leslie Schumacher	109
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	111
<b>MS. MICHELLE TESSIER, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	120
<b>MR. DAVID VIGNEAULT, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	120
<b>MS. CHERIE HENDERSON, Affirmed/Sous affirmation solennelle</b>	121

**VI**  
**Table of Content / Table des matières**

	<b>PAGE</b>
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gordon Cameron	121
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Me Jean-Philippe MacKay	124
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Gordon Cameron (cont'd/suite)	151
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	180
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	199
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	209
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	218
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	232
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	243
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Barney Brucker	250
 <b>MR. BO BASLER, Sworn/Assermenté</b>	 253
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Gordon Cameron	253
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Mani Kakkar	262
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	270
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	277
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	281
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	284

## VII

### Exhibit List / Liste des pièces

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
WIT 42	Michael Duheme Public Summary of Classified Interview	37
CAN.DOC 19	Institutional Report - RCMP	38
WIT 38	Mark Flynn Public Summary of Classified Interview	39
CAN 12856	SITE TF Situational Report: 14 September 2021	61
CAN.DOC 6	Rapport institutionnel - Centre de la sécurité des télécommunications	82
CAN.DOC 18	Rapport institutionnel du Service canadien du Renseignement de Sécurité (SCRS)	127
CAN.DOC 18 003	Annexe G du Rapport institutionnel du SCRS - Aperçu des mesures de réduction de la menace prises contre l'ingérence étrangère de 2019 à aujourd'hui	133
CAN 2919	Memo to the Minister: Update on threat to democratic institutions threat reduction measures - foreign interference activities	138
COM 54	CSIS Public Report 2019	156
COM 322	Foreign Interference Threats to Canada's Democratic Process	158
CAN 3128	Email: RE: CNSB RSESN 22/19 - 2019 10 29 - CSIS National Security Brief (CNSB) / Rapport du SCRS sur les enjeux de sécurité nationale (RSESN)	176
MMC 20	117-2023-231 (CSIS) - release - C (CSIS briefings on PRC elxn inter)	182
WIT 41	D. Vigneault, M. Tessier and C. Henderson Public Summary of Classified Interview	185
CAN 2359	SITE TF - After Action Report (2021 Federal Election)	196
CAN 19304	Meeting between CSIS and the OCCE 2021-11-02	219
CAN 3771	Ministerial Briefing : Foreign Interference - 2021-12-13	221

**VIII**  
**Exhibit List / Liste des pièces**

<b>No.</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>PAGE</b>
COM 156	NSICOP Annual Report 2020	233
WIT 36	CSIS Regions Officials Public Summary of Classified Interview	253

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le jeudi 4 avril 2024 à 9 h 32

**LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La Commissaire Hogue préside.

Il est 9 h 32.

**COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, bonjour tout le monde. On s'attendait à 25 centimètres de neige, on y a échappé, je pense.

Alors, ce matin, c'est Me MacKay qui débute.

Bonjour à vous.

**Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Bonjour, Madame la Commissaire. Jean-Philippe MacKay pour la Commission.

Madame la commissaire, les témoins qui comparaissent devant vous ce matin sont M. David Morrison et Mme Cindy Termorshuizen. Et je demanderais aux témoins d'être assermentés ou affirmés solennellement, s'il vous plaît.

**LE GREFFIER:** M. Morrison, préférez-vous être assermenté ou affirmé solennellement ?

**M. DAVID MORRISON:** Assermenté, s'il vous plaît.

**LE GREFFIER:** Pourriez-vous, s'il vous plaît, indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le compte rendu ?

**M. DAVID MORRISON:** oui. Je m'appelle David Morrison. Mon nom de famille s'épelle M-O-R-R-I-S-O-N.

**--- M. DAVID MORRISON, Assermenté:**

1                   **LE GREFFIER:** Et voulez-vous, Madame... J'ai  
2                   oublié votre nom de famille, mais ---

3                   **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Termorshuizen.

4                   **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Pourriez-vous  
5                   s'il vous plaît indiquer votre nom complet et épeler votre  
6                   nom de famille pour le compte rendu ?

7                   **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui. Cindy  
8                   Termorshuizen, et mon nom s'épelle T-E-R-M-O-R-S-H-U-I-Z-E-N.

9                   **LE GREFFIER:** D'accord. Et allez-vous  
10                  affirmer solennellement ou prêter serment?

11                  **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Je vais affirmer  
12                  solennellement.

13                  **LE GREFFIER:** D'accord.

14                  **--- Mme CINDY TERMORSHUIZEN, Assermentée.**

15                  **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:**

16                  **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Monsieur le  
17                  Greffier, pourriez-vous afficher le document WIT 37, s'il  
18                  vous plaît.

19                  Madame Termorshuizen, vous souvenez-vous  
20                  d'avoir été interrogée par l'avocat de la Commission dans un  
21                  cadre classifié le 9 février 2024, avec diverses personnes  
22                  dont les noms figurent sur ce document?

23                  **Mme CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui, je me  
24                  souviens.

25                  **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Avez-vous revu ce  
26                  document pour ce matin ?

27                  **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui, je l'ai fait.

28                  **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Et avez-vous des

1 corrections, des ajouts ou des suppressions que vous aimeriez  
2 apporter à ce document ?

3 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Je n'ai pas de  
4 correction.

5 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** D'accord. Et est-ce  
6 le reflet des informations que vous avez données à la  
7 Commission ?

8 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui, c'est le  
9 reflet de l'information que j'ai donnée.

10 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** D'accord.

11 Maintenant, monsieur le greffier, pouvez-vous  
12 vous afficher CAN.DOC 7, s'il vous plaît.

13 Madame la commissaire, voici le rapport  
14 institutionnel préparé par Affaires mondiales Canada, AMC.

15 Avez-vous tous les deux eu l'occasion de  
16 revoir le document ?

17 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

18 **Mme CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui.

19 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Et pouvez-vous  
20 confirmer qu'AMC a préparé le rapport et qu'il représente les  
21 éléments de preuve d'AMC devant la Commission ?

22 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

23 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Ce document sera  
24 donc classé le long d'une annexe identifiée sous le numéro  
25 CAN.DOC 7 001.

26  
27 C'est la même chose pour l'annexe non  
28 classifiée que nous voyons ici. Celle-ci a été préparée par

1 Affaires mondiales Canada, AMC, et vous confirmez que cela  
2 représente la preuve d'AMC devant la Commission?

3 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

4 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Madame la  
5 Commissaire, nous n'avons donc pas besoin d'extraire les  
6 versions françaises de ces documents, mais ils seront déposés  
7 sous les CAN.DOC 8.0 et CAN.DOC 8001. Le rapport et l'annexe  
8 sont donc déposés à la Commission dans leur version  
9 française.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

11 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Avant de débiter,  
12 madame la commissaire, j'aimerais parler de l'ampleur de cet  
13 interrogatoire. Les témoins que nous voyons aujourd'hui  
14 parleront de la distinction entre l'ingérence et l'influence  
15 étrangère.

16 C'est la portée de l'examen. D'autres aspects  
17 du mandat et des activités d'AMC peuvent être pertinents à  
18 d'autres aspects de votre mandat, mais ces témoignages ne  
19 seront pas entendus aujourd'hui par l'intermédiaire de ces  
20 témoins.

21 D'autres témoins d'AMC comparaîtront devant  
22 vous demain et la semaine prochaine pour discuter de sujets  
23 liés au Groupe des Cinq, au Groupe de travail SITE et au  
24 Mécanisme de réponse rapide en ce qui concerne les élections  
25 générales de 2019 et 2021. Et M. Morrison reviendra lundi  
26 pour témoigner au sujet de sa participation au Groupe des  
27 Cinq en 2021 en tant qu'ancien conseiller du premier ministre  
28 en matière de sécurité nationale et de renseignement.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

2                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois pour  
3 l'Alliance des Russes du Canada.

4                   J'aurais un point de questions avant qu'on  
5 commence, si vous le permettez, Madame la Commissaire.

6                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez-y, puis je verrai  
7 si c'est opportun d'en discuter maintenant.

8                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci.

9                   Dans le résumé d'entrevue qui a été soumis  
10 hier soir à 10 heures, on mentionne qu'il a été déposé en  
11 preuve lors des audiences à huis clos de la Commission qui  
12 ont été tenues en février et mars 2024. J'ai pas trouvé de  
13 résumé de ces audiences à huis clos là dans le *Party*  
14 *database*. Je me demande s'il a été produit ou quand il va  
15 être produit, le cas échéant.

16                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Si je peux me  
17 permettre, Madame la Commissaire.

18                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, allez-y, Maître  
19 MacKay.

20                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** La raison est que  
21 cette question-là, par rapport à... en fait, les témoins  
22 d'Affaires mondiales Canada n'ont pas comparu lors de ces  
23 audiences, donc madame Termorshuizen n'était pas un témoin  
24 lors des audiences.

25                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça répond à votre  
26 question?

27                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Peut-être juste une  
28 question de clarification encore. Si un... je comprenais qu'un

1 résumé d'entrevue était déposé en preuve par le témoin qui  
2 avait fait l'entrevue, donc j'ai un peu de difficulté à  
3 comprendre comment ce résumé d'entrevue là peut être mis en  
4 preuve alors qu'il concerne le témoignage de madame Cindy  
5 Termorshuizen, si madame Cindy Termorshuizen n'était pas  
6 présente lors de l'audience.

7 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En fait, Madame la  
8 Commissaire, le document que vous avez, WIT 37, est un résumé  
9 d'entrevue.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'entrevue.

11 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:**... et non un résumé  
12 d'interrogatoire à huis clos, et simplement pour fins  
13 d'information pour mon confrère, madame Morgan, madame  
14 Denham, madame Dobner seront des témoins devant vous au  
15 courant de cette ronde d'audiences, et pour ce qui est de  
16 monsieur Lafortune, un affidavit sera déposé devant vous  
17 également. Donc, pour les fins du document, oui, il est en  
18 preuve devant vous en ce qui concerne madame Termorshuizen,  
19 mais pour les autres témoins, ils vont... on va faire la même  
20 procédure avec ces témoins-là et ils nous diront s'ils  
21 adoptent ou non ou s'ils ont des corrections à apporter aux  
22 documents.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Et les  
24 sommaires des audiences à huis clos en ce qui concerne ces  
25 témoins-là seront déposés en temps...

26 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** En temps...

27 **COMMISSAIRE HOGUE:**... en temps opportun.

28 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Absolument, Madame

1 la Commissaire. Donc...

2 Je commencerai mon interrogatoire par une  
3 question d'ordre général concernant vos rôles actuels au sein  
4 d'AMC.

5 **M. DAVID MORRISON:** Je suis actuellement  
6 sous-ministre des Affaires étrangères à Affaires mondiales  
7 Canada.

8 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Je suis la sous-  
9 ministre adjointe des Affaires étrangères ainsi que la  
10 représentante du premier ministre au G7.

11 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Quand avez-vous  
12 reçu ces postes ?

13 **M. DAVID MORRISON:** J'ai été nommé en octobre  
14 2022 à mon poste actuel.

15 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Et j'ai été nommée  
16 en janvier 2022 comme sous-ministre délégué des Affaires  
17 étrangères.

18 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et si nous pouvons  
19 afficher CAN.DOC 7, s'il vous plaît. C'est le rapport  
20 institutionnel. Et je vais vous amener à la page 2 de ce  
21 document.

22 Je vous donne un instant, monsieur le  
23 greffier, pour le mettre à l'écran.

24 C'est au début de la page 2. Merci.

25 On voit que le premier sujet dans le rapport  
26 institutionnel est un aperçu du mandat de AMC. Vous pouvez  
27 parler du mandat et quelles sont les activités, généralement,  
28 d'Affaires mondiales Canada ?

1                   **M. DAVID MORRISON:** Merci.

2                   AMC est, comme l'indique le document,  
3                   responsable de la conduite des relations internationales du  
4                   Canada afin de faire progresser les relations internationales  
5                   du Canada. Chaque pays au monde a un ministère des Affaires  
6                   étrangères. Au Canada, on l'appelle Affaires mondiales  
7                   Canada.

8                   Nous sommes uniques en ce sens que nous avons  
9                   un mandat très vaste. Nous avons trois ministres, qui sont  
10                  responsables de trois aspects de notre mandat global, c'est-  
11                  à-dire de faire progresser les relations internationales. Le  
12                  ministre des Affaires étrangères, le ministre du Commerce,  
13                  qui s'occupe du commerce international, la promotion des  
14                  exportations canadiennes à l'étranger et l'attraction des  
15                  investissements au Canada. Et le ministre du Développement  
16                  international, qui supervise les dépenses du Canada dans le  
17                  monde.

18                  Tout ça, dans l'objectif de promouvoir et de  
19                  protéger la prospérité, la sécurité du Canada.

20                  Une dernière partie, ou deux dernières  
21                  parties du mandat, d'abord les Affaires consulaires. Nous  
22                  sommes responsables, grâce à notre réseau de missions dans le  
23                  monde entier représentant 112 pays avec environ 180 bureaux,  
24                  nous sommes responsables d'assurer la sécurité des Canadiens  
25                  en détresse que ce soit pour un nouveau passeport, une  
26                  évacuation, comme celle que nous faisons en Haïti  
27                  actuellement.

28                  La dernière partie du mandat concerne l'aide

1 et le soutien des ambassades étrangères ici au Canada, c'est-  
2 à-dire les ambassades, les consulats, les consulats généraux,  
3 les hauts-commissariats. Pour mémoire, une ambassade ou un  
4 haut-commissariat se trouve dans une capitale. Les consulats  
5 ont tendance à être répartis dans tout le pays. Affaires  
6 mondiales Canada a donc une fonction de liaison avec les  
7 diplomates en poste ici au Canada, et les ministères des  
8 Affaires étrangères du monde entier remplissent la même  
9 fonction pour nos diplomates en poste à l'étranger.

10 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Allons à CAN008822.

11 **LE GREFFIER:** Pouvez-vous le répéter ?

12 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** 8822.

13 Reconnaissez-vous ce document ?

14 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

15 **Me. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** D'accord. Nous  
16 pouvons donc faire défiler un peu vers le bas, s'il vous  
17 plaît? Merci. Ici, on voit des définitions. L'ingérence et  
18 l'influence. Pourriez-vous décrire ces idées pour nous, s'il  
19 vous plaît ?

20 **M. DAVID MORRISON:** Oui. Je vais débiter par  
21 l'influence étrangère. Par ce que c'est ce qu'est la  
22 diplomatie.

23 Le Canada a des diplomates partout dans le  
24 monde. Nous les payons pour qu'ils développent des relations,  
25 qu'ils bâtissent des réseaux, qu'ils connaissent autant de  
26 gens que possible dans un pays où ils sont affectés, comme le  
27 Guatemala, afin qu'ils puissent avoir de l'influence. Il y a  
28 donc une vieille blague sur la diplomatie, c'est de laisser

1 les autres faire les choses à votre façon. C'est une question  
2 d'influence. Nous avons donc des diplomates en poste partout  
3 dans le monde afin que nous puissions promouvoir et protéger  
4 les intérêts du Canada de manière proactive en encourageant  
5 des gouvernements étrangers et d'autres intervenants, les  
6 personnes influentes au sein de la société à prendre position  
7 ou de manière défensive, en les dissuadant d'adopter des  
8 positions qui vont à l'encontre des intérêts du Canada.

9 Nous le faisons dans un sens général. Nous  
10 voulons que le Canada soit bien perçu ailleurs dans le monde.  
11 Je dirai que nous sommes une nation commerçante, donc notre  
12 réputation à l'étranger est importante. Il importe de savoir  
13 si les étudiants veulent venir ici, si les gens veulent  
14 commercer avec nous, si les gens veulent investir au Canada.

15 Il y a donc de grands objectifs de politique  
16 étrangère autour de grandes questions comme le changement  
17 climatique.

18 Nous essayons également d'exercer une  
19 influence sur des objectifs très spécifiques qui se  
20 présentent de temps à autre dans tous les pays. Le premier  
21 exemple que je donnerai, c'est qu'aux Nations Unies, chaque  
22 automne, le Canada propose une résolution visant à condamner  
23 le bilan de l'Iran en matière de droits de la personne. C'est  
24 ce que nous faisons en établissant des relations tout au long  
25 de l'année, qui peuvent ensuite être mises en œuvre lorsque  
26 cette question sera soumise au vote.

27 Un autre exemple qui, je crois, est donné  
28 dans le document dont nous sommes saisis, c'est lorsque nous

1       avons un accord commercial. Nous négocions l'accord, nous  
2       signons l'accord avec le pays homologue, mais bien sûr, cet  
3       accord doit passer par un processus législatif. Nous  
4       cherchons donc à avoir de l'influence auprès des gens qui  
5       finiront par voter pour ou contre l'accord commercial que  
6       l'exécutif du gouvernement a signé.

7                   Donc, nous ciblons tous types d'influenceurs  
8       sur cette décision. Qu'ils soient des décideurs législatifs,  
9       des membres du personnel, des décideurs législatifs. Dans  
10      certains cas, ça peut être un maire, ou un groupe  
11      d'agriculteurs. Selon la question pertinente dans l'entente  
12      commerciale.

13                   J'ai parlé de l'évacuation qui se déroule  
14      actuellement en Haïti dans le cadre de nos fonctions  
15      consulaires. Il nous a fallu faire preuve d'influence auprès  
16      du gouvernement de la République dominicaine parce que,  
17      jusqu'à tout récemment, nous faisons sortir des gens de  
18      l'ambassade à Port-au-Prince et les transportions par avion  
19      sur le territoire de la République dominicaine pour les  
20      transporter ensuite à Santo Domingo. Donc, nous devons  
21      utiliser cette influence et ces relations avec les autorités  
22      gouvernementales du pays voisin d'Haïti.

23                   Il y a un autre exemple dans le document dont  
24      nous sommes saisis, à propos des Casques blancs, qui étaient  
25      un groupe de défenseurs des droits de la personne en Syrie,  
26      que nous avons dû exercer toute l'influence possible dont  
27      nous disposions pendant une période très limitée de deux  
28      jours où tout est arrivé le même soir, pour s'assurer que les

1 défenseurs des droits de la personne, qui avaient sauvé des  
2 vies, puissent être ressortis de Syrie, traverser un pays  
3 tiers et se rendre en Jordanie où ils se sont retrouvés.

4 Et le document est caviardé en partie, mais  
5 on a utilisé tout ce qu'on pouvait, côté influence, avec  
6 trois gouvernements dans ce cas particulier, pour réussir à  
7 faire évacuer ces gens.

8 Donc, il s'agit d'exemples de la façon dont  
9 les diplomates utilisent l'influence.

10 Je dirais deux dernières choses. L'influence  
11 n'est pas le fruit du hasard. C'est dans la nature de toute  
12 relation, il faut établir les bases, il faut avoir bâti la  
13 relation au fil du temps, afin de pouvoir déployer ces  
14 mesures d'influence.

15 Il y avait un programme, il y a quelque  
16 temps, dans lequel on essayait de communiquer sur l'industrie  
17 des carburants fossiles du Canada. On a envoyé des gens de  
18 Washington, en Alberta, pour qu'ils puissent constater eux-  
19 mêmes. On a payé leur voyage pour qu'ils puissent ne pas être  
20 mal influencés par d'autres types d'information, qu'ils  
21 voient directement, de visu, ce qui se passait.

22 Donc, il n'y a rien de mal, quand on paye,  
23 tant que c'est fait de façon ouverte.

24 Ce n'est pas toujours très poli quand je  
25 parle d'accords commerciaux. On menace de punitions. Nous  
26 publions publiquement des listes de produits contre lesquels  
27 il y aura des sanctions si les choses ne vont pas bien. C'est  
28 parfois un sport de contact et on se retrouve dans le coin de

1 la bande avec les coudes en l'air lorsque les intérêts du  
2 Canada sont menacés.

3 Mais pour les diplomates canadiens, ce n'est  
4 pas toujours du domaine public. Nous faisons les choses à  
5 huis clos. Mais nous ne faisons pas les choses en cachette.  
6 Nous ne faisons pas les choses clandestinement. Et nous ne  
7 menaçons pas personnellement les gens. Nous ne disons pas :  
8 «Si vous ne votez pas en faveur de cet accord commercial  
9 avec le Canada, voici ce qui arrivera à votre famille.»

10 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et je suppose que  
11 ça serait la conduite du Canada dans ces relations  
12 diplomatiques ? Ces règles dérivent de sources  
13 internationales, qui s'appliquent aussi aux diplomates qui  
14 travaillent au Canada, ?

15 **M. DAVID MORRISON:** Absolument.

16 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** D'accord.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question. Y a-t-  
18 il des limites sur ce que les diplomates peuvent faire dans  
19 ce contexte ? S'il s'agit d'un contexte électoral dans le  
20 pays étranger où ils se trouvent ?

21 **M. DAVID MORRISON:** Nous ne nous mêlerons  
22 jamais de l'élection d'un pays étranger. Et ma collègue Cindy  
23 peut nous expliquer les parties pertinentes de la Convention  
24 de Vienne, qui régit le comportement diplomatique qui est  
25 dans les limites et le comportement diplomatique qui est hors  
26 limite et qui, selon nous, franchit la ligne de l'ingérence  
27 étrangère. Tous les diplomates voient les élections. Les  
28 diplomates peuvent aller rendre compte des événements

1        électoraux. Comme nous le savons tous, 2024 est une année qui  
2        aura un grand nombre d'élections. Certaines d'entre elles ont  
3        des conséquences très importantes pour les intérêts  
4        canadiens. Je peux donc vous garantir que notre équipe, par  
5        exemple à travers les États-Unis, couvre de très près les  
6        élections. suit les élections de très près.

7                    Notre ambassadeur aux États-Unis, dans le  
8        passé, est allé au Congrès de nomination des partis  
9        politiques. Mais aucun diplomate canadien n'ira suggérer à  
10       étrangers comment voter. Aucun diplomate canadien ne  
11       s'impliquera financièrement dans les élections d'un autre  
12       pays.

13                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Peuvent-ils essayer  
14       d'influencer la façon dont les gens voteront?

15                   **M. DAVID MORRISON:** Non, ils ne peuvent pas.

16                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Non ?

17                   **M. DAVID MORRISON:** Non, ils ne le peuvent  
18       pas. Ils peuvent essayer de deviner qui pourrait gagner, ce  
19       qui est comme une discussion dans la cafétéria, au bureau  
20       partout dans le monde. Ils peuvent avoir une opinion sur la  
21       question de savoir si le parti A remporte, par opposition au  
22       parti B, ce serait mieux ou pire pour les intérêts de leur  
23       pays, mais ils doivent s'abstenir de faire des déclarations  
24       publiques et ils doivent s'abstenir de s'impliquer  
25       directement.

26                   Et encore une fois, Cindy nous expliquera ce  
27       que nous rappelons aux diplomates au Canada avant chaque  
28       élection, c'est-à-dire qu'il s'agit simplement de leur

1 rappeler les règles qu'ils sont censés respecter en tout  
2 temps.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Leur rôle est donc  
4 beaucoup plus limité lorsqu'il y a une élection à l'étranger?

5 **M.DAVID MORRISON:** Oui. Ils sont censés être  
6 très, très prudents. Nous n'apprécions pas que des diplomates  
7 se prononcent sur nos processus démocratiques à tout moment,  
8 et nous leur rappelons explicitement de ne pas se mêler de  
9 nos élections.

10 Je fais la distinction entre cela et les  
11 positions politiques. Les diplomates peuvent aimer ou ne pas  
12 aimer ce qu'est le Canada – une loi que le Canada va adopter  
13 ou qu'il envisage d'adopter. C'est du militantisme, et si  
14 c'est fait ouvertement, du lobbying, du militantisme, c'est  
15 très proche. Ça, c'est ce que font les diplomates. Mais il  
16 est interdit de s'impliquer dans le résultat d'une élection.

17 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Si vous me le  
18 permettez, commissaire Hogue, c'est un bon lien pour le  
19 prochain document.

20 Si nous pouvons afficher CAN5551? CAN5551.

21 Comme monsieur Morrison l'a dit, cette  
22 question est pour , madame Termorshuizen. Il s'agit d'un avis  
23 au corps diplomatique, dans le contexte des élections  
24 générales en 2019.

25 Si nous pouvons aller un peu plus bas, s'il  
26 vous plaît ?

27 Donc, brièvement, nous avons eu un aperçu de  
28 ce que M. Morrison a brièvement dit de ce qu'est ce document.

1        Pourriez-vous nous en dire plus à ce sujet ? Mon temps de  
2        parole est presque écoulé. Il me reste environ sept minutes.  
3        Je vous invite donc à répondre à cette question dans les cinq  
4        à sept minutes qui vous sont imparties.

5                            **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** D'accord. Merci.  
6        Alors oui, en effet. En prévision des élections de 2019 et de  
7        2021, un tel avis a été envoyé à l'ensemble du corps  
8        diplomatique.

9                            Et comme monsieur Morrison l'a dit tout à  
10       l'heure, l'une des responsabilités d'Affaires mondiales  
11       Canada est de fournir les mesures de soutien nécessaire à la  
12       communauté diplomatique et consulaire ici au Canada.

13                            Il y a environ 8 000 fonctionnaires  
14       diplomatiques et responsables consulaires au Canada, ce qui  
15       représente un grand nombre de personnes. Nous avons diverses  
16       responsabilités à leur égard, mais l'une des choses que nous  
17       faisons, c'est de leur fournir de l'information sur toute une  
18       série de questions. Et nous avons la tradition d'envoyer un  
19       message avant une élection pour nous assurer que les  
20       diplomates et les agents consulaires se souviennent des  
21       contraintes particulières que nous attendons d'eux en période  
22       électorale, compte tenu des sensibilités dont monsieur  
23       Morrison vient de parler.

24                            Pour ce faire, nous nous appuyons sur la  
25       *Convention de Vienne* à propos des relations diplomatiques et  
26       la *Convention de Vienne* sur les relations consulaires. Ces  
27       deux Conventions sont enchâssées dans le droit canadien en  
28       vertu de la *Loi sur les missions étrangères et les*

1        *organisations internationales*. Et ces Conventions interdisent  
2        l'ingérence dans les affaires intérieures de l'État où se  
3        trouvent les diplomates et les fonctionnaires consulaires.

4                En ce qui concerne les périodes électorales  
5        en particulier, l'avis, par exemple, et vous le verrez dans  
6        les premiers paragraphes, indique clairement que les  
7        représentants diplomatiques et consulaires ne doivent pas  
8        mener d'activités qui pourraient être perçues comme incitant  
9        les électeurs à voter pour un candidat en particulier, ou  
10       leur interdisant de voter pour un candidat de quelque façon  
11       que ce soit pendant une période électorale.

12               Et puis nous notons également dans le message  
13       qu'il leur est interdit de faire des contributions  
14       financières à un candidat, à un parti politique ou à un  
15       événement politique.

16               Nous sommes donc très précis ici parce que  
17       nous voulons être clairs, au Canada, sur ce que nous... quelle  
18       est notre compréhension détaillée de cette exigence de ne pas  
19       s'ingérer dans les affaires internes d'un l'État.

20               **COMMISSAIRE HOGUE:** Je suis juste curieuse,  
21       savez-vous combien de pays ont signé ces deux *Conventions de*  
22       *Vienne* ? À peu près. Est-ce qu'on parle d'un grand nombre de  
23       pays dans le monde ?

24               **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui, je m'attends à  
25       ce que ce soit le cas, mais je ne connais pas les chiffres.

26  
27               **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Morrison, il  
28       serait juste de dire que presque tous les pays du monde

1 entier en font partie?

2 **M.DAVID MORRISON:** Je pense qu'on peut dire  
3 sans risque de se tromper que presque tous les pays du monde  
4 en font partie, parce que ces conventions, les conventions  
5 plus larges qui régissent les relations diplomatiques et les  
6 relations consulaires, sont les conventions qui donnent effet  
7 aux communautés diplomatiques. Donc, si vous n'en faites pas  
8 partie, vous n'envoyez pas de gens à l'étranger. Donc, on  
9 peut s'attendre à ce que tous les pays, ou presque tous les  
10 pays en font partie.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nonobstant le droit  
12 international, les diplomates et les gens qui travaillent au  
13 Canada doivent respecter les lois de l'État hôte ?

14 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui et ça  
15 s'applique aux diplomates canadiens et au personnel  
16 consulaire, en ce qui concerne les pays dans lesquels ils  
17 sont envoyés.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

19 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** À moins que vous  
20 ayez autre chose pour moi, revenons à la discussion sur  
21 l'influence et l'ingérence étrangère, et l'ingérence  
22 étrangère nocive. Monsieur Morrison, vous avez expliqué la  
23 différence entre ces notions et la façon dont l'influence  
24 étrangère peut se transformer en influence étrangère  
25 malveillante, puis en ingérence étrangère ? Mais pourriez-  
26 vous revenir, l'un ou l'autre, sur la distinction entre ces  
27 deux concepts ? Et comment l'influence peut devenir nocive et  
28 ensuite...

1                   **M. DAVID MORRISON:** Certainement. La  
2                   différence, et j'espère que c'était implicite dans ce que  
3                   j'ai dit dans mes remarques initiales, c'est que l'ingérence  
4                   étrangère est clandestine, cachée, et cela peut vouloir dire  
5                   complètement secrète, où ça implique des menaces contre une  
6                   personne.

7                   Maintenant, il est clair qu'un exemple  
8                   d'ingérence étrangère clandestine serait le financement  
9                   secret d'un parti politique pour un candidat. Le camouflage  
10                  consisterait à dissimuler le fait que vous financez un  
11                  candidat en faisant en sorte que le financement soit effectué  
12                  par l'intermédiaire d'une personne ou d'une organisation tout  
13                  à fait légitime, comme un mandataire. Et une menace serait :  
14                  «Si vous ne votez pas, ou si vous votez d'une manière ou  
15                  d'une autre sur un certain projet de loi, nous veillerons à  
16                  ce que vos proches n'obtiennent pas de visa pour qu'ils ne  
17                  puissent pas vous rendre visite ou que votre progéniture se  
18                  voit refuser une place à l'université.»

19                  Votre question portait également sur  
20                  l'influence étrangère malveillante, ou sur ce juste milieu,  
21                  qui fait qu'il est parfois difficile de distinguer ce qui  
22                  constitue une ingérence étrangère de ce qui ne l'est pas. Je  
23                  citerais un exemple : pendant une campagne électorale, un  
24                  diplomate en poste au Canada assiste à un événement  
25                  communautaire. Une communauté de la diaspora organise un  
26                  événement dans une salle de banquet et le diplomate y  
27                  assiste. Il n'y a rien de mal à cela, même pendant une  
28                  période électorale. Ce n'est pas un événement explicitement

1 politique, c'est juste un événement.

2 Si la personne se lève, fait un discours et  
3 dit : «Votez pour tel ou tel parti», c'est de l'ingérence  
4 étrangère. Si la personne se rend dans une arrière-salle et  
5 rencontre des candidats, nous ne le savons pas, à moins que  
6 nous ne sachions exactement ce qui a été dit. Et en général,  
7 les diplomates ne devraient pas rencontrer en privé des  
8 candidats pendant une campagne électorale.

9 Il y a donc une sorte de zone ambiguë ou une  
10 zone grise où l'activité diplomatique légitime peut se  
11 transformer en ingérence étrangère.

12 Je vais vous donner un autre exemple, et  
13 c'est celui d'un universitaire qui écrit des éditoriaux ou  
14 des articles ou qui est interviewé, et qui adopte – et défend  
15 des politiques très conformes à celles d'un gouvernement  
16 étranger, et nous savons que ce diplomate a une relation avec  
17 les représentants de ce gouvernement étranger au Canada. Cet  
18 universitaire peut simplement partager le point de vue  
19 idéologique, peut-être qu'il y a un voyage gratuit pour cette  
20 personne, mais peut-être que cette personne a une raison de  
21 vouloir visiter le pays de toute façon.

22 Nous devons donc être très prudents lorsque  
23 nous supposons que le fait que quelqu'un rencontre un  
24 diplomate qui est – même un diplomate d'un pays qui ne  
25 partage pas les mêmes valeurs que le Canada, c'est  
26 nécessairement néfaste. Une personne peut assister à une  
27 réunion communautaire à la demande d'un diplomate, ou elle  
28 peut démarrer une entreprise, et elle peut distribuer des

1 cartes professionnelles à l'appui de cette entreprise, ou il  
2 peut s'agir d'une combinaison des deux.

3 Il y a donc une zone d'ambiguïté, je dirais,  
4 entre la diplomatie claire et claire, et les affaires  
5 d'influence, et l'ingérence étrangère claire, qui va à  
6 l'encontre des conventions et des lois pertinentes.

7 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Avez-vous quelque  
8 chose à ajouter à cela, Madame Termorshuizen?

9 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Non, merci.

10 **ME JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Alors, j'ai fini  
11 mes questions, madame la présidente.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

13 Le prochain contre-interrogatoire sera donc  
14 mené par la Coalition des droits de l'homme.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HANNAH TAYLOR:**

16 **Me HANNAH TAYLOR:** Bonjour. Puis-je demander  
17 au greffier de bien vouloir appeler le CAN 008822.

18 Mon ami l'a relevé ce matin, et je crois que  
19 nous avons confirmé que vous êtes au courant, mais vous  
20 pouvez me corriger, bien sûr.

21 Pourriez-vous passer à la page 3, s'il vous  
22 plaît.

23 Il y a une manchette, juste là.

24 ... Des exemples de l'influence étrangère du  
25 Canada dans d'autres pays, et un certain nombre d'exemples,  
26 bien sûr. Et puis, si nous faisons défiler jusqu'à la page 4,  
27 nous voyons une section intitulée Lignes que le Canada ne  
28 franchit jamais. Et la dernière ligne...

1 Un peu plus bas. Ensuite, la dernière ligne  
2 se lit comme suit :

3 «Le Canada ne s'engage jamais dans  
4 une répression transnationale, c'est-  
5 à-dire en intimidant ou en menaçant  
6 des individus, ou en les contraignant  
7 à prendre des mesures particulières.»

8 Vous conviendrez que c'est parce que la  
9 répression transnationale est une forme d'ingérence étrangère  
10 et/ou d'influence étrangère malveillante ?

11 **M. DAVID MORRISON:** Oui.

12 **Me HANNAH TAYLOR:** Plus tôt cette semaine,  
13 M. Mehmet Tohti, un militant ouïghour au Canada, nous a dit  
14 que l'année dernière, juste avant qu'il ne se présente au  
15 Parlement pour le vote sur le projet de loi C204 (2) pour la  
16 réinstallation des réfugiés ouïghours au Canada, il a reçu un  
17 appel de la police d'État chinoise. La police a téléphoné à  
18 un membre de sa famille, qui a dit à Mehmet que sa mère et  
19 ses deux sœurs étaient mortes. M. Tohti a expliqué que cet  
20 appel avait pour but de lui envoyer un message, laissant  
21 entendre que c'était le prix qu'il continuerait à payer s'il  
22 poursuivait son plaidoyer. S'agit-il d'ingérence étrangère ?

23 **M. DAVID MORRISON:** Ouii.

24 **Me HANNAH TAYLOR:** Je vais vous poser une  
25 hypothèse. Supposons qu'un bénévole de campagne aille voir un  
26 membre de la communauté et lui dise : «Tu ferais mieux de ne  
27 pas voter pour un certain candidat.» Ils ne disent pas  
28 explicitement «ou bien il y aura des répercussions pour vos

1       proches restés au pays». S'agit-il d'une ingérence  
2       étrangère ?

3                   **M. DAVID MORRISON:** Il est difficile de  
4       répondre à la question de savoir si quelqu'un dirige le vote  
5       ou s'il sous-entend simplement la façon dont il aimerait que  
6       vous votiez. La menace ou la menace, explicite ou implicite,  
7       dans mes livres, mettrait cela au-delà de la ligne de  
8       l'ingérence étrangère.

9                   **Me HANNAH TAYLOR:** Et une autre question  
10      hypothétique. Supposons que cette personne aille ensuite voir  
11      un autre membre de la communauté et lui parle de son  
12      expérience, et que ce deuxième membre de la communauté se  
13      sente obligé de faire de même, bien que personne ne lui en  
14      ait jamais parlé directement. S'agit-il d'ingérence  
15      étrangère?

16                   **M. DAVID MORRISON:** Je ne pense pas qu'il  
17      s'agisse d'ingérence étrangère directe, mais je pense que  
18      l'essentiel de la question porte sur ce qui, à mon avis, est  
19      un aspect de l'ingérence étrangère et de l'écosystème  
20      entourant l'ingérence étrangère, qui n'est pas assez bien  
21      compris au Canada. L'effet dissuasif, c'est ce que je  
22      verrais.

23                   C'était censé être la deuxième partie du  
24      mandat du rapporteur spécial indépendant qui a pris – dont  
25      les travaux ont eu lieu il y a un an, et je sais que c'est un  
26      domaine plus vaste dans lequel cette Commission va se  
27      pencher. Il n'est pas juste que certaines personnes au  
28      Canada, qu'il s'agisse de citoyens canadiens ou de résidents

1 permanents du Canada, éprouvent de la peur et craignent  
2 d'être réprimées parce qu'elles exercent les droits dont tous  
3 les Canadiens devraient jouir.

4 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci beaucoup.  
5 Merci, madame la commissaire, j'ai terminé  
6 mes questions.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.  
8 Le suivant est l'avocat de la RCDA.

9 **ME GUILLAUME SIROIS:** Bonjour.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

12 **ME GUILLAUME SIROIS:** Je m'appelle Guillaume  
13 Sirois, je suis l'avocat de l'ACRC.

14 Je veux discuter des campagnes d'influence  
15 sur les médias sociaux ou sur Internet menées par des acteurs  
16 étatiques étrangers.

17 Pensez-vous que l'identification d'événements  
18 et de tendances de division dans des États rivaux pour mener  
19 des campagnes d'influence de la part de la Russie, par  
20 exemple, constituerait une ingérence étrangère ?

21 **M.DAVID MORRISON:** Votre question porte donc  
22 sur les campagnes sur Internet et la promotion des divisions  
23 au sein des sociétés, et vous êtes clair sur le fait que  
24 cette campagne sur Internet est parrainée par la Russie. Je  
25 veux juste m'assurer que j'ai bien compris votre question.

26 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui. Disons qu'il y a,  
27 pour l'instant, nous supposons qu'il y ait un lien clair  
28 entre la Russie et cette campagne d'influence. Par exemple,

1 nous voyons qu'il s'agit d'une URL qui renvoie vers la  
2 Fédération de Russie, par exemple.

3 **M. DAVID MORRISON:** Oui. La désinformation  
4 parrainée par l'État qui vise à semer les clivages au sein  
5 des sociétés, des sociétés démocratiques comme le Canada,  
6 c'est de l'ingérence étrangère.

7 **ME GUILLAUME SIROIS:** Et disons que, en  
8 essayant de brouiller un peu les lignes. Disons qu'il n'y  
9 avait pas de lien direct avec la Russie parce qu'il n'y avait  
10 pas, par exemple, d'URL qui renvoie vers la Fédération de  
11 Russie. Mais dites-le, mais il y avait beaucoup de comptes de  
12 médias sociaux qui semblent amicaux envers la Russie, mais  
13 qui sont basés au Canada, qui font la promotion de ces  
14 événements et tendances qui divisent sur les médias sociaux à  
15 grande échelle. Est-ce que cela pourrait aussi constituer une  
16 ingérence étrangère ?

17 **M. DAVID MORRISON:** Cela pourrait constituer  
18 de l'ingérence étrangère s'il était plus probable  
19 qu'improbable que l'amplification de l'information ait été  
20 faite de manière inauthentique, que ce soit de l'étranger ou  
21 d'ici au Canada. Je crois que vous avez dit que les comptes  
22 étaient ici au Canada.

23  
24 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Et comment  
25 pouvons-nous déterminer que cette campagne d'influence est  
26 faite de manière inauthentique plutôt qu'authentique?

27 **M. DAVID MORRISON:** C'est un défi. L'espace en  
28 ligne est difficile, y compris pendant les campagnes

1       électorales. Il y a un ensemble d'études qui existent au  
2       Canada dans des endroits comme McGill et l'Université de  
3       Toronto qui ont mis au point des méthodologies pour essayer  
4       de déterminer avec un certain degré de certitude si quelque  
5       chose est ... devient tout simplement viral, ce que je  
6       qualifierais d'organique. C'est une question d'actualité et  
7       les gens sont intéressés, surtout dans une campagne  
8       électorale, à discuter de choses au sujet de l'élection. Ou  
9       s'il s'agit d'être amplifié de manière inauthentique par des  
10      personnes qui ne sont même pas des personnes, des robots ou,  
11      dans d'autres cas, des personnes qui travaillent, par  
12      exemple, pour un gouvernement étranger et qui amplifient  
13      délibérément des informations qui sont – cela peut être de la  
14      désinformation qui est simplement une information erronée ou  
15      cela peut être de la désinformation, qui est une information  
16      qui est délibérément conçue pour – eh bien, c'est faux, c'est  
17      faux. Il est délibérément conçu pour déformer et créer des  
18      impressions incorrectes.

19                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Je veux vous  
20      montrer un document. C'est CAN 000134, juste pour vous donner  
21      un exemple concret de ce que la Commission va traiter.

22                   C'est à la page 2. Et encore une fois, c'est  
23      sur le même sujet.

24                   Nous voyons ici qu'il y a eu des rapports de  
25      comptes favorables à la Russie sur Internet qui ont amplifié  
26      le contenu lié au Parti populaire du Canada dans les  
27      dernières semaines précédant les élections de 2021.

28                   Je vous laisse le temps de lire le document.

1                   **M.DAVID MORRISON:** D'accord.

2                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Voyez-vous des  
3 indications qu'il pourrait y avoir ingérence étrangère ?

4                   **M.DAVID MORRISON:** Je ne suis pas certain  
5 qu'il y ait suffisamment d'informations dans ce court  
6 article. Il est écrit que les comptes sont favorables à la  
7 Russie. Il peut y avoir des citoyens canadiens et des  
8 résidents permanents au Canada qui sont amicaux avec la  
9 Russie et ils peuvent simplement être d'accord avec quelque  
10 chose et, par conséquent, le retweeter ou quoi que ce soit  
11 d'autre sur leurs réseaux sociaux.

12                   Et encore une fois, juste en raison du manque  
13 de certitude ici, la fin de la phrase dit «RRM Canada juge  
14 que, au niveau du compte individuel, la confiance analytique  
15 de l'attribution est faible», donc cela ne peut pas  
16 nécessairement être lié directement à la Russie. Et il dit  
17 qu'ils espèrent que la confiance augmentera à l'avenir.

18                   Donc, l'espace en ligne est, je dirais,  
19 diablement difficile parce qu'il faut établir un lien avec un  
20 gouvernement étranger et qu'il y a un... des citoyens  
21 canadiens dans un contexte électoral sont autorisés à parler  
22 de l'élection et ils sont autorisés à avoir un éventail  
23 complet de points de vue sur les questions électorales et ils  
24 sont autorisés à débattre et à expliquer ces points de vue en  
25 ligne.

26                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Et en fait, au Canada, la  
27 liberté d'expression est protégée.

28                   **M.DAVID MORRISON:** Absolument.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Il faut donc prendre en  
2 considération, je suppose ?

3                   **M.DAVID MORRISON:** Nous devons absolument  
4 tenir compte de ce droit des Canadiens et des résidents  
5 permanents, des gens qui vivent au Canada. Ainsi, même si  
6 certaines personnes peuvent penser que quelque chose est lié  
7 à un gouvernement étranger ou qu'il n'est pas authentiquement  
8 amplifié, en réalité, le fait d'agir sans un certain degré de  
9 confiance pourrait priver les Canadiens de leur droit à la  
10 liberté d'expression. Et c'est un droit qui, à mon avis, est  
11 particulièrement important dans le contexte des institutions  
12 démocratiques du Canada, et surtout pendant une campagne  
13 électorale.

14                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et j'ai presque terminé,  
15 mais j'ai peut-être une ou deux questions de plus.

16                   Le paragraphe indique également qu'il y a  
17 plus d'engagements de la part des comptes qui amplifient  
18 généralement les forces de l'État russe et, comme vous l'avez  
19 noté, la confiance analytique devrait augmenter avec la  
20 surveillance globale de nombreux comptes.

21                   Je pense que vous êtes d'accord pour dire  
22 qu'il ne s'agit pas en soi d'une ingérence étrangère, mais  
23 est-ce suffisant pour justifier une enquête plus approfondie  
24 sur la situation, peut-être pour essayer de trouver un lien  
25 ou d'attribuer cette campagne au gouvernement russe ?

26                   **M.DAVID MORRISON:** Il y a donc un groupe de  
27 gens qui vont comparaître devant la Commission demain à  
28 partir des groupes de travail SITE pour les élections de 2019

1 et de 2021, et je pense que vous seriez mieux placés pour  
2 poser ces questions aux vrais experts. Le RRM, qui est l'une  
3 des entités qui surveillent l'espace en ligne, fait partie  
4 d'Affaires mondiales, et c'est pourquoi j'ai répondu à vos  
5 questions, mais je pense qu'il est préférable de poser une  
6 question au groupe de travail SITE sur la question de savoir  
7 s'il y a un plus grand degré de certitude quant aux comptes  
8 favorables à la Russie sur lesquels vous vous renseignez.

9 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Ce sera ma  
10 dernière question.

11 En ce qui concerne le sujet très précis de  
12 votre témoignage d'aujourd'hui, la différence entre  
13 l'influence étrangère et l'ingérence étrangère, pouvons-nous  
14 dire, à tout le moins, que les deux définitions sont peut-  
15 être incertaines ? Ce n'est pas clairement une influence  
16 étrangère, ce n'est pas clairement légitime, ce n'est pas  
17 clair.

18 **M.DAVID MORRISON:** Je n'ai tout simplement  
19 pas assez d'information pour le dire. Je n'ai pas – j'ai  
20 oublié ce qu'il y a en haut de la page, à savoir s'il s'agit  
21 d'un rapport hebdomadaire ou d'un rapport quotidien.

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** Hebdomadaire.

23 **M.DAVID MORRISON:** D'accord. Ce n'est pas –  
24 ce n'est pas une question qui, à mon avis, est apparue comme  
25 une question importante. Nous avons un résumé – ou un résumé  
26 a été produit dans le cadre des documents produits pour cette  
27 Commission qui entre dans les détails de quelques incidents  
28 qui semblaient être au moins potentiellement importants. Ce

1 n'était pas l'un d'entre eux.

2 **Me SIROIS:** Merci.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

4 L'avocat pour Jenny Kwan.

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Bonjour. Je suis Sujit  
7 Choudhry, je suis l'avocat de Jenny Kwan.

8 J'aimerais donc amener le groupe d'experts à  
9 prendre connaissance d'un document que l'avocat de la  
10 Commission a mis en place, c'est-à-dire la Note au corps  
11 diplomatique, si vous le permettez.

12 Monsieur le registraire, il s'agit de  
13 CAN 5551. Merci.

14 Et donc, juste pour réitérer, dans le premier  
15 paragraphe, cette Note au corps diplomatique invoque et lui  
16 rappelle ses obligations en vertu des articles 41 de la  
17 *Convention de Vienne* sur les relations diplomatiques et de  
18 *l'article 55* sur la *Convention de Vienne* sur les relations  
19 consulaires. C'est bien ça?

20 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** C'est exact.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et c'est aussi votre  
22 témoignage que ces deux parties pertinentes de ces deux  
23 conventions ont été incorporées dans le droit national par  
24 une loi fédérale.

25 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** exact.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est vrai, la *Loi sur*  
27 *les missions étrangères et les organisations internationales.*

28 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** exact.

1                   **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon. Pouvons-nous  
2 maintenant faire défiler jusqu'au deuxième paragraphe dont  
3 nous n'avons pas discuté, mais je veux simplement attirer  
4 votre attention sur celui-ci ?

5                   Donc, si vous regardez trois lignes à partir  
6 du bas, est-il vrai que, dans ce paragraphe, vous portez  
7 également à l'attention du corps diplomatique certaines  
8 dispositions de la *Loi électorale du Canada* ?

9                   **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** C'est exact.

10                  **Me SUJIT CHOUDHRY:** Pourriez-vous, s'il vous  
11 plaît, expliquer en quoi consistent ces dispositions et  
12 pourquoi vous les avez portées à l'attention du Corps  
13 diplomatique ?

14                  **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Ce qui était  
15 important pour nous, c'est simplement d'attirer l'attention  
16 du corps diplomatique sur les diverses dispositions de la loi  
17 canadienne en ce qui concerne les élections, et les  
18 interdictions qu'elles contiennent. Ainsi, dans la *Loi*  
19 *électorale du Canada*, il y a des dispositions précises, par  
20 exemple, en ce qui concerne le financement étranger des  
21 campagnes électorales, et cetera.

22                  Nous voulions donc nous assurer que si les  
23 diplomates n'étaient pas déjà au courant de cette loi, ils  
24 auraient l'occasion de s'en familiariser avec les députés,  
25 étant donné que nous entrons dans une période électorale, au  
26 moment où ces documents ont été envoyés à toutes les  
27 missions.

28                  **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, si des diplomates

1 étrangers enfreignent les *Article 41* ou *55* des deux  
2 *Conventions de Vienne*, ou s'ils enfreignent ces dispositions  
3 de la *Loi électorale du Canada*, ils enfreignent la loi,  
4 n'est-ce pas ?

5 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et ils ne se contentent  
7 pas d'enfreindre le droit international, ils enfreignent le  
8 droit canadien, exact?

9 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** exact.

10 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et donc, la question sur  
11 laquelle je pense que nous aimerions avoir des conseils est  
12 la suivante : quelles sont les conséquences d'une infraction  
13 à la loi canadienne pour un diplomate étranger ? Si un  
14 diplomate étranger enfreint la loi canadienne en finançant  
15 une campagne, le paiement d'un événement de campagne, fournir  
16 du financement à un parti politique, qu'est-ce qui en  
17 découle ? Sont-ils facturés ? Sont-ils poursuivis ? Sont-ils  
18 expulsés ? Sont-ils avertis ? Pourriez-vous nous le dire ?

19 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Donc, beaucoup de  
20 choses dépendront de la violation spécifique et cela... en ce  
21 qui concerne les violations réelles de la loi, si cela  
22 devient une infraction criminelle, par exemple, cela  
23 relèverait de la GRC ou de la police compétente – dans ce  
24 cas-ci probablement la GRC – d'enquêter. Mais je suppose que  
25 je dirais simplement, sans avoir d'exemple précis, beaucoup  
26 de choses dépendraient de l'affaire, des preuves qui la sous-  
27 tendent, et ensuite les conséquences en découleraient.

28 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et ils pourraient être

1 expulsés, ou priés de partir ?

2 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Encore une fois, je  
3 ne veux pas spéculer sur la situation particulière, mais il y  
4 a certainement une disposition qui permettrait d'expulser un  
5 diplomate si les conditions le justifient.

6 **ME SUJIT CHOUDHRY:** And then what...

7 **ME MATTHEW FERGUSON:** Excusez-moi...

8 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui?

9 **ME MATTHEW FERGUSON:** Nous sommes en train de  
10 recevoir un message des interprètes pour – si nous pouvions  
11 ralentir le débit s'il vous plaît , merci.

12 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui, bien sûr, désolé.

13 Et peut-être juste une dernière question. Et  
14 donc, est-ce que ce type – est-ce que l'ingérence étrangère,  
15 comme vous l'avez décrite de manière très utile, soit telle  
16 qu'elle est définie par les *articles 41 et 55* des deux  
17 *Conventions de Vienne*, soit tel qu'elle est expressément  
18 interdite par certaines dispositions de la *Loi électorale du*  
19 *Canada*, est-ce qu'elle relèverait ou non de l'immunité  
20 diplomatique en matière de poursuites criminelles ?

21 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Encore...

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Si vous savez.

23 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Oui.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Si vous savez...

25 **MME CINDY TERMORSHUIZEN:** Je pense que cela  
26 dépend en grande partie de la situation particulière. Donc,  
27 je ne voudrais pas spéculer largement, mais je pense qu'il y  
28 a – oui, beaucoup de choses dépendent de la situation

1 particulière.

2 **ME SUJIT CHOUDHRY:** D'accord, merci pour  
3 votre temps.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.  
5 Me Robertson?

6 **ME HELENE ROBERTSON:** Pas de questions pour  
7 ces témoins. Merci.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Re-interrogatoire, Maître  
9 MacKay?

10 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Non, madame la  
11 commissaire.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci  
13 Alors merci à vous deux, vous êtes libres de  
14 partir.

15 **ME MATTHEW FERGUSON:** Maintenant...

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Devons-nous faire une  
17 pause de cinq minutes pour recevoir les nouveaux témoins ?

18 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.  
19 La séance est en pause jusqu'à 10 h 30.

20 --- La séance est suspendue à 10 h 25

21 --- La séance est reprise à 10 h 33

22 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.  
23 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
24 étrangère a repris.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va bien, merci.  
26 Maintenant, Me Morgan?

27 **Me LYNDIA MORGAN:** Bonjour, madame la  
28 commissaire HOGUE. Oui, je suis Lynda Morgan, avocate de la

1 Commission. Madame la commissaire HOGUE, les témoins qui  
2 comparaissent devant vous sont le commissaire Duheme et le  
3 commissaire Adjoint Flynn. Les deux témoins pourraient-ils  
4 prêter serment ou faire une affirmation solennelle ?

5 **LE GREFFIER:** M. Duheme, désirez-vous prêter  
6 serment ou faire une affirmation solennelle ?

7 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je peux prêter serment.

8 **LE GREFFIER:** D'accord

9 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

10 **LE GREFFIER:** Veuillez indiquer votre nom et  
11 épeler votre nom de famille pour le compte rendu.

12 **COMM MICHAEL DUHEME:** Michael Robert Duheme.  
13 Mon nom s'épelle D-U-H-E-M-E.

14 **--- COMM MICHAEL DUHEME, Assermenté:**

15 **LE GREFFIER:** Merci.

16 Et, M. Flynn, c'est votre tour.

17 **D/COMM MARK FLYNN:** Je vais être assermenté.

18 **LE GREFFIER:** Vous allez jurer ? Veuillez  
19 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le  
20 compte rendu.

21 **D/COMM MARK FLYNN:** Mark Andrew Flynn, F-L-Y-  
22 N-N.

23 **LE GREFFIER:** Merci.

24 **--- D/COMM MARK FLYNN, Sworn, Assermenté:**

25 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup.

26 Vous pouvez poser vos questions.

27 **ME LYNDIA MORGAN:** Merci.

28 **--- INTERROGATOIRE-EN-CHEF PAR ME LYNDIA MORGAN:**

1                   **ME LYNDA MORGAN:** Monsieur le Commissaire  
2 Duheme, vous avez une longue histoire de service à la GRC.  
3 Pour les besoins d'aujourd'hui, j'aimerais me concentrer sur  
4 un bref aperçu de votre carrière. J'ai donc cru comprendre  
5 que vous avez été nommé commissaire de la GRC en mars 2023 ?

6                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui, mais voulez-vous  
7 qu'on corrige certains des documents que j'ai ici ?

8                   **ME LYNDA MORGAN:** Oui, plus tard.

9                   Vous étiez, de 2019 à 2023, un chef des  
10 Services policiers.

11                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

12                   **ME LYNDA MORGAN:** Monsieur Flynn, vous étiez  
13 sous-commissaire pour les Forces fédérales depuis mars 2023,  
14 c'est exact?

15                   **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

16                   **ME LYNDA MORGAN:** Et avant, vous étiez le  
17 commissaire adjoint responsable de la Gouvernance de la  
18 supervision des Forces policières nationales et Forces de  
19 protection de la GRC ?

20                   **D/COMM MARK FLYNN:** C'est exact.

21                   **ME LYNDA MORGAN:** Je demanderais que le  
22 document WIT, W-I-T 42 soit retiré, s'il vous plaît ? Je  
23 demanderais que le document WIT, W-I-T 42 soit retiré, s'il  
24 vous plaît ?

25                   **--- PIÈCE No. WIT 42:**

26                   Michael Duheme Résumé public de  
27 l'entrevue classifiée

28                   **ME LYNDA MORGAN:** Monsieur le Commissaire

1 Duheme, vous avez été interviewé, par l'avocat de la  
2 Commission, le 5 février 2024, dans un environnement  
3 classifié.

4 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

5 **ME LYNDA MORGAN:** Avez-vous vu le résumé de  
6 votre preuve ?

7 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

8 **ME LYNDA MORGAN:** Le document à l'écran dont  
9 vous êtes saisi et la version divulguable au public, l'avez-  
10 vous révisé ?

11 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

12 **ME LYNDA MORGAN:** Convenez-vous que cela  
13 reflète bien votre témoignage ?

14 **COMM MICHAEL DUHEME:** Il y a en fait un  
15 changement mineur à apporter à la page 4. Le paragraphe juste  
16 au-dessus Enquête de la GRC. On peut y lire :

17 «La GRC est à la fois un producteur  
18 et un consommateur de renseignements.  
19 Bien que la GRC soit un contributeur  
20 SITE DF, elle est plus souvent le  
21 consommateur.

22 (Tel que lu) La ligne suivante,

23 «La GRC n'avait pas... Nous devrions  
24 avoir «une enquête sur l'ingérence  
25 étrangère dans les élections."

26 **COMM MICHAEL DUHEME :** Donc, l'insertion du  
27 mot *d'ingérence étrangère*. Le reste est correct.

28 **ME LYNDA MORGAN:** Donc, sur ce, vous adoptez

1 le résumé comme bonne réflexion de votre témoignage.

2 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

3 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

4 Je demanderai aussi CAN.DOC.19

5 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 19:**

6 Institutional Report - RCMP

7 **ME LYNDA MORGAN:** Il s'agit d'un rapport  
8 institutionnel de la GRC. Monsieur le commissaire Duheme,  
9 avez-vous eu l'occasion de revoir ce document ?

10 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

11 **ME LYNDA MORGAN:** Et je crois comprendre  
12 qu'il y a une correction à apporter à ce document. Pourrions-  
13 nous consulter la page 24, s'il vous plaît ? Et je comprends  
14 qu'il y a une entrée de date dans ce tableau qui indique le 6  
15 mai 2023 ?

16 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui, si on peut  
17 montrer ? Exactement.

18 **ME LYNDA MORGAN:** Et arrêtez ici s'il vous  
19 plaît.

20 **COMM MICHAEL DUHEME:** Cette première ligne –  
21 je veux juste m'assurer d'avoir le bon document, oui. Cette  
22 première ligne devrait se lire «6 mai 2022» et non «2023».

23 **ME LYNDA MORGAN:** 2022. D'accord. Et avec  
24 cette correction, pouvez-vous confirmer que cela reflète  
25 fidèlement les preuves de la GRC ?

26 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je confirme.

27 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Un dernier document  
28 à aller chercher WIT, W-I-T 38, s'il vous plaît.

1 --- PIÈCE No. WIT 38:

2 Mark Flynn Public Summary of  
3 Classified Interview

4 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Sous-commissaire  
5 Flynn, vous avez été interviewé par l'avocat de la  
6 Commission, en février 2024 ?

7 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

8 **ME LYNDA MORGAN:** Il s'agit du contenu  
9 divulguable de cette entrevue. Avez-vous eu l'occasion de  
10 l'examiner ?

11 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

12 **ME LYNDA MORGAN:** Avez-vous des changements à  
13 faire ?

14 **D/COMM MARK FLYNN:** Un changement mineur. À  
15 la page 5, dans la section qui s'intitule «Relation avec le  
16 CST, la dernière phrase de cette section,

17 « Tandis que la GRC peut demander des  
18 identités non supprimées. «Cette  
19 requête s'affiche»

20 est le libellé du rapport, et il devrait se  
21 lire comme suit : «Cette requête  
22 affiche fréquemment».

23 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

24 **D/COMM MARK FLYNN:** D'où l'ajout du mot  
25 « fréquemment ».

26 **ME LYNDA MORGAN:** Et ça reflète bien votre  
27 témoignage ?

28 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

1                   **ME LYNDA MORGAN:** Êtes vous prêt à adopter ce  
2                   sommaire comme faisant partie de votre témoignage  
3                   aujourd'hui ?

4                   **D/COMM MARK FLYNN:** Oui, je le suis.

5                   **ME LYNDA MORGAN:** Je veux poser une question  
6                   sur le mandat de la GRC, en ce qui concerne l'ingérence  
7                   étrangère, surtout en ce qui a trait aux élections. Monsieur  
8                   le commissaire Duheme, pouvez-vous commencer en décrivant la  
9                   définition de la GRC de ce qu'est l'ingérence étrangère?

10                  **COMM MICHAEL DUHEME:** C'est dans ma  
11                  déclaration aussi,

12                  **ME LYNDA MORGAN:** Vous faites donc référence  
13                  au résumé de votre témoignage, qui est WIT42 ?

14                  **COMM MICHAEL DUHEME:** Le résumé de mon  
15                  témoignage à la page 2. J'explique que l'ingérence étrangère  
16                  est toute activité illégale ouverte ou couverte menée sous la  
17                  direction ou au profit d'une entité étrangère qui cible les  
18                  intérêts canadiens et qui a une influence sur la société  
19                  canadienne.

20                  **ME LYNDA MORGAN:** Et dans cette  
21                  compréhension, quel est le mandat de la GRC en ce qui  
22                  concerne l'ingérence étrangère ?

23                  **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, le mandat de  
24                  la GRC, et grâce à notre Programme de sécurité nationale, qui  
25                  relève du sous-commissaire Flynn, a la responsabilité  
26                  d'enquêter, dans le cadre de notre Programme de sécurité  
27                  nationale, il y a la responsabilité d'enquêter sur tout  
28                  incident de terrorisme, de blanchiment d'argent en matière de

1       financement, et aussi sur l'aspect ingérence étrangère de  
2       toute infraction, infraction criminelle.

3                   **ME LYNDA MORGAN:** La GRC a-t-elle un mandat  
4       plus précis en ce qui concerne l'ingérence étrangère en cas  
5       électoral ?

6                   **COMM MICHAEL DUHEME:** La GRC a conclu un  
7       protocole d'entente avec le commissaire d'Élections Canada,  
8       en vertu duquel nous pouvons partager des ressources,  
9       enquêter conjointement, partager des technologies et  
10      travailler ensemble. Mais en réalité, tout ce qui a trait au  
11      processus électoral est généralement transmis à l'OCC.

12                  **D/COMM MARK FLYNN:** Si vous me permettez  
13      d'ajouter, lorsque la GRC a commencé ses enquêtes en cas  
14      d'ingérence électorales, nous nous concentrons sur des  
15      infractions très précises et nous voyions l'aspect  
16      d'infraction selon la *Loi sur les élections* et la *Loi sur les*  
17      *renseignements de sécurité*. Aujourd'hui, il est important de  
18      voir après le GE 4344, et ce que nous faisons, aujourd'hui,  
19      nous avons élargi notre compréhension de la menace et de  
20      comment ça s'applique aux responsabilités policières.

21                  Les menaces, l'intimidation contre la  
22      diaspora et d'autres éléments plus subtils qui ceux, dans le  
23      temps, ont un impact combiné.

24                  J'ai

25                  **ME LYNDA MORGAN:** Oui?

26                  **ME MATTHEW FERGUSON:** J'ai une demande de la  
27      part des interprètes, nous vous prions de ralentir. Merci.

28                  **D/COMM MARK FLYNN:**

1                   **ME LYNDA MORGAN:** Lorsqu'on parle du mandat  
2 de la GRC, en ce qui concerne l'ingérence étrangère, est-ce  
3 que ça a changé entre le gouvernement 43 et 44?

4                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Je pense que Mark en a  
5 parlé. Mais en réalité, le mandat n'a pas changé. Nous avons  
6 appris beaucoup, c'est certain. Et nous avons appliqué des  
7 changements à notre structure interne, pour mieux répondre à  
8 ce que

9                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Je concentrerai mes  
10 questions sur le retour en arrière en 2019 et 2021. Au cours  
11 des GE 43 et 44, quels outils la GRC avait pour répondre aux  
12 allégations d'ingérence étrangère liées aux élections ?

13                   **D/COMM MARK FLYNN:** Je peux y répondre. La  
14 GRC utilise plusieurs pouvoirs. En 2019, jusqu'à 2021, on  
15 examinait surtout les infractions du *Code criminel* et les  
16 infractions selon la Loi sur l'information de sécurité, en ce  
17 qui concerne les États étrangers.

18                   Nos outils comprenaient aussi des pouvoirs  
19 généraux de maintenir la paix, la sécurité publique et la  
20 jurisprudence, qui nous permettait d'agir.

21                   Après 2021, comme on en a parlé, il y a eu  
22 une évolution de la réflexion. Et lorsque nous examinons  
23 l'ingérence étrangère, nous voulons utiliser tout le *Code*  
24 *pénal*. Comme par exemple, l'intimidation, le harcèlement, les  
25 menaces, ce type d'infractions qui, traditionnellement, ne  
26 relevait pas des outils de sécurité nationale.

27                   **ME LYNDA MORGAN:** Je veux vous demander  
28 quelle est la relation de la GRC avec d'autres Agences ?

1                   Commençons par le SCRS. commissaire Duheme,  
2           êtes-vous en mesure de décrire, encore une fois, de façon  
3           assez générale, la relation entre la GRC et le SCRS?.

4                   **COMM MICHAEL DUHEME:** La relation que nous  
5           avons avec le Service est excellente. Avec le directeur, on  
6           se côtoie au moins une fois par semaine, aux différentes  
7           réunions de sous-ministres. Et puis lorsque le besoin se  
8           présente d'avoir une discussion sur un dossier ou sur un  
9           sujet, on ramasse le téléphone puis on s'appelle.

10                   Mais je vous dirais que la relation de la GRC  
11           avec le Service général est très bonne. Nous avons des  
12           mandats un petit peu différents, mais ils sont  
13           complémentaires. On travaille bien ensemble.

14                   **ME MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Duheme, s'il  
15           vous plaît, si vous pouvez ralentir.

16                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Je suis désolé. Je suis  
17           désolé. C'est pire en français. C'est plus vite.

18                                   **(RIRES)**

19                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Je commets le même péché.

20                   **ME LYNDIA MORGAN:** J'aimerais vous demander  
21           quelque chose sur le cadre Vision unique. Pourriez-vous nous  
22           le dire, et comment ça fonctionne ?

23                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Je me tourne vers Mark.

24                   La Vision unique est une façon de s'assurer  
25           que les deux organisations sont en phase avec ce qui se  
26           passe, qui fait quoi. C'est l'occasion de partager quelques  
27           informations. Ce n'est pas un dédoublement. Mais je permets à  
28           Mark de partager son information.

1                   **D/COMM MARK FLYNN:** Oui, compte tenu du rôle  
2                   distinct que jouent nos deux organisations dans le domaine de  
3                   la sécurité publique, des rôles très complémentaires que nous  
4                   jouons. Et il est important, comme nous travaillons tous les  
5                   deux principalement au pays en ce qui concerne ce type  
6                   d'activité.

7                   Nous avons le processus Vision Unique, qui  
8                   nous permet de nous concentrer sur la sécurité publique et la  
9                   prévention des préjudices au Canada. Et cela nous permet de  
10                  discuter, dans un environnement d'administration centrale, et  
11                  non dans un environnement principalement d'enquête, bien que  
12                  cela inclue parfois des rencontres entre les enquêteurs et le  
13                  personnel régional de la GRC et du SCRS. Il s'agit  
14                  principalement d'une discussion sur ce qu'est le problème,  
15                  sur ce que fait chaque organisation par rapport à un problème  
16                  plus vaste ou à un incident précis sur lequel nous enquêtons.

17                  Et le résultat, aujourd'hui, c'est une lettre  
18                  du service ou une compréhension pendant la discussion, sur  
19                  comment l'information pourrait être utilisée par la GRC ou ne  
20                  peut pas être utilisée par la GRC pour aller de l'avant. Ça  
21                  nous permet de nous assurer que nos fonctions indépendantes  
22                  ne compromettent pas nos opérations respectives.

23                  **ME LYNDA MORGAN:** Lorsque vous décrivez  
24                  l'utilisation ou la non-utilisation de certaines  
25                  informations, je crois qu'il y a une distinction entre ce qui  
26                  est de l'information sur laquelle on peut agir, ou on ne peut  
27                  pas agir. Pouvez-vous expliquer la différence ?

28                  **D/COMM MARK FLYNN:** Oui. Étant donné le rôle

1 qu'a le Service, en ce qui concerne l'information de  
2 sécurité, parfois il y aura de l'information qui est très  
3 utile pour la GRC, pour nous donner une meilleure  
4 compréhension de ce qui se produit dans une situation donnée,  
5 ou pour comprendre une menace qui est présente.

6 Cette information peut nous être fournie dans  
7 ce que je qualifierai de catégorie d'information stratégique  
8 sur laquelle on ne peut pas agir. Et puis, ce qui donne lieu  
9 à une action, c'est lorsqu'ils ont des renseignements précis  
10 sur une menace, qu'ils sont prêts à ce que ces renseignements  
11 soient utilisés dans le cadre de processus judiciaires et  
12 d'autres moyens qui les révéleraient au public, et c'est la  
13 catégorie que j'appellerais exploitable, parce que c'est la  
14 genèse d'un grand nombre de nos efforts d'enquête.

15 **ME LYNDA MORGAN:** Et, est-ce que ce concept  
16 est distinct de ce qui est décrit comme le problème  
17 d'information de sécurité ou non ?

18 **D/COMM MARK FLYNN:** Non, ce n'est pas  
19 distinct. Parce que l'information que nous recevons, qui ne  
20 peut pas être utilisée dans le processus judiciaire,  
21 l'information qui ne mène pas à action, ne mène pas à action  
22 parce qu'il n'y a pas de façon efficace de la présenter ou  
23 utiliser par nous sans risquer que ce soit présenté en Cour  
24 ou d'une façon à faire en sorte que ça révèle les sources ou  
25 les techniques qui sont importantes à préserver.

26 **COMM MICHAEL DUHEME:** Si je peux ajouter, ce  
27 n'est pas limité aux services. Nos partenaires nationaux font  
28 la même chose. S'il y a de l'information brute de nos

1        partenaires, on a les mêmes écueils en ce qui concerne ce à  
2        quoi nous pouvons... ce sur quoi nous pouvons agir ou non.

3                    **COMMISSAIRE HOGUE:**    Diriez-vous que la grande  
4        majorité de l'information que vous recevez du SCRS ne mène  
5        pas à action ?

6                    **D/COMM MARK FLYNN:**    Je ne dirais pas que la  
7        grande majorité. Il y a beaucoup de discussions, madame la  
8        commissaire, qui engendrent une ligne d'informations qui nous  
9        permet de bâtir notre cause et de présenter une image  
10       similaire. Cependant, il y a beaucoup de discussions qui  
11       peuvent se produire, et engendrer une ligne plus discrète. Et  
12       on travaille très fort sur la façon de fournir l'information.

13                   **COMMISSAIRE HOGUE:**    Je vois. Et ça prend du  
14       temps ?

15                   **D/COMM MARK FLYNN:**    Ça prend du temps.

16                   **ME LYNDA MORGAN:**    La GRC, si vous n'êtes pas  
17       capable d'imposer des accusations au criminel à cause de la  
18       nature de l'information, y a-t-il d'autres mesures ou  
19       d'autres réponses qui s'offrent à la GRC ?

20                   **D/COMM MARK FLYNN:**    Il y a donc toujours des  
21       options dans une certaine mesure, et parfois l'option est  
22       d'attendre, de poursuivre l'engagement avec le Service  
23       pendant qu'ils travaillent dans le cadre du mandat de  
24       recueillir de l'information. Et c'est une partie très  
25       importante qui doit être comprise. Nous avons des mandats  
26       complémentaires, nous collaborons et nous gérons les menaces  
27       qui pèsent sur le Canada et la sécurité publique canadienne  
28       de façon collaborative.

1                   Donc, le fait que la GRC ne puisse pas  
2 toujours prendre l'information dont dispose le Service et d'y  
3 réagir, dans le cadre de son mandat dans le cadre d'un  
4 processus judiciaire ou avec l'intention d'intenter une  
5 poursuite en bout de ligne, ça ne signifie pas nécessairement  
6 qu'il y a une faille dans le système.

7                   D'autre part, nous n'avons plus le seul  
8 objectif ou l'objectif principal de notre mandat à la GRC, et  
9 nous ne considérons plus ce que vous entendrez appeler la  
10 «norme d'excellence». Nous devons nous concentrer sur la  
11 sécurité publique en tant que résultat, et il y a des moments  
12 où nous recevrons des informations indiquant que nous avons  
13 une mise en garde indiquant que vous ne pouvez pas l'utiliser  
14 dans le cadre d'un processus judiciaire, et nous prendrons  
15 des mesures supplémentaires pour atténuer ou gérer une  
16 menace, comme la surveillance physique ou d'autres types  
17 d'activités que nous sommes autorisés à faire.

18                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Donc, la relation  
19 avec le CST, sous commissaire Flynn, comment décririez-vous  
20 la relation de la GRC avec le CST ?

21                   **D/COMM MARK FLYNN:** Ils sont un partenaire  
22 dans l'espace de sécurité de renseignement de sécurité avec  
23 la GRC. Comme le commissaire l'a dit plus tôt, il y a  
24 plusieurs comités et forums où nous interagissons  
25 régulièrement. Le CST ne collige pas d'informations sur les  
26 Canadiens. Il y a beaucoup moins d'informations entre les  
27 deux organismes, mais nous avons accès à l'information du CST  
28 grâce à des modèles spéciaux qui sont établis entre nos

1 organisations, afin de partager des renseignements de  
2 sécurité, s'il y a de l'information qui est pertinente pour  
3 nos opérations, qu'elle soit étrangère ou intérieure au  
4 Canada et qu'il y a des identités supprimées. Parce que,  
5 comme vous le savez, le CST ne collige pas d'informations sur  
6 les Canadiens. Mais, s'il y a de l'information qui se  
7 retrouve dans le système du CST, les supprimer, si elles  
8 relèvent des Canadiens. S'il y a quelque chose qui est  
9 important pour la GRC, nous pouvons demander de supprimer  
10 cette information. Il y a un processus qui permet d'effectuer  
11 ce processus.

12 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Commissaire Duheme,  
13 vous avez déjà abordé brièvement la relation avec l'OCCE. Je  
14 crois savoir que la GRC a un protocole d'entente, dont vous  
15 avez parlé.

16 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui.

17 **ME LYNDA MORGAN:** En ce qui concerne le flux  
18 d'information et les voies d'échange entre les deux  
19 organismes, décririez-vous la relation comme une poussée ou  
20 une attraction ou l'information circule-t-elle dans les deux  
21 sens ?

22 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je dirais que  
23 l'information va des deux sens.

24 **ME LYNDA MORGAN:** Vous dites entre vous et le  
25 Service ou le comité en général ?

26 **COMM MICHAEL DUHEME:** Entre la GRC et le  
27 BCEF. Je dirais que l'information est dans les deux sens. Si  
28 on trouve de l'information qui leur est utile, on leur

1 transfère. S'ils ont besoin d'aide, on les aide.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Je passe maintenant  
3 au GE43 et GE44, dans notre temps qui nous est limité. La  
4 commissaire entendra davantage sur le groupe de travail des  
5 menaces électorales.

6 Donc, la Commission – la commissaire HOGUE va  
7 entendre parler de SITE TF, qui est le Groupe de travail sur  
8 les menaces à la sécurité et au renseignement pour les  
9 élections, mais nous savons que la GRC est l'un des membres  
10 de ce qu'on appelle le SITE TF, le GT en français. Alors,  
11 comment décririez-vous le rôle de la GRC au sein de ce  
12 groupe ?

13 **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, la GRC a un  
14 rôle clé à jouer au sein de SITE, car elle apporte le point  
15 de vue de ce que nous voyons dans le domaine criminel. La GRC  
16 est également particulièrement bien placée pour coordonner  
17 une partie de l'information qui doit être transmise à l'EITI  
18 par l'entremise de l'Association canadienne des chefs de  
19 police, de tous les chefs de police du Canada et de ce qui se  
20 passe avec le Groupe des Cinq. Nous mettons donc l'accent sur  
21 le côté pénal, dans le cadre de notre mandat, évidemment.

22 **ME LYNDA MORGAN:** Et grâce à la participation  
23 de la GRC à l'EITI, si le représentant de la GRC prend  
24 connaissance de renseignements ou de renseignements d'autres  
25 membres, quel usage la GRC peut-elle faire de ces  
26 renseignements ?

27 **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, pour  
28 commencer, le point de départ est que SITE est plus ou moins

1 une plaque tournante où l'information circule, puis informe  
2 le Panel des Cinq. S'il s'agit de nouveaux renseignements, ce  
3 qui m'étonnerait parce qu'avec le nombre de réunions de sous-  
4 ministres que nous avons, ces renseignements auraient  
5 probablement déjà été partagés aux organisations. Mais le  
6 fait est que tout ce qui en découle, il y a un processus  
7 approprié pour partager des informations avec les entités.  
8 Donc, si la GRC, si elle apprend quelque chose, elle ne peut  
9 pas simplement prendre l'information et s'en servir. Nous  
10 contacterons le Service, si cela provient du Service, nous en  
11 discuterons, puis nous mettrons en place les protocoles  
12 appropriés pour que ces informations parviennent à  
13 l'organisation.

14 **ME LYNDA MORGAN:** Et vous avez décrit le  
15 genre de lien entre le SITE TF et le Groupe des Cinq. Dans le  
16 cadre de sa participation au groupe de travail des menaces  
17 électorales, la GRC a-t-elle également participé, à votre  
18 connaissance, à des séances de breffage du Groupe des Cinq au  
19 cours de la période du bref de 2019 et 2021 ?

20 **D/COMM MARK FLYNN:** Donc, les règles de SITE  
21 sont que les entités qui en font partie font partie des  
22 séances d'information pour le Groupe des Cinq. Nous avons eu  
23 de la difficulté à recueillir des renseignements précis sur  
24 les personnes qui s'y trouvaient, mais nous croyons, oui,  
25 qu'il y aurait eu des membres de la GRC à certaines de ces  
26 séances d'information.

27 **ME LYNDA MORGAN:** Donc, avec vos réponses, je  
28 dois déduire qu'aucun d'entre vous n'était là ?

1                   **D/COMM MARK FLYNN:** Non. C'est le  
2                   représentant au GT. Et nous croyons que ce représentant sera  
3                   ici pour que le témoignage soit clair. Nous n'avons pas eu  
4                   d'interaction avec eux.

5                   **ME LYNDA MORGAN:** Merci. Si on met de côté  
6                   l'information provenant et arrivant au groupe de travail des  
7                   menaces électorales, y a-t-il d'autres possibilités d'obtenir  
8                   de l'information envoyée au commissaire de la GRC liée à  
9                   l'ingérence étrangère et aux preuves afférentes ?

10                  **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, il y a au sein  
11                  de l'organisation un certain flux d'informations pour faire  
12                  remonter l'information au commissaire ou au commissaire  
13                  adjoint, le poste que j'occupais à l'époque. Le flux  
14                  d'informations est assez intense. Il se passe beaucoup de  
15                  choses, surtout en période électorale. Et encore une fois,  
16                  les séances d'information portent sur des sujets différents.

17                  Par exemple, lorsque j'étais sous-  
18                  commissaire, même comme commissaire, parfois il y a de  
19                  l'information qui est partagée pour qu'on soit tout  
20                  simplement au courant de la situation. Peut-être j'en suis  
21                  informé, parfois je n'en suis pas informé, parce que ce n'est  
22                  pas pertinent à ce moment-là. Mais je me fie aux gens qui  
23                  sont autour de moi pour me donner l'information, comme sous-  
24                  commissaire ou commissaire, si c'est pertinent pour que je  
25                  sois au courant de ce que je dois savoir.

26                  **ME LYNDA MORGAN:** Au cours de l'enquête GE43  
27                  ou GE44, monsieur le commissaire, avez-vous été mis au  
28                  courant de l'existence d'un réseau d'ingérence étrangère dans

1 la région du Grand Toronto ?

2 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je ne me souviens pas  
3 d'avoir eu quoi que ce soit par écrit ou d'en avoir discuté.  
4 Mais comme je l'ai dit, il y a eu tellement de discussions  
5 qui ont eu lieu lors des diverses réunions des sous-  
6 ministres, que ce soit un comité des opérations des sous-  
7 ministres, un autre. Je ne suis donc pas tout à fait sûr  
8 d'avoir obtenu cette information.

9 **ME LYNDA MORGAN:** Pendant les élections, 43  
10 ou 44, avez-vous vu, entendu parlé d'achat de votes,  
11 d'enrichissement des votes en Colombie-Britannique ?

12 **COMM MICHAEL DUHEME:** Non, parce je crois que  
13 c'est peut-être une question municipale, et ce n'est pas lié  
14 à notre cadre national.

15 **ME LYNDA MORGAN:** D'accord. Et au même  
16 moment, GE43 ou 44, avez-vous été mis au courant  
17 d'informations relatives à M. Dong et à l'ingérence étrangère  
18 présumée de la RPC dans le nord de la vallée de la Don Valley  
19 North ?

20 **COMM MICHAEL DUHEME:** Non, pas selon mon  
21 souvenir.

22 **ME LYNDA MORGAN:** Au cours de la GE44,  
23 monsieur le commissaire, avez-vous été mis au courant  
24 d'informations sur l'ingérence étrangère présumée de la RPC  
25 dans les élections de 2021 ?

26 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je ne suis pas sûr à  
27 100 % que ce soit pendant les élections. Comme je l'ai dit, à  
28 l'approche des élections, avec les réunions de sous-ministres

1 que nous avons eues, il y a parfois des séances  
2 d'information, des séances d'information sur la connaissance  
3 de la situation qui sont offertes, mais pendant la période  
4 électorale, je n'en suis pas sûr à 100 %.

5 **ME LYNDA MORGAN:** Et au cours de GE43 ou  
6 GE44, avez-vous été mis au courant de prétendues activités de  
7 désinformation en ligne dans les médias de la République  
8 populaire de Chine ou d'autres activités de désinformation en  
9 ligne ?

10 **COMM MICHAEL DUHEME:** Et ma réponse serait la  
11 même, que pendant cette période, parce qu'il y a beaucoup de  
12 discussions en ce qui concerne les différents médias sociaux  
13 qui ont été utilisés. Il aurait pu y avoir des discussions  
14 avant, en fait, les élections. Mais pendant l'élection, je ne  
15 suis pas sûr à 100 %.

16 Mais oui, j'ai été au courant de certaines  
17 des discussions. Je ne sais pas si c'est dans ce laps de  
18 temps.

19 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

20 Et je vais vous poser des questions sur les  
21 enquêtes en général. Je comprends qu'il y a des informations  
22 que vous n'êtes pas en mesure de partager.

23 Au cours des GE43 et GE44, êtes-vous en  
24 mesure de nous dire si la GRC a fourni à SITE TF des  
25 renseignements relatifs aux élections, concernant des  
26 allégations d'ingérence étrangère liée aux élections ?

27 **COMM MICHAEL DUHEME:** La GRC n'a pas fait  
28 l'objet d'une enquête criminelle sur l'ingérence étrangère

1 dans les élections de 43 et 44.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Et après GE44, commissaire,  
3 la GRC a-t-elle ouvert une enquête criminelle sur l'ingérence  
4 étrangère ou des enquêtes impliquant des élections et/ou des  
5 institutions démocratiques ?

6 **COMM MICHAEL DUHEME:** Nous avons reçu de  
7 l'information plus tard, et certaines de ces enquêtes sont en  
8 cours.

9 **ME LYNDA MORGAN:** Vous nous avez décrit le  
10 genre de relations individuelles entre la GRC et le SCRS, la  
11 GRC et le CST, la GRC et l'OCCE. Hier, nous avons entendu le  
12 témoignage d'un certain nombre de députés, actuels et  
13 anciens, dont certains ont exprimé l'opinion que, de leur  
14 point de vue, il semble y avoir un manque de coordination  
15 entre les différents organismes de renseignement et  
16 d'enquête.

17 Pouvez-vous détailler les difficultés que  
18 vous avez rencontrées en termes de coordination des efforts  
19 entre les différentes agences ? Et encore une fois, cette  
20 question est spécifique à la période de 2019 à 2021.

21 **COMM MICHAEL DUHEME:** oui. Je n'ai pas écouté  
22 les témoignages d'hier. Ce que je peux dire, c'est qu'avant  
23 les deux élections, SITE n'existait pas. Il n'y avait pas de  
24 carrefour où les gens pouvaient se réunir et partager ce que  
25 les différents organismes voyaient, alors je dirais que nous  
26 sommes mieux lotis en 43 et 44 qu'en 42. Oui. Pouvons-nous  
27 nous appuyer là-dessus ? Je le pense.

28 Je pense qu'il y a aussi d'autres mécanismes

1 d'échange d'informations dans le cadre des différentes  
2 réunions des sous-ministres, mais je pense que nous sommes  
3 dans une meilleure situation aujourd'hui que nous ne l'étions  
4 en 42.

5 **D/COMM MARK FLYNN:** Je souhaite ajouter...

6 **ME LYNDA MORGAN:** Yes.

7 **D/COMM MARK FLYNN:** Je crois qu'il y a eu un  
8 effort de collaboration coordonné très fort au sein de la  
9 communauté dans le domaine de la sécurité nationale, ce qui  
10 comprend l'ingérence d'acteurs étrangers. Je suis très fier  
11 de la relation qui existe. Je l'ai dit publiquement à  
12 plusieurs reprises.

13 Le nombre de réunions, les discussions  
14 informelles, les interactions entre le personnel et la GRC et  
15 nos partenaires dans ce domaine sont parfois toutes les  
16 heures au cours de la semaine. Nous disposons d'un grand  
17 nombre d'experts.

18 Dans certaines de vos questions précédentes  
19 et dans les réponses au commissaire HOGUE, je veux m'assurer  
20 qu'il y a une compréhension du fait que ce qui se rend  
21 jusqu'au commissaire dans les séances d'informations et ce  
22 qui est discuté et ce qui se fait en collaboration entre nos  
23 organisations sont deux choses différentes.

24 Nous avons un grand nombre d'experts. Nous  
25 sommes une vaste organisation avec beaucoup, beaucoup de  
26 mandats, et je ne voudrais pas que vous ou Madame la  
27 Commissaire repartiez avec l'impression que certaines choses  
28 que le commissaire ne savait peut-être pas signifient que sur

1 le plan organisationnel, nous ne collaborions pas dans ce  
2 domaine parce que ce n'est pas la réalité. Nous avons des  
3 relations très solides et des relations très collaboratives  
4 dans ce domaine.

5 **ME LYNDA MORGAN:** Pour ce qui est de la  
6 communication de certaines informations ou de certains  
7 renseignements au COMMISSAIRE HOGUE, pour faire suite à ce  
8 que vous avez dit, quel type d'information, en général,  
9 serait transmis au commissaire ?

10 **D/COMM MARK FLYNN:** Il s'agit donc d'un  
11 problème à grande échelle, de questions qui sont propres aux  
12 mesures prises par la GRC. Documents d'informations relatifs  
13 aux discussions auxquelles nous savons qui intéresse le  
14 commissaire, des réunions auxquelles il va assister.

15 Je sais que vous avez un grand nombre de  
16 documents pour diverses réunions au niveau des sous-  
17 ministres, des sous-ministres, des sous-ministres adjoints et  
18 dans certains d'entre eux, vous verrez différentes choses que  
19 nous portons à l'attention du commissaire, afin qu'il soit  
20 prêt à discuter du rôle de la GRC en plus de ce qu'il entend  
21 de la part des partenaires.

22 **COMM MICHAEL DUHEME:** Il n'y a pas de  
23 politique claire sur ce qui doit être briefé. Si l'on enlève  
24 l'ingérence étrangère et la sécurité nationale, nous  
25 répondons à trois millions d'appels par année dans tout le  
26 pays, alors je compte sur les commandants des différentes  
27 divisions pour savoir ce qui doit être informé. Et c'est la  
28 même chose lorsque je m'occupe des portefeuilles ici à

1 l'administration centrale.

2 **ME LYNDA MORGAN:** Merci.

3 Telles sont mes questions. Merci.

4 **COMM MICHAEL DUHEME:** Merci.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

6 Nous prendrons la pause, la pause du matin,  
7 pendant 20 minutes. Nous serons donc de retour à 11 h 25.

8 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

9 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est  
10 suspendue jusqu'à 11 h 25.

11 --- La séance est suspendue à 11 h 5

12 --- La séance est reprise à 11 h 26

13 **LE GREFFIER :** À l'ordre, s'il vous plaît.

14 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère à  
15 reprise.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, le contre-  
17 interrogatoire. Le premier sera l'avocat d'UCC. L'UCC est  
18 l'abréviation de l'Ukrainian Canadian Congress (Congrès  
19 canadien).

20 **--- COMM MICHAEL DUHEME: Sous le même serment:**

21 **--- D/COMM MARK FLYNN: Sous le même serment:**

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME LESLIE SCHUMACHER:**

23 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Oui, exactement.

24 Bonjour, je suis l'avocate du CUC, je  
25 m'appelle Leslie Schumacher.

26 Ma première question est la suivante : la GRC  
27 était-elle au courant de l'ingérence étrangère de la Russie  
28 au Canada lors des élections générales de 2019 et de 2021 ?

1                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Je dirais que le mot  
2 «au courant» est probablement un mot fort en ce sens que,  
3 comme je l'ai dit plus tôt, avant les élections, il y a eu  
4 des réunions régulières des SM qui touchent différentes  
5 sphères d'activités et je me souviens que ce pays a été  
6 mentionné, mais c'est dans cette mesure.

7                   **ME LESLIE SCHUMACHER:** D'accord. La GRC  
8 avait-elle donc en sa possession des renseignements indiquant  
9 qu'il y avait eu ingérence russe ?

10                  **COMM MICHAEL DUHEME:** Non.

11                  **ME LESLIE SCHUMACHER:** L'ingérence russe  
12 était-elle une préoccupation de la GRC au moment de l'une ou  
13 l'autre élection ?

14                  **COMM MICHAEL DUHEME:** Tous les pays qui  
15 exercent une influence préoccupent la GRC, mais pas seulement  
16 la GRC, mais je pense que c'est le gouvernement canadien.  
17 Mark?

18                  **D/COMM MARK FLYNN:** Oui, j'ajouterais qu'en  
19 prévision de l'élection de 2019, la GRC travaille avec les  
20 autorités ukrainiennes dans le cadre de leur élection afin de  
21 tirer des leçons de tout ce que nous pourrions voir dans le  
22 GE43 et de se préparer à tout ce que nous pourrions voir dans  
23 le GE43.

24                  **ME LESLIE SCHUMACHER:** Dans le cadre de cette  
25 préparation, est-ce que vous avez eu quelque chose du Canada  
26 qui a attiré l'attention du Canada ?

27                  **D/COMM MARK FLYNN:** Non.

28                  **COMM MICHAEL DUHEME:** Nous parlons du point

1 de vue criminel de l'application du Code pénal, c'est bien  
2 ça?

3 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Ainsi, lors de  
4 l'élection générale de 2021, la GRC s'est-elle penchée sur  
5 l'ingérence de la Russie ?

6 **D/COMM MARK FLYNN:** Au cours des deux  
7 élections, nous avons examiné tous les sujets de  
8 préoccupation potentiels.

9 **ME LESLIE SCHUMACHER:** La GRC a-t-elle pris  
10 des mesures pour contrer l'ingérence russe ?

11 **COMM MICHAEL DUHEME:** Ni en 43 ni en 44,  
12 aucune. Mais encore une fois, ce n'est pas à la GRC qu'il  
13 incombe de prendre les mesures nécessaires pour contrer ce  
14 qui n'est pas criminel.

15 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Sur le plan criminel,  
16 la GRC prend-elle des mesures pour contrer l'ingérence russe  
17 dans les élections ?

18 **COMM MICHAEL DUHEME:** Eh bien, si nous  
19 rencontrons un quelconque type d'ingérence, le processus  
20 normal serait que nous enquêtions, mais comme je l'ai dit,  
21 nous n'avons pas – ne rencontrons aucune ingérence russe pour  
22 43 et 44.

23 **ME LESLIE SCHUMACHER :** Et de quel type  
24 d'information la GRC aurait-elle besoin pour déterminer s'il  
25 y a lieu de mener une enquête sur l'ingérence électorale?

26 **COMM MICHAEL DUHEME:** Il s'agit donc d'une  
27 question complexe parce que l'ingérence étrangère dans les  
28 élections peut prendre beaucoup de temps, donc, d'une manière

1 générale, nous avons besoin d'un certain point pour lancer  
2 une enquête, nous avons donc besoin d'informations et souvent  
3 appelées «preuves» parce que la plupart des pouvoirs dont  
4 dispose la GRC découlent d'une voie de preuve, de processus  
5 judiciaires et de pouvoirs judiciaires. Nous avons donc  
6 besoin, soit de plaintes pour le signalement, soit  
7 d'informations qui peuvent être prises pour nous permettre de  
8 générer des efforts d'enquête.

9 **ME LESLIE SCHUMACHER:** D'accord. Et donc,  
10 quand vous parlez de plaintes ou d'informations, vous avez  
11 dit que vous n'aviez aucune information sur une quelconque  
12 ingérence russe dans les élections. Y a-t-il eu des plaintes,  
13 ou y a-t-il une différence entre ces deux choses ?

14 **COMM MICHAEL DUHEME:** Il n'y a pas de  
15 différence.

16 **ME LESLIE SCHUMACHER:** J'ai terminé, madame  
17 la commissaire.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

19 Prochain témoin, c'est l'ADRC. L'avocat de  
20 l'ADRC..

21 **COMM MICHAEL DUHEME:** Merci.

22 **COMMISSAIRE HOGUE** L'Alliance démocratique  
23 russo-canadienne.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** Exactement. Oui,  
25 l'Alliance démocratique russo-canadienne.

26 Je m'appelle Guillaume Sirois.

27 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

28 **ME GUILLAUME SIROIS:** Je vais poser mes

1 questions en anglais parce que je les ai préparées en  
2 anglais, mais n'hésitez pas à y répondre dans n'importe  
3 quelle langue officielle de votre choix.

4 Je veux afficher CAN 012856, s'il vous plaît.

5 **--- PIÈCE No. CAN 12856:**

6 SITE TF Situational Report: 14

7 september 2021

8 **ME GUILLAUME SIROIS:** Il s'agit d'un rapport  
9 de situation du groupe de travail SITE. Je ne poserai pas de  
10 questions au sujet de la participation de la GRC au Groupe de  
11 travail sur l'EITI. J'aimerais simplement vous donner un peu  
12 de contexte. C'est-à-dire – le rapport est daté du 14  
13 septembre, donc une semaine avant l'élection de 2021.  
14 J'aimerais passer à la page deux, au troisième point, s'il  
15 vous plaît.

16 Ce document parle des griefs anti-vaccins,  
17 anticonfinement et anti-masques qui continuent d'alimenter à  
18 la fois les discussions en ligne et les manifestations en  
19 personne. Et puis il explique un grand nombre de cas  
20 différents de manifestations, même de menaces de violence, et  
21 ainsi de suite, que la GRC surveille dans ce contexte.  
22 Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur ce genre de contenu qui  
23 divise et qui est promu au cours des dernières semaines avant  
24 les élections de 2021 ?

25 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui, je peux – je vais  
26 commencer et Mark peut ajouter à coup sûr, mais pendant le  
27 GE 44, ce qui a été vu, c'est une escalade, si vous voulez,  
28 de personnes dans différentes parties du pays manifestant

1 leur mécontentement à l'égard du gouvernement à l'époque. La  
2 COVID, encore une fois, en faisait partie. La vaccination,  
3 c'était autre chose. Et ce que nous avons fait, du point de  
4 vue de l'organisation, c'est que nous nous sommes assuré que  
5 tous nos commandants divisionnaires dans chaque province et  
6 territoire étaient au courant, mais nous avons également  
7 demandé à la police canadienne de les informer de ce que nous  
8 voyons partout au pays, afin que s'ils voient quelque chose,  
9 ils puissent réagir et le signaler.

10 Je dois également souligner qu'au cours de  
11 cette période, nous avons eu beaucoup de commentaires au sein  
12 de l'EITI en ce qui concerne l'EVEI, les extrémistes violents  
13 à motivation idéologique, dont nous avons vu une augmentation  
14 au cours de cette période. C'était une préoccupation pour la  
15 GRC, et nous voulions simplement nous assurer que les  
16 organismes d'application de la loi de tout le pays sont bien  
17 placés pour répondre à tout soulèvement de citoyens.

18 **D/COMM MARK FLYNN:** Je vais ajouter à la  
19 réponse. Il est important de comprendre le contexte. C'est  
20 que nous n'étions pas là pour déterminer quelles sont les  
21 idées mises de l'avant. C'est entièrement du point de vue de  
22 la sécurité, la protection des parlementaires, la protection  
23 des processus démocratiques des élections, des campagnes, et  
24 cetera, parce que si les politiciens ne sont pas en mesure de  
25 se présenter aux élections, de faire campagne et de se sentir  
26 en sécurité, ils ne se manifesteront pas. Et c'est ce que  
27 nous constatons et c'est un peu une épidémie au Canada où  
28 nous avons vu des politiciens aux niveaux municipal,

1 provincial et fédéral qui ont quitté leur poste en raison de  
2 préoccupations pour leur sécurité, et c'est l'un des  
3 principaux mandats de la GRC.

4 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Il y a donc  
5 beaucoup de choses à retenir dans vos deux réponses, et,  
6 malheureusement, je n'ai pas le temps aujourd'hui de tout  
7 voir. Mais je vais simplement continuer avec mes questions,  
8 juste pour clarifier. Lors de l'élection de 2021 -- je sais  
9 que c'est un problème plus large que l'élection, mais pendant  
10 l'élection, avez-vous vu... que pouvez-vous me dire sur  
11 l'élan de ce type de contenu ? A-t-il augmenté dans les  
12 jours qui ont précédé l'élection, ou a-t-il augmenté,  
13 diminué ?

14 **COMM MICHAEL DUHEME:** Donc, si je devais  
15 comparer avec 2019, nous avons vu un changement, un  
16 changement dramatique en raison de ce qui s'est passé dans la  
17 société comme l'augmentation des personnes motivées par  
18 l'idéologie. Mais de mémoire, je ne me souviens pas de  
19 beaucoup de cas qui se sont produits. Mark, je ne sais pas si  
20 tu peux le compléter, mais...

21 **D/COMM MARK FLYNN:** Je dirais que pendant la  
22 campagne électorale de 2021, nous avons vu plus d'exemples  
23 que par le passé en ce qui concerne notre mandat de police  
24 protectrice. L'essor d'individus motivés par l'idéologie a  
25 augmenté depuis avant 2021 et a augmenté depuis lors, et la  
26 menace terroriste au sens large a également augmenté. Il a  
27 donc augmenté. Sans une analyse plus approfondie, il me  
28 serait difficile de situer la situation dans le contexte de

1 l'élection de 2021 plutôt que dans un simple contexte  
2 chronologique qui pourrait impliquer beaucoup de choses, et  
3 plus précisément, la pandémie de COVID, qui a été un élément  
4 très important, et, évidemment, l'élection de 2021 est en  
5 plein milieu de cela.

6 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, juste pour être  
7 sûr que je comprends, voyez-vous ou non une augmentation de  
8 ce contenu clivant pendant l'élection plutôt qu'avant  
9 l'élection ?

10 **COMM MICHAEL DUHEME:** Encore une fois, si je  
11 devais comparer entre 43 et 44, oui, 44 était légèrement  
12 différent de 43 où il y a plus de présence sur les médias  
13 sociaux. Nous avons vu plus de gens dans les rues. Il y avait  
14 plus de divisions, si vous voulez, mais dans quelle mesure  
15 j'aurais du mal à mettre un chiffre là-dessus.

16 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord.

17 **D/COMM MARK FLYNN:** Et nous ne faisons pas  
18 le suivi de cela.

19 **COMM MICHAEL DUHEME:** Non.

20 **D/COMM MARK FLYNN:** Nous surveillons la  
21 menace à la sécurité publique et toute menace pour les  
22 personnes. Donc, comme je l'ai dit, le nombre d'incidents a  
23 augmenté, mais nous ne surveillons pas, ne cataloguons pas,  
24 n'analysons pas statistiquement le contenu qui divise. Ce  
25 sont les matériaux menaçants que nous surveillons.

26 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Est-ce que  
27 ces menaces ont augmenté pendant l'élection.

28 **D/COMM MARK FLYNN:** Oui.

1                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et qu'est-ce qui  
2                   provoque cette augmentation dans la violence ?

3                   **D/COMM MARK FLYNN:** Moi je dirais que c'est  
4                   plutôt des menaces que de la violence.

5                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Menaces...

6                   **D/COMM MARK FLYNN:** Et le grand nombre  
7                   d'apparitions publiques, d'engagements et autres dans une  
8                   campagne électorale offre beaucoup plus d'opportunités. Les  
9                   discours, c'est-à-dire le type de contenu qui se trouve dans  
10                  les discours, donnent lieu à des personnes qui expriment  
11                  légalement, et dans certains cas, illégalement, leurs  
12                  opinions sur les positions des politiciens pendant les  
13                  campagnes.

14                  **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Alors une  
15                  dernière question, par indulgence?

16                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Une dernière question.

17                  **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Merci.

18                  Nous avons donc entendu des preuves, et cela  
19                  a été rapporté à plusieurs endroits que la Russie cherche à  
20                  amplifier les contenus qui divisent, comme celui-ci, celui  
21                  dont nous avons discuté. Est-il possible qu'une partie du  
22                  contenu qui divise ou l'augmentation des menaces de violence  
23                  puisse être attribuée à la Fédération de Russie ?

24                  **COMM. MICHAEL DUHEME:** Eh bien, encore une  
25                  fois, ce n'est pas dans notre mandat de passer par les médias  
26                  sociaux pour faire le suivi. Il serait préférable de poser  
27                  cette question au CST ou autre, mais cela ne relève pas du  
28                  mandat de la GRC de surveiller tout ce qui se passe dans les

1 médias sociaux.

2 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord, merci.

3 **COMM. MICHAEL DUHEME:** Bienvenu.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** La Coalition des droits  
6 de la personne ?

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANNAH TAYLOR:**

8 **ME HANNAH TAYLOR:** Bonjour. Je comprends que  
9 les particuliers peuvent signaler toute ingérence étrangère  
10 potentielle, y compris l'ingérence électorale potentielle, au  
11 Réseau d'information sur la sécurité nationale de la GRC.  
12 Est-ce exact ?

13 **COMM. MICHAEL DUHEME:** Oui, c'est exact.

14 **ME HANNAH TAYLOR:** Avez-vous reçu des  
15 rapports de membres de la diaspora concernant une ingérence  
16 potentielle dans les élections de 2019 et 2021 ?

17 **COMM. MICHAEL DUHEME:** En 2019, bon, il y a  
18 eu trois renvois à l'OCCE, mais je ne suis pas tout à fait  
19 sûr de l'issue de cette affaire. Et je ne pense pas qu'il  
20 s'agissait d'une ingérence étrangère.

21 **COMM. MICHAEL DUHEME:** C'est une information  
22 qui a été portée à notre attention et que nous avons partagée  
23 avec le bureau de la commissaire aux élections.

24 **D/COMM. MARK FLYNN:** Oui, et ce n'était pas  
25 lié à l'ingérence étrangère.

26 **ME HANNAH TAYLOR:** Est-ce que ces trois-là...  
27 savez-vous si ces trois plaintes-là ont été portées à votre  
28 attention par des membres des communautés de la diaspora ?

1                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Je ne peux pas le  
2 confirmer.

3                   **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Est-ce que c'est  
4 quelque chose qui fait l'objet d'un suivi dans le mécanisme  
5 des plaintes dans une certaine mesure, ou est-ce que c'est  
6 quelque chose dont vous êtes généralement au courant, ou  
7 non ?

8                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Normalement, la  
9 procédure consiste à rédiger un rapport écrit, mais cela  
10 s'est produit lorsque des personnes se sont manifestées et  
11 qu'elles ont été dirigées vers l'organisme approprié pour  
12 enquêter, alors...

13                   **D/COMM. MARK FLYNN:** Si vous me le permettez,  
14 ne posez pas de questions, mais répondez. Pour reprendre  
15 votre question dans son intégralité, je n'ai pas compris ce  
16 que vous disiez précisément à l'époque des GE 43 et 44. Je  
17 pense que vous posiez la question dans le contexte plus large  
18 de 43, 44, et je dirais dans un contexte plus large, et dans  
19 la définition large de l'ingérence étrangère, même en dehors  
20 des élections, nous avons eu un fort engagement avec diverses  
21 diasporas au sujet d'activités de type répression  
22 transnationales. Mais, encore une fois, en dehors du contexte  
23 de l'échéancier et spécifiquement lié aux GE 43 et 44 à ce  
24 moment-là.

25                   Et il y a évidemment d'autres questions,  
26 comme nous l'avons mentionné plus tôt, qui font l'objet d'une  
27 enquête et qui ne sont pas du ressort de cette audience, en  
28 raison de l'intérêt public à maintenir à la fois l'intégrité

1 et le résultat de ces enquêtes.

2 **ME HANNAH TAYLOR:** Et donc, pour en revenir  
3 spécifiquement à cela – en particulier au Réseau  
4 d'information sur la sécurité nationale, donc ce mécanisme,  
5 est-ce que les membres du public, à votre avis, ont tendance  
6 à savoir qu'ils peuvent vous contacter pour des plaintes de  
7 cette façon ? Comment cela est-il partagé avec les gens ?  
8 Comment cette information est-elle partagée ?

9 **D/COMM. MARK FLYNN:** Je dirais donc qu'au fil  
10 du temps, notre opinion et notre travail dans ce domaine ont  
11 changé. Je dirais, d'une manière générale, que non, ce  
12 n'était pas le cas dans le passé.

13 Cependant, vous verrez beaucoup de matériels  
14 dans certaines des campagnes que nous menons, comme «Voir  
15 quelque chose, dire quelque chose», qui est un reportage  
16 plus large sur la sécurité nationale, nous publions ce  
17 matériel en plusieurs langues, en mettant l'accent sur les  
18 langues de la diaspora au Canada, et en particulier en ce qui  
19 concerne les communautés qui peuvent être à risque de menaces  
20 terroristes ; menaces, intimidation à l'égard de la  
21 répression transnationale ou ingérence étrangère. Ainsi, les  
22 produits, produits par notre Unité de la prévention et de  
23 l'engagement, et en collaboration avec l'Association  
24 canadienne des chefs de police, Community for Prevention and  
25 Engagement on Public Safety Matters, sont produits en  
26 plusieurs langues.

27 Gagner la confiance de la diaspora au Canada  
28 est quelque chose qui nous préoccupe, et nous nous y

1 engageons activement, et dans certaines de nos opérations,  
2 vous aurez vu où nous adoptons une approche différente de ce  
3 que je qualifierais de travail dans l'ombre ou en civil. Et  
4 vous avez déjà vu des cas où la GRC a été, dans le cadre de  
5 son mandat de police fédérale, très à l'avant-garde, en  
6 uniforme et présente, et une partie de la stratégie consiste  
7 à gagner la confiance de la collectivité. Ainsi, ils voient  
8 que nous sommes présents, que nous nous soucions d'eux et que  
9 nous sommes prêts à faire quelque chose.

10 Si je fournis cette information, c'est parce  
11 que cela a entraîné une augmentation du nombre d'appels qui  
12 sont parvenus à notre ligne de signalement, ainsi que des  
13 communications directes à l'extérieur de la ligne de  
14 signalement, pour signaler des activités préoccupantes qui  
15 font l'objet d'une enquête.

16 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci. Et donc, juste pour  
17 confirmer, lorsqu'il s'agit de la ligne de dénonciation, ou  
18 du réseau, est-ce que les gens peuvent participer à cette  
19 ligne de dénonciation ou à ce réseau dans des langues autres  
20 que le français et l'anglais ?

21 **COMM. MICHAEL DUHEME:** Il y a...

22 **D/COMM. MARK FLYNN:** Il s'agit principalement  
23 de l'anglais et du français comme langues officielles au  
24 Canada. Cependant, il y a des mécanismes si quelqu'un nous  
25 contacte et que nous pouvons engager, mais c'est un domaine  
26 auquel nous devons prêter attention à l'avenir et accroître  
27 notre capacité dans ce domaine, car il est très difficile de  
28 le faire aujourd'hui.

1                   **COMM. MICHAEL DUHEME:** Puis-je ajouter  
2                   quelque chose ? Étant donné que vous parlez souvent de la  
3                   ligne de dénonciation et que je connais des gens qui vous  
4                   regardent, la ligne de dénonciation doit être utilisée s'il  
5                   n'y a pas de risque pour la sécurité de la personne. S'il y a  
6                   une menace immédiate pour l'individu, la marche à suivre est  
7                   d'appeler le service de police compétent . Composez le 911 et  
8                   demandez à quelqu'un de se rendre sur place. Mais s'il s'agit  
9                   d'un suivi, des choses qu'ils voient, des tendances, comme  
10                  Mark l'a dit, voyez-les, signalez-les. Cette ligne de  
11                  dénonciation est très utile.

12                 **ME HANNAH TAYLOR:** Et les membres du public  
13                 bénéficient-ils de protections de confidentialité lorsqu'ils  
14                 déposent une plainte par l'intermédiaire de ce mécanisme ?

15                 **D/COMM. MARK FLYNN:** Ainsi, comme pour tout  
16                 engagement avec la police, nous respectons les souhaits de la  
17                 personne en ce qui concerne la confidentialité. Cela a une  
18                 incidence sur ce que nous pouvons faire avec les  
19                 renseignements qu'ils fournissent, car nous avons des  
20                 exigences légales en matière de divulgation dans les  
21                 procédures criminelles qui, selon la voie empruntée par les  
22                 procédures, peuvent présenter des défis à cet égard. Mais  
23                 nous avons des lois sur les informateurs confidentiels au  
24                 Canada et des pratiques au Canada qui peuvent être utilisées.

25                 Mais, encore une fois, cela dépend si  
26                 quelqu'un est un informateur confidentiel, un témoin, une  
27                 victime. Cela dépend donc vraiment du statut de la personne  
28                 dans le processus d'enquête.

1 **ME HANNAH TAYLOR:** Et...

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera votre dernière  
3 question.

4 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci madame la  
5 commissaire HOGUE.

6 Et en ce qui concerne la disponibilité de la  
7 protection de la confidentialité, est-ce que cela est annoncé  
8 en plusieurs langues ?

9 **D/COMM. MARK FLYNN:** Je ne suis pas au  
10 courant.

11 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

13 **COMM. MICHAEL DUHEME:** Merci.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ensuite, Me Choudhry pour  
15 Jenny Kwan.

16 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SUJIT CHOUDHRY:**

17 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Madame la commissaire,  
18 Monsieur le Commissaire, bonjour. J'ai juste quelques  
19 questions complémentaires à poser à votre interrogatoire  
20 principal.

21 Monsieur le commissaire, Je crois que vous  
22 avez dit, et j'aimerais que vous le confirmiez, que la GRC  
23 n'a pas ouvert d'enquête sur l'ingérence étrangère dans les  
24 élections pour les GE 43 et 44, mais qu'après 44, vous avez  
25 ouvert des enquêtes, et je crois que vous avez utilisé le  
26 terme pluriel – utilisé ce terme au pluriel. C'est vrai?

27 **COMM. MICHAEL DUHEME:** Donc, pendant la  
28 période 43 et 44, nous n'avons pas, et vous avez raison,

1        monsieur, j'ai dit qu'après cela, par la suite, nous avons  
2        reçu des informations qui nous ont incités à ouvrir une  
3        enquête.

4                    **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et, vous savez, Monsieur  
5        le Commissaire HOGUE, je sais que vous êtes limité dans votre  
6        capacité à nous en dire la portée, mais parlons-nous de  
7        cinq ; 50? Je veux dire, pouvez-vous nous donner une idée de  
8        l'ordre de grandeur ?

9                    **COMM. MICHAEL DUHEME:** Je crois..

10                   **M. GREGORY TZEMENAKIS:** Commissaire HOGUE?  
11        Avec tout le respect que je vous dois, madame la commissaire  
12        Hogue, je vais demander à ces témoins de ne pas répondre à  
13        cette question, conformément à votre mandat, parce que nous  
14        ne voulons pas nuire à un aspect quelconque d'une enquête en  
15        cours.

16                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Ouais, c'est assez juste.

17                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous...

18                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui, merci.

19                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Il n'est donc pas  
20        nécessaire de répondre à la question.

21                   **D/COMM. MARK FLYNN:** Mais cela compte-t-il  
22        pour une question?

23    (RIRES)

24                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** J'ai donc bien peur qu'il  
25        ne soit rayé de ma liste, mais je n'en ai que deux autres.

26                        Donc, monsieur le sous-commissaire, dans  
27        votre témoignage, vous avez décrit en passant ce qu'on  
28        appelle l'Équipe d'ingérence des acteurs étrangers, mais vous

1 n'avez pas eu l'occasion de nous donner une idée de ce que  
2 c'est. Et donc je me demande... j'ai quelques questions à ce  
3 sujet. Quelle est sa taille ? Et, aussi, en particulier,  
4 quels types de compétences linguistiques les membres de cette  
5 équipe possèdent-ils ? Est-ce qu'ils – et nous savons donc à  
6 la Commission qu'il y a certains États qui ciblent nos  
7 diasporas, est-ce que les membres de cette équipe ont les  
8 compétences linguistiques nécessaires pour lire les messages  
9 sur les médias sociaux, lire les médias, dialoguer avec les  
10 membres de ces communautés ?

11 **D/COMM MARK FLYNN:** Heureusement, l'équipe  
12 fait partie d'une organisation beaucoup plus grande qui  
13 possède de vastes compétences linguistiques. Donc, pour  
14 répondre à votre première question dans une question en  
15 plusieurs parties, l'équipe d'ingérence des acteurs étrangers  
16 a été créée en 2020. Il ne s'agit pas de l'existence initiale  
17 d'un groupe au sein de la GRC qui s'est penché sur  
18 l'ingérence d'acteurs étrangers, parce qu'il faisait partie  
19 du Programme de sécurité nationale avant cela – il l'a fait,  
20 et il y avait un petit groupe avec cette mission.

21 Je qualifierais donc l'édition 2020 d'équipe  
22 formelle. La structure a été approximativement – je n'ai pas  
23 le nombre devant moi, mais théoriquement, je dirais qu'elle  
24 est d'environ une douzaine de personnes. Je ne vais pas  
25 parler de la pleine capacité de l'organisation, mais c'est  
26 avec une fonction de base. Nous sommes une grande  
27 organisation. Nous disposons de plusieurs unités qui  
28 apportent de nombreux types de capacités d'enquête à

1 problème. Il ne faut donc pas interpréter le nombre de  
2 membres de cette équipe comme représentant la capacité de  
3 l'organisation parce que cette équipe se trouve au siège  
4 social. Il s'agit d'une surveillance de la gouvernance, et de  
5 ce que j'appellerai une équipe de spécialisation, pour les  
6 efforts déployés à l'échelle nationale, qui font intervenir  
7 toute notre capacité d'enquête policière fédérale dans  
8 l'ensemble du pays, qui se compte par milliers.

9 **COMM MICHAEL DUHEME:** Puis-je ajouter quelque  
10 chose ?

11 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Naturellement.

12 **COMM MICHAEL DUHEME:** Au sein de  
13 l'organisation, nous sommes 30 000 à travers le pays. Donc,  
14 dans le passé, nous avons mobilisé des gens dans différentes  
15 régions du pays pour nous aider dans le cadre d'une enquête  
16 spécifique. Et nous mobilisons également certaines ressources  
17 de nos partenaires en cas de besoin.

18 **D/COMM MARK FLYNN:** Et donc, pour répondre à  
19 votre question en ce qui concerne la capacité d'examiner les  
20 documents qui sont portés à notre attention, ou que nous  
21 découvrons par nous-mêmes, ce n'est pas un problème  
22 important. C'est un défi, en fonction des dialectes de  
23 certains matériaux. Mais comme l'a dit le commissaire, nous  
24 allons chercher ces ressources là où nous en avons besoin  
25 pour y remédier. Cependant, la capacité est parfois un défi.

26 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Et puis, une dernière  
27 question, si vous me le permettez, madame la commissaire  
28 HOGUE. C'est donc le résultat d'un échange entre l'avocat de

1 la Commission et vous, commissaire Hogue, au sujet du groupe  
2 de travail SITE. Et donc moi – et vous – et le commissaire  
3 HOGUE, si je me souviens bien, je crois qu'en réponse à la  
4 question de l'avocat de la Commission, vous avez déclaré  
5 qu'avant de partager toute information que vous – la GRC  
6 recevrait sur SITE au sein de l'organisation, vous devriez  
7 demander la permission, la coopération ou l'acquiescement  
8 d'un membre de l'équipe de l'EITI ? Ou l'organisation  
9 concernée qui a fourni l'information?

10 Ma question découle donc de cela, c'est-à-  
11 dire qu'en supposant qu'une plainte de la GRC soit déposée  
12 auprès de la GRC, y a-t-il un moyen de faire le lien entre  
13 l'information qui est partagée avec la GRC au sein du Groupe  
14 de travail et une plainte reçue sur le terrain ?

15 **COMM MICHAEL DUHEME:** Oui, si vous me le  
16 permettez, notre SITE – notre personne qui représente  
17 l'organisation à l'EITI reviendra et fera un compte rendu de  
18 ce qui a été discuté.

19 Mais encore une fois, et je l'ai dit tout à  
20 l'heure, une grande partie de l'information qui est envoyée à  
21 l'EITI n'est pas une surprise pour nous, parce qu'elle a  
22 probablement été discutée à différents niveaux par  
23 différentes organisations. Et il y a aussi un processus de  
24 validation avant qu'il ne soit envoyé à SITE. Mais on  
25 s'attend à ce que la personne rapporte cette information,  
26 puis la partage, et qu'ensuite la personne qui a cette  
27 enquête dans le cadre du programme fasse le lien avec  
28 d'autres ministères, au besoin.

1                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** D'accord.

2                   **D/COMM MARK FLYNN:** Oui, et juste pour  
3           ajouter à cela, nous avons plusieurs unités au sein de la GRC  
4           et de notre programme national de renseignement, de notre  
5           analyse opérationnelle de la sécurité nationale de la Police  
6           fédérale, de notre unité de traitement des renseignements  
7           sensibles, qui auraient accès à ces documents par  
8           l'intermédiaire des rapports de l'EITI, qui sont également  
9           les analystes criminels et les enquêteurs qui cherchent à  
10          établir ces liens et à explorer les efforts de collaboration  
11          dans la mesure du possible. ou de convertir cette  
12          information, ce renseignement, en un produit exploitable et  
13          utilisable que nous pouvons intégrer à notre flux d'enquête.  
14          Ce n'est pas toujours possible, mais quand c'est possible, ce  
15          sont ces employés qui le font.

16                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci beaucoup, j'ai  
17          terminé.

18                   **COMM MICHAEL DUHEME:** Merci à vous.

19                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

20                   Le prochain, Me Matthew Johnson..

21          **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MATTHEW JOHNSON:**

22                   **ME MATTHEW JOHNSON:** Bonjour commissaire. Je  
23          m'appelle Matthew Johnson et je représente le procureur  
24          général du Canada. J'ai juste une question à vous poser.

25                   Je vais vous ramener à l'époque où vous étiez  
26          interrogé par mon collègue du Congrès ukrainien canadien.  
27          Elle vous a demandé si vous saviez que la Russie s'engageait  
28          dans des ingérences étrangères. Lorsque vous avez dit que

1 vous n'aviez aucune information sur les efforts d'ingérence  
2 étrangère de la Russie, parliez-vous de votre connaissance  
3 personnelle ou au nom de la GRC en tant qu'organisation, qui  
4 comprend le Groupe de travail SITE ?

5 **COMM MICHAEL DUHEME:** Je tiens donc à faire  
6 une mise en garde ici. Je parlais de 43/44 . D'accord. Mais  
7 dans l'ensemble, dans une perspective plus large, oui, nous  
8 savons qu'il y a une certaine forme d'ingérence de la part de  
9 la Russie, et c'est ce qui ressort des nombreuses réunions  
10 auxquelles j'ai assisté au niveau des sous-ministres. Et je  
11 pense que cela a également été noté dans l'un des rapports de  
12 SITE, mais je n'en suis pas sûr à 100%. Mais j'ai été au  
13 courant de certaines des conversations sur ce type  
14 d'influence.

15 **ME MATTHEW JOHNSON:** Merci madame la  
16 commissaire, je n'ai pas d'autres questions. .

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, réinterrogatoire,  
18 maître Morgan?

19 **ME LYNDA MORGAN:** Je n'ai qu'une question  
20 d'ordre administratif à réexaminer, c'est-à-dire que j'ai  
21 fait référence à la version anglaise du rapport de la GRC sur  
22 les établissements. J'aimerais également faire référence à  
23 CANDOC20, qui est la version française du même rapport  
24 institutionnel.

25 Et je signale également que la même réserve  
26 qui a été faite à la version anglaise, à la page 24, en  
27 changeant la date, s'appliquerait également à la version  
28 française.

1 D/COMM MARK FLYNN: Je m'attendrais à ça.

2 COMMISSAIRE HOGUE: Merci, merci monsieur.

3 COMM MICHAEL DUHEME: Merci, Madame la  
4 Commissaire.

5 COMMISSAIRE HOGUE: Alors, vous êtes libres  
6 de quitter.

7 COMM MICHAEL DUHEME: Bonne fin de journée.

8 COMMISSAIRE HOGUE: Vous aussi.

9 ME ERIN DANN: Madame la Commissaire, je me  
10 demande si nous pourrions avoir cinq minutes pour faire  
11 entendre le témoin suivant.

12 COMMISSAIRE HOGUE: Oui, certainement, cinq  
13 minutes.

14 ME ERIN DANN: Monsieur le Greffier, nous  
15 prenons cinq minutes.

16 LE GREFFIER: À l'ordre, s'il vous plaît.  
17 La séance est en pause jusqu'à midi.

18 --- La séance est suspendue à 12 h  
19 --- La séance est reprise à 12 h

20 LE GREFFIER: À l'ordre, s'il vous plaît.  
21 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
22 étrangère est reprise.

23 COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour monsieur Rogers.

24 M. DAN ROGERS: Bonjour.

25 ME ERIN DANN: Bonjour. Merci, madame la  
26 commissaire HOGUE. Il s'agit d'Erin Dann, conseillère  
27 juridique de la Commission. Notre prochain témoin est  
28 M. Rogers. Si le témoin pouvait être assermenté, s'il vous

1       plaît.

2                       **LE GREFFIER:** Pourriez-vous, s'il vous plaît,  
3       indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le  
4       compte rendu ?

5                       **M. DAN ROGERS:** DAN ROGERS, R-O-G-E-R-S.

6       **--- M. DAN ROGERS, Sous affirmation solennelle:**

7       **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR ME ERIN DANN:**

8                       **ME ERIN DANN:** Monsieur Rogers, nous allons  
9       commencer aujourd'hui par quelques questions d'ordre  
10       administratif. Vous souvenez-vous d'avoir été interviewé dans  
11       le cadre d'un panel aux côtés de Shelly Bruce et d'Alia  
12       Tayyeb par l'avocat de la Commission le 8 février 2024??

13                      **M. DAN ROGERS:** Oui.

14                      **ME ERIN DANN:** Si vous me le permettez, je  
15       vous pose la question. WIT 39, s'il vous plaît.

16                      Il s'agit d'un entretien qui s'est déroulé  
17       dans un espace classé. Un résumé de votre entrevue, qui  
18       pourrait être divulgué publiquement, a été préparé. Avez-vous  
19       eu l'occasion d'examiner cela ? C'est le document à l'écran  
20       qu'il vous faut.

21                      **M. DAN ROGERS:** Oui, je l'ai.

22                      **ME ERIN DANN:** Et en ce qui concerne vos  
23       contributions, avez-vous des modifications, des ajouts ou des  
24       suppressions dans le résumé ?

25                      **M. DAN ROGERS:** Non.

26                      **ME ERIN DANN:** Le résumé reflète-t-il  
27       fidèlement la teneur de votre entrevue qui peut être  
28       divulguée publiquement ?

1 M. DAN ROGERS: Oui.

2 ME ERIN DANN: Adoptez-vous vos contributions  
3 au résumé dans le cadre de votre témoignage devant la  
4 Commission ?

5 M. DAN ROGERS: Oui.

6 ME ERIN DANN: Merci.

7 Vous avez également été interrogé par  
8 l'avocat de la Commission lors d'une audience à huis clos,  
9 aux côtés de Mme Tayyeb, le 5 mars 2024. Vous vous en  
10 souvenez ?

11 M. DAN ROGERS: Oui.

12 ME ERIN DANN: Si vous me le permettez, nous  
13 aurons WIT 39, si cela peut être fait dans la prochaine  
14 exposition. Et je demanderais au greffier d'afficher WIT 33.

15 Un résumé public des témoignages que vous  
16 avez présentés à huis clos a été préparé et s'affiche à  
17 l'écran devant vous. Avez-vous eu l'occasion de réviser ce  
18 résumé ?

19 M. DAN ROGERS: Oui.

20 ME ERIN DANN: Et avez-vous des corrections,  
21 des ajouts ou des suppressions, des modifications à ce  
22 résumé ?

23 M. DAN ROGERS: Non.

24 ME ERIN DANN: Reflète-t-il fidèlement la  
25 substance de votre preuve qui peut être rendue publique??

26 M. DAN ROGERS: Oui.

27 ME ERIN DANN: Et adoptez-vous le résumé dans  
28 le cadre de votre témoignage devant la Commission??

1                   **M. DAN ROGERS:** Oui.

2                   **ME ERIN DANN:** Merci.

3                   Vous êtes ici aujourd'hui, monsieur Rogers,  
4                   pour présenter des éléments de preuve au sujet du Centre de  
5                   la sécurité du Canada. Pouvez-vous décrire votre parcours au  
6                   CST, et en particulier votre rôle lors des élections  
7                   générales de 2019 et de 2021 ?

8                   **M. DAN ROGERS:** Oui. J'ai travaillé au Centre  
9                   de la sécurité des télécommunications pendant de nombreuses  
10                  années, à partir du début des années 2000, principalement,  
11                  presque exclusivement dans la direction du renseignement de  
12                  l'organisation. Pendant les élections de 2019 et de 2021,  
13                  j'ai été chef adjoint du Programme du renseignement  
14                  électromagnétique au sein du CST. Plus tard, je suis devenu  
15                  le chef adjoint de l'organisation.

16                  **ME ERIN DANN:** Et je vais juste – pour notre  
17                  bien à tous les deux, je vais juste me rappeler à moi et à  
18                  vous de – si nous pouvons y aller doucement. Nous avons un  
19                  certain nombre d'interprètes qui travaillent pour nous aider  
20                  à la Commission.

21                  En guise de dernier élément d'ordre  
22                  administratif, le CST a préparé un rapport institutionnel.  
23                  C'est-à-dire CAN.DOC 5

24                  Le CST a préparé un rapport institutionnel à  
25                  l'intention de la Commission. Avez-vous eu l'occasion de  
26                  réviser ce rapport ?

27                  **M. DAN ROGERS:** Oui.

28                  **ME ERIN DANN:** Et pouvez-vous confirmer que

1 le CST a préparé le rapport pour la Commission et qu'il  
2 représente les éléments de preuve du CST en ce qui concerne  
3 la Commission ?

4 **M. DAN ROGERS:** Oui.

5 **ME ERIN DANN:** Merci beaucoup. Et je  
6 demanderais que ce rapport institutionnel soit déposé en  
7 preuve, ainsi que la version française du rapport, qui se  
8 trouve au CAN.DOC 6.

9 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 6:**

10 Rapport institutionnel - Centre de la  
11 sécurité des télécommunications

12 **ME ERIN DANN:** Monsieur Rogers, juste avant  
13 de parler de votre rôle au CST et du rôle du CST en ce qui  
14 concerne les questions dont la Commission est saisie, je  
15 crois comprendre que vous ne travaillez pas actuellement au  
16 CST. Pouvez-vous nous dire quel est votre rôle actuel et nous  
17 en donner une brève description ?

18 **M. DAN ROGERS:** Oui, c'est exact. À l'heure  
19 actuelle, je suis conseiller adjoint du premier ministre en  
20 matière de sécurité nationale et de renseignement et sous-  
21 secrétaire à la Protection civile au Bureau du Conseil privé.  
22 À ce titre, j'appuie la conseillère en matière de sécurité  
23 nationale et de renseignement dans ses fonctions, et le  
24 ministre Sajjan dans ses fonctions en matière de préparation  
25 aux situations d'urgence.

26 **ME ERIN DANN:** Merci beaucoup. À la page 2 du  
27 rapport institutionnel, le rapport indique que le CST est  
28 l'organisme national de cryptologie du Canada qui recueille

1 des renseignements d'origine électromagnétique ou SIGINT.  
2 Pouvez-vous nous dire ce qu'est le renseignement d'origine  
3 électromagnétique ?

4 **M. DAN ROGERS:** Oui. Le CST est une  
5 organisation qui, comme vous l'avez dit, recueille des  
6 SIGINT. Le SIGINT est un type de collecte de renseignements  
7 liés à l'interception de communications ou à l'obtention  
8 d'informations à partir de ce que nous appelons  
9 l'infrastructure mondiale de l'information. Et c'est – vous  
10 savez, le colloque, vous pouvez y penser comme à Internet, ou  
11 à tout type d'appareil interconnecté ou au flux de  
12 communications à l'échelle mondiale. Pour nous, le SIGINT est  
13 donc la collecte de renseignements étrangers, et c'est  
14 essentiel, et dans le cadre de notre mandat, nous examinons  
15 les cibles étrangères à l'extérieur du Canada pour recueillir  
16 des renseignements étrangers par l'intermédiaire du SIGINT.

17 **ME ERIN DANN:** Et quand vous parlez de cet  
18 élément d'étrangeté, est-ce que je comprends bien que cela  
19 signifie que vous ne pouvez pas diriger vos activités contre  
20 des Canadiens ou des personnes qui se trouvent au Canada ?

21 **M. DAN ROGERS:** C'est exact. En vertu de  
22 notre mandat en matière de renseignement, de notre mandat en  
23 matière de renseignement étranger, il nous est interdit de  
24 diriger des activités contre des Canadiens ou des personnes  
25 qui se trouvent au Canada.

26 **ME ERIN DANN:** Le mandat général du CST est  
27 énoncé à l'article 15 de la Loi sur le CST. On peut y lire  
28 que le CST:



1                   **M. DAN ROGERS:** En ce sens, nous considérons  
2 que l'ingérence étrangère est une activité trompeuse qui va à  
3 l'encontre des intérêts des Canadiens ou qui constitue une  
4 menace pour des personnes. Et le SCRS en a une définition  
5 solide. Je dirai que, dans le contexte du CST, les limites  
6 précises de cette définition ont un peu moins d'importance.

7                   Nos activités en matière de renseignement  
8 étranger visent à comprendre les intentions des États en ce  
9 qui concerne le Canada de façon plus générale, de sorte que  
10 des choses qui ne sont peut-être pas trompeuses peuvent tout  
11 de même nous intéresser. Et il y a une définition plus large  
12 du renseignement étranger qui s'applique lorsque nous menons  
13 nos activités de renseignement.

14                   **ME ERIN DANN:** Et ce genre d'activités plus  
15 larges, pouvez-vous nous dire ce qui pourrait être inclus  
16 dans cela qui ne serait pas visé par la définition  
17 d'«ingérence étrangère» du SCRS, par exemple?

18                   **M. DAN ROGERS:** Bien sûr. Vous savez, par  
19 exemple, si nous étions – nous pourrions chercher à  
20 identifier les plans ou les intentions d'un État étranger à  
21 l'égard du Canada qui pourraient encore être préjudiciables  
22 aux intérêts du Canada, mais qui pourraient ne pas être mis  
23 en œuvre de manière secrète ou clandestine, de sorte que cela  
24 pourrait être en dehors de la définition du SCRS, mais  
25 toujours dans la définition que nous utiliserions pour  
26 informer le gouvernement par l'intermédiaire de notre  
27 communauté du renseignement.

28                   **ME ERIN DANN:** Merci.

1 D'après ce que je comprends, bien qu'il y ait  
2 un aspect général pour le CST, il a cinq aspects. J'aimerais  
3 simplement les passer brièvement en revue avec vous.

4 Je pense que nous avons abordé le premier  
5 point, le renseignement d'origine électromagnétique à  
6 l'étranger. D'après ce que je comprends, le CST recueille des  
7 renseignements d'origine électromagnétique pour déterminer,  
8 comme vous venez de le mentionner, les motivations, les  
9 intentions et les capacités des entités étrangères. C'est  
10 vrai?

11 **M. DAN ROGERS:** Oui.

12 **ME ERIN DANN:** Nous reviendrons sur l'aspect  
13 renseignement de votre mandat, mais – ou le mandat du CST,  
14 mais j'aimerais d'abord examiner certains des autres aspects  
15 du mandat. Le deuxième est la cybersécurité et l'assurance de  
16 l'information. Pouvez-vous décrire brièvement cet aspect du  
17 mandat du CST ?

18 **M. DAN ROGERS:** Oui. Dans le cadre de cet  
19 aspect du mandat du CST, nous pouvons fournir des conseils,  
20 des orientations et des services en matière de cybersécurité  
21 pour aider à défendre l'infrastructure fédérale, la  
22 cyberinfrastructure ou l'infrastructure désignée comme  
23 importante pour le gouvernement du Canada. Il peut donc  
24 s'agir, vous savez, de mettre en place des mesures défensives  
25 dans les appareils connectés à Internet du gouvernement  
26 fédéral ou d'autres systèmes pour les aider à se défendre  
27 contre toutes sortes de cybermenaces, y compris celles  
28 provenant d'États étrangers, mais aussi contre les

1 rançongiciels, la criminalité ou d'autres types de  
2 cybermenaces.

3 **ME ERIN DANN:** Et pouvez-vous décrire comment  
4 le CST a pu travailler avec, par exemple, Élections Canada  
5 pendant les élections de 2019 et de 2021, en particulier en  
6 ce qui concerne cet aspect du mandat du CST?

7 **M. DAN ROGERS:** Oui, bien sûr.

8 Le CST a travaillé en étroite collaboration  
9 avec Élections Canada tout au long de la période, bien avant  
10 le début des élections, afin de fournir des conseils, une  
11 orientation et des services personnalisés, notamment pour  
12 aider à défendre l'infrastructure connectée d'Élections  
13 Canada avant et pendant les élections fédérales.

14 Cela comprenait toutes sortes de services et  
15 de conseils en matière de cybersécurité, mais aussi  
16 d'intervenir en cas d'événements liés à la sécurité pendant  
17 et autour de l'élection. Et je dirai que notre travail, en ce  
18 qui concerne les élections dans le cadre des aspects de  
19 cybersécurité de notre mandat, va au-delà d'Élections Canada.  
20 Nous fournissons donc également des conseils et des  
21 orientations aux partis politiques, aux Canadiens et aux  
22 électeurs, et ce n'est pas tout.

23 **ME ERIN DANN:** Plus tôt cette semaine, nous  
24 avons entendu des témoignages au sujet des conseils que le  
25 CST a donnés aux partis politiques et aux campagnes  
26 politiques en matière de cybersécurité.

27 D'après ce que nous ont dit les députés des  
28 partis politiques, ils auraient aimé recevoir des conseils

1 plus précis à ce sujet. Pouvez-vous nous dire ce que vous en  
2 pensez et décrire le type d'orientation ou de conseils que  
3 vous donnez aux partis politiques et aux campagnes en matière  
4 de cybersécurité  
5 ?

6 **M. DAN ROGERS:** Certainement.

7 Pendant la période électorale, comme je crois  
8 qu'on l'a mentionné plus tôt, le CST a donné des séances  
9 d'information sur mesure aux partis politiques sur les  
10 mesures de cybersécurité qui peuvent être prises. De plus,  
11 nous avons mis en place une ligne d'assistance téléphonique  
12 que tout candidat pouvait appeler pendant l'élection en cas  
13 d'incident et que nous pouvions aider le candidat à faire  
14 face à ces incidents.

15 Sur le site Web, nous avons mis à la  
16 disposition des administrateurs électoraux, des partis  
17 politiques et des électeurs, des informations spécialement  
18 conçues pour les élections, qui présentent diverses mesures  
19 que les gens peuvent prendre pour défendre les députés et  
20 pour aider à réagir à un incident.

21 Nous demeurons disponibles pour vous  
22 consulter si les partis politiques ont besoin de conseils et  
23 d'orientations personnalisés et que ce service est continu  
24 même en dehors du déroulement d'une élection.

25 **ME ERIN DANN:** Et comment un candidat  
26 saurait-il qu'il devrait appeler cela, comment serait-il  
27 informé de l'existence de cette ligne d'assistance ou  
28 comprendrait-il qu'il pourrait communiquer avec le CST ? Et

1 comment un candidat saurait-il qu'il devrait appeler cela –  
2 comment serait-il informé de l'existence de cette ligne  
3 d'assistance ou comprendrait-il qu'il pourrait communiquer  
4 avec le CST ?

5 **M. DAN ROGERS:** Eh bien, il y a eu des  
6 séances d'information fournies aux partis politiques au début  
7 de ces élections et au cours de ce processus, où cette  
8 information aurait été transmise. C'est aussi sur notre site  
9 Web.

10 **ME ERIN DANN:** Merci.

11 Et pouvez-vous nous dire – l'un des témoins  
12 que nous avons entendus pense qu'il serait utile d'avoir des  
13 conseils du CST sur des types précis de logiciels à éviter ou  
14 à utiliser ? Ils cherchaient des conseils sur les  
15 protections particulières pour les parlementaires qui  
16 travaillent dans un environnement hybride.

17 Le CST est-il en mesure de donner ce genre de  
18 conseils précis sur des plates-formes ou des logiciels  
19 particuliers qu'il serait préférable d'utiliser ou d'éviter  
20 pour les personnes qui participent à des institutions  
21 démocratiques ?

22 **M. DAN ROGERS:** Je pense que cela dépend  
23 probablement du cas et de l'instance. Nous sommes là pour  
24 vous conseiller et vous guider. Souvent, ces conseils et ces  
25 orientations dépendent des choix qui doivent être faits par  
26 les personnes qui utilisent le logiciel.

27 Je sais que les tribunes où nous avons  
28 l'intention d'informer les partis politiques avaient pour but

1 de discuter de ce genre de questions, mais en général, je  
2 pense que nous pouvons donner ce genre de conseils.

3 **ME ERIN DANN:** D'accord. Pouvez-vous décrire  
4 cet aspect du mandat du CST et en particulier, la différence  
5 entre les cyberopérations actives et défensives, et plus  
6 particulièrement la différence entre les cyberopérations  
7 actives et défensives ?

8 **M. DAN ROGERS:** Naturellement.

9 Les cyberopérations actives et défensives  
10 sont deux aspects du mandat du CST, un mandat qui lui permet  
11 d'utiliser ses cybercapacités non seulement pour recueillir  
12 des renseignements ou se défendre, mais aussi pour obtenir un  
13 résultat par des moyens cybernétiques.

14 Dans le cas des cyberopérations défensives,  
15 il peut s'agir de prendre des mesures pour perturber une  
16 attaque qui s'approche d'une infrastructure fédérale ou d'un  
17 système d'importance pour le gouvernement du Canada. Dans le  
18 cas de cyberopérations actives, cela pourrait être utilisé à  
19 des fins cybernétiques, mais peut-être à des fins non  
20 cybernétiques, par exemple, pour perturber les activités  
21 terroristes en ligne.

22 **ME ERIN DANN:** Et est-ce que l'exigence  
23 d'extranéité dont nous avons parlé en ce qui concerne le  
24 mandat du CST en matière de collecte de renseignements  
25 s'applique également aux cyberopérations ?

26 **M. DAN ROGERS:** Oui, il s'applique.

27 Donc, dans ces deux aspects de son mandat, le  
28 CST est tenu de diriger ces activités à l'extérieur du

1 Canada, et non vers les Canadiens. Et plus particulièrement,  
2 pas non plus en ce qui concerne les infrastructures au  
3 Canada.

4 **ME ERIN DANN:** Mais une cyberopération  
5 défensive protégerait-elle contre une attaque venant du pays  
6 ou vise-t-elle uniquement une attaque venant d'une entité  
7 étrangère ?

8 **M. DAN ROGERS:** Les cyberopérations  
9 défensives nationales peuvent être... eh bien, il existe de  
10 nombreux types de défenses que nous pourrions utiliser pour  
11 nous défendre contre les cyberattaques, et celles-ci vont des  
12 cyberdéfenses normales aux cyberopérations défensives.

13 Le CST peut neutraliser les cybermenaces de  
14 toute nature, quelle que soit leur source. Les  
15 cyberopérations défensives visent à perturber les acteurs  
16 étrangers.

17 **ME ERIN DANN:** Merci pour ces précisions.

18 Je comprends que des cyberopérations  
19 défensives étaient prévues en préparation des élections de  
20 2019 et 2021. Est-ce exact ?

21 **M. DAN ROGERS:** Oui.

22 **ME ERIN DANN:** Est-ce que ça été effectué, ou  
23 non ?

24 **M. DAN ROGERS:** Non. Le CST a élaboré des  
25 plans pour des cyberopérations défensives lors des deux  
26 élections. Les capacités étaient prêtes et les approbations  
27 ont été données, puis préparées plus tard, mais nous n'avons  
28 eu besoin d'aucune de ces opérations pour défendre les

1 réseaux. **ME ERIN DANN:** Merci.

2 Et puis le dernier aspect du mandat du CST  
3 est le mandat d'assistance.

4 Pouvez-vous décrire brièvement cet aspect du  
5 mandat du CST ?

6 **M. DAN ROGERS:** Naturellement.

7 Le mandat d'assistance du CST est le dernier  
8 aspect de son mandat où nous pouvons fournir une assistance à  
9 un partenaire fédéral chargé de l'application de la loi ou de  
10 la sécurité ou aux Forces armées canadiennes. Lorsque nous  
11 opérons dans le cadre de cet aspect de notre mandat, nous  
12 assumons les pouvoirs du demandeur. Ainsi, si nous opérons à  
13 la demande du SCRS ou de la GRC, ou, par exemple, des Forces  
14 armées canadiennes, nous assumerons les pouvoirs de ces  
15 organismes et mener une activité spécifique pour laquelle ils  
16 sont déjà autorisés à entreprendre.

17 Cela entre en jeu lorsque le CST dispose de  
18 capacités ou d'une infrastructure qui lui sont propres,  
19 compte tenu de ses capacités techniques pour être en mesure  
20 de fournir cette aide, de sorte qu'elle n'a pas à être  
21 reproduite au sein de ces autres organisations.

22 **ME ERIN DANN:** Vous vous attaquez donc à  
23 leurs pouvoirs ou à ce qu'ils sont autorisés à faire.  
24 Acceptez-vous également des limites à ce qu'ils sont  
25 autorisés à faire ?

26 **M. DAN ROGERS:** Oui, merci d'avoir posé la  
27 question. Absolument. Nous agissons dans le cadre des  
28 pouvoirs et des limites de la partie requérante.

1                   **ME ERIN DANN:** Merci. Le CST, que ce soit  
2 dans le cadre de son mandat d'assistance ou dans tout autre  
3 aspect de son mandat, joue-t-il un rôle dans la détection de  
4 l'ingérence étrangère par l'entremise d'activités en ligne ?  
5 Et je pense en particulier à lutter contre les activités  
6 malveillantes en ligne comme les campagnes de désinformation  
7 ou de désinformation.

8                   **M. DAN ROGERS:** Tous les aspects du mandat du  
9 CST pourraient entrer en jeu en ce qui concerne les activités  
10 d'ingérence étrangère. Vous savez, évidemment, notre service  
11 de renseignement – l'aspect renseignement de notre mandat  
12 nous permettrait de comprendre quand des États étrangers  
13 envisagent ou se livrent à de telles activités. Le mandat en  
14 matière de cybersécurité et d'assurance de l'information nous  
15 permettrait, par exemple, de contrer les tentatives de  
16 piratage et de fuite qui pourraient être utilisées à des fins  
17 d'ingérence étrangère, de mener des cyberopérations actives  
18 et défensives pour contrer ce type d'activités si elles  
19 provenaient de l'étranger, et de recourir au mandat  
20 d'assistance si l'un de nos partenaires nationaux avait  
21 besoin de notre aide pour contrer ou identifier l'ingérence  
22 étrangère.

23                   **ME ERIN DANN:** Je crois savoir qu'en 2019, on  
24 a demandé au CST d'évaluer les données recueillies par le  
25 MMR, le mécanisme d'intervention rapide, en ce qui concerne  
26 l'ingérence potentielle d'un État étranger dans les processus  
27 démocratiques canadiens. Je ne vous y ferai pas revenir, mais  
28 pour votre bénéfice, cette question est abordée au

1       paragraphe 20 de la preuve sommaire de l'audience à huis  
2       clos, à l'intention des parties.

3                   Can you describe any difficulties or  
4       limitations CSE faces in evaluating this type of data?

5                   **M.DAN ROGERS:** Oui. Et il y a probablement  
6       deux choses que je devrais dire tout de suite. Lorsque nous  
7       évaluons des données de cette nature, les limites de notre  
8       mandat s'appliquent toujours. Il s'agit donc de choses qui ne  
9       sont pas nationales. En vertu de la loi, nous nous penchons  
10      sur les activités étrangères, ce qui signifie que nous ne  
11      pouvons pas partir d'un endroit où, à première vue, des  
12      Canadiens diffusent de l'information sur les médias sociaux  
13      et effectuent une analyse. Ce n'est pas de nature étrangère  
14      et nous ne commencerions donc pas par là.

15                   Lorsqu'il y a des signes d'étrangeté, par  
16      exemple, si le MRR identifie ce qu'il croit être de  
17      l'information étrangère publiée sur les médias sociaux par un  
18      État étranger, s'il nous en parle, nous pourrions être en  
19      mesure d'utiliser, par exemple, l'aspect du renseignement de  
20      notre mandat pour chercher à corroborer ou à confirmer  
21      l'attribution ou la portée et l'ampleur de ces activités.

22                   Il y a encore des limites à notre capacité de  
23      le faire, même lorsque cela relève de notre mandat. Par  
24      exemple, l'information technique disponible publiquement sur  
25      ce genre de publications sur les médias sociaux peut être  
26      limitée, ce qui pourrait limiter notre capacité à corréliser  
27      cette information avec nos fonds de renseignement existants.  
28      Et cela - ce genre de limites - rend l'attribution et la

1 détection assez difficiles.

2 **ME ERIN DANN:** Et je reçois un rappel une  
3 fois de plus pour nous deux de ralentir du mieux que nous  
4 pouvons lorsque nous parlons.

5 **ME ERIN DANN:** En ce qui concerne les  
6 élections de 2021, je crois comprendre que le CST était au  
7 courant d'allégations selon lesquelles la République  
8 populaire de Chine aurait mené une campagne dans les médias  
9 sociaux visant le Parti conservateur du Canada, en  
10 particulier Erin O'Toole et Kenny Chiu, entre autres.

11 A-t-on demandé au CST d'évaluer les données  
12 recueillies par le MMR ou tout autre organisme relativement à  
13 cette ingérence étrangère potentielle ?

14 **M. DAN ROGERS:** Si je me souviens bien, cet  
15 incident était lié à l'échange d'information au Canada. Et  
16 donc, comme je l'ai mentionné plus tôt, il n'entre pas dans  
17 le cadre de notre mandat d'examiner l'information partagée  
18 par les médias canadiens ou les gens au Canada, que cette  
19 information soit ou non destinée à des fins étrangères  
20 particulières.

21 **ME ERIN DANN:** D'accord. Et je sais qu'une  
22 partie de cette activité aurait eu lieu sur WeChat, qui, nous  
23 le savons, est une entité de médias sociaux appartenant à des  
24 intérêts étrangers. Mais est-ce que je comprends que, parce  
25 que l'activité, ou si un utilisateur, un utilisateur de  
26 WeChat se trouve au Canada, cela ne relève pas du mandat du  
27 CST ?

28 **M. DAN ROGERS:** C'est juste. Quelle que soit

1 la plate-forme, si les personnes qui mènent les activités  
2 sont au Canada et utilisent ces outils pour partager de  
3 l'information, cela ne relève pas de notre mandat.

4 **ME ERIN DANN:** Donc, si un État étranger, et  
5 en s'éloignant de l'exemple précis pour un moment, mais si un  
6 État étranger utilisait un mandataire au Canada pour mener  
7 une campagne de désinformation en amplifiant la  
8 désinformation de manière inauthentique, le CST n'aurait pas  
9 le pouvoir d'enquêter sur ce type d'activité ?

10 **M. DAN ROGERS:** Eh bien, je devrais  
11 clarifier. Nous ne serions pas en mesure d'agir - d'enquêter  
12 sur les activités qui se déroulent au Canada ou qui sont  
13 faites par des Canadiens. Si un État étranger - vous savez,  
14 hypothétiquement, si des personnes à l'intérieur de l'État  
15 étranger planifiaient ou dirigeaient ces activités au Canada,  
16 nous pourrions examiner la composante étrangère de cela. Et  
17 ce serait une façon pour notre mandat de renseignement de  
18 confirmer ou d'infirmer l'une ou l'autre - si ces activités  
19 étaient dirigées par l'étranger.

20 Notre mandat en matière de renseignement peut  
21 donc s'appliquer, mais pas en examinant les éléments  
22 canadiens de ces communications.

23 **ME ERIN DANN:** Merci. L'un des témoins qui  
24 ont comparu hier devant la Commission, la députée Kwan, a  
25 décrit son expérience d'interaction avec divers organismes et  
26 ministères de la Sécurité et du renseignement. Et je n'aurai  
27 pas la citation exacte - je ne pourrai pas la citer  
28 exactement, mais elle a dit quelque chose comme ce qui suit,

1 qu'il lui semblait que tout le monde, tous ces différents  
2 organismes et ministères avaient certain des ingrédients,  
3 mais qu'ils ne travaillaient pas nécessairement ensemble pour  
4 faire le gâteau.

5                   Lorsque vous parlez des défis liés à la  
6 détection de l'ingérence étrangère par l'activité en ligne et  
7 à l'attribution de celle-ci à un État étranger en  
8 particulier, pouvez-vous nous dire si ces difficultés  
9 découlent du fait que l'on n'a pas les bons ingrédients, que  
10 l'on n'a pas la bonne trousse d'outils ou que ces ingrédients  
11 sont répartis entre divers organismes ? Ou peut-être que les  
12 défis sont liés à un autre problème ? Que pouvez-vous dire à  
13 ce sujet ?

14                   **M. DAN ROGERS:** Je peux faire un commentaire  
15 à ce sujet. Je pense que c'est l'une des raisons pour  
16 lesquelles le groupe de travail sur l'EITI a été mis sur  
17 pied, c'est parce que chacun des divers organismes a un  
18 aspect différent de chaque incident particulier sur lequel il  
19 peut enquêter. Je sais que le mécanisme d'intervention rapide  
20 d'Affaires mondiales Canada peut effectuer des analyses plus  
21 larges des médias sociaux qui ne relèvent pas du mandat du  
22 CST. Et comme vous l'avez mentionné dans l'exemple précédent,  
23 s'il identifie des éléments étrangers à cet égard, le CST  
24 peut utiliser les éléments étrangers pour utiliser son mandat  
25 de renseignement afin d'obtenir plus de détails.

26                   De même, le SCRS et la GRC ont des aspects.

27                   La fonction de coordination de l'EITI visait  
28 à regrouper les aspects de ces mandats afin que la question

1 puisse être traitée de manière globale.

2 Je pense que je dirais que, vous savez, cela  
3 arrive. Le groupe de travail de l'EITI se penche sur ces  
4 questions. Et qu'il le fait assez efficacement. Cela ne veut  
5 pas dire qu'il n'y a pas de lacunes et qu'il n'y a pas de  
6 défis. Mais je pense que ces éléments se réunissent pour  
7 créer un ensemble plus large pour le Canada.

8 **ME ERIN DANN:** Merci. J'aimerais revenir à  
9 l'aspect du mandat du CST qui porte sur le renseignement  
10 électromagnétique étranger. Et je note – je note l'heure,  
11 donc nous allons juste passer brièvement à travers cela.

12 Mais pouvez-vous nous dire qui sont les  
13 principaux consommateurs des renseignements recueillis par le  
14 CST ?

15 **M. DAN ROGERS:** Il y a des consommateurs de  
16 nos renseignements dans l'ensemble du gouvernement. Il y a  
17 des gouvernements fédéraux et des alliés qui consomment nos  
18 renseignements.

19 En ce qui concerne l'ingérence étrangère,  
20 cela inclut certainement Affaires mondiales Canada, le SCRS  
21 et la GRC, comme vous l'avez noté ici. Il comprend également  
22 le BCP, y compris le Secrétariat d'évaluation du  
23 renseignement, et il y a bien sûr divers clients.

24 **ME ERIN DANN:** Et pouvez-vous nous dire  
25 comment l'intelligence est partagée ? Et peut-être que je  
26 dirai que je comprends qu'il y a en quelque sorte deux façons  
27 principales. L'une d'entre elles consiste à télécharger des  
28 produits de renseignement dans une base de données centrale

1 où les clients peuvent y accéder. Et deuxièmement, par  
2 l'intermédiaire des agents des relations avec la clientèle.  
3 Pourriez-vous nous parler de ces deux façons dont les  
4 renseignements sont diffusés ?

5 **M. DAN ROGERS:** Oui, le CST a investi dans  
6 des outils assez robustes de diffusion et de suivi du  
7 renseignement. Vous avez parlé aux deux principaux. Il existe  
8 une base de données qui est disponible sur un système top  
9 secret pour les consommateurs de notre intelligence  
10 directement en ligne. Ainsi, les personnes qui ont  
11 l'autorisation appropriée et qui ont besoin de savoir sur les  
12 comptes peuvent y accéder directement, consommer des produits  
13 de renseignement de notre part et de celle d'autres  
14 organismes. Et c'est enregistré.

15 Pour les clients qui ne veulent peut-être pas  
16 se prévaloir d'un accès direct en ligne, par exemple, les  
17 ministres qui ne travaillent pas régulièrement dans un  
18 établissement sécurisé avec ces accès, nous avons des agents  
19 des relations avec la clientèle qui travaillent et sont  
20 intégrés dans divers ministères qui apportent des trousseaux de  
21 renseignements à ces personnes pour qu'elles les lisent, puis  
22 les renvoient.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il vous faut ralentir,  
24 encore une fois. e.

25 **M. DAN ROGERS:** Oh, c'est la troisième fois  
26 que vous me le demandez. Je suis désolé.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est correct, c'est  
28 correct.

1                   **M. DAN ROGERS:** Ces agents des relations avec  
2 la clientèle vérifient qui lit les renseignements qui sont  
3 distribués - ou le lectorat des renseignements qu'ils  
4 distribuent et fournissent généralement les renseignements  
5 demandés par le client selon une périodicité demandée par le  
6 client. Cela peut varier de quotidien, hebdomadaire et  
7 irrégulier.

8                   **ME ERIN DANN:** Au début de votre témoignage,  
9 vous avez parlé de la limite imposée au CST en ce qui a trait  
10 à la non-collecte de renseignements ciblant les Canadiens ou  
11 les Canadiens. Lorsque des Canadiens sont identifiés dans le  
12 cadre de vos activités de renseignement, dans le cadre de vos  
13 activités de renseignement étranger, des mesures sont-elles  
14 prises pour protéger leur identité lorsque les produits du  
15 renseignement sont diffusés aux divers clients ?

16                   **M. DAN ROGERS:** Oui. En plus de ne pas être  
17 en mesure de diriger nos activités vers les Canadiens ou qui  
18 que ce soit au Canada, notre loi nous oblige à prendre des  
19 mesures pour protéger la vie privée des Canadiens et des  
20 personnes au Canada. L'une des façons les plus courantes d'y  
21 parvenir dans nos rapports de renseignement est ce que nous  
22 appelons la «suppression d'identités». Donc, s'il y a une  
23 collecte fortuite d'un ou d'une collection d'une  
24 communication qui a incidemment un participant canadien ou  
25 qui mentionne un Canadien, si ces renseignements sont  
26 toujours importants, pertinents pour les affaires  
27 internationales, la défense et la sécurité, nous pouvons  
28 toujours les signaler, mais dans le cadre du rapport, nous

1       supprimons les noms. Nous dirons quelque chose comme «Un  
2       Canadien anonyme a dit ce qui suit :», et nous prendrons des  
3       mesures pour nous assurer que nous n'identifions pas  
4       également ces Canadiens en fonction du contexte.

5                   **ME ERIN DANN:** Que se passe-t-il si  
6       l'identité de ces Canadiens est pertinente pour l'un de vos  
7       partenaires qui consomment ces renseignements ?

8                   **M. DAN ROGERS:** La Loi en tient compte, et  
9       nous avons le pouvoir de fournir ces identités sur demande  
10      aux clients qui peuvent démontrer qu'ils ont besoin de les  
11      recevoir. Par exemple, si le SCRS ou la GRC a reçu l'un de  
12      nos rapports et qu'il y a un nom canadien supprimé, ils  
13      peuvent en faire la demande officielle. Cela passe par une  
14      validation pour s'assurer que cette identité peut être  
15      divulguée et qu'elle est divulguée à ces partenaires et  
16      qu'elle fait l'objet d'un suivi.

17                  **ME ERIN DANN:** Merci. Et peut-être que je  
18      vais juste vous donner un exemple précis en 2021. D'après les  
19      résumés dont nous avons parlé plus tôt, je crois comprendre  
20      que le CST a observé une quantité constante ou en quelque  
21      sorte de référence d'ingérence étrangère et d'activités  
22      d'influence malveillante pendant les élections, ainsi  
23      qu'avant et après les élections. Mais l'élément de  
24      renseignement le plus important que le CST a recueilli en ce  
25      qui concerne l'ingérence étrangère et les élections a été  
26      recueilli peu de temps après les élections de 2021. C'est  
27      vrai?

28                  **M. DAN ROGERS:** C'est vrai.

1                   **ME ERIN DANN:** D'accord. Et je comprends que  
2 vous n'êtes pas en mesure de nous donner des détails sur ces  
3 renseignements, mais il s'agit d'une allégation de  
4 distribution potentielle de fonds.

5                   **M. DAN ROGERS:** C'est exact.

6                   **ME ERIN DANN:** Pouvez-vous confirmer que ces  
7 renseignements ont été communiqués au Groupe de travail sur  
8 l'EITI ou qu'ils lui ont été communiqués ?

9                   **M. DAN ROGERS:** Oui, ils l'ont été.

10                  **ME ERIN DANN:** Et en plus – cela a également  
11 été partagé avec la GRC et le SCRS ?

12                  **M. DAN ROGERS:** Oui.

13                  **ME ERIN DANN:** Et êtes-vous en mesure de  
14 confirmer si le SCRS ou la GRC ont pris des mesures à l'égard  
15 de ce rapport ?

16                  **M. DAN ROGERS:** Je ne peux pas confirmer  
17 s'ils ont pris des mesures d'enquête ou d'autres mesures à la  
18 suite du rapport. Je crois que nous avons de l'information  
19 qui confirme qu'ils ont demandé des identités dans ce  
20 rapport, et qu'ils – nous savons qu'ils l'ont vu.

21                  **ME ERIN DANN:** Merci beaucoup.

22                               Si vous me le permettez, madame la  
23 commissaire HOGUE. Merci, monsieur le commissaire. Ce sont  
24 toutes mes questions.

25                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

26                               J'ai une question à vous poser, monsieur  
27 Rogers. Et même si cela peut être évident pour vous, pouvez-  
28 vous expliquer la raison des restrictions imposées au CST

1 pour recueillir des renseignements sur les Canadiens ?

2 **M. DAN ROGERS:** Bien...

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pour autant que vous le  
4 sachiez, au meilleur de votre connaissance?

5 **M. DAN ROGERS:** Oui, je peux. Le CST a des  
6 pouvoirs assez étendus et la capacité de recueillir des  
7 renseignements. Nous n'avons pas un système comme celui du  
8 SCRS, qui nous permet de nous adresser à la Cour fédérale  
9 pour obtenir des mandats. Il y a un mécanisme dans notre loi  
10 pour que le commissaire aux renseignements examine les  
11 autorisations ministérielles, mais il s'agit d'un régime  
12 juridique différent avec des seuils différents. Et le CST,  
13 vous savez, veille à ce que nous ne voulions pas enfreindre  
14 la *Charte* ou toute autre loi nationale lorsque nous faisons  
15 cela. Et donc le régime est vraiment mis en place avec des  
16 protections très, très fermes de la vie privée et des  
17 protections de la *Charte* pour les Canadiens en veillant à ce  
18 que nous ne regardions qu'à l'extérieur du Canada pour  
19 obtenir nos renseignements.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

21 Contre-interrogatoire? Le premier est  
22 M. Choudhry pour Jenny Kwan.

23 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Aucune question,  
24 commissaire HOGUE.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pas de question, ADRC?

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

27 **ME GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, je m'appelle  
28 Guillaume Sirois et je suis conseiller juridique de l'ADRC,

1 l'Alliance démocratique russo-canadienne.

2 Je veux parler aujourd'hui de l'attribution  
3 des campagnes sur les médias sociaux ou des campagnes  
4 d'influence qui se déroulent sur Internet à un acteur  
5 étatique étranger. Vous avez expliqué dans votre résumé, je  
6 crois, que le CST est parfois incapable d'évaluer ou  
7 d'attribuer à un État étranger des renseignements de source  
8 ouverte recueillis par le MMR. Que vouliez-vous dire par  
9 là??

10 **M. DAN ROGERS:** Eh bien, ce à quoi je faisais  
11 allusion, c'est qu'il y a parfois des campagnes de  
12 désinformation que le MMR peut détecter, mais elles peuvent  
13 être axées sur le Canada ou elles peuvent contenir  
14 suffisamment de détails pour que nous puissions conclure  
15 qu'elles sont dirigées par un État étranger. Donc, la  
16 différence entre, vous savez, le MMR qui identifie des  
17 comptes inauthentiques et l'amplification d'un certain récit  
18 vers le fait que nous pouvons confirmer qu'un État étranger a  
19 ordonné cela, les renseignements du CST fonctionneraient en  
20 examinant la partie étrangère de cela et en cherchant à  
21 déterminer si nous pouvons confirmer pourquoi ces activités  
22 se sont produites.

23 Nous pourrions donc examiner l'appareil de  
24 renseignement d'un État étranger et voir si nous pouvons  
25 déterminer si cet État étranger dirige ou non ce genre  
26 d'activité, mais nous avons des lacunes en matière de  
27 renseignement et nous ne savons pas tout, alors nous  
28 chercherions à le faire. Et nous pouvons également fournir

1       une assistance technique au RRM pour l'aider à les  
2       identifier, mais parfois cela peut ne pas faire partie de  
3       notre mandat.

4                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et quels types  
5       d'indices amèneraient le CST à croire qu'un acteur étatique  
6       étranger était impliqué dans une campagne de désinformation  
7       en ligne ?

8                   **M. DAN ROGERS:** L'une des indications les  
9       plus claires pour nous pourrait certainement être de  
10      recueillir des renseignements ou des communications de  
11      représentants d'États étrangers qui parlent de leur intention  
12      de mener ces activités ou de la manière dont ils mènent ces  
13      activités. Il se peut donc que nous ayons des renseignements  
14      sur des responsables étrangers dans un pays étranger qui  
15      discutent de leurs intentions ou de leurs capacités en ce qui  
16      concerne la conduite de campagnes de désinformation.

17                   **ME GUILLAUME SIROIS:** C'est probablement la  
18      solution la plus facile si vous interceptez quelque chose.  
19      Mais est-il vrai que, surtout avec un État étranger qui  
20      développe des moyens de plus en plus complexes et développés  
21      pour promouvoir ces campagnes d'influence, est-il vrai qu'il  
22      devient de plus en plus difficile d'intercepter une telle  
23      communication par exemple ?

24                   **M. DAN ROGERS:** Je ne dirais jamais que le  
25      renseignement d'origine électromagnétique est une affaire  
26      facile. C'est très complexe et cela devient de plus en plus  
27      technique. Alors oui, c'est certainement une préoccupation.  
28      Nous avons une main-d'œuvre très technique et très compétente

1 au CST, et nous – vous savez, c'est notre travail de garder  
2 une longueur d'avance sur cette courbe technique, mais il y a  
3 toujours des défis et il y a toujours des choses que nous  
4 trouverons difficiles dans ce travail.

5 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. De plus, si  
6 l'on met de côté les défis liés à l'interception d'un SIGINT  
7 en soi, j'ai entendu dire que l'influence étrangère était de  
8 plus en plus importante au Canada, et je comprends que cela  
9 ne fait pas partie du mandat du CST. Est-ce quelque chose que  
10 vous savez ou dont vous avez été témoin que les campagnes  
11 d'influence étrangères peuvent devenir plus intérieures ?

12 **M. DAN ROGERS:** Oui. Et je vais essayer de  
13 clarifier un peu. En ce qui concerne notre mandat en matière  
14 de renseignement étranger, c'est ce dont nous avons discuté.  
15 Il y a beaucoup de choses que le CST essaie de faire pour  
16 contrer les campagnes de désinformation, même si elles  
17 peuvent être nationales.

18 Par exemple, nous nous efforçons de fournir  
19 de l'information aux Canadiens et nous collaborons avec  
20 l'ensemble du gouvernement du Canada pour diffuser de  
21 l'information sur la façon de déceler la mésinformation et la  
22 désinformation. Cela pourrait provenir d'un État étranger,  
23 mais cela pourrait aussi être quelque chose que les Canadiens  
24 pourraient utiliser pour détecter toutes sortes de  
25 mésinformation et de désinformation au Canada par des moyens  
26 cybernétiques.

27 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Et juste pour  
28 donner un exemple concret. Nous avons entendu parler de

1 comptes d'amis russes qui ont amplifié un parti politique  
2 spécifique pendant les élections de 2021. Pouvons-nous être  
3 certains que ce n'est pas – cela ne peut pas être attribué à  
4 la Russie ?

5 **M. DAN ROGERS:** Je pense que la chose la plus  
6 forte que je puisse dire, c'est que nous n'avons pas conclu  
7 qu'il y avait eu une vaste campagne de naissance pour mener  
8 cette activité. Il y a des lacunes dans le renseignement,  
9 alors je ne peux pas vous le dire d'une façon ou d'une autre,  
10 mais je peux dire que, d'après les renseignements dont  
11 disposait le CST, nous n'avons pas vu cela.

12 **ME GUILLAUME SIROIS:** Mais était-il possible  
13 que cette campagne d'influence ne fût pas nécessairement  
14 dirigée, mais qu'elle provienne de Russie ou qu'elle ait été  
15 influencée par la Russie??

16 **M. DAN ROGERS:** Je ne peux pas l'exclure. Il  
17 est certain que le CST est limité dans sa capacité à donner  
18 des conseils et de l'information aux renseignements qu'il  
19 possède et à ce qu'il identifie dans le cadre de son mandat,  
20 et je ne peux donc pas vraiment en dire plus.

21 **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord, la question  
22 reste ouverte de savoir si la Russie était derrière cette  
23 désinformation.

24 **M. DAN ROGERS:** Je dirai que le CST fournit  
25 de l'information au gouvernement et à divers clients sur ce  
26 que nous savons des intentions et des activités des États  
27 étrangers, et cela comprend parfois des renseignements sur le  
28 niveau de priorité ou le niveau d'intention d'un État

1 étranger à l'égard du Canada. Mais je dirais que dans ce cas-  
2 ci, vous savez, nous avons vu que le Canada est une cible  
3 moins prioritaire pour certains États étrangers. Mais votre  
4 question demeure et je pense pouvoir dire que nous n'avons  
5 tout simplement aucune information permettant de conclure  
6 qu'il s'agissait d'une campagne russe.

7 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, juste pour poser  
8 ma question à nouveau : elle reste une question ouverte.

9 **M. DAN ROGERS:** Le CST n'est pas en mesure de  
10 répondre à cette question.

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** Ma dernière question  
12 sera la suivante : croyez-vous que la Russie avait  
13 l'intention et la capacité d'amplifier le contenu qui divise  
14 ou le contenu lié à un parti politique au cours des dernières  
15 semaines précédant la 44e élection générale ?

16 **M. DAN ROGERS:** Je pense que ce que nous  
17 avons dit dans nos reportages publics sur les élections,  
18 c'est que beaucoup d'États étrangers, y compris la Russie,  
19 ont la capacité de le faire. Je pense que nous étions moins  
20 certains de l'intention. Et ce que nous avons dit, c'est que  
21 si un État étranger en avait l'intention, il l'a – si un  
22 certain nombre d'États étrangers ont l'intention, qu'ils en  
23 ont la capacité.

24 **ME GUILLAUME SIROIS:** La vraie question est  
25 donc celle de l'intention de la Russie.

26 **M. DAN ROGERS:** exact. Nous n'avons pas  
27 révélé de renseignements dans ces résumés qui parleraient de  
28 l'intention russe. Nous sommes d'accord pour dire qu'ils en

1 ont la capacité.

2 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

4 UCC?

5 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME LESLIE SCHUMACHER:**

6 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Bonjour, je m'appelle  
7 Leslie Schumacher et je représente le Congrès ukrainien  
8 canadien. J'ai juste quelques questions.

9 Le CST était-il au courant de l'ingérence  
10 étrangère de la Russie au Canada lors des élections générales  
11 de 2019 et de 2021 ?

12 **M. DAN ROGERS:** Nous n'avons pas conclu qu'il  
13 y avait eu des campagnes de désinformation soutenues par des  
14 États étrangers de la part de la Russie pendant ces  
15 élections.

16 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Je comprends ce qu'il  
17 en est des campagnes de désinformation, mais je me demande si  
18 vous pouvez nous dire plus largement s'il y a eu ingérence  
19 étrangère dans l'un ou l'autre aspect des élections.

20 **M. DAN ROGERS:** Oui je vois. Eh bien, je  
21 pense que ce que nous avons dit, c'est que le CST identifie  
22 les activités générales d'ingérence étrangère d'un certain  
23 nombre d'États étrangers, y compris la Chine, la Russie et  
24 d'autres. Nous n'avons pas vu ces activités, vous savez – ce  
25 que nous avons dit ici, c'est que nous n'avons vu aucune  
26 activité de désinformation venant de la Russie, et je pense  
27 que c'est tout ce que je peux dire. Tout ce que nous avons et  
28 que nous pouvons dire à partir de notre intelligence est dans

1 les résumés.

2 **ME LESLIE SCHUMACHER:** D'accord. Et je  
3 suppose que vous pouvez nous dire si l'ingérence russe était  
4 une préoccupation du CST au moment de l'une ou l'autre  
5 élection.

6 **M. DAN ROGERS:** Mais nous sommes préoccupés,  
7 et certainement avant même les élections, nous avons  
8 clairement indiqué dans nos rapports publics sur les  
9 cybermenaces contre les institutions démocratiques que nous  
10 étions préoccupés par la Russie, la Chine, l'Iran et d'autres  
11 acteurs. Nous avons donc utilisé les outils à notre  
12 disposition pour être attentifs et vigilants à ce sujet au  
13 cours des élections.

14 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Et donc il y avait –  
15 c'était quelque chose que le CST étudiait activement pendant  
16 cette période ?

17 **M. DAN ROGERS:** Oui.

18 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Pouvez-vous nous parler  
19 des mesures prises par le CST pour contrer l'ingérence  
20 russe ?

21 **M. DAN ROGERS:** Il y a plusieurs choses dont  
22 je peux parler. L'une d'entre elles est évidemment notre  
23 mandat en matière de renseignement étranger, dans le cadre  
24 duquel nous chercherions à identifier les renseignements liés  
25 à ces activités. Et à l'intérieur du Canada, nous pourrions  
26 partager avec des organismes qui pourraient prendre des  
27 mesures au Canada pour perturber toute menace que nous avons  
28 identifiée.

1 De toute évidence, nous prenons également des  
2 mesures pour défendre notre cyberinfrastructure et notre  
3 système d'importance pour le gouvernement. Et nous avons déjà  
4 attribué les cyberactivistes russes à la cyberinfrastructure  
5 canadienne. C'est quelque chose contre lequel nous sommes  
6 constamment vigilants, et c'est quelque chose que nous avons  
7 fait pendant les élections également.

8 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Et ma dernière  
9 question est la suivante : pendant que vous avez pris ces  
10 mesures pendant les élections, il n'y avait aucune conclusion  
11 ou preuve que la Russie interférait dans l'une ou l'autre des  
12 élections ?

13 **M. DAN ROGERS:** exact. En ce qui concerne les  
14 cyberactivistes, nous n'avons certainement pas vu de  
15 compromission de l'infrastructure électorale pendant les  
16 élections. Vous savez, cela dit, nous nous défendons contre  
17 toutes sortes de menaces pendant les élections. Nous ne les  
18 attribuons pas tous. Il y a beaucoup, beaucoup d'actions  
19 défensives que nous prenons pendant les élections en cours,  
20 mais aucune n'a été couronnée de succès dans ce cas, et c'est  
21 ce que je peux dire.

22 **ME LESLIE SCHUMACHER:** Merci beaucoup.

23 **M. DAN ROGERS:** Thank you.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

25 La Coalition pour les droits de la personne.

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANNAH TAYLOR:**

27 **ME HANNAH TAYLOR:** Bonjour, monsieur Rogers.  
28 Je crois savoir qu'il existe un processus qui permet au

1 public de signaler en ligne au Centre canadien pour la  
2 cybersécurité les cyberincidents, y compris ceux liés à  
3 l'ingérence électorale potentielle. Et il s'agit d'une entité  
4 qui est sous l'égide du CST ou qui est liée au CST ; c'est  
5 bien ça?

6 **M. DAN ROGERS:** C'est bien ça, oui.

7 **ME HANNAH TAYLOR:** Des mesures de protection  
8 de la confidentialité sont-elles accordées aux plaignants  
9 dans le cadre de ce processus ?

10 **M. DAN ROGERS:** Oui. Bien sûr, nous gardons  
11 cette information confidentielle.

12 **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Pouvez-vous m'en  
13 dire plus sur ces protections ?

14 **M. DAN ROGERS:** Plus précisément, je sais que  
15 nous faisons de grands progrès pour nous assurer que des  
16 ententes de confidentialité sont en place avec ceux qui nous  
17 divulguent des renseignements. Je pense que cela dépendra  
18 probablement de la nature de la conversation et de  
19 l'événement, ainsi que de la mesure dans laquelle le centre  
20 de cybersécurité serait inclus.

21 Par exemple, lorsque nous fournissons – vous  
22 parlez du grand public ?

23 **ME HANNAH TAYLOR:** Le grand public, oui.

24 **M. DAN ROGERS:** Oui. Je pense, vous savez,  
25 que le public signalera souvent ces événements, et que la  
26 nature de ces événements déterminera la portée de la  
27 confidentialité et des protections.

28 **MR. MATTHEW FERGUSON:** Pardonnez

1 l'interruption. Une autre demande de bien vouloir ralentir,  
2 monsieur Rogers. Merci.

3 **ME HANNAH TAYLOR:** L'outil de déclaration en  
4 ligne est-il disponible dans d'autres langues que le français  
5 et l'anglais ?

6 **M. DAN ROGERS:** À ma connaissance, il n'est  
7 disponible qu'en anglais et en français.

8 **ME HANNAH TAYLOR:** Est-ce que cela serait  
9 utile de l'étendre à d'autres langues ?

10 **M. DAN ROGERS:** Ça pourrait être considéré.

11 **ME HANNAH TAYLOR:** SI le CST reçoit une  
12 plainte et décide qu'elle ne mérite pas d'enquête plus  
13 approfondie de la part de votre organisme, les motifs sont-  
14 ils fournis au plaignant ?

15 **M. DAN ROGERS:** Je pense, encore une fois,  
16 que cela dépend de la nature du rapport. Le CST donne  
17 également des conseils, avant même que l'information ne soit  
18 fournie au centre de cybersécurité, lorsque les plaignants se  
19 présentent pour porter plainte, de dire des choses comme s'il  
20 s'agit d'un incident où nous pouvons constater un préjudice  
21 ou qu'un crime a été commis, il est préférable de le signaler  
22 à la police. Et il y a d'autres moyens que le CST essaie  
23 d'utiliser pour s'assurer que le bon mécanisme est utilisé  
24 lors du signalement d'un incident.

25 **ME HANNAH TAYLOR:** Je crois comprendre que le  
26 CST fournit du matériel éducatif au public de diverses  
27 façons ?

28 **M. DAN ROGERS:** Oui..

1                   **ME HANNAH TAYLOR:** En partageant des  
2 évaluations non classifiées des menaces, en partageant de  
3 l'information pour aider les Canadiens à repérer la  
4 désinformation, et en créant une page Web dédiée aux  
5 cybermenaces aux élections. Je pense que vous avez fait  
6 allusion à ces documents...

7                   **M. DAN ROGERS:** Oui.

8                   **ME HANNAH TAYLOR:**... ce matin. Cette  
9 information est-elle disponible dans d'autres langues que le  
10 français et l'anglais ?

11                   **M. DAN ROGERS:** Il me semble que nous...  
12 c'était certainement disponible en anglais et en français. Je  
13 ne suis pas au courant qu'il soit disponible dans d'autres  
14 langues, mais il faudrait que je vérifie.

15                   **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Si ce n'est pas  
16 le cas, pensez-vous qu'il serait utile qu'ils le soient ?

17                   **M. DAN ROGERS:** Je pense que c'est quelque  
18 chose que nous pourrions examiner, oui.

19                   **ME HANNAH TAYLOR:** Si vous apprenez qu'un  
20 appareil appartenant à un certain nombre de personnes ciblées  
21 par le public, un membre ciblé de la diaspora a été piraté  
22 par un agent ou un mandataire d'un gouvernement étranger, en  
23 informez-vous la personne qui a été piratée et l'aidez-vous à  
24 sécuriser son appareil ?

25                   **M. DAN ROGERS** Cela dépendrait, encore une  
26 fois, de la nature de l'événement. Et j'aimerais simplement  
27 attirer l'attention sur le fait que différents organismes ont  
28 des rôles et des responsabilités au Canada qui vont au-delà

1 de ce que fait le CST. Donc, s'il y a des activités  
2 menaçantes au Canada, il se peut que le meilleur endroit ou  
3 la meilleure organisation pour s'en occuper soit la GRC ou le  
4 SCRS. C'est pourquoi nous travaillons en étroite  
5 collaboration, le cas échéant, pour nous assurer que si nous  
6 identifions des choses comme celle-là, et disons, dans le  
7 cadre de notre mandat de renseignement étranger, nous  
8 identifions qu'il y a eu une compromission potentielle au  
9 Canada, cette information pourrait être communiquée à la GRC  
10 et au SCRS pour aider à régler le problème plutôt qu'au CST  
11 en particulier.

12 **ME HANNAH TAYLOR:** Et c'est mentionné dans...  
13 c'est mentionné dans l'un de vos résumés de témoins, c'est  
14 WIT 33, mais nous n'avons pas nécessairement besoin de le  
15 remonter, que la répression transnationale serait visée par  
16 le mandat de collecte du CST. Pouvez-vous nous en dire plus  
17 sur ce qui en est, en ce qui concerne la répression  
18 transnationale, qui serait prise en compte dans le cadre de  
19 votre mandat ?

20 **M. DAN ROGERS:** Bien sûr. Comme je l'ai  
21 mentionné plus tôt, nous cherchons à cerner les intentions,  
22 les capacités et les plans des États étrangers et, plus  
23 précisément, ce qui pourrait inclure leurs intentions à  
24 l'égard du Canada ou des Canadiens. Si nous identifions les  
25 activités, les activités d'ingérence étrangère d'un État  
26 étranger, par exemple, en ce qui concerne la répression  
27 transnationale, nous pourrions penser aux postes de police et  
28 à d'autres choses du genre, de la part de la Chine, ce sont

1 des choses que le CST peut aider à révéler grâce à sa  
2 collecte de renseignements étrangers et qui peuvent être  
3 utiles à des organismes canadiens comme le SCRS ou la GRC.

4 **ME HANNAH TAYLOR:** Et vous avez mentionné...  
5 pour en revenir à la question des limites du mandat du CST,  
6 de la façon dont une certaine plainte pourrait être déposée  
7 et d'un autre organisme qui pourrait être mieux placé pour  
8 aider cette personne, je vous ai entendu parler de la  
9 possibilité de renvoyer cette personne à cet organisme. Est-  
10 ce exact ?

11 **M. DAN ROGERS:** Cela dépend de la nature de  
12 la conversation, je pense. Ce à quoi j'essayais de faire  
13 allusion tout à l'heure, c'est que si nous détectons quelque  
14 chose dans le cadre de notre mandat de renseignement  
15 étranger, nous pouvons le faire. Cependant, il se peut qu'un  
16 autre organisme soit mieux placé pour aider une personne au  
17 Canada, compte tenu de la nature de notre mandat. Et si cela  
18 devait se produire, je pense que nous devrions avoir cette  
19 conversation pour savoir qui est le mieux placé pour aider et  
20 si cette information devrait être transmise.

21 **ME HANNAH TAYLOR:** Et est-ce que ce même  
22 genre de renvoi, ce même lien entre quelqu'un ou ce travail à  
23 un autre organisme ou, je suppose, le transfert de ce dossier  
24 ou de ce travail à un autre organisme, est-ce que, si une  
25 plainte venait du public et qu'il devenait évident que cela  
26 ne relève pas du mandat du CST, renverriez-vous ce plaignant  
27 à un autre organisme qui pourrait l'aider ?

28 **M. DAN ROGERS:** C'est possible, oui.

1                   **ME HANNAH TAYLOR:** Savez-vous si cela se  
2 produit ?

3                   **M. DAN ROGERS:** Je soupçonne que c'est le  
4 cas, mais je ne peux pas penser à un incident spécifique.

5                   **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Merci, monsieur  
6 Rogers.

7                   **M. DAN ROGERS:** Merci.

8                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

9 D'autres questions ?

10                  **ME BARNEY BRUCKER:** Pas de questions,  
11 commissaire HOGUE.

12                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Réinterrogatoire ?

13                  **ME ERIN DANN:** Non, merci.

14                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, c'est le temps  
15 d'aller diner. Retour... il est 1 heure moins...

16 Nous sommes juste à l'heure aujourd'hui, donc  
17 nous reviendrons à 14 h 10.

18                  **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

19 La séance est maintenant en pause jusqu'à  
20 14 h – 14 h 10. La séance est en pause jusqu'à 14 h 10.

21 --- La séance est suspendue à 12 h 49

22 --- L'audience est reprise à 14 h 23

23                  **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

24 Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
25 étrangère a repris.

26                  **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors bon après-midi tout  
27 le monde. Désolée encore du petit délai. Comme d'habitude, ce  
28 sont des petits pépins techniques qui surviennent. Alors...

1 alors, bon après-midi.

2 Me Chaudhury, Vous dirigez l'interrogatoire,  
3 cet après-midi ?

4 **MME. SHANTONA CHAUDHURY:** Non.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, vous avez raison,  
6 c'est M. Cameron.

7 **ME SHANTONA CHAUDHURY:** Non, je ne suis pas  
8 en service. C'est M. Cameron qui dirige l'interrogatoire,  
9 mais avant que les interrogatoires ne commencent, madame la  
10 commissaire HOGUE, nous allons simplement lire la liste des  
11 résumés thématiques qui ont été produits à la Commission par  
12 le gouvernement du Canada, et qui pourraient être consultés  
13 lors des prochains examens.

14 Je vais donc simplement demander au greffier  
15 d'avoir cette liste à portée de main et de consulter les  
16 documents au fur et à mesure que je les mentionne.

17 Je ne répéterai pas la très longue liste de  
18 mises en garde qui s'appliquent à ces résumés, mais je répète  
19 qu'ils doivent être lus à la lumière de ces limites.

20 Quelques-uns d'entre eux ont déjà été déposés  
21 en preuve, les autres arrivent maintenant. Nous allons  
22 commencer par le début : CAN. SUM.1, Course à l'investiture  
23 du Parti libéral de Don Valley-North en 2019.

24 Voilà, celui-là est déjà en évidence. Merci.

25 CAN.SUM.2, Renseignements relatifs à Han Dong  
26 et communication avec les responsables de la RPC concernant  
27 les deux Michael. CAN.SUM.3, Activités d'ingérence étrangère  
28 des responsables de la RPC dans le Grand Vancouver lors de

1 l'élection générale de 2019. CAN.SUM.4, possible  
2 mésinformation ou désinformation liée à l'ingérence étrangère  
3 de la RPC.

4 Monsieur le greffier, si vous pouviez faire  
5 défiler brièvement le document pendant que je le fais, ce  
6 serait utile. Merci.

7 CAN.SUM.5, Résumé du pays : République  
8 populaire de Chine.

9 CAN.SUM.6: Résumé du pays: Russie.

10 CAN.SUM.7, Résumé du pays: Inde.

11 CAN.SUM.8, Résumé du pays: Pakistan.

12 CAN.SUM.9, Résumé du pays: Royaume d'Arabie Saoudite.

13 CAN.SUM.10, PRC - Acteurs menaçants, contact avec les  
14 candidats et le personnel, et financement des acteurs  
15 menaçants

16 CAN.SUM.11, [TRM] Mesure de réduction des menaces, menée en  
17 2019.

18 CAN.SUM.12, Activités d'ingérence étrangère du gouvernement  
19 indien lors des élections générales de 2021.

20 CAN.SUM.13 – Nous avons presque terminé, je vous le promets –  
21 Commentaires des responsables individuels de la RPC sur les  
22 préférences partisans exprimées lors des élections générales  
23 de 2019 et 2021.

24 Finalement, CAN.SOM14. C'est un résumé du pays : l'Iran.

25 Et comme je l'ai dit, ceux-ci peuvent  
26 maintenant être référencés dans les interrogatoires à venir.

27 **ME GORDON CAMERON:** Bonjour, madame la  
28 commissaire HOGUE.

1 COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour.

2 ME GORDON CAMERON: Gordon Cameron. Avocat de  
3 la Commission. Je procéderai à l'examen de ce groupe cet  
4 après-midi avec Me MacKay. Nous allons diviser le travail  
5 entre nous. Mais je vais commencer par présenter les membres  
6 du panel et les faire assermenter.

7 LE GREFFIER: Madame Tessier, voulez-vous  
8 être assermentée ou faire l'objet d'une affirmation  
9 solennelle ?

10 MME MICHELLE TESSIER: Affirmée, s'il vous  
11 plaît.

12 LE GREFFIER: Puis-je avoir votre nom et  
13 épeler votre nom de famille pour le compte rendu

14 MME MICHELLE TESSIER: Certainement. C'est  
15 Michelle Tessier. M-I-C-H-E-L-L-E T-E-S-S-I-E-R.

16 --- MME MICHELLE TESSIER, Sous affirmation solennelle:

17 LE GREFFIER: Merci beaucoup.

18 M. Vigneault, pouvons-nous avoir votre nom et  
19 appeler votre nom de famille pour le compte rendu ?

20 M. DAVID VIGNEAULT: David Vigneault. V-I-G-  
21 N-E-A-U-L-T.

22 LE GREFFIER: D'accord. Et voulez-vous être  
23 assermenté ou affirmé solennellement ?

24 M. DAVID VIGNEAULT: Affirmé, s'il vous  
25 plaît.

26 --- M.DAVID VIGNEAULT, Sous affirmation solennelle:

27 LE GREFFIER: Merci beaucoup. Et

28 maintenant, c'est à vous, madame Henderson. Souhaitez-vous

1 être assermenté ou affirmée solennellement ?

2 **MME CHERIE HENDERSON:** Affirmée.

3 **LE GREFFIER:** Affirmée, d'accord. Puis-je  
4 avoir votre nom complet et votre nom de famille en toutes  
5 lettres, s'il vous plaît? Puis-je avoir votre nom complet et  
6 votre nom de famille en toutes lettres pour le compte rendu,  
7 s'il vous plaît

8 **MME CHERIE HENDERSON:** Cherie Henderson. H-E-  
9 N-D-E-R-S-O-N.

10 **--- MME CHERIE HENDERSON, Sous affirmation solennelle:**

11 **LE GREFFIER:** Merci.

12 Maître, vous pouvez procéder.

13 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME GORDON CAMERON:**

14 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

15 Je vais commencer par faire un peu de ménage,  
16 puis je laisserai Me MacKay répondre à certaines questions.

17 Mais si vous me permettez de répondre d'abord  
18 à quelques questions au sujet du rapport institutionnel que  
19 le Service a déposé auprès de la Commission ?

20 Aux fins du compte rendu, et pour l'aide des  
21 avocats et des parties, le document porte le numéro CANDOC  
22 plusieurs zéros 17 en anglais et CAN.DOC plusieurs zéros 18  
23 pour la version française. Et puis il y a trois annexes qui  
24 vont de pair avec cela, 17,01, 02, 03 et 18,01, 02, 03.

25 Monsieur Vigneault, je vous demanderai si  
26 vous pouvez confirmer que ce rapport institutionnel a été  
27 préparé pour la Commission et qu'il représente une partie de  
28 la preuve présentée par le Service devant la Commission ?

1                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, il l'est

2                   **ME GORDON CAMERON:** Merci.

3                   Je mentionnerai simplement à l'intention des  
4 parties que les annexes que je viens de mentionner sont  
5 expressément rédigées pour être divulguées au public et que  
6 le corps du rapport institutionnel renvoie à d'autres annexes  
7 qui n'ont pas été déposées parce qu'il n'y a pas de version  
8 publique de celles-ci, juste pour éviter toute confusion à ce  
9 sujet.

10                   Maintenant, monsieur le témoin, nous avons  
11 deux séries de documents que je vais essayer de couvrir en  
12 même temps avec vous. Je vais donc les décrire globalement,  
13 puis vous poser quelques questions à leur sujet.

14                   Premièrement, vous trois, les trois mêmes,  
15 avez été interrogés par l'avocat de la Commission le  
16 13 février 2024. Et vous avez également été interrogé à huis  
17 clos par la Commission lors d'une audience peu de temps  
18 après. Et des résumés publics ont été préparés à la fois pour  
19 cette entrevue et pour votre témoignage à huis clos.

20                   Avez-vous révisé ces documents à des fins  
21 d'exactitude ?

22                   **MME CHERIE HENDERSON:** Oui.

23                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

24                   **MME MICHELLE TESSIER:** Oui.

25                   **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et avez-vous des  
26 corrections que vous aimeriez apporter à ces documents ?

27                   **MME MICHELLE TESSIER:** Pas pour moi.

28                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Non.

1 **MME CHERIE HENDERSON:** Non.

2 **ME GORDON CAMERON:** Je vais m'arrêter un  
3 instant pour voir si je peux attirer l'attention de l'avocat  
4 de la procureure générale, parce que nous nous demandions  
5 s'il n'y aurait pas une correction à apporter à l'une des  
6 déclarations contenues dans le résumé de l'interrogatoire à  
7 huis clos. Et peut-être que l'agent du Tribunal peut afficher  
8 le document ? C'est WIT48

9 **ME BARNEY BRUCKER:** Je crois qu'il y en  
10 avait, monsieur Cameron. Nous en avons discuté avant de  
11 reprendre notre mandat. Je ne suis pas sûr de savoir de quel  
12 paragraphe il s'agit.

13 **ME GORDON CAMERON:** Si vous regardez le  
14 paragraphe 18 de ce document ?

15 **ME BARNEY BRUCKER:** Oui.

16 **ME GORDON CAMERON:** Cela rappellera peut-être  
17 aux témoins...

18 **ME BARNEY BRUCKER:** C'est correct.

19 **ME GORDON CAMERON:** Monsieur Vigneault,  
20 pourriez-vous peut-être examiner le paragraphe 18 et nous  
21 dire si vous avez une correction à apporter au résumé de  
22 votre témoignage à huis clos ?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, madame la  
24 commissaire, au paragraphe 18, on lit,

25 «Monsieur Vigneault a expliqué qu'un  
26 TRM fut effectué durant les élections  
27 de 2019» .

28 Et lors d'une discussion avec l'avocat plus

1       tôt, pour être plus précis, le TRM a été mené avant 2019 et  
2       une partie des renseignements et une partie des résultats de  
3       celle-ci ont bien sûr eu lieu pendant l'élection. Mais pour  
4       être plus précis, le TRM a été mené avant l'élection.

5                   **ME GORDON CAMERON:** Merci pour cette  
6       correction.

7                   Et une fois cette correction apportée, chers  
8       panélistes, et en ce qui concerne à la fois le résumé de  
9       votre entrevue et le résumé de votre témoignage à huis clos,  
10      adoptez-vous ces documents dans le cadre de votre témoignage  
11      devant la Commission aujourd'hui ?

12                   **MME CHERIE HENDERSON:** Oui.

13                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

14                   **MME MICHELLE TESSIER:** Oui.

15                   **ME GORDON CAMERON:** Merci.

16                   Juste une note explicative avant de céder le  
17      micro à Me MacKay.

18                   Il y a deux autres documents, madame la  
19      commissaire HOGUE, qui ont été déposés et qui représentent  
20      l'information de représentants du SCRS qui ne comparaitront  
21      pas comme témoins, mais je vais simplement les mentionner  
22      pour le compte rendu. Le WIT 35 est un résumé d'entrevue  
23      d'une Direction du SCRS et le WIT 43 est un résumé des  
24      témoignages présentés à huis clos à cet égard. Merci.

25      **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me JEAN-PHILIPPE MacKAY :**

26                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Bonjour à nouveau,  
27      Madame la Commissaire. Jean-Philippe MacKay pour la  
28      Commission. Je vais poser mes questions en français à nos

1 témoins cet après-midi. Bien évidemment, elles sont et ils  
2 sont les bienvenus à répondre dans la langue de leur choix.

3 Donc, on va débiter par les présentations  
4 générales. Donc, j'inviterais les panélistes à se présenter,  
5 à expliquer le rôle qu'ils jouent et qu'ils ont joué au sein  
6 du SCRS avant leur retraite.

7 Donc, Monsieur Vigneault, je vous invite à  
8 débiter.

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. David Vigneault. Je  
10 suis directeur du Service canadien de renseignement de  
11 sécurité depuis 2017. Donc, en fonction... mes fonctions en  
12 tant que directeur comprennent l'administration générale du  
13 Service, l'imputabilité pour les activités du Service et  
14 également le porte-parole principal pour les relations  
15 externes avec les Canadiens et à l'étranger.

16 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Madame Tessier?

17 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Bonjour, Madame  
18 la Commissaire. Bonjour.

19 Oui, j'ai travaillé... j'ai pris ma retraite,  
20 du Service au mois de mars de l'année dernière, mais j'ai  
21 travaillé pour le Service pour 35 ans, surtout en tant  
22 qu'agent de renseignements, pour terminer dans le rôle de  
23 sous-directrice des opérations, responsable essentiellement  
24 pour la gestion et la gouvernance des opérations du Service  
25 au complet. Donc, l'administration centrale, les bureaux  
26 régionaux, le filtrage de sécurité, la gouvernance des  
27 centres de politique, et tout. Et je remplaçais le directeur  
28 dans son absence également.

1                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Madame Henderson.

2                   **MME CHERIE HENDERSON:** Bonjour. Je me suis  
3 joint au service en 1992 en tant qu'agent de renseignements  
4 et j'ai été responsable de diverses enquêtes au sein de  
5 l'organisation dans des rôles de gestion et de leadership.  
6 J'étais directrice générale de la Direction générale de  
7 l'évaluation du renseignement et mon dernier poste était  
8 celui de directeur adjoint des besoins. J'ai récemment pris  
9 ma retraite du Service.

10                  **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Là, vous savez que  
11 nous avons un rapport institutionnel du SCRS qui détaille  
12 les... le mandat et les pouvoirs du SCRS. Je vous demanderais  
13 comme première question, pour Monsieur Vigneault, de  
14 présenter sommairement qu'est-ce que le SCRS?

15                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Le SCRS, Madame la  
16 Commissaire, est le service de renseignement humain du  
17 Canada. Nous avons comme mandat de faire la collecte  
18 d'information, de produire du renseignement et d'informer le  
19 gouvernement vis-à-vis les menaces à la sécurité nationale  
20 qui sont décrites dans la *Loi du SCRS*.

21                  Nous avons également le mandat de prendre des  
22 mesures pour atténuer la menace lorsque c'est possible de le  
23 faire. Pour la façon dont on travaille, évidemment, on  
24 utilise des... on... notre mandat est d'acquérir des secrets et  
25 de pouvoir partager ces secrets avec le gouvernement.

26                  Donc, on utilise différentes façons d'obtenir  
27 l'information. On travaille avec de l'information de source  
28 technique. Nous recrutons des sources humaines. Nous

1 travaillons avec des partenaires au Canada et à l'étranger.  
2 Nous avons plus de 300 relations avec des agences de  
3 renseignement à l'étranger pour nous permettre d'acquérir le  
4 plus d'information possible pour nous permettre d'avoir la  
5 meilleure perspective possible.

6 Et tout ce travail-là qui est effectué par  
7 les professionnels du SCRS aboutit à faire en sorte que les  
8 Canadiens sont plus en sécurité à chaque jour au Canada et à  
9 l'étranger.

10 Je devrais peut-être mentionner que nous  
11 avons un mandat hybride dans la mesure où plusieurs pays ont  
12 deux agences de renseignement pour faire ce travail-ci. Le  
13 SCRS... ou... le Canada a une agence. Donc, le SCRS opère ici au  
14 Canada et également à travers le monde. Nous avons des gens  
15 déployés de façon permanente et temporaire pour pouvoir  
16 s'assurer d'avoir la bonne information, de prendre les bonnes  
17 actions pour protéger les Canadiens tant au Canada qu'à  
18 l'étranger.

19 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et, bien entendu,  
20 j'aurais dû le mentionner dès le départ, mais si l'un ou  
21 l'autre des témoins souhaite compléter une réponse ou ajouter  
22 un élément de réponse, n'hésitez pas à le signaler tout au  
23 long de l'interrogatoire.

24 Monsieur Vigneault, je vais demander à notre...  
25 j'ai seulement le terme en anglais... à notre greffier, je  
26 pourrais l'appeler ainsi, le document CAN.DOC 18.

27 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 18:**

28 Rapport institutionnel du Service

1                                   canadien du Renseignement de Sécurité  
2                                   (SCRS)

3                                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** C'est le rapport  
4                                   institutionnel dans sa version française. Et je vous  
5                                   demanderais de descendre. Thank you.   Faites défiler un peu  
6                                   plus vers le bas. Merci beaucoup.

7                                   Donc, ce matin, nous avons entendu deux  
8                                   représentants d'Affaires mondiales Canada qui ont discuté de  
9                                   la définition de l'ingérence étrangère par rapport à  
10                                   l'influence étrangère. Et on sait que dans l'Article 2 de la  
11                                   *Loi sur le SCRS*, les menaces envers la sécurité du Canada  
12                                   sont définies. Donc, j'aimerais que vous expliquiez en fait  
13                                   quelle est cette notion de menace envers le Canada par  
14                                   rapport aux activités influencées par l'étranger.

15                                   **MME MICHELLE TESSIER:** Donc, si vous me  
16                                   permettez, je vais répondre. C'est indiqué ici sous les  
17                                   activités influencées par l'étranger. C'est le mot que... qui  
18                                   ont été utilisés dans la définition, que je souligne date de  
19                                   1984. Donc, ce n'est pas nouveau que le Service est mandaté  
20                                   pour enquêter sur ce type d'activité, type de menace.

21                                   J'aimerais souligner aussi qu'il faut  
22                                   rencontrer certains critères. Donc, il faut que ce soit  
23                                   clandestin; donc, on veut décevoir... on veut cacher  
24                                   l'indication d'un état étranger. Il faut que ça implique un  
25                                   état étranger. Et il faut que ça soit contre les intérêts du  
26                                   Canada. Également, ça peut comprendre des menaces envers des  
27                                   communautés.

28                                   Alors, c'est important pour bien identifier

1 des critères afin de permettre au Service d'identifier une  
2 activité comme étant... nous... aujourd'hui on appelle ça de  
3 l'ingérence étrangère, même si la Loi parle d'influence, mais  
4 communément, on réfère l'ingérence étrangère.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et quand vous dites,  
6 Madame Tessier, ça inclut des menaces...

7 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. La coercition,  
8 généralement.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** La coercition, par  
10 exemple, à des gens qui sont sur le territoire canadien. Est-  
11 ce que je dois comprendre qu'à ce moment-là, ipso facto,  
12 automatiquement, vous concluez que ça rencontre l'exigence  
13 que ce soit contre les intérêts du Canada?

14 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Oui. Notre but,  
15 c'est de protéger les citoyens du Canada, les résidents du  
16 Canada, ainsi que les intérêts du Canada. Tout à fait.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parfait, merci.

18 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Simplement sur  
19 cette notion d'intérêt du Canada, est-ce que vous pouvez nous  
20 expliquer un peu plus en détail de la manière dont le... cette  
21 idée d'intérêt au pluriel du Canada est comprise par le  
22 Service?

23 **MME MICHELLE TESSIER:** Bien, évidemment, la  
24 Loi définit les menaces. Mais si je prends par exemple la  
25 pandémie ou si je prends par exemple le convoi de la liberté  
26 et tout ce qui s'est passé autour de l'impact sur l'économie  
27 canadienne, évidemment c'est un intérêt pour le Canada. Mais  
28 c'est pas strictement défini dans la *Loi du Service*.

1                   Alors, le Service évolue dans ses activités  
2                   au niveau... on peut dire, c'est peut-être de l'espionnage. On  
3                   peut dire, c'est peut-être de l'influence étrangère. C'est la  
4                   façon qu'on le gère.

5                   Mais je dirais que c'est souvent plus large  
6                   que ce qu'on trouve strictement défini dans la Loi, mais  
7                   c'est certain que le Service doit le relier à une menace,  
8                   tout de même, évidemment. Mais c'est pour ça que quand je  
9                   parle des intérêts, c'était peut-être un peu plus large des  
10                  mots qu'on trouve dans la Loi.

11                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
12                  si vous me permettez peut-être d'ajouter à ce que madame  
13                  Tessier a mentionné, c'est important de comprendre les  
14                  activités du SCRS, y compris dans la notion des intérêts du  
15                  Canada dans le contexte de priorité de renseignement du  
16                  Canada.

17                  Donc, le gouvernement canadien donne... le  
18                  Cabinet décide des priorités du renseignement et ces  
19                  priorités-là nous sont transmises par la directive  
20                  ministérielle. Dans notre cas, par le ministre de la Sécurité  
21                  publique.

22                  Donc, cette... malgré, comme madame Tessier l'a  
23                  mentionné, que les intérêts nationaux ne sont pas définis  
24                  dans la Loi, avec l'interprétation de la Loi et avec  
25                  l'interprétation des directives ministérielles en ce qui a  
26                  trait aux priorités de renseignement, ça donne un contexte  
27                  clair pour nous pour pouvoir être capables de mettre en  
28                  œuvre, sur le plan opérationnel, ces opérations-là, ces... les

1       façons de gérer cette menace-là.

2                   Donc, c'est important de le comprendre dans  
3 son contexte en entier pour pouvoir comprendre comment la Loi  
4 opère.

5                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on comprend que  
6 l'ingérence étrangère dépasse le cadre des processus  
7 démocratiques et des institutions démocratiques. Mais est-ce  
8 que vous pouvez nous indiquer généralement comment le travail  
9 du SCRS se rattache à la protection des institutions  
10 démocratiques et des processus démocratiques au Canada?

11                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Quand on  
12 regarde l'ingérence étrangère, il faut... la façon dont on le  
13 regarde, c'est qu'on retourne quels sont les intérêts de  
14 l'état étranger qui interfère ici au Canada.

15                   Donc, on... lorsqu'on comprend les intérêts...  
16 les intentions, les capacités de l'état étranger qui essaie  
17 d'interférer au Canada, ça nous donne une idée quels sont les  
18 vecteurs d'interférence.

19                   Il y a certains cas... et les sommaires qui ont  
20 été produits plus tôt démontrent que certains pays commettent  
21 de l'ingérence pour différentes raisons. Et certains autres ,  
22 comme par exemple la République populaire de Chine,  
23 commettent de l'interférence à tous les égards.

24                   Donc, les institutions démocratiques qui sont  
25 plus larges que seulement les élections au niveau fédéral,  
26 c'est... ce sont les institutions démocratiques à tous les  
27 niveaux de gouvernance, donc fédérales, provinciales,  
28 territoriales.

1                   Également les... toute la gouvernance  
2                   autochtone au Canada. Ce sont des vecteurs d'interférence  
3                   étrangère ou des moyens que les états étrangers utilisent  
4                   pour interférer dans notre système démocratique.

5                   Il y a un pan très, très important à  
6                   l'interférence étrangère qui a été moins discuté dans les...  
7                   dans le domaine public dans les derniers mois, mais qui,  
8                   évidemment, touche l'interférence étrangère envers les  
9                   individus. Donc, c'est ce qu'on appelle souvent la réflexion  
10                  transnationale. Donc, encore une fois, c'est de mettre... de  
11                  faire, encore une fois, en rencontrant les critères de la *Loi*  
12                  *du SCRS*, ce sont de commettre des activités envers ces  
13                  individus-là pour favoriser les intérêts de l'état étranger.

14                  Donc, on pourrait y revenir plus tard dans  
15                  vos questions, mais je pense qu'il y a tout un contexte qui,  
16                  pour nous, la meilleure façon de comprendre... de bien  
17                  comprendre quels sont les intérêts de l'état étranger et de  
18                  voir comment ils vont utiliser tous les moyens à leur  
19                  disposition pour pouvoir permettre de l'interférence au  
20                  Canada.

21                  **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, dans le  
22                  rapport institutionnel, on voit... et si on consulte la *Loi*, on  
23                  le voit également... que le SCRS a certains pouvoirs qui  
24                  peuvent être exercés avec ou sans autorisation judiciaire. Et  
25                  j'aimerais vous entendre sur l'un de ces outils qui existent  
26                  pour le SCRS qui est les mesures de réduction de la menace,  
27                  en anglais, «threat reduction measures», qui se retrouvent à  
28                  l'Article 12.1 de la *Loi sur le SCRS*.

1 J'inviterais Monsieur le Greffier à nous  
2 montrer CAN.DOC 18003, s'il vous plaît.

3 **--- PIÈCE No. CAN.DOC 18 003:**

4 Annexe G du Rapport institutionnel du  
5 SCRS - Aperçu des mesures de  
6 réduction de la menace prises contre  
7 l'ingérence étrangère de 2019 à  
8 aujourd'hui

9 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** donc, ma question  
10 se veut générale, mais toujours dans le contexte de  
11 l'ingérence étrangère. Mais j'aimerais que vous nous  
12 expliquiez qu'est-ce que c'est, exactement, les mesures de  
13 réduction de la menace? Et, évidemment, le document qui est  
14 présent est simplement un support visuel, mais j'aimerais  
15 avoir une explication générale de l'un d'entre vous.

16 **MME MICHELLE TESSIER:** Donc, d'accord, je  
17 vais répondre à la question.

18 Donc, comme indiqué dans le document, depuis  
19 2015, le Service a cet outil, ce mandat. Et pour différencier  
20 avec le mandat principal du Service, qui est la collecte de  
21 renseignement, l'analyse et la distribution de renseignement,  
22 c'est vraiment pour... des mesures pour réduire la menace.  
23 Encore... arrêter la menace, c'est possible, mais réduire la  
24 menace.

25 Et il y eu beaucoup d'évolution. En 2019,  
26 suite à une Loi de 2017, il y a eu des changements à la *Loi*  
27 *du Service* aussi pour mettre plus de paramètres au niveau des  
28 contraintes, des mesures qu'on ne peut pas prendre, telles

1 que créer des blessures ou détention d'un individu ou des  
2 trucs pareils. Ainsi, qui explique quand le Service a besoin  
3 d'un mandat, sous quelles conditions que le Service doit  
4 aller chercher un mandat afin de pouvoir entreprendre des  
5 mesures de réduction de la menace.

6 Alors, le but était vraiment pour permettre  
7 au Service d'avoir cet outil de contrer la menace sans que ça  
8 rentre strictement dans le cadre de la collecte d'analyse et  
9 l'échange de renseignement.

10 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et quand vous nous  
11 dites que, en certains moments, la mesure doit être autorisée  
12 en vertu d'une autorisation judiciaire, pourquoi exactement  
13 le mandat est requis en certaines circonstances?

14 **MME MICHELLE TESSIER:** Si ça... évidemment, il  
15 faut toujours respecter la *Charte*. Donc... mais s'il y a  
16 certaines mesures qui exigent de limiter les droits des  
17 individus sous la *Charte*, il faut un mandat de la Cour  
18 fédérale. Également, ça risque de contrevenir à une loi du  
19 Canada.

20 Donc... mais même sans autorité judiciaire,  
21 afin d'entreprendre une mesure, je veux aussi souligner qu'il  
22 faut avoir des motifs raisonnables à croire. Ce sont les  
23 mêmes motifs pour que le Service puisse aller chercher un  
24 mandat sous l'article... ben, sous ses activités sous  
25 l'Article 12.

26 Donc, c'est un... c'est quand même déjà un  
27 seuil afin de permettre au Service d'entreprendre des mesures  
28 de réduction de la menace.

1                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et on voit dans  
2 l'Annexe G qui est à l'écran, on voit des notions de  
3 proportionnalité qui sont mentionnées. Et également dans le  
4 rapport institutionnel, on voit aussi des... la notion de  
5 risques qui est associée à la mesure d'atténuation... la mesure  
6 de réduction de la menace.

7                   Est-ce que vous pouvez nous expliquer cet  
8 élément de proportionnalité, également l'évaluation du risque  
9 qui est fait en lien avec ces mesures?

10                  **MME MICHELLE TESSIER:** Oui, tout à fait.  
11 Évidemment, la mesure doit être proportionnelle à la menace.  
12 Premièrement, on doit croire qu'une menace... on doit croire  
13 que les activités que nous allons entreprendre peuvent peut-  
14 être réduire la menace. On doit évaluer l'impact de la mesure  
15 à court terme, moyen terme, possiblement à long terme.

16                  Donc, déjà, il faut... la mesure comme telle  
17 doit être proportionnelle à la menace. Donc, il faut pas que  
18 ce soit trop intrusif, trop large, qui peuvent vraiment  
19 contraindre quelqu'un si la menace est moindre.

20                  Et la Loi aussi exige que nous consultations et  
21 travaillions avec d'autres partenaires. Par exemple, la GRC.  
22 Donc, s'ils ont une enquête criminelle, nous ne pouvons pas,  
23 évidemment, entreprendre l'entrave ou autre chose.

24                  Et il faut s'assurer qu'il n'y a pas d'autres  
25 entités qui peuvent eux-mêmes... je parle du gouvernement, des  
26 entités du gouvernement... qui peuvent eux-mêmes prendre des  
27 mesures pour réduire la menace. Donc, c'est quand même assez  
28 exigeant auprès du Service avant qu'on puisse entreprendre la

1 mesure.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous n'avez pas de  
3 pouvoirs policiers?

4 **MME MICHELLE TESSIER:** Non.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ça c'est la GRC  
6 qui a ces pouvoirs-là. Si vous ne pouvez pas répondre à ma  
7 question, vous le direz, même si c'est moi qui la pose, mais  
8 peut-être simplement pour permettre à tout le monde de mieux  
9 comprendre.

10 Quand vous parlez de mesure de réduction des  
11 menaces... de la menace, pouvez-vous juste nous donner... pas  
12 nécessairement un exemple concret là, mais nous expliquer ce  
13 dont on parle quand on parle de mesures de réduction de la  
14 menace.

15 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Tout à fait.  
16 C'est... j'ai une certaine limite de ce que je peux dire, mais  
17 je peux donner des exemples.

18 Donc, on divise en trois catégories. La  
19 dissuasion... je vais les expliquer. La dissuasion,  
20 l'exploitation, et l'ingérence.

21 Donc, la dissuasion, c'est de divulguer une  
22 information classifiée à un individu. Et on le voit  
23 d'ailleurs dans cette enquête, donc, un candidat à  
24 l'élection... de divulguer une information classifiée à un  
25 individu pour réduire une menace. Donc, ça c'est... je vais  
26 dire, c'est peut-être le plus simple.

27 Au niveau de l'exploitation, c'est travailler  
28 avec un tiers pour que, eux... si eux ont les moyens de réduire

1 la menace. Pas un tiers gouvernemental, parce que là on peut  
2 tout simplement échanger de l'information classifiée. Donc,  
3 non gouvernementale.

4 Un exemple, si nous avons une association qui  
5 organise... là, c'est hypothétique ce que je dis... mais une  
6 association qui organise un événement et ils ont invité des  
7 conférenciers, et nous, nous avons l'information qu'un état  
8 étranger qui a des intérêts hostiles au Canada cherche à  
9 introduire ou à financer un individu qui va manipuler la  
10 conférence pour ses propres fins et des fins de ce pays-là,  
11 on peut informer cette association pour qu'ils puissent, eux,  
12 si ils veulent, faire des changements à la conférence ou, du  
13 moins, gérer comme ils veulent.

14 Et la dernière catégorie, l'ingérence, ça  
15 c'est un peu plus difficile à expliquer pour protéger le  
16 Service, mais c'est quand le Service entreprend ses propres  
17 moyens pour réduire la menace. Mettons, la désinformation, et  
18 le Service veut réduire le message ou contrer le message,  
19 disons que le Service a des moyens qu'ils peuvent utiliser  
20 pour arriver à ces fins. Donc, c'est juste pour vous donner  
21 une idée dans le cadre d'ingérence étrangère.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

23 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Puis pour  
24 répondre à votre question sur des risques, il y a quatre  
25 piliers de risque. Effectivement, risque opérationnel, que le  
26 Service évalue soi-même au niveau des risques opérationnels.  
27 Les risques légaux, juridiques, en travaillant avec le  
28 ministère de la Justice. Des risques réputationnels,

1 réputation du gouvernement, du Service. Nous travaillons avec  
2 la sécurité publique... nous le faisons aussi, mais en  
3 travaillant en collaboration avec le ministère de la Sécurité  
4 publique. Et finalement, le risque à nos relations avec les  
5 pays étrangers. Et à ce moment-là... je ralentis, parce que je  
6 suis consciente que je parle rapidement...

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il y a des interprètes.

8 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Donc, c'est... en  
9 travaillant avec les Affaires mondiales, c'est pour évaluer  
10 le risque à la relation avec le pays en question. Et puis  
11 tout dépendamment du niveau de risque, ça détermine le niveau  
12 d'approbation de la mesure.

13 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et sur cette  
14 question d'approbation, est-ce qu'il y a certains moments où  
15 les mesures doivent être autorisées par les échelons  
16 supérieurs au sein du Service?

17 **MME MICHELLE TESSIER:** Tout à fait. Un risque  
18 élevé est approuvé par le directeur et le ministre. Risque  
19 moyen, un sous-directeur général, ce qui est un... quand même  
20 un cadre assez sénior au Service. Et un risque faible, c'est  
21 le premier niveau de de gestion auprès du Service.

22 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et avant de quitter  
23 le sujet, j'aimerais vous montrer le document CAN 2919.

24 **--- PIÈCE No. CAN 2919:**

25 Memo to the Minister: Update on  
26 threat to democratic institutions  
27 threat reduction measures - foreign  
28 interference activities

1                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et c'est un  
2                   mémorandum du directeur adressé au ministre. Donc, peut-être  
3                   descendre un peu, Monsieur le Greffier. Donc, simplement,  
4                   Monsieur Vigneault, on comprend que c'est un document qui a  
5                   fait l'objet de caviardages. En général, ce type de document  
6                   là, simplement nous le mettre en contexte dans la mesure où  
7                   vous pouvez le faire.

8                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Monsieur le Greffier,  
9                   pouvez-vous remonter jusqu'au début, s'il vous plaît? Oui.  
10                  Dans ce cas-ci, c'est... Madame la Commissaire, c'est, comme  
11                  madame Tessier vient de le mentionner, un... lorsqu'on fait une  
12                  évaluation de risque, lorsque le risque est élevé d'une  
13                  opération... d'une mesure de réduction de la menace, ce n'est  
14                  pas seulement d'informer le ministre, mais c'est également de  
15                  lui demander son autorisation.

16                  Donc, dans ce cas-ci, si on regarder le mémo  
17                  dans le haut, c'est marqué : «For information», donc sans  
18                  avoir relu tous les détails du mémo, la procédure va être que  
19                  je vais informer le ministre qu'on va prendre une mesure,  
20                  donc on ne requiert pas son autorisation parce que le risque  
21                  n'est pas élevé. Donc, c'est pour ça que la note est «Pour  
22                  information». On présente au ministre le type de... les  
23                  détails de l'opération, le détail de la menace, comment est-  
24                  ce qu'on veut... quelles sont les mesures qu'on veut prendre  
25                  pour réduire cette menace-là, on va détailler notre... les  
26                  résultats de l'analyse des quatre piliers de risque, et donc,  
27                  dans ce cas-ci, j'informe le ministre de la décision d'aller  
28                  de l'avant.

1                    Cette mesure-là permet, encore une fois en  
2                    respectant la loi et les directives ministérielles, fait en  
3                    sorte que le ministre... on ne requiert pas son autorisation,  
4                    mais évidemment, dans tous ces cas-là, le ministre, lorsqu'il  
5                    est informé, a l'autorisation, non seulement l'autorisation,  
6                    mais a tout le loisir de pouvoir en discuter avec moi et avec  
7                    mes collègues pour mieux comprendre.

8                    Donc, c'est cette... ce genre de document là  
9                    «pour information» s'inscrit dans ce contexte.

10                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que le ministre...  
11                   par ailleurs, lorsque c'est pour son information, le ministre  
12                   peut-il dire «je ne suis pas d'accord»?

13                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Le ministre  
14                   a toujours l'autorité parce que c'est une... la délégation  
15                   d'autorité est par directive ministérielle, donc à la limite,  
16                   le ministre pourrait toujours changer la directive  
17                   ministérielle. Je peux vous informer que c'est pas arrivé,  
18                   c'est jamais arrivé dans mes presque sept dernières années,  
19                   mais c'est toujours une possibilité de... généralement, on  
20                   essaie d'éviter les surprises, donc on a des discussions avec  
21                   son bureau politique, avec les gens du ministère de la  
22                   Sécurité publique. Lorsqu'un tel mémo vient, c'est pas une  
23                   surprise, donc il y a des opportunités d'en avoir discuté  
24                   avant, puis on est toujours réceptifs à ce genre de  
25                   discussion là.

26                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais il donc un pouvoir  
27                   de «direction» là – je le mets entre guillemets là..

28                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:**... pas de vous diriger, mais  
2                   il a un pouvoir de direction au sens plus juridique du terme  
3                   là...

4                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

5                   **COMMISSAIRE HOGUE:**... sur...

6                   **M. DAVID VIGNEAULT:** En changeant la  
7                   directive ministérielle.

8                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Exactement.

9                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

10                  **COMMISSAIRE HOGUE:** En changeant la  
11                  directive.

12                  **MME MICHELLE TESSIER:** Si vous me permettez  
13                  d'ajouter : toutes les mesures d'exécution de la menace  
14                  doivent être envoyées, un sommaire, plutôt, des mesures doit  
15                  analy... envoyé, pardon, à NSIRA, au Comité de surveillance  
16                  NSIRA du côté national et au ministre. Donc, généralement,  
17                  dans le rapport annuel du Service, qui est envoyé au  
18                  ministre, il y a une liste des mesures, donc c'est obligé...

19                  **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est systématiquement,  
20                  elles sont toutes revues. Donc, c'est très important.

21                  **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** On peut retirer le  
22                  document de l'écran.

23                  Donc, puisque je veux laisser un peu de temps  
24                  à mon collègue, Me Cameron, je vais vous demander rapidement  
25                  de nous expliquer le rôle que joue le SCRS dans la communauté  
26                  de renseignement au Canada, et dans la foulée de cette  
27                  réponse-là, j'aimerais que vous nous expliquiez le rapport  
28                  que le Service entretient avec le conseiller du premier

1 ministre en matière de sécurité nationale et de renseignement  
2 – NSIA, en anglais.

3 **MME CHERIE HENDERSON:** Je vous remercie donc  
4 de votre question. Nous travaillons en étroite collaboration  
5 avec ce que nous appellerions la communauté de la sécurité et  
6 du renseignement au Canada et nous entretenons des relations  
7 très étroites avec tous nos partenaires. Nous travaillons  
8 très fort pour comprendre les besoins du gouvernement en  
9 matière de renseignement et, dans cet esprit, nous  
10 travaillons aussi très fort pour nous assurer que nous  
11 répondons à ces exigences afin de recueillir et de diffuser  
12 adéquatement l'information requise.

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Peut-être, Monsieur  
14 MacKay, pour élaborer également sur le point avec la relation  
15 avec le ou la conseillère à la Sécurité nationale, j'ai eu  
16 l'opportunité avant d'être nommé comme directeur de  
17 travailler pendant cinq ans comme secrétaire adjoint du  
18 Cabinet à la Sécurité et au Renseignement, donc de travailler  
19 de façon très étroite avec plusieurs des personnes qui ont  
20 occupé le poste de conseiller/conseillère à la Sécurité  
21 nationale et au Renseignement du Bureau du premier ministre.

22 Ce que je peux vous dire, c'est que c'est une  
23 relation qui est très étroite. Il y a un partage  
24 d'informations quotidien entre le SCRS et le bureau du  
25 conseiller, il y a des interactions quotidiennes entre  
26 différentes personnes de nos bureaux, et à mon niveau comme  
27 directeur, je parle généralement plusieurs fois par semaine,  
28 j'ai des rencontres hebdomadaires avec la conseillère à la

1 Sécurité nationale, on se parle très souvent, tard le soir,  
2 tôt le matin, et les fins de semaine parce que  
3 l'environnement de sécurité nationale du Canada était  
4 vraiment très complexe. Donc, c'est une relation qui est très  
5 étroite.

6 **Me JEAN-PHILIPPE MACKAY:** Voulez-vous nous  
7 parler de votre propre expérience ?

8 **MME CHERIE HENDERSON:** Oui, absolument.

9 J'ai donc eu l'occasion, en fait, de  
10 travailler au sein du BCP. À l'époque, j'étais le chef de  
11 cabinet du conseiller en matière de renseignement de sécurité  
12 nationale, Daniel Jean.

13 Il est devenu très évident de l'importance  
14 d'une excellente communication entre le BCP et nous-mêmes au  
15 sein du service, juste pour commencer à éduquer sur ce  
16 qu'était le service, qui nous étions et ce que nous pouvions  
17 apporter à la table pour appuyer le besoin continu de  
18 conseiller le gouvernement en ce qui concerne l'aider dans sa  
19 prise de décision et aussi de conseiller le gouvernement en  
20 ce qui concerne la menace que nous voyions.

21 Du point de vue du service, notre travail  
22 consiste à vérifier l'environnement et à déterminer d'où  
23 viennent les menaces, puis à être en mesure de conseiller et  
24 d'informer le gouvernement sur ces menaces et de continuer à  
25 dresser ces images, il était donc fondamental d'accroître  
26 cette relation et de continuer à établir ce niveau de  
27 confiance et d'appréciation entre nous. Le BCP et moi-même  
28 ajouterions à cela le reste de la communauté de la sécurité

1 nationale.

2 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Donc, maintenant  
3 pour ce qui est de la façon dont le SCRS est structuré sur le  
4 plan national, on comprend qu'il y a un bureau central à  
5 Ottawa et il y a d'autres bureaux à l'échelle du pays.  
6 Simplement nous expliquer les grandes lignes de cette  
7 structure et les rapports entre le niveau régional et le  
8 niveau central à Ottawa.

9 **MME MICHELLE TESSIER:** D'accord. Je vais  
10 répondre, du moins pour les opérations.

11 Donc, effectivement, il y a trois sous-  
12 directeurs sous Service. Je vais parler pour la sous-  
13 directrice des opérations, ce qui était mon rôle, et donc,  
14 sous... à l'administration centrale, je dirais que c'est  
15 surtout les individus qui gèrent les programmes  
16 opérationnels.

17 Donc, on reçoit, nous avons dit, les  
18 priorités du gouvernement en matière de renseignement, et on  
19 les traduit, si vous voulez, pour les rendre plus  
20 opérationnelles. Donc, l'administration centrale, au niveau  
21 des opérations, gère les cas. On a aussi l'analyse des  
22 analystes experts, ils regardent vraiment le portrait un peu  
23 plus large et qui produisent les documents qui sont envoyés  
24 au département des clients, comme on les appelle, mais le  
25 département du gouvernement. Donc, ça, c'est vraiment le rôle  
26 de l'administration centrale, de prioriser également les  
27 enquêtes, les priorités et tout.

28 Nous avons des bureaux régionaux dans toutes

1 les provinces, sauf une province. Nous n'en avons pas dans  
2 les Territoires, mais néanmoins, ils sont responsables, ils  
3 voyagent, ils s'occupent de vraiment tout le pays. Et nous  
4 avons des postes à l'étranger. Des postes à l'étranger, nous  
5 avons seulement divulgué Paris, notre présence à Paris,  
6 Washington et Londres; les autres ne sont pas divulgués  
7 publiquement. Donc, c'est vraiment global.

8 Et puis sous la sous-directrice des  
9 opérations, nous avons un directeur adjoint responsable des  
10 bureaux régionaux, de la collecte, un directeur adjoint des  
11 exigences en matière de renseignement, qui était Cherie à  
12 l'époque, et on a le filtrage de sécurité, on a la direction  
13 d'analyse de données avancée, donc l'exploitation de données,  
14 et également nous avons un centre de politiques ou la gestion  
15 de la sécurité opérationnelle, des mesures de reddition de la  
16 menace, des ressources humaines, c'est vraiment un centre de  
17 politiques sous la sous-directrice des opérations.

18 Alors, le tout, les régions, l'administration  
19 centrale, les opérations, l'analyse, tout est sous la  
20 direction de la sous-directrice des opérations.

21 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et rapidement, dans  
22 le résumé d'entrevue, on parle de la question de la  
23 perspective de l'administration centrale et de la perspective  
24 que le bureau régional peut apporter à une situation donnée.  
25 Donc, simplement nous... les grandes lignes de cette discussion  
26 que nous avons eue dans le cadre de l'entrevue.

27 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui, puis je pense que  
28 c'est tout à fait normal dans... honnêtement, dans n'importe

1        quelle agence, qu'il y ait des bureaux régionaux et une  
2        administration centrale. C'est certain que les perspectives  
3        peuvent différer. Et généralement, les bureaux régionaux sont  
4        les experts sur le terrain. C'est leur terrain, leur  
5        territoire, ils connaissent leurs enquêtes par cœur.

6                    L'administration centrale a vraiment une  
7        vision globale, ils font affaire avec les services de  
8        renseignement étrangers, ils voient tout ce qui se passe, non  
9        seulement à l'intérieur du pays, mais à l'extérieur  
10       également, et sont... ils ont une vision, je vais dire, plus  
11       stratégique des régions peut-être un peu plus tactiques.

12                   Alors, c'est l'administration centrale qui va  
13       décider sur des priorités et ce sur quoi on devrait mettre  
14       nos ressources, mais c'est pas eux qui décident des  
15       ressources, c'est les régions qui vont décider comment qu'ils  
16       vont s'y prendre pour répondre à la demande, donc quels  
17       moyens d'enquête qu'ils vont utiliser. Ça, ça appartient aux  
18       bureaux régionaux, et c'est certain, dans les discussions, on  
19       peut avoir un bureau régional qui pense que leur enquête,  
20       c'est une plus grande priorité qu'une autre. Donc, je pense,  
21       c'est normal, c'est la nature humaine, mais je pense aussi  
22       que c'est très sain d'avoir les perspectives qui discutent  
23       parce qu'ils arrivent avec, évidemment, un point de vue  
24       différent et c'est ça qui enrichit la discussion et la prise  
25       de décision.

26                   **MME CHERIE HENDERSON:** Je pourrais peut-être  
27       ajouter une partie à cela. Il est également très important de  
28       se rendre compte que notre administration centrale est

1 également branchée sur le gouvernement et qu'elle comprend  
2 quelles sont les priorités du gouvernement du jour, et c'est  
3 donc par l'intermédiaire de l'administration centrale et de  
4 cette liaison pour s'assurer que nous répondons aux priorités  
5 du gouvernement que nous pouvons également envoyer les  
6 besoins en matière de renseignement appropriés aux régions.  
7 Et cela peut aussi créer un peu d'attention, mais comme  
8 Michelle l'a noté, il s'agit d'une tension saine qui est  
9 normale dans une organisation à des perspectives différentes,  
10 mais qui aide à faire avancer l'organisation et à faire une  
11 collecte appropriée.

12 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Question maintenant  
13 sur les produits que le SCRS, les produits de renseignement  
14 que le SCRS génère dans le cadre de ses activités. Donc, je  
15 vais vous poser une question générale sur les types de  
16 produits, mais j'aimerais ça également que vous répondiez à  
17 la question suivante dans la foulée de la première réponse :

18 De quelle manière il est décidé que certains  
19 produits vont être distribués et à qui ils seront distribués,  
20 et de quelle manière ils seront distribués?

21 **MME CHERIE HENDERSON:** D'accord. Comme je  
22 l'ai mentionné, le service travaille également en étroite  
23 collaboration avec le BCP afin de comprendre et d'apprécier  
24 les priorités du gouvernement en matière de renseignement.  
25 Nous participons à ce processus décisionnel.

26 Une fois que nous avons une idée de ces  
27 priorités en matière de renseignement, nous sommes en mesure  
28 d'envoyer cette tâche à la région pour savoir ce que le

1 service peut recueillir dans le cadre de son mandat en ce qui  
2 concerne les priorités du gouvernement. Une fois que c'est  
3 fait et que la région recueille l'information, nous pouvons  
4 examiner l'information qui nous est parvenue afin de  
5 déterminer quel ministère jugerait utile de recevoir ce  
6 rapport.

7 Il existe différents types de rapports qui  
8 sont diffusés. L'un d'eux est simplement le rapport de  
9 renseignement de base, le renseignement brut, qui permet à  
10 l'utilisateur de déterminer comment ce renseignement peut  
11 appuyer ce qu'il fait. Nous faisons également un travail  
12 d'analyse plus solide, mais plus petit, dans le cadre duquel  
13 nous rassemblerons divers éléments pour commencer à dresser  
14 un portrait du renseignement, puis nous produirons des  
15 évaluations approfondies.

16 Il y a une bonne communication au sein de la  
17 communauté des sciences et de l'inclusion et, grâce au  
18 processus d'établissement des priorités en matière de  
19 renseignement, le service a également une idée de quel  
20 ministère veut quel type d'information et nous la diffuserons  
21 ensuite de manière appropriée.

22 Nous essayons également d'obtenir des  
23 commentaires des divers ministères pour nous assurer que nous  
24 répondons réellement à leurs besoins en matière de  
25 renseignement. Il s'agit d'un processus continu que nous nous  
26 efforçons d'améliorer constamment, mais cette rétroaction  
27 s'inscrit très bien dans le cadre de nos efforts pour nous  
28 assurer que nous respectons les priorités du gouvernement et

1 des ministères en matière de renseignement.

2 **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Et est-ce que le  
3 niveau de classification d'un document ou d'une information  
4 peut jouer sur la distribution de l'information du document  
5 en question?

6 **MME CHERIE HENDERSON:** Oui. Oui il le peut.

7 Lorsque nous diffusons nos rapports et nos  
8 renseignements, nous voulons toujours nous assurer que nous  
9 avons autant d'informations que possible, et c'est pourquoi  
10 nous nous excusons. Je vais juste revenir une minute en  
11 arrière, un moment, là.

12 Lorsque nous rédigeons une pièce d'analyse,  
13 nous rassemblons toutes les pièces du renseignement.  
14 Certaines proviennent d'une source corroborée, d'autres  
15 peuvent provenir d'une source d'information, mais nous  
16 pensons qu'il est très important d'avoir une vue d'ensemble.  
17 Et nous avons des analystes très bien formés qui sont des  
18 experts en la matière qui aident à dresser ce tableau.

19 Ensuite, ce que nous faisons, c'est que nous  
20 déterminons qui a besoin de voir ce rapport. Dans certains  
21 cas, en fonction de la sensibilité de l'information, de la  
22 façon dont elle est recueillie et des méthodologies, nous  
23 devons protéger ces sources et nous allons donc faire ce que  
24 nous pourrions appeler une «liste bigot» d'informations qui  
25 peuvent – d'informations ou de personnes qui peuvent  
26 réellement voir ces rapports et nous allons diffuser ces  
27 rapports à ces personnes particulières sur une liste de  
28 distribution nommée.

1                   **Me JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Lorsque vous  
2           disséminez du renseignement au sein du gouvernement et auprès  
3           des clients gouvernementaux, avez-vous des attentes  
4           particulières en matière de rétroaction de la part des  
5           clients qui reçoivent... les destinataires du renseignement,  
6           est-ce que le Service a des attentes particulières en matière  
7           de rétroaction?

8                   **MME CHERIE HENDERSON:** Oui. Nous travaillons  
9           très fort avec d'autres ministères pour avoir une  
10          rétroaction.

11                   En fait, au cours des deux dernières années,  
12          nous avons créé un SMA – une équipe de SMA beaucoup plus  
13          communicative qui peut discuter des divers rapports pour  
14          s'assurer que, premièrement, nous obtenons non seulement des  
15          commentaires sur le rapport, mais si nous déterminons qu'il  
16          contient de l'information qui peut donner lieu à une action,  
17          quel ministère pourrait prendre des mesures dans le cadre de  
18          son mandat et comment cela pourrait être fait.

19                   Il y a donc une très bonne coopération entre  
20          la communauté des sciences et de l'inclusion, la communauté  
21          de la sécurité et du renseignement, au niveau des SMA, des DG  
22          et des travailleurs. Nous avons une très bonne communication  
23          à cet égard.

24                   Le feedback est d'une importance  
25          fondamentale, car il permet de s'assurer que nous allouons  
26          nos ressources de la bonne manière. Si nous déterminons qu'il  
27          y a un élément d'information particulier qui doit faire  
28          l'objet d'une action ou d'une attention immédiate ou urgente,

1 nous ne nous contenterons pas de le diffuser par voie  
2 électronique, mais nous nous assurerons de l'informer  
3 verbalement et de faire participer les parties concernées à  
4 cet élément d'information.

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Moi MacKay, si je peux  
6 ajouter très rapidement, la rétroaction est également  
7 fondamentale pour s'assurer que l'intelligence ne vit pas  
8 d'elle-même. Nous produisons des renseignements parce que  
9 nous voulons aider quelqu'un à prendre des mesures et à être  
10 mieux informé, et donc cette rétroaction est essentielle pour  
11 que le SCRS s'assure – comme mon collègue vient de le  
12 mentionner, de s'assurer que nous respectons ces exigences,  
13 mais, vous savez, d'informer les clients auront également des  
14 informations qui, lorsqu'ils nous les transmettront, cela  
15 enrichit le tableau.

16 Et lorsque vous regardez l'objectif ou  
17 l'intention du renseignement, qui est d'informer et de  
18 permettre que des mesures soient prises, c'est lorsque vous  
19 avez la meilleure image possible qui est, vous savez,  
20 espérons-le, que vous prendrez les meilleures décisions  
21 possibles. C'est pourquoi – c'est une autre raison pour  
22 laquelle le feedback est essentiel.

23 **M. JEAN-PHILIPPE MacKAY:** Merci. Je vais  
24 laisser mon collègue, Me Cameron, prendre ma relève.

25 **(COURTE PAUSE)**

26 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME GORDON CAMERON(suite) :**

27 **ME GORDON CAMERON:** Merci panéliste.

28 J'aimerais commencer par poser une question

1        qui, à mon avis, s'adresse à M. Vigneault parce qu'elle a  
2        trait à la décision que vous avez prise en tant que directeur  
3        du service au cours des années de votre mandat de décider de  
4        mobiliser ou, selon le cas, de réengager le public au sujet  
5        de l'ingérence étrangère parce que, on voit qu'en général,  
6        les opérations du service ne sont pas nécessairement  
7        secrètes, mais nous voyons maintenant que l'ingérence  
8        étrangère faire partie du débat public. Et j'aimerais avoir  
9        votre point de vue sur l'occasion, ou du moins l'époque, à  
10       laquelle vous avez décidé qu'il était temps de le rendre  
11       public.

12                            **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
13       c'est une question très importante, que j'ai abordée lors de  
14       ma première comparution, de la première partie de l'enquête.

15                            Et le SCRS est une institution qui a été  
16       créée par la loi pour conserver des secrets et pour garder  
17       des secrets, mais cela ne veut pas dire que, vous savez,  
18       qu'on n'a pas quelque chose à dire aux Canadiens.

19                            L'environnement des menaces a  
20       considérablement évolué au cours des dernières années. Des  
21       universitaires et des analystes érudits de la sécurité  
22       nationale ont déclaré qu'ils n'avaient jamais vu un  
23       environnement de menace aussi complexe, y compris pendant la  
24       guerre froide. Et donc, quand vous regardez cet  
25       environnement, il y a quelque chose dans le – dans une  
26       démocratie, que les services de renseignement peuvent et  
27       devraient s'engager auprès des Canadiens dans le cadre de la  
28       transparence de certaines informations.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Qu'est-ce que vous voulez  
2           dire, au cours des dernières années. Vous parlez de 20 ans,  
3           ou vous parlez des trois ou cinq dernières années ?

4                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, je dirais qu'il y  
5           a un... il y a eu quelques moments. Le 11 septembre a été un  
6           moment, un moment charnière dans l'évolution du terrorisme  
7           international et de la manière dont les groupes terroristes  
8           ont pu utiliser leurs moyens pour infliger des pertes et la  
9           terreur, non seulement dans des pays étrangers, mais aussi  
10          dans nos propres pays. Et le Canada n'a pas été à l'abri du  
11          terrorisme. C'était donc un moment.

12                   Et le terrorisme a évolué au cours des  
13          dernières années, cinq, sept, huit ans, où nous voyons aussi  
14          non seulement un extrémisme motivé par la religion, mais  
15          aussi un extrémisme motivé par l'idéologie. Donc, les gens  
16          qui regardent – sont motivés par la génophobie,  
17          l'antisémitisme, l'islamophobie, pour utiliser  
18          essentiellement la violence et s'engager dans la terreur  
19          active dans notre pays, et nous avons, malheureusement, trop  
20          de cas récents dans notre pays. Et les cas les plus récents  
21          ont été des Canadiens – des Canadiens musulmans qui ont été  
22          tués dans notre pays par des acteurs idéologiques, Le  
23          terrorisme a donc évolué.

24                   L'autre évolution importante est que l'ordre  
25          international est en train de changer. Nous avons donc la  
26          Russie et la RPC, la République populaire de Chine, qui  
27          remettent en question l'ordre international encore plus au  
28          cours des 5, 7 ou 10 dernières années. Nous le voyons à

1       travers les incursions. Nous le voyons, bien sûr, en Ukraine,  
2       où la Russie se livre à une invasion illégale. Nous le voyons  
3       en mer de Chine méridionale où la République populaire de  
4       Chine est en train de redessiner les frontières maritimes  
5       internationales pour son propre bénéfice, malgré les  
6       décisions très claires du droit international à ce sujet.

7               Nous le voyons dans la façon dont ils  
8       contraignent un certain nombre d'autres pays. La politique  
9       des grandes puissances est telle que, vous savez, nous  
10      n'avons pas vu ou pas vu autant au cours des 20 dernières  
11      années, mais nous assistons à une résurgence de la Russie, de  
12      la Chine et d'un certain nombre d'autres pays qui remettent  
13      en question l'ordre international. Cet environnement devient  
14      de plus en plus complexe.

15             La dernière chose que je dirais dans le  
16      contexte des menaces, Madame la commissaire Hogue, pour  
17      répondre à votre question, c'est l'évolution de la  
18      technologie. Nous le voyons à travers la façon dont la  
19      technologie est une force du bien à bien des égards en termes  
20      de biens sociétaux, de prospérité économique. Mais, bien sûr,  
21      comme toute autre chose, nous avons des acteurs qui utilisent  
22      l'avancement de la technologie à leurs propres fins.

23             Le Canada doit donc maintenant se protéger  
24      contre les menaces des nouveaux systèmes d'armement, de la  
25      Russie dans l'Arctique, par exemple. Nous devons utiliser,  
26      vous savez, ce que les avantages des médias sociaux et de  
27      l'Internet des objets et la capacité des systèmes de  
28      communication à faire partie de notre société sont également

1 des leviers, et dans le cas spécifique de l'ingérence  
2 étrangère, à des fins néfastes ici.

3 C'est donc dans ce contexte, Me Cameron,  
4 qu'en 2018, j'ai prononcé le premier discours public en tant  
5 que directeur pour mobiliser les Canadiens et partager une  
6 partie de notre point de vue sur cet environnement de menace.  
7 Et dans ce discours de 2018, j'ai spécifiquement mentionné  
8 l'ingérence étrangère comme l'une des menaces les plus  
9 importantes auxquelles le Canada était confronté. Et au fil  
10 des ans, nous avons continué à nous engager publiquement par  
11 le biais de nos rapports annuels, de nos discours, mais  
12 aussi, en réaffectant des ressources à l'interne et en créant  
13 une direction générale de l'engagement des intervenants au  
14 sein du SCRS pour aller rencontrer des partenaires non  
15 traditionnels et, ce qui est très important, rencontrer les  
16 communautés de la diaspora parce qu'elles sont,  
17 malheureusement, l'une des cibles les plus importantes de  
18 l'ingérence étrangère.

19 **ME GORDON CAMERON:** Je vous en remercie. Et,  
20 monsieur Vigneault, votre organisation produit un rapport  
21 public annuel, c'est bien ça?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

23 **ME GORDON CAMERON:** Et l'un des documents, et  
24 c'est juste pour l'aide des parties et de ceux qui suivent,  
25 c'est dans la base de données sous le numéro 17001, votre  
26 service a déposé des rapports annuels pour 2019, 2020, 2021  
27 et d'autres rapports. J'aimerais simplement vous parler  
28 brièvement de l'évolution des déclarations publiques du

1 Service sur l'ingérence étrangère. Et je ne sais pas si vous  
2 avez ... si, monsieur le greffier, pourriez-vous simplement  
3 faire défiler un peu vers le bas et nous dire lequel vous  
4 avez là ? Non? D'accord. Peut-être pourriez-vous appeler le  
5 COM 54.

6 **--- PIÈCE No. COM 54:**

7 CSIS Public Report 2019

8 **ME GORDON CAMERON:** Je mentionne cela  
9 simplement parce qu'il s'agit du rapport de 2019 – ou,  
10 désolé, du rapport de 2020 – du rapport de 2019 publié en  
11 2020 et c'est un document isolé. Il n'est pas dans le groupe  
12 de documents portant la 1701. Alors COM54, si vous pouvez  
13 passer à la page 17 de ce rapport ? Maintenant, faites  
14 défiler vers le bas, juste pour que nous puissions voir si le  
15 numéro de page – oui, vous voyez le – allez à la page 17 du  
16 document, s'il vous plaît. Merci. D'accord. Et sauvegardez.

17 On voit que, dans votre rapport de 2019, on  
18 voit que le service continue à protéger les institutions  
19 démocratiques. Et là, on voit qu'on parle d'ingérence  
20 étrangère. La production de ce rapport à fait suite à votre  
21 discours public de 2018. Dans lequel vous mettiez le public  
22 en garde contre cette menace.

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. Vous voyez  
24 que le Service essaie de mettre des détails de plus en plus  
25 précis dans ses rapports annuels. Celui-ci en 2020, quel  
26 était un exemple de cette progression. Depuis, nous avons  
27 également produit d'autres rapports en collaboration avec nos  
28 partenaires au sein du gouvernement pour tenter d'alerter les

1 Canadiens de façon organisée sur l'ingérence étrangère. Et je  
2 crois que c'est en 2020 ou 2021 que nous avons publié un  
3 rapport intitulé «L'ingérence étrangère dans les  
4 institutions démocratiques», qui visait très spécifiquement  
5 les processus démocratiques. Et nous avons aussi – parce que,  
6 comme je l'ai mentionné, l'une des principales cibles de  
7 l'ingérence étrangère est la diaspora canadienne.. C'est  
8 pourquoi nous avons produit un document intitulé  
9 «L'ingérence étrangère et vous», spécialement conçu pour la  
10 diaspora au Canada, et publié dans les sept langues pour  
11 essayer d'entrer directement en contact avec les personnes  
12 qui seraient victimes de la répression transnationale et de  
13 l'ingérence étrangère.

14 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Eh bien, vous avez  
15 répondu à quelques-unes de mes questions à venir, mais si je  
16 peux mettre cela dans le cadre d'une progression au fil du  
17 temps, aurais-je raison d'observer que, de votre discours  
18 initial en 2018 jusqu'au rapport public de 2019 jusqu'à votre  
19 rapport public de 2020, puis à votre publication à l'été 2021  
20 de ce rapport, nous allons en venir à des questions  
21 spécifiques sur l'ingérence étrangère, puis au-delà. Le  
22 Service décrit-il de plus en plus en détail et de plus en  
23 plus à l'intention des Canadiens une menace d'ingérence  
24 étrangère ?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument. C'est ce que  
26 nous avons fait à l'interne, et je l'ai dit publiquement à  
27 quelques reprises, je crois, mais c'est ce que nous appelons  
28 la *politique de la lumière* sur l'ingérence étrangère.

1                   **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Maintenant, sur  
2 ce point, en particulier en ce qui concerne l'attention  
3 portée par le Service à l'impact de l'ingérence étrangère sur  
4 les groupes de la diaspora, On peut trouver cela dans le  
5 document COM 322. On trouvera le rapport que vous venez de  
6 décrire, monsieur Vigneault, à la cote Com 322.

7                   **--- PIÈCE No. COM 322:**

8                                   Foreign Interference Threats to  
9                                   Canada's Democratic Process

10                   **ME GORDON CAMERON:** Et si vous le pouviez  
11 encore une fois, vous décrivez cela comme un rapport sur un  
12 sujet spécifique. Je crois qu'il s'agit de 17 à 20 pages,  
13 mais l'ensemble du rapport est axé non seulement sur  
14 l'ingérence étrangère, mais plus particulièrement sur  
15 l'ingérence étrangère dans les processus démocratiques,  
16 d'après ce que j'ai compris du titre.

17                                   Alors, à l'heure actuelle, qu'est-ce qui  
18 motive le Service à consacrer autant de ressources à la mise  
19 en garde au public, au sujet de cette menace ?

20                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Je dis-le qu'il y a deux  
21 volets, madame la commissaire. Tout d'abord, c'est à cause,  
22 encore une fois, de la nature de la menace. Nous avons vu, en  
23 raison de la mondialisation, la technologie, la capacité de  
24 l'ingérence étrangère d'être – d'augmenter en vitesse, en  
25 impact et en portée au sein de la société canadienne. C'est  
26 donc l'une des choses, l'évolution de la menace.

27                                   Mais ce qui est aussi très important, c'est  
28 que c'est à ce moment-là que la communauté, le SCRS, en

1 collaboration avec tous nos partenaires, s'est rendu compte  
2 qu'il fallait en faire plus, et c'est contemporain  
3 d'approches comme la création du Groupe de travail sur  
4 l'EITI, le groupe d'experts que le gouvernement a créé pour  
5 superviser les élections, en tirant des leçons des  
6 expériences que nous avons vues dans d'autres pays où il y a  
7 eu ingérence dans leurs processus démocratiques électoraux.  
8 Et essentiellement, le SCRS, dans ce cas précis, nos  
9 partenaires du Centre de la sécurité des télécommunications  
10 ont également reproduit un rapport similaire sur le  
11 cybermonde, l'ingérence dans le cybermonde.

12 Et il s'agit en grande partie, vous savez,  
13 d'une contribution individuelle, mais cela fait partie de  
14 l'approche pangouvernementale visant à essayer de lutter  
15 contre l'ingérence étrangère et de mieux éduquer les  
16 Canadiens au sujet de l'ingérence étrangère.

17 **MR. GORDON CAMPBELL:** Merci.

18 Je voudrais demander au greffier de nous  
19 montrer la page 8 de ce document.

20 Merci. Le titre, c'est "Le public et les  
21 électeurs canadiens.

22 Et s'il vous plaît, monsieur Vigneault,  
23 madame Tessier et Mme Henderson, si vous voulez ajouter  
24 quelque chose ?

25 Mais en particulier, vous avez mentionné,  
26 monsieur Vigneault, que le Service était attentif à l'impact  
27 de l'ingérence étrangère, ou plus précisément de la  
28 répression transnationale à l'égard des groupes de la

1 diaspora. Et cela finit par occuper quelques pages de ce  
2 rapport. Pouvez-vous consulter cet article ...

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

4 **ME GORDON CAMERON:** ... et expliquer comment le  
5 Service perçoit l'interrelation de l'ingérence étrangère  
6 telle qu'elle se manifeste dans la répression transnationale  
7 et l'importance d'éduquer le public ?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Et c'est un point  
9 très important, madame la commissaire HOGUE. Le mandat du  
10 SCRS est très clair. Nous devons donc produire des  
11 renseignements et avoir un impact à grande échelle pour  
12 protéger tous les Canadiens. Et ici, ce que nous voyons dans  
13 le contexte de l'ingérence étrangère, c'est que nous voyons  
14 des pays étrangers qui essaient d'avoir un impact négatif sur  
15 les institutions du Canada, mais aussi d'avoir un impact très  
16 spécifique et d'essayer de contrôler ou d'influencer les  
17 membres de la diaspora au Canada.

18 Donc, le pays d'origine, si je peux  
19 m'exprimer ainsi, essaie de contrôler ce que les gens font  
20 dans le cadre de leurs activités démocratiques, de contrôler  
21 ce qu'ils disent, avec qui ils s'engagent, et dans ce cas  
22 précis dans les institutions démocratiques, d'essayer  
23 également d'influencer, secrètement, donc l'ingérence  
24 étrangère, la façon dont ils peuvent voter.

25 C'est pourquoi il est important que nous  
26 voyions le travail que nous faisons et ce que tous nos  
27 partenaires accomplissent pour protéger tous les Canadiens.  
28 Et nous sommes très particulièrement conscients de la façon

1        dont les communautés de la diaspora au Canada sont touchées.

2                    **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et si le  
3 greffier pouvait afficher CAN.SUM5?

4                    Nous pouvons être un peu plus précis. Ce  
5 document, si j'ai le bon numéro, sera le résumé par pays de  
6 la République populaire de Chine. Il y a une page de mises en  
7 garde.

8                    Et si on peut descendre jusqu'à la première  
9 page substantielle, comme les acronymes finissent par être  
10 réutilisés dans ce document, je vais vous demander... vous avez  
11 déjà défini pour nous la RPC, c'est un sigle que nous  
12 connaissons bien.

13                    Le troisième paragraphe fait référence au  
14 Parti communiste chinois et au PCC, comme on l'appelle là-  
15 bas, puis dans le dernier paragraphe de cette page, au  
16 Département du travail du Front uni.

17                    Je vais donc vous demander d'étoffer un peu  
18 le rôle de ces entités. Mais pouvez-vous nous décrire, si  
19 vous regardez – pouvez-vous faire défiler jusqu'à la page  
20 suivante, s'il vous plaît ? Merci.

21                    Sous la rubrique «Qui», il y a toute une  
22 section de ce résumé thématique sur la RPC en tant que pays  
23 qui est couverte dans ce résumé, toute cette section concerne  
24 la description par le Service de ses intérêts dans la  
25 répression transnationale.

26                    Et donc la question que j'ai, les documents  
27 que nous avons examinés jusqu'à présent, vos rapports annuels  
28 ou publics, votre rapport sur l'ingérence étrangère portaient

1 sur l'ingérence étrangère et peut-être la répression  
2 transnationale en général.

3 Pouvez-vous nous dire en particulier comment  
4 le Service envisage la question de la répression  
5 transnationale en ce qui concerne la RPC, la République  
6 populaire de Chine ?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
8 j'aimerais revenir à une chose que j'ai dite il y a quelques  
9 minutes, c'est-à-dire que, pour mieux comprendre l'ingérence  
10 étrangère et avoir un impact sur celle-ci, nous voulons  
11 comprendre quels sont les objectifs et les intérêts de l'État  
12 étranger qui se livre à cette activité.

13 Dans ce cas précis, la République populaire  
14 de Chine, le pays est gouverné et dominé par le Parti  
15 communiste chinois. Et l'élément clé ici, c'est que vous  
16 pouvez regarder le prisme des actions du Parti communiste  
17 chinois, et donc de la République populaire de Chine, dans  
18 une question très spécifique, qui est que tout ce qui est  
19 organisé par le Parti et par l'État, est fait afin de  
20 préserver l'emprise, de préserver le pouvoir du Parti  
21 communiste chinois et sa supériorité dans le temps.

22 Et donc, lorsque vous comprenez cela et que  
23 vous traduisez cela en ce qui se passe au Canada en ce  
24 moment, c'est pourquoi vous verrez dans ce document la  
25 référence aux cinq poisons. Les Cinq Poisons sont des thèmes  
26 et des questions que soulèvent les personnes qui s'opposent à  
27 ce qui se passe en Chine. Des questions comme, vous savez, la  
28 liberté de religion ou de pensée avec le Falun Gong, les

1 questions de protection des droits des minorités, les  
2 Ouïghours et les Tibétains, les questions touchant les  
3 mouvements prodémocraties.

4 Et donc, quand vous regardez ces questions,  
5 vous savez, les gens qui sont ici au Canada, protégés par la  
6 *Charte*, protégés par nos lois, exercent leurs droits  
7 démocratiques de s'engager d'une manière spécifique et, vous  
8 savez, de manifester leurs points de vue, de comprendre où  
9 est l'intérêt de la Chine, c'est-à-dire la préservation de  
10 l'emprise du Parti communiste chinois. Vous pouvez comprendre  
11 que tout ce qui serait considéré comme une menace pour le  
12 Parti communiste chinois soit traité très durement.

13 Et c'est pourquoi, par exemple, nous avons vu  
14 au cours des cinq ou six dernières années, au RPC, des lois,  
15 des lois très, très transparentes qui visent à s'assurer que  
16 chaque personne en Chine, ou toute entité en Chine ou à  
17 l'étranger, est soumise à ces lois et a l'obligation de  
18 soutenir le gouvernement. Y compris leur service de  
19 renseignement, le ministère de la Sécurité d'État, le MSS,  
20 afin d'accomplir leur tâche.

21 Donc, cette menace directe et implicite,  
22 c'est que si on n'appuie pas, même si vous vivez ici au  
23 Canada, à Ottawa, ou que vous êtes à Paris ou à Trois-  
24 Rivières, vous serez assujetti, vous savez. Le bras de la RPC  
25 peut vous toucher directement ou indirectement d'une certaine  
26 manière, mais les gens comprennent, vous savez, qu'ils ont  
27 cet élément de coercition au-dessus d'eux.

28 Cette coercition se traduit par des choses

1 qui, vous savez, peuvent vous être infligées au Canada, la  
2 perte d'une opportunité, la perte d'accès, le refus de visas  
3 pour retourner voir les membres de votre famille en RPC, des  
4 menaces contre vous ici, mais aussi des menaces contre vos  
5 familles, vos proches restés en Chine.

6 Donc, cet écosystème, à partir du Parti, se  
7 traduisant par les actions de l'État, et maintenant ils  
8 s'étendent n'importe où dans le monde pour essayer de  
9 contrôler ce qui se passe avec la population chinoise, c'est  
10 ce dont il est question dans ce paragraphe spécifique.

11 Il y a d'autres éléments de l'ingérence  
12 étrangère que nous pouvons aborder, mais je pense que c'est  
13 précisément ce paragraphe, je crois.

14 **MME CHERIE HENDERSON:** Alors, si je peux  
15 juste ajouter deux ou trois choses ? Tout d'abord,  
16 l'ingérence étrangère n'est pas nouvelle. C'est quelque chose  
17 que nous étudions depuis longtemps, je dirais même avant les  
18 années 1990. Ça existe depuis longtemps.

19 Ce que nous avons constaté au cours des  
20 dernières années c'est une augmentation réelle à mesure que  
21 l'environnement géopolitique a changé et que nous avons vu  
22 certains pays devenir beaucoup plus puissants de leur propre  
23 chef et leur désir d'influencer davantage au-delà de leurs  
24 frontières. Nous avons donc regardé cela.

25 Il y a beaucoup d'individus qui sont venus au  
26 Canada et qui sont des citoyens canadiens qui ont fui ces  
27 régimes répressifs pour venir ici, et maintenant, ce que nous  
28 voyons, c'est qu'ils sont contraints, forcés, réprimés à

1 l'intérieur de nos frontières. Le service est donc là pour  
2 travailler avec ces collectivités également, pour recueillir  
3 des renseignements et de l'information, pour aider à protéger  
4 tous les Canadiens.

5 Et ce que nous avons vu au cours des  
6 dernières années, comme je l'ai dit, c'est une augmentation  
7 de cet effort pour avoir cette influence négative et cet  
8 impact et contraindre les individus qui sont venus ici à  
9 vivre selon nos valeurs et notre liberté afin de rapporter et  
10 de soutenir les croyances de leurs pays d'origine. C'est donc  
11 quelque chose dont nous sommes très, très conscients.

12 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

13 Et je vais maintenant changer de sujet et  
14 vous poser une question très brève, monsieur Vigneault, parce  
15 que nous avons des groupes d'experts qui comparaissent – des  
16 groupes d'experts de l'EITI et d'autres qui traitent des  
17 renseignements qui sortent de votre organisation, mais je  
18 veux simplement que vous nous prépariez pour demain et ces  
19 groupes en décrivant votre conception du Groupe de travail de  
20 l'EITI et la façon dont le SCRS s'y rapporte.

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** J'ai donc mentionné,  
22 madame la commissaire HOGUE, tout à l'heure, qu'on a vu ce  
23 qui s'est passé dans d'autres pays depuis 2016, 2018, et dans  
24 différentes administrations où on a vu l'ingérence étrangère  
25 dans les processus démocratiques avoir essentiellement des  
26 impacts. Ainsi, lorsque nous nous préparions pour les  
27 élections de 2019, nous essayions de comprendre quelles  
28 seraient les bonnes leçons à tirer de ce que nous savions en

1 travaillant avec nos partenaires du renseignement dans le  
2 monde entier.

3 Mon collègue, le chef du Centre de la  
4 sécurité des télécommunications, le conseiller en  
5 renseignement de sécurité nationale de l'époque et moi-même  
6 avons donc déterminé que nous devions trouver un moyen de  
7 rassembler l'information pour nous assurer qu'il y avait un  
8 centre d'échange d'information sur les renseignements et  
9 l'information qui serait en mesure de les obtenir en temps  
10 réel pour nous assurer que nous n'avions pas de silos  
11 d'information pendant les élections.

12 Et c'est ce qui a donné naissance au groupe  
13 de travail SITE, c'est-à-dire cette reconnaissance du fait  
14 que nous devions faire les choses différemment parce que la  
15 menace était différente et que l'impact sur nos élections,  
16 vous savez, était si important. Et c'est ainsi que le groupe  
17 de travail SITE a été créé.

18 Et c'est... je vais laisser mes collègues du  
19 Bureau du Conseil privé vous en dire plus, mais c'est le même  
20 processus de réflexion qui, vous savez, a mené à la création  
21 du groupe d'experts, c'est-à-dire la prise de conscience que  
22 la menace était différente, que la façon dont elle pourrait  
23 avoir un impact sur notre processus électoral était plus  
24 directe, plus imminente, et que nous devions nous organiser  
25 différemment. C'est voilà pourquoi le groupe de travail SITE  
26 existe.

27 **ME GORDON CAMERON** : D'accord, merci.

28 Et nous obtiendrons...

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question...

2                   **ME GORDON CAMERON:** Désolé

3                   **COMMISSAIRE HOGUE:**... pour monsieur Vigneault.

4                   Vous nous avez dit, Monsieur Vigneault, je  
5                   pense que c'est vous ou c'est madame Henderson ou madame  
6                   Tessier, mais je m'adresse à vous. Si quelqu'un d'autre par  
7                   la suite peut compléter, évidemment, vous êtes bienvenues.

8                   Il y a eu une expertise, dites-vous, très,  
9                   très, très importante au sein du SCRS pour collecter  
10                  l'information, éventuellement l'analyser, et informer le  
11                  gouvernement. Puis votre tâche essentielle...

12                  **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

13                  **COMMISSAIRE HOGUE:**... ou la raison de votre  
14                  existence, c'est essentiellement d'informer le gouvernement.

15                  Que ça soit au niveau de SITE ou que ça soit  
16                  au niveau des autres personnes au sein des ministères que  
17                  vous informez, ils n'ont pas nécessairement la même  
18                  expérience que les gens au sein de CSIS.

19                  On sait aussi qu'il y a souvent des  
20                  changements, particulièrement au sein du gouvernement, quant  
21                  à qui occupe quel poste.

22                  Est-ce que jusqu'à maintenant l'expérience  
23                  que vous avez, qui est assez étendue, vous êtes sous  
24                  l'impression qu'il y a un véritable dialogue ou ce qui est  
25                  communiqué par CSIS est compris par les... ceux qui sont au  
26                  sein du gouvernement et vice versa? Autrement dit, est-ce que  
27                  les deux côtés parlent le même langage lorsque vous informez...

28                  **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une question...

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:**... que ça soit SITE...

2                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

3                   **COMMISSAIRE HOGUE:** ou que ça soit les gens  
4 de la fonction publique ou le personnel politique?

5                   **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une question  
6 absolument fondamentale, Madame la Commissaire. Quelques  
7 réflexions que je peux vous partager.

8                   Ce qu'on vit maintenant en 2024, on est, je  
9 pense, dans une meilleure position qu'on l'était en 2017,  
10 2018. On a vu une évolution de cette compréhension-là.  
11 L'évolution se fait non seulement par nous, le Service de  
12 renseignement, nos autres partenaires, d'être... de bien  
13 comprendre les besoins du gouvernement, le langage et tout ça  
14 pour être capables d'être plus pertinents dans notre  
15 information, d'être également... s'assurer que l'information  
16 arrive au bon moment, donc nous, on a fait une évolution, et  
17 je dois dire que, également, une évolution dans... avec nos  
18 partenaires dans la compréhension de ce qui est l'ingérence  
19 étrangère. Les discussions qu'on avait en 2019 ne sont plus  
20 les discussions qu'on a maintenant, donc il y a eu cette  
21 évolution-là.

22                   Et l'évolution se fait des deux côtés, je  
23 vous dirais. C'est de, nous, de mieux comprendre comment  
24 notre information est perçue, comment elle peut être  
25 utilisée, les limites de ce qu'on sait, mais également c'est  
26 de nos partenaires de mieux comprendre, de porter attention  
27 sur ce qu'on dit, de s'assurer de nous poser des questions  
28 sur le renseignement qui est partagé, et de surtout... et un

1 des éléments importants qu'on a vus dans... liés avec les  
2 leçons apprises ces derniers deux, trois ans, un changement  
3 de gouvernance également. Donc, les bonnes personnes qui  
4 occupent les bonnes fonctions de parler de la bonne  
5 information.

6           Ça peut être simple dit comme ça ici, mais  
7 dans un environnement où il y a des demandes qui excèdent la  
8 capacité des gens et des organisations de trouver le bon  
9 espace avec les bonnes personnes pour avoir... de discuter de  
10 choses très délicates, très complexes, comme l'interférence  
11 étrangère, ça a évidemment pris un changement de gouvernance.  
12 Les discussions sont serrées, on se fait poser des questions,  
13 on... c'est un environnement très dynamique, puis de plus en  
14 plus la question n'est pas nécessairement de savoir... d'avoir  
15 des différends sur est-ce que le renseignement est bon ou  
16 non, et c'est plutôt d'arriver et de dire qu'est-ce qu'on  
17 fait avec cette information-là, quelles sont les actions  
18 qu'on doit prendre.

19           Certaines actions vont être pour nous  
20 d'essayer d'aller chercher de l'informa... plus d'informations;  
21 par contre, il y a d'autres... un exemple concret que je peux  
22 vous mentionner également qui est dans la sphère  
23 d'interférence étrangère, mais également dans la sphère  
24 d'espionnage, c'est le travail qui est fait sur la *Loi de*  
25 *l'investissement du Canada*.

26           Donc, il y a... si vous voyez l'évolution de ce  
27 qui est connu publiquement, donc les décisions qui sont  
28 prises puis la façon que le travail se fait à l'interne, on

1 voit que le renseignement a un impact beaucoup plus important  
2 qu'il l'avait dans le passé parce que les gens se parlent  
3 mieux, on a les bonnes... encore une fois, la bonne  
4 gouvernance, et les façons dont les intérêts nationaux du  
5 Canada peuvent être à risque sont mieux comprises par tout le  
6 monde. Et donc, les actions qui doivent être prises sont plus  
7 concrètes.

8                   Donc, c'est une évolution, c'est... il y a  
9 beaucoup de... je vous dirais que certains d'entre nous auront  
10 plus de cheveux blancs à cause du travail qui a dû être fait  
11 dans ce contexte-là, mais l'évolution, je crois, s'en va dans  
12 la... absolument dans la bonne direction.

13                   **MME MICHELLE TESSIER:** Si je peux ajouter,  
14 l'évolution à l'intérieur même du service avant 2019, tout ce  
15 qui était analyse n'était... ne faisait pas partie de la  
16 direction des opérations. C'était vu comme autre chose, ça se  
17 rapportait directement au directeur, puis quand je suis  
18 devenue sous-directrice des opérations, moi et le directeur  
19 avons discuté, mais il faut avoir une meilleure façon  
20 d'intégrer la connaissance d'experts, y compris au sein du  
21 Service, et des opérations.

22                   Antérieurement, on utilisait beaucoup des  
23 agents de renseignements à donner des présentations ou  
24 rencontrer d'autres départements du gouvernement, mais – j'en  
25 suis une agente de renseignements – généralement très  
26 tactiques, très opérationnels. Maintenant, on a amalgamé  
27 analyse/opérations ensemble pour mieux répondre aux exigences  
28 en matière de renseignement, mais aussi ce sont nos analystes

1 maintenant, qui sont des experts, qui sont vraiment le visage  
2 du Service parce qu'ils ont une vision stratégique, ils sont  
3 brillants. Les agents de renseignements sont également  
4 brillants, mais ils sont très « focussés » sur les opérations.  
5 Donc, c'est pour justement tenter de mieux partager leurs  
6 connaissances avec des clients, avec les gens qui utilisent  
7 nos renseignements.

8 Et quand SITE a été créé – là, je saute un  
9 peu du coq à l'âne –, mais quand SITE a été créé, c'était  
10 aussi pour regarder les mandats de toutes ces agences et de  
11 qui est mieux placé pour répondre à la menace – est-ce que  
12 c'est la GRC? Est-ce que c'est Affaires mondiales? Est-ce que  
13 c'est Service? – encore une fois pour tenter de mieux  
14 comprendre le rôle de chacun face à la menace d'ingérence  
15 étrangère.

16 **ME GORDON CAMERON:** Mesdames et messieurs les  
17 panélistes, pour gagner du temps, je vais vous amener à  
18 aborder deux sujets précis et essayer d'être efficace en vous  
19 dirigeant vers les documents afin que vous puissiez... Ce sont  
20 des sujets sur lesquels vous avez déjà parlé à huis clos,  
21 alors je vais vous amener à ces sections.

22 Mais si nous pouvons d'abord, monsieur  
23 l'opérateur judiciaire, vous pouvez afficher brièvement la  
24 CAN 4728.

25 D'accord. Juste quelques questions à ce  
26 sujet. Mesdames et messieurs les panélistes, vous avez parlé  
27 de ce document. Il s'agit d'un document d'information sur la  
28 sécurité nationale du SCRS, intitulé « Ingérence étrangère

1 dans la campagne fédérale de 2019» de Dong Han.

2 Et si vous le pouviez maintenant, monsieur le  
3 greffier, si vous pouvez afficher WIT 48,... et si vous pouvez  
4 aller à la page 5 de ce document, ou en particulier, au  
5 paragraphe 15.

6 Ce document, madame la commissaire Hogue, est  
7 le résumé public de la comparution à huis clos de ces trois  
8 mêmes témoins.

9 Mesdames et messieurs les panélistes, au  
10 paragraphe 15, vous voyez votre discussion de ce document, et  
11 en particulier les circonstances dans lesquelles il a été  
12 rappelé. Et donc, en utilisant – pour que vous n’ayez pas à  
13 vous répéter et pour que vous soyez guidés par ce que vous  
14 avez déjà décidé de dire publiquement à ce sujet en ces  
15 termes, pouvez-vous donner au commissaire HOGUE un aperçu de  
16 l’historique de ce document et des raisons pour lesquelles il  
17 a fini par être discuté à huis clos?

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Absolument, madame la  
19 commissaire HOGUE, comme nous l’avons dit, vous savez, l’une  
20 de nos exigences en matière de renseignement était de faire  
21 rapport au gouvernement sur les renseignements liés à  
22 l’ingérence étrangère, et plus précisément, nous avons mené  
23 des opérations de renseignement et nous recueillons de  
24 l’information et travaillons avec nos partenaires pour avoir  
25 la meilleure compréhension possible.

26 Il s’agissait d’un rapport classifié fondé  
27 sur différents éléments d’information que le Service avait  
28 recueillis au fil du temps, et il visait à informer le

1       gouvernement que nous avons détecté un certain nombre de  
2       choses qui se passaient dans la circonscription de Don  
3       Valley-North, et que nous voulions en informer le  
4       gouvernement.

5                       Et donc, comme mon collègue l'a expliqué tout  
6       à l'heure, nous avons parfois des rapports de renseignement,  
7       donc des informations brutes. Nous prenons l'information et  
8       nous la partageons pièce par pièce avec nos partenaires. Dans  
9       ce cas-ci, un mémoire sur la sécurité nationale est un  
10      document qui est plutôt une compilation, une analyse d'un  
11      sujet précis, l'ingérence dans la circonscription de Don  
12      Valley-North, et qui a été communiqué au gouvernement.

13                    **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et pour le  
14      bénéfice des parties, les paragraphes 15, 16 et 17 de ce  
15      résumé, le résumé public du témoignage à huis clos donne les  
16      détails de cet incident. Permettez-moi donc de vous poser  
17      quelques questions générales à ce sujet, monsieur Vigneault.

18                    D'une manière générale, quel est l'impact ou  
19      que se passe-t-il lorsqu'une évaluation du renseignement  
20      comme celle-ci est rappelée ?

21                    **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui. Donc, dans ce cas,  
22      le rappel peut être pour différentes raisons : nous sommes  
23      tombés sur une erreur dans le rapport ; c'est peut-être parce  
24      que nous avons fourni des renseignements trop précis qui  
25      pourraient indiquer l'identification d'une source. Il y a  
26      donc différentes raisons pour lesquelles vous vous souvenez  
27      d'un rapport, et parfois, vous savez, c'est — le rapport est  
28      rappelé et publié de nouveau avec des corrections, avec des

1 modifications apportées.

2 Dans ce cas précis, lorsque j'ai témoigné à  
3 huis clos, comme on l'a mentionné dans ce résumé, je ne me  
4 souvenais pas de la raison pour laquelle ce rapport avait été  
5 rappelé. Hier, j'ai de nouveau discuté avec mon ancien chef  
6 de cabinet, qui est la personne qui m'a demandé, vous savez,  
7 quand je suis revenu de la discussion, qui a demandé que le  
8 document soit rappelé, il ne s'en souvenait pas les raisons.

9 Ce que je suis tout à fait à l'aise de dire,  
10 cependant, c'est qu'au cours de ma carrière, on ne m'a jamais  
11 demandé de censurer du renseignement, de modifier du  
12 renseignement pour des raisons qui ne relèveraient pas des  
13 opérations du SCRS. Je suis donc très à l'aise, comme je l'ai  
14 dit dans mon témoignage à huis clos, et comme je l'ai  
15 rapporté ici dans le document non classifié, qu'il n'y a pas  
16 eu d'acte néfaste, ou que ce n'était pas parce qu'il  
17 s'agissait d'une question délicate en jeu. C'était — parce  
18 que si ça avait été quelque chose comme ça, je m'en serais  
19 clairement souvenu parce que ça ne s'était jamais produit  
20 dans ma carrière.

21 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui. Et évidemment,  
22 s'il s'était agi de quelque chose de particulièrement  
23 controversé, le directeur m'en aurait fait part pour que  
24 j'instruise nos employés et que j'explique quelles étaient  
25 les préoccupations. Et je n'ai aucun souvenir de cet  
26 incident.

27 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Ensuite, juste  
28 deux petites questions mécaniques. Que se passe-t-il

1 réellement lorsque vous vous souvenez d'un rapport ? Quel  
2 effet cela a-t-il eu sur les gens qui l'ont reçu en premier  
3 lieu ?

4 **MME CHERIE HENDERSON:** Ainsi, lorsqu'ils se  
5 souviennent d'un rapport, nous envoyons un courriel aux  
6 personnes qui reçoivent le rapport et leur demandons de  
7 supprimer et de détruire toutes les copies qu'elles ont de ce  
8 document, qu'il ne s'agit plus d'un document. Au sein du  
9 Service, il arrive souvent que les analystes qui ont rédigé  
10 le rapport en conservent une copie dans leur base de données,  
11 mais personne n'a accès à ce rapport.

12 Cela dit, toute l'information sous-jacente  
13 qui a servi à la rédaction du rapport demeure dans les bases  
14 de données du Service.

15 **ME GORDON CAMERON:** Merci. C'est - c'était la  
16 deuxième partie de ma question.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question. Est-ce  
18 qu'il arrive fréquemment de rappeler un rapport ?

19 **MME CHERIE HENDERSON:** Ce n'est pas  
20 inhabituel, mais ce n'est pas régulier non plus, un peu entre  
21 les deux. Vous vous souviendrez d'un rapport, par exemple,  
22 parce qu'il a peut-être été diffusé trop largement et que  
23 nous voulons réduire la diffusion, ou nous rappellerons un  
24 rapport, comme l'a dit le directeur, parce que nous avons  
25 peut-être mal classifié un élément d'information dans le  
26 rapport, alors nous le rappellerons aussi. Ou nous nous en  
27 souviendrons parce que nous avons reçu une nouvelle  
28 information qui la change complètement.

1 Les rapports peuvent donc être rappelés pour  
2 diverses raisons, mais ce n'est pas régulier, mais ce n'est  
3 pas non plus rare.

4 **ME GORDON CAMERON:** Merci. Et puis un dernier  
5 sujet.

6 Si le greffier pouvait afficher le CAN 3128,  
7 3 1 2 8. Et si vous pouviez faire défiler un peu vers le bas.

8 **--- PIÈCE No. CAN 3128:**

9 Email: RE: CNSB RSESN 22/19 - 2019 10  
10 29 - CSIS National Security Brief  
11 (CNSB) / Rapport du SCRS sur les  
12 enjeux de sécurité nationale (RSESN)

13 **ME GORDON CAMERON:** Mesdames et messieurs les  
14 panélistes, je pense que vous connaissez bien ce document.

15 Si vous pouvez descendre un petit peu.

16 Tout d'abord, je pense que je vais vous poser  
17 ces questions, madame Henderson, mais que celui qui a la  
18 bonne information devrait y répondre. Pouvez-vous nous dire,  
19 ou peut-être nous rappeler, qui était M. King – eh bien, quel  
20 poste il occupait au CST et quel rôle il occupait lorsqu'il a  
21 envoyé ce courriel ?

22 **MME CHERIE HENDERSON:** M. King était donc le  
23 président du groupe de travail de l'EITI à ce moment-là de  
24 l'élection de 2019.

25 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Et il fait  
26 plusieurs remarques dans ce courriel en ce qui concerne ce  
27 qu'il considère comme un retard dans la livraison de  
28 renseignements, compte tenu de ce qu'il décrit dans son

1 courriel comme la gravité de l'activité présumée. Et plus  
2 tard, il fait référence à une déclaration extrêmement  
3 problématique dans les services de renseignement.

4 Et peut-être pourriez-vous vous référer, si  
5 cela peut vous aider, aux paragraphes 19 et suivants de votre  
6 témoignage à huis clos afin que vous puissiez vous laisser  
7 guider par ce que vous avez décidé de dire publiquement à ce  
8 sujet. Mais la question est la suivante : pouvez-vous nous  
9 aider à comprendre de quoi parle M. King et le point de vue  
10 du Service à ce sujet ?

11 **MME CHERIE HENDERSON:** Le premier point que  
12 je vais soulever est que j'ai parlé tout à l'heure de  
13 l'ingérence étrangère, c'est-à-dire des enquêtes à long terme  
14 que nous menons au sein du Service. Ainsi, lorsque nous  
15 parlons de SITE et de la mise en place de SITE, SITE gérait  
16 des problèmes qui se sont produits pendant la période  
17 électorale, mais nos enquêtes ont commencé bien avant la  
18 période électorale, et donc toute information que nous  
19 aurions recueillie sur certaines activités d'ingérence  
20 étrangère avant cette date aurait été partagée avec nos  
21 intervenants réguliers. Et j'ai parlé des membres de la  
22 communauté.

23 Nous aurions donc partagé avec nos  
24 partenaires habituels toute information que nous aurions  
25 recueillie dans le cadre d'une enquête sur l'ingérence  
26 étrangère. Cela comprend le CST, les Affaires étrangères, la  
27 Sécurité publique, la GRC, et cetera.

28 Donc, ce qui s'est passé dans ce cas

1 particulier, c'est que, sur la base d'une enquête antérieure,  
2 nos analystes du service avaient commencé à rédiger un  
3 rapport. Je pense qu'il s'agit d'une question de calendrier.

4 Donc, lorsque ce rapport a été finalisé et  
5 rédigé et qu'il a été publié juste après les élections de  
6 2019, il y avait une ligne dans ce rapport qui parlait de -  
7 Je vais juste essayer de la trouver...

8 **ME GORDON CAMERON:** Oui, trouver cela dans la  
9 version publique de la transcription

10 **MME CHERIE HENDERSON:** Oui..

11 **MME CHERIE HENDERSON:** Il y avait donc une  
12 ligne dans le rapport qui disait que l'acteur avait déjà eu  
13 un impact sur les élections fédérales de 2019 et qu'il  
14 resterait une menace d'ingérence étrangère après les  
15 élections.

16 C'est donc le rapport qui a été porté à  
17 l'attention du Groupe de travail SITE, après l'élection de  
18 2019. Ainsi, lorsque M. King a lu ce rapport, il s'est dit  
19 très préoccupé par le fait qu'il n'y avait pas suffisamment  
20 d'information partagée dans le cadre de l'étude SITE sur  
21 cette question.

22 Lorsque nous avons examiné le rapport et  
23 l'évaluation, nous avons estimé à l'interne que c'était un  
24 peu un saut vers l'avant. L'auteur de la menace aurait eu une  
25 incidence sur cette période et cet enjeu particuliers, mais  
26 cela n'aurait pas eu d'incidence sur l'intégrité de  
27 l'élection de 2019. C'était juste une évaluation un peu trop  
28 forte.

1 L'information contenue dans le rapport était  
2 donc toujours valable. À la fin de l'évaluation, nous avons  
3 eu une discussion interne et déterminé que non, le langage  
4 est un peu fort, et nous avons donc réécrit cet article  
5 particulier et soumis à nouveau le rapport.

6 **ME GORDON CAMERON:** Merci, madame la  
7 présidente. Telles sont les questions que je pose à ce groupe  
8 de témoins.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

10 Contre-interrogatoire. Je pense que la  
11 première est – laissez-moi simplement regarder mon tableau.  
12 Il s'agit de l'avocat de Michael Chong.

13 **ME GORDON CAMERON:** Je crois que nous avons  
14 prévu une pause de 20 minutes à 3 h 40. Je me demande si nous  
15 ne pourrions pas faire une pause maintenant et faire le  
16 contre-interrogatoire ensuite.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, parce que c'était  
18 censé – la pause était censée être à 15 h 40.

19 **ME GORDON CAMERON:** Je crois que oui.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, nous pouvons faire  
21 une pause et nous reviendrons à... pouvons-nous dire que nous  
22 reviendrons à 16 h 15 ?

23 Merci.

24 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

25 Cette séance va reprendre à 16 h 15.

26 --- La séance est suspendue à 16 h

27 --- La séance est reprise à 16 h 16

28 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

1                    Cette séance de la Commission sur l'ingérence  
2 étrangère à repris.

3 **--- MME MICHELLE TESSIER, Sous la même affirmation:**

4 **--- M. DAVID VIGNEAULT, Sous la même affirmation:**

5 **--- MME CHERIE HENDERSON, Sous la même affirmation:**

6                    **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous allons inviter  
7 l'avocat de Michael Chong à prendre la parole.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GIB van ERT:**

9                    **ME GIB van ERT:** Bonjour, chers témoins. Je  
10 vais commencer par reprendre là où M. Cameron s'est arrêté.  
11 Il vous a parlé des efforts déployés par le service au cours  
12 des dernières années pour attirer l'attention du public sur  
13 le risque d'ingérence étrangère, particulièrement en ce qui  
14 concerne les élections et les processus démocratiques.

15                    L'impression que j'ai eue avant même  
16 d'entendre M. Cameron, mais surtout après l'avoir entendu,  
17 c'est que c'est une préoccupation du service depuis un  
18 certain temps déjà, plusieurs années. Est-ce juste ?

19                    **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense que, comme nous  
20 l'avons dit, madame la commissaire Hogue, depuis 1984, même  
21 avant 1984, l'ingérence étrangère est une question importante  
22 pour le SCRS et nous travaillons sur cette question. Mes  
23 prédécesseurs, nos prédécesseurs, ont travaillé sur cette  
24 question.

25                    Une chose qu'il est important, je pense, de  
26 mentionner, c'est qu'avec la mondialisation, avec la  
27 technologie, avec la politique des grandes puissances, avec  
28 les nouveaux – comme l'a dit mon collègue, avec un plus grand

1 nombre de pays qui veulent faire valoir leurs intérêts, y  
2 compris en ce qui concerne l'utilisation de l'ingérence  
3 étrangère, nous avons vu l'intensité et l'impact de  
4 l'ingérence étrangère augmenter au cours des dernières années  
5 et c'est pourquoi...

6 **ME. GIB van ERT:** Est-ce que c'est dû aux  
7 élections ?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Ça fait partie de nos  
9 efforts continus de...

10 **ME GIB van ERT:** Oui. Eh bien, je pense que  
11 je n'ai peut-être pas bien posé la question ou peut-être que  
12 vous êtes passé à côté de l'essentiel.

13 Mais ce que je croyais vous avoir entendu  
14 dire à maître Cameron, je crois, c'est que l'intérêt  
15 particulier du service pour la lutte contre l'ingérence  
16 étrangère dans les processus électoraux s'est accru au cours  
17 des dernières années. Vous avez mentionné 2016 aux États-  
18 Unis, et des élections de 2019 au Canada.

19 Donc, si j'ai bien compris, c'est une  
20 préoccupation récente ? Et non pas 1984. Mais vous êtes  
21 beaucoup plus préoccupé maintenant.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je dirais, madame la  
23 commissaire Hogue, que, oui, nous sommes beaucoup plus  
24 vigilants et surtout plus sensibilisés aux risques  
25 d'ingérence étrangère dans les processus démocratiques depuis  
26 2016.

27 **ME GIB van ERT:** Oui. D'accord. Je pense que  
28 nous sommes sur la même longueur d'onde.

1 Ce que le public a pu voir jusqu'à présent  
2 dans le cadre de ce processus, et c'est nécessairement très  
3 limité, je vais vous suggérer, Monsieur le Directeur – et je  
4 vous considère en particulier comme le visage du service – de  
5 vous et sans doute de votre organisme en général qui avez  
6 essayé ces dernières années de tirer la sonnette d'alarme au  
7 sujet de ce risque pour nos élections et pour nos  
8 institutions démocratiques. Vous avez personnellement  
9 rencontré des politiciens de haut rang, des hauts  
10 fonctionnaires, des organismes compétents avant les élections  
11 de 2019, au cours des élections, puis de nouveau en 2021.

12 Je vais demander au greffier d'afficher  
13 MMC 20, s'il vous plaît, pour illustrer mon propos.

14 **--- PIÈCE No. MMC 20:**

15 117-2023-231 (CSIS) - release - C  
16 (CSIS briefings on PRC elxn inter)

17 **ME GIB van ERT:** C'est un document qui, je  
18 pense, illustrera le point que j'essaie de faire valoir,  
19 monsieur le directeur. Je vais donc vous donner un moment  
20 pour examiner ce document, mais ce que je comprends, c'est  
21 qu'il s'agit d'une liste qui a été préparée à partir des  
22 séances d'information et des renseignements du SCRS sur les  
23 élections des dernières années.

24 **ME GIB van ERT:** Et ce que je vois dans ce  
25 document, c'est que je me concentre sur 2019 pour le moment -  
26 et si vous faites défiler un peu vers le haut, s'il vous  
27 plaît ? Ou faites défiler vers le bas, plutôt. Merci. Nous  
28 allons nous arrêter là.

1                   2019 passe par-dessus la page, mais je vais  
2           juste résumer pour vous ce que je vois ici, et vous me direz  
3           si cela correspond à vos souvenirs.

4                   Vous avez informé le ministre Gould à sept  
5           reprises avant les élections générales de 2019. Vous avez  
6           informé la NSIA le 1er août 2018 sur ce même sujet. Vous avez  
7           informé l'ensemble du Cabinet le 30 octobre. Le 7 novembre,  
8           vous avez fait un breffage lors d'une réunion de sous-  
9           ministres sur la préparation des élections. Vous avez informé  
10          l'AIN, le sous-ministre de la Sécurité publique et le chef  
11          du CST le 8 janvier. Et vous avez dirigé – désolé, vous avez  
12          informé le Groupe des Cinq, cinq fois avant 2019.

13                   Je sais que c'est beaucoup à l'écran, mais  
14          c'est pourquoi je dis que j'ai l'impression que vous soulevez  
15          ces questions avec les décideurs de toute la ville. Est-ce  
16          juste ?

17                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Je crois, madame la  
18          commissaire, cette liste de sujets porte sur deux questions.  
19          Oui, le fait que le SCRS ait intensifié son engagement et sa  
20          collaboration avec ses partenaires pour comprendre  
21          l'ingérence étrangère et ses répercussions, mais c'est aussi  
22          le reflet du nombre d'autres partenaires qui s'intéressent à  
23          ces questions et qui nous demandent nos conseils, nos  
24          renseignements et nos évaluations.

25                   Je pense donc que c'est à la fois  
26          l'augmentation du SCRS, mais aussi le nombre d'autres  
27          partenaires qui ont de plus en plus de demandes et  
28          d'engagement à l'égard de ce sujet. Je pense donc qu'il est

1 important de souligner les deux.

2 **ME GIB van ERT:** Nous avons entendu le  
3 témoignage du Bureau du commissaire des élections fédérales  
4 selon lequel, le samedi précédant le jour du scrutin en 2019,  
5 vous avez eu une séance d'information d'urgence avec cet  
6 organisme. Vous en souvenez-vous ?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je ne me souviens pas de  
8 cette réunion précise, madame la commissaire.

9 **e:** D'accord. Et puis en 2021, ce même  
10 document.

11 Si vous allez sur la page, s'il vous plaît ?

12 Merci.

13 Nous commençons à participer à des séances  
14 d'information en 2021. Je ne vais pas tous les énumérer, mais  
15 encore une fois, vous avez informé le Groupe des Cinq à  
16 quatre reprises, vous avez informé le ministre Blair, le  
17 vice-premier ministre et le premier ministre, le tout avant  
18 les élections de 2021.

19 Ce que je veux dire, c'est que, il me semble  
20 que vous essayiez, au nom de l'agence, de faire en sorte que  
21 les décideurs, les hauts politiciens, les hauts  
22 fonctionnaires, comprennent qu'il y avait un risque et qu'il  
23 fallait le contrer, particulièrement avant et pendant ces  
24 deux élections. Êtes-vous d'accord avec cela ?

25 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
26 je vais revenir à la réponse que j'ai donnée précédemment. Je  
27 pense qu'il est juste de dire qu'il est certain que le SCRS a  
28 intensifié l'échange d'information et l'engagement en matière

1 d'ingérence étrangère et, parallèlement, nos partenaires ont  
2 également accru leurs exigences à notre égard, et je pense  
3 que ces deux dynamiques doivent être comprises ensemble.

4 **ME GIB van ERT:** Passons à la déclaration du  
5 témoin, WIT 41, s'il vous plaît.

6 **--- PIÈCE No. WIT 41:**

7 D. Vigneault, M. Tessier and C.  
8 Henderson Public Summary of  
9 Classified Interview

10 **ME GIB van ERT:** Et si vous voulez bien  
11 commencer au paragraphe – à la page 12, plutôt, de ce  
12 document ? Vers le bas de la page, s'il vous plaît. Oui. Le  
13 paragraphe qui commence – je pense que nous devons aller un  
14 peu plus loin. Pardon. Nous y sommes. Non, un peu plus loin  
15 encore. Nous y sommes.

16 Le paragraphe qui commence par Madame  
17 Tessier, je vais le lire :

18 "Madame Tessier a noté que le SCRS  
19 avait voulu tenir de telles séances  
20 d'informations... »

21 Il s'agit de séances d'information défensives  
22 des députés. Vous en souvenez-vous, madame Tessier?

23 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui, je me souviens. .

24 **ME GIB van ERT:** Merci, donc:

25 "...a fait remarquer que le SCRS avait  
26 voulu tenir de tells séances  
27 d'information avant même les  
28 43<sup>e</sup> élections..."

1                   Vous vouliez le faire, mais vous ne l'avez  
2 pas fait ?

3                   **MME MICHELLE TESSIER:** Nous avons commencé  
4 nos séances d'information. Et ce que je veux souligner, c'est  
5 que le Service a toujours reconnu l'importance et l'intégrité  
6 des institutions démocratiques. Et c'est l'importance de  
7 permettre des élections libres et équitables. Donc, tout ce  
8 qui a trait aux entrevues, aux rencontres avec les élus, les  
9 employés du SCRS savent qu'il s'agit d'une question délicate,  
10 que le Service ne veut pas être perçu comme s'ingérant d'une  
11 manière ou d'une autre dans une élection.

12                   Il y a donc toujours eu beaucoup de  
13 discussions sur l'approche du Service, et elle a évolué au  
14 fil des ans. Certainement l'intérêt pour l'ingérence  
15 étrangère, la communication sur l'ingérence étrangère, mais  
16 franchement l'augmentation de nos méthodologies en ce qui  
17 concerne l'enquête, en particulier en ce qui concerne les  
18 élections.

19                   Il y a eu beaucoup de discussions, mais je  
20 peux dire que l'intention a toujours été de rejoindre le plus  
21 grand nombre possible d'élus à tous les niveaux.

22                   **ME GIB van ERT:** Madame Tessier, vous avez  
23 témoigné que vous vouliez tenir de telles séances  
24 d'information avant la 43e élection. La question que je vous  
25 ai posée était très simple. Vous le vouliez, mais vous ne  
26 l'avez pas fait , exact?

27                   **MME MICHELLE TESSIER:** Nous en avons mené  
28 quelques-unes. Nous n'en avons pas organisé autant que nous

1 l'aurions souhaité, mais nous en avons organisé quelques-  
2 unes.

3 **ME GIB van ERT:** D'accord. Pourquoi n'en  
4 avez-vous pas dirigé autant que vous l'auriez souhaité ?

5 **MME MICHELLE TESSIER:** Eh bien, il y a eu des  
6 discussions. C'est en partie une question de conflit  
7 d'horaire. C'est en partie lié à l'éclosion des brefs, en  
8 partie au moment opportun et en partie aux disponibilités.  
9 Mais il y a aussi eu des discussions. Je n'ai pas participé à  
10 ces discussions, en particulier à ce qui devrait être  
11 rencontré, qu'elle est la méthodologie appropriée pour se  
12 réunir.

13 **Me GIB van ERT:** Avez-vous demandé au  
14 gouvernement – est-ce que le Service a demandé au  
15 gouvernement s'il pouvait tenir de telles séances  
16 d'information ? Avez-vous demandé la permission et vous a-t-  
17 on dit non??

18 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
19 commissaire, je pense –, j'essaie de me rappeler si c'est du  
20 domaine public, mais il y avait le Comité de la sécurité  
21 nationale sur le renseignement – le Comité des parlementaires  
22 du NSICOP avait réfléchi à la nécessité de tenir des séances  
23 d'information avec tous les élus. Et donc il y a eu des  
24 discussions, des entretiens. Nous avons préparé des séances  
25 d'information, et ces discussions se poursuivent, et nous  
26 verrons si de telles séances d'information auront lieu  
27 bientôt.

28 **ME GIB van ERT:** Je vais réessayer. Auriez-

1 vous eu besoin de l'autorisation du gouvernement pour tenir  
2 des séances d'information défensives à l'intention des  
3 députés ?

4 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
5 comme ma collègue, Mme Tessier, l'a mentionné, ce que nous  
6 avons fait, c'est que nous avons utilisé nos pouvoirs pour  
7 faire ces séances d'information à un certain nombre d'élus.

8 Ce dont on discutait aussi, c'était d'avoir  
9 une approche organisée à la Chambre des communes, vous savez,  
10 où tous les députés seraient informés, oui, par le SCRS, mais  
11 aussi par d'autres parties, comme le Centre de la sécurité  
12 des télécommunications, le sergent d'arme de la Gendarmerie  
13 royale du Canada, pour discuter des questions liées à  
14 l'ingérence étrangère.

15 Et c'est donc à cela que je fais référence  
16 lorsque ces plans sont discutés à ce moment.

17 **ME GIB van ERT:** Madame la Commissaire, je  
18 vais poser la question à nouveau, et cette fois-ci, j'espère  
19 que le directeur y répondra.

20 Auriez-vous demandé l'autorisation du  
21 gouvernement pour mener ces séances d'information défensives?

22 **ME BARNEY BRUCKER:** Veuillez m'excuser. Je  
23 déteste interrompre mon ami. Avant de poursuivre ce contre-  
24 interrogatoire sur une déclaration, je pense qu'il y a  
25 certains paramètres à ce sujet en vertu de l'article 59 du  
26 Règlement. Et il est certainement approprié de poser quelques  
27 questions à ce sujet, mais nous revenons encore et encore sur  
28 la même question. Je pense que le témoin a répondu à la

1 question. S'il y a une force dans cette règle, alors nous  
2 devrions passer à autre chose.

3 **ME GIB van ERT:** Commissaire HOGUE ?

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'après ce que je  
5 comprends, vous n'essayez pas de contredire le témoin...

6 **ME GIB van ERT:** Non, pas du tout. Je ne  
7 pense pas que j'ai eu une réponse, madame la commissaire. Ce  
8 n'est pas que je tiens à répéter la question. C'est que je ne  
9 suis pas satisfait de la réponse.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous pouvez continuer.  
11 Oui, mais soyez concis, s'il vous plaît.

12 **ME GIB van ERT:** Oui, merci..

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Aussi court que possible.

14 **ME GIB van ERT:** Ma question est, auriez-vous  
15 eu besoin de l'autorisation du gouvernement pour tenir des  
16 séances d'information défensives à l'intention des députés ?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Nous n'avons donc pas  
18 besoin de la permission du gouvernement, madame la  
19 commissaire, pour que le SCRS puisse tenir ces séances  
20 d'information, vous savez, par nous-mêmes, mais bien sûr,  
21 nous – afin de convoquer la Chambre des Communes et  
22 d'organiser des séances d'information de tous les  
23 parlementaires de manière organisée avec nos partenaires,  
24 nous ne pourrions pas le faire seuls. Cela demande de la  
25 coordination et de l'autorité. Je ne sais pas s'il s'agit  
26 seulement du gouvernement, s'il s'agit de la Chambre des  
27 Communes, vous savez, la Chambre est souveraine en tant que  
28 telle, alors on discute encore de ces plans visant à informer

1 l'ensemble de la Chambre des Communes et, éventuellement,  
2 éventuellement le Sénat, ces plans sont toujours à l'étude.

3 Mais ce qui relevait de notre autorité ou de  
4 notre mandat, nous l'avons fait nous-mêmes, mais l'approche  
5 organisée exige plus d'intervenants, y compris,  
6 potentiellement, oui, le gouvernement, mais aussi, la Chambre  
7 des Communes, et cela ne s'est pas encore produit. C'est donc  
8 probablement la meilleure réponse que je pouvais donner à la  
9 question.

10 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Vous venez de  
11 dire que vous n'aviez pas besoin d'autorisation, oui, mais ce  
12 n'est pas ce que le dossier dit, par le passé.

13 **COMMISSAIRE HOGUE :** aux fins du compte rendu,  
14 ce n'est pas, je crois, ce que le dossier indique.

15 **ME GIB van ERT:** Je vais continuer..

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense qu'il a répondu  
17 cette fois-ci.

18 **ME GIB van ERT:** Oui, il a répondu et j'ai un  
19 suivi.

20 C'est-à-dire que vous n'aviez pas besoin  
21 d'autorisation, je vous en remercie, mais vous avez indiqué  
22 que vous auriez besoin d'aide pour la coordonner. Avez-vous  
23 demandé cette aide et vous a-t-on dit non ?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
25 j'ai dit que, vous savez, le SCRS ne pouvait pas, à lui seul,  
26 demander à l'ensemble de la Chambre des Communes. C'est ce  
27 que je viens de mentionner. J'ai dit que nous avons participé  
28 à des discussions avec d'autres parties du gouvernement, le

1       gouvernement, le Bureau du Conseil privé et d'autres  
2       partenaires. C'est ce que j'ai dit dans mon témoignage et ma  
3       réponse à la question précédente.

4               **ME GIB van ERT:** Je vais essayer une dernière  
5       fois. Avez-vous demandé au gouvernement de vous aider à  
6       coordonner ces réunions, et vous a-t-on dit non ?

7               **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire  
8       HOGUE, j'ai dit...

9               **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que vous avez la  
10       réponse.

11              **ME GIB van ERT:** D'accord. Allons à la  
12       page 13, s'il vous plaît. Oui. Un instant. Alors faites  
13       défiler un peu plus bas, s'il vous plaît. Je suis désolé,  
14       remontez, s'il vous plaît. Nous y sommes.

15              Monsieur Vigneault, le paragraphe qui se lit  
16       comme suit :

17                               "Mr. Vigneault a indiqué que le P5  
18                               avait été créé pour faire face à ces  
19                               défis pendant la période électorale,  
20                               [et] a également noté qu'il ne  
21                               pouvait pas intervenir dans les  
22                               incidents d'ingérence étrangère qui  
23                               n'atteignaient pas son seuil  
24                               d'action..."

25              J'aimerais vous poser une question au sujet  
26       du seuil d'action du P5. Pouvez-vous dire à la commissaire  
27       Hogue, s'il vous plaît, quel était le seuil d'action du P5?

28              **M. DAVID VIGNEAULT:** Donnez-moi juste une

1       seconde.

2                   **ME GIB van ERT:** Naturellement..

3                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
4 commissaire, je pense que vous allez avoir des témoins qui  
5 vont venir du Groupe d'experts qui parleront spécifiquement  
6 du Comité, mais – je vais donc m'en remettre à eux sur – sur  
7 des questions plus spécifiques.

8                   Mais ce que je comprends du seuil, c'est que  
9 c'est quelque chose qui aurait une incidence sur l'intégrité  
10 de l'élection. Et donc, ce dont j'ai témoigné et ce que nous  
11 avons dit, c'est que vous pourriez avoir en même temps des  
12 activités d'ingérence étrangère pendant les élections, et en  
13 même temps vous pouvez dire que – conclure que l'ingérence  
14 n'a pas interféré avec l'intégrité de l'élection.

15                   Et je pense que c'est là que nous, le SCRS et  
16 d'autres partenaires de la communauté du renseignement de  
17 sécurité présenterions des renseignements qui seraient liés à  
18 l'ingérence étrangère. Certains de ces éléments, vous savez,  
19 seront absolument préoccupants pour le Comité parce qu'ils  
20 doivent évaluer, vous savez, comment cela aura ou non une  
21 incidence sur l'intégrité de l'élection, mais d'autres  
22 éléments ne seraient pas des éléments qui, vous savez,  
23 atteindraient le seuil de l'intégrité de l'élection.

24                   Et c'est pourquoi je pense qu'il est  
25 important, et encore une fois, je parle du point de vue du  
26 SCRS de ce que nous proposons, je pense que les membres du  
27 Comité seront en mesure d'expliquer comment ils ont  
28 interprété leur propre seuil avec cette information. Mais

1 c'est dans cet esprit que j'ai témoigné à huis clos.

2 **ME GIB van ERT:** Merci.

3 Passons à la déclaration du témoin numéro 48,  
4 s'il vous plaît. Et si vous voulez bien passer au  
5 paragraphe 19, s'il vous plaît. Merci.

6 Me Cameron vous l'a montré tout à l'heure.

7 Allez, en particulier, au milieu de ce  
8 paragraphe 19. Voici ce qu'on peut y lire :

9 " Le rapport a d'abord estimé qu'il  
10 était probable que l'acteur « ait  
11 déjà eu un impact sur les élections  
12 fédérales de 2019..."

13 Il s'agit donc de l'expression « impact sur  
14 l'élection ».

15 Et puis, si vous regardez le paragraphe 20  
16 ici, Mme Henderson parle, et elle dit que:

17 "... Bien que l'acteur ait pu avoir  
18 un impact sur les processus  
19 démocratiques, ses actions n'ont pas  
20 compromis l'intégrité de l'élection  
21 de 2019.

22 D'accord ? Et ma question pour vous est la  
23 suivante : madame Henderson, faites-vous allusion à  
24 l'intégrité de l'élection dans son ensemble, ou à l'intégrité  
25 d'une circonscription en particulier – l'élection dans l'une  
26 des 338 circonscriptions qui composent l'élection générale ?

27 **MME CHERIE HENDERSON:** L'intégrité de  
28 l'élection dans son ensemble.

1                   **ME GIB van ERT:** Dans son ensemble. Merci.

2                   De même, si vous allez au paragraphe 29, s'il  
3 vous plaît, de cette même déclaration. Monsieur Vigneault,  
4 c'est à vous que cela est attribué. Il indique que vous :

5                                 "... a évalué que, bien qu'il y ait  
6                                 eu des activités d'ingérence  
7                                 étrangère pendant les  
8                                 Élections de 2019, 2021, ces  
9                                 incidents n'ont pas eu d'effet sur  
10                                l'intégrité de l'une ou l'autre des  
11                                élections."

12                   Et encore une fois, j'en déduis que cela  
13 signifie, mais s'il vous plaît, dites-le-moi, l'élection dans  
14 son ensemble. Faites-vous allusion à l'intégrité de  
15 l'élection dans son ensemble, ou faites-vous allusion aux  
16 338 élections individuelles qui la composent ?

17                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
18 commissaire, cette déclaration est bien sûr une – c'est la  
19 version non classifiée de ma déclaration complète à huis clos  
20 où nous avons fourni les détails. Il en va de l'intégrité de  
21 l'élection dans son ensemble, mais je pense qu'il est  
22 également important de le dire, cela nous ramène à la  
23 déclaration que je viens de faire il y a une minute, à savoir  
24 que, vous savez, nous avons détecté et signalé certaines  
25 activités d'ingérence étrangère pendant ces élections.

26                   Cependant, je suis très à l'aise avec la  
27 décision du comité selon laquelle ils n'ont pas eu  
28 d'incidence sur l'intégrité. Et je dis que, vous savez, ayant

1 eu accès à beaucoup d'informations, peut-être pas à toutes  
2 les informations du Comité, mais je pense qu'il est vraiment  
3 important de comprendre ces deux déclarations dans le  
4 contexte de la Commission d'enquête, que oui, l'ingérence  
5 étrangère a lieu pendant ces élections ; toutefois, d'après  
6 ce que je sais, et je suis d'accord avec la conclusion du  
7 comité, cela n'a pas eu d'incidence sur l'intégrité de  
8 l'élection.

9 **ME GIB van ERT:** Dans son ensemble.

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Dans l'ensemble, et je  
11 comprends les nuances que l'avocat soulève ici, commissaire,  
12 et je pense que certains des éléments de preuve classifiés  
13 que vous avez reçus, vous et l'avocat de la Commission  
14 auparavant, en disent long et je pense, vous savez, que le  
15 dossier classifié fournira une image complète de ce que nous  
16 savions à l'époque.

17 **ME GIB van ERT:** Oui, donc le dossier  
18 classifié peut nous dire des choses sur l'intégrité de  
19 l'instance de Don Valley-North en 2019 ou de l'instance  
20 Richmond-Steveston-Richmond-Est en 2021. L'intégrité de ces  
21 questions n'est pas nécessairement ce dont vous parlez. Vous  
22 parlez de l'intégrité de ces deux élections dans leur  
23 ensemble. Ai-je bien compris?

24 **ME BARNEY BRUCKER:** Les témoins ne peuvent  
25 pas parler du dossier classifié.

26 **ME GIB van ERT:** D'accord. Je l'accepte.  
27 Merci.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et votre temps est



1 questions d'intérêt pour le  
2 gouvernement de la République  
3 populaire de Chine ».

4 Et ça continue:

5 "...SITE a également observé des  
6 activités en ligne et dans les médias  
7 visant à décourager les Canadiens, en  
8 particulier ceux d'origine chinoise,  
9 d'appuyer le Parti conservateur du  
10 Canada... le chef du parti, Erin  
11 O'Toole, et en particulier l'ancien  
12 candidat de Stevenson-Richmond-Est,  
13 Kenny Chiu [lors de la 44e élection].  
14 Bien que nous n'ayons pas de preuve  
15 claire que cette activité en ligne  
16 était une campagne dirigée par la  
17 RPC, mais nous avons observé des  
18 indicateurs de coordination entre les  
19 différents organes de presse en  
20 langue chinoise, basés au Canada  
21 entre divers organes de presse en  
22 langue chinoise basés au Canada ainsi  
23 que les organes de presse de la  
24 République populaire de Chine et du  
25 Parti communiste chinois.

26 Ma question est la suivante. En réponse au  
27 témoignage que M. O'Toole a livré hier, il y a eu des  
28 commentaires défavorables à l'effet – et je paraphrase – que

1       Kenny Chiu n'est peut-être qu'un mauvais perdant et qu'il  
2       devrait se regarder dans le miroir pour voir pourquoi il a  
3       perdu plutôt que de se tourner vers le commissaire et cette  
4       enquête pour comprendre ce qui s'est passé.

5                       Et ce que je veux vous demander, c'est si  
6       vous acceptez les conclusions du SITE selon lesquelles il  
7       s'est passé un peu plus qu'un simple échec de la politique de  
8       monsieur O'Toole, qu'il y a eu une ingérence étrangère dans  
9       ces procédures qui a affecté d'une manière ou d'une autre nos  
10      procédures lors de ces élections?

11                      Êtes-vous d'accord avec moi sur ce point.

12                      **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
13      je pense qu'il est très important – comme vous pouvez  
14      l'imaginer, un résumé de ces observations clés aurait été  
15      rédigé de manière extrêmement précise avec toutes les  
16      nuances, donc je reconnais cette information et je suis à  
17      l'aise avec les conclusions que ce document porte.

18                      Je ne peux pas m'exprimer sur les questions  
19      politiques, comme vous pouvez l'imaginer, mais je pense qu'il  
20      est important de voir – de lire cela très précisément et de  
21      voir ce que dit le document et ce qu'il ne dit pas.

22                      La dernière chose que je voudrais commenter,  
23      ce sont les activités des médias en ligne. L'une des  
24      évolutions les plus importantes que j'ai mentionnées lorsque  
25      j'ai dit que la technologie a évolué et a créé une nouvelle  
26      dynamique pour l'ingérence étrangère, je pense que c'est l'un  
27      des domaines dans lesquels, vous savez, le Canada, le SCRS  
28      bien sûr, mais aussi tous nos autres partenaires dans le

1 monde, ont du mal à s'assurer que nous comprenons et que nous  
2 sommes en mesure de détecter, mais aussi d'attribuer ces  
3 activités.

4 Et je pense que c'est un domaine qui  
5 continuera d'être d'un grand intérêt, mais je pense que ces  
6 mots ont été rédigés avec beaucoup de soin et, pour le compte  
7 rendu de la Commission, vous savez, je soutiens ces  
8 conclusions. Mais je ne voudrais pas aller plus loin que ces  
9 mots précis.

10 **ME GIB van ERT:** Vous soutenez ces  
11 conclusions.

12 Merci, mesdames et messieurs les panélistes.  
13 Merci beaucoup.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parti conservateur, je  
17 crois que c'est sur Zoom.

18 **ME NANDO de LUCA:** Madame la Commissaire,  
19 est-ce que tout le monde peut m'entendre et me voir ?

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que vous pouvez  
21 parler plus fort? Ou bien augmenter le volume.

22 **ME NANDO de LUCA:** Je ne sais pas comment le  
23 faire.

24 M'entendez-vous maintenant ? Je vais  
25 m'exprimer.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, mais essayer de  
27 parler plus fort, s'il vous plaît. Merci.

28 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME NANDO de LUCA:**

1                   **ME NANDO de LUCA:** Oui, merci.

2                   Monsieur Vigneault, comme vous l'indiquez  
3 dans votre rapport institutionnel, en vertu de l'article 12  
4 de la Loi sur le SCRS, le SCRS est tenu par la loi de  
5 recueillir, d'enquêter, d'analyser et de conserver des  
6 renseignements qui peuvent constituer une menace pour la  
7 sécurité du Canada. Est-ce exact ?

8                   **MME MICHELLE TESSIER:** Je vais répondre.

9                   Oui, c'est exact.

10                  **ME NANDO de LUCA:** De plus, l'information et  
11 les renseignements sur l'ingérence étrangère dans les  
12 élections canadiennes constituent une menace pour la sécurité  
13 du Canada. C'est bien ça?

14                  **MME MICHELLE TESSIER:** Oui..

15                  **ME NANDO de LUCA:** Et le SCRS prend très au  
16 sérieux cette menace d'ingérence étrangère ; c'est bien ça?

17                  **MME MICHELLE TESSIER:** Absolument, oui. C'est  
18 exact.

19                  **ME NANDO de LUCA:** Ai-je également raison  
20 de dire qu'en vertu de l'article 12 de la Loi sur le SCRS,  
21 non seulement le SCRS est-il mandaté par la loi pour  
22 recueillir des renseignements qui constituent une menace  
23 potentielle pour la sécurité, mais il a également  
24 l'obligation de faire rapport et de conseiller le  
25 gouvernement du Canada à l'égard de tous ces renseignements  
26 recueillis?

27                  **MME MICHELLE TESSIER:** ON n'a pas besoin de  
28 signaler tous les renseignements recueillis, mais oui, nous

1 avons pour mission d'aviser le gouvernement.

2 **ME NANDO de LUCA:** Et cela comprend le  
3 premier ministre et son Cabinet ?

4 **MME MICHELLE TESSIER:** Oui, cela peut  
5 effectivement être le cas.

6 **ME NANDO de LUCA:** Et le gouvernement du  
7 Canada comprend également tous les ministres du Cabinet et le  
8 Bureau du Conseil privé ?

9 **MME MICHELLE TESSIER:** C'est possible ou non.  
10 Ils peuvent recevoir une séance d'information, mais pas  
11 nécessairement tous les renseignements du SCRS.

12 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
13 si vous me permettez d'ajouter quelque chose à ce point,  
14 notre collègue a mal compris et a parlé de la diffusion du  
15 produit en fonction des besoins en matière de renseignement.  
16 Donc, la notion de quel produit va à qui, quand, le volume  
17 d'information et ainsi de suite est assez compliquée – ou pas  
18 nécessairement compliquée, mais vous savez, nécessite, vous  
19 savez, une explication.

20 Je veux donc m'assurer que nous ne  
21 fournissons pas de réponses à ces questions qui, vous savez,  
22 offrent une perspective qui n'est peut-être pas aussi nuancée  
23 qu'elle devrait l'être.

24 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Aux fins de  
25 ces questions, j'essaie simplement de comprendre – de façon  
26 générale, du moins, qui le SCRS en particulier comprend comme  
27 relevant du mandat du gouvernement du Canada tel qu'il est  
28 utilisé à l'article 12. Et je pense que les réponses qui ont



1 compréhension.

2 **ME NANDO de LUCA:** Et conformément à votre  
3 devoir de signaler et de conseiller le gouvernement du  
4 Canada, est-il vrai que différents bureaux et membres du  
5 gouvernement du Canada ont des habilitations de sécurité  
6 différentes en ce qui concerne les types de détails de  
7 renseignements qu'ils ont le droit ou le droit de recevoir ?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme je l'ai mentionné,  
9 madame la commissaire, nous avons, selon le poste, vous  
10 savez, au niveau politique, si vous dirigez un ministère, si  
11 vous faites partie de comités spécifiques du Cabinet, s'il y  
12 a une raison précise pour laquelle vous auriez besoin  
13 d'avoir, il y a une variation des autorisations ou de l'accès  
14 que les gens auront.

15 Les ministres n'ont pas besoin d'une  
16 habilitation de sécurité. Le personnel politique et tous les  
17 fonctionnaires doivent obtenir une habilitation de sécurité.

18 Encore une fois, il y a une explication qui  
19 est – ce n'est pas tout le monde qui a accès à la même  
20 information. Ce n'est pas tout le monde qui devrait recevoir  
21 la même information. Et ce n'est pas seulement régi par le  
22 SCRS, mais aussi par d'autres organismes qui produisent des  
23 renseignements et par un bureau du Conseil privé qui s'occupe  
24 de gérer les affaires du Cabinet.

25 **ME NANDO de LUCA :** Puis-je demander si j'ai  
26 raison de supposer qu'en ce qui concerne l'information et le  
27 renseignement relatifs à l'ingérence étrangère dans les  
28 élections, le premier ministre et le ministre de la Sécurité

1 publique ont les cotes de sécurité et de renseignement les  
2 plus élevées?

3 **M. DAVID VIGNEAULT:** À ce sujet, madame, je  
4 ne suis pas libre de discuter, vous savez, de qui a accès à  
5 quoi, mais vous savez, il est juste de dire que le ministre  
6 de la Sécurité publique et le premier ministre ont accès à  
7 toute l'information pertinente du SCRS et, si je comprends  
8 bien, d'autres organismes.

9 **ME NANDO de LUCA:** Y a-t-il un niveau de  
10 sécurité de l'information ou du renseignement que le premier  
11 ministre ou le ministre de la Sécurité publique n'a pas le  
12 droit ou le droit de recevoir ?

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pas à ma connaissance,  
14 madame la commissaire.

15 **ME NANDO de LUCA:** Estimez-vous que les chefs  
16 ou les députés des partis de l'opposition à la Chambre des  
17 Communes sont visés par la définition du gouvernement du  
18 Canada telle qu'elle est utilisée à l'article 12, à laquelle  
19 le SCRS est tenu de communiquer des renseignements ?

20 **ME BARNEY BRUCKER:** Je ne sais pas trop où  
21 cela nous mène. N'entrons-nous pas dans des considérations  
22 juridiques sur la question de savoir qui a quels pouvoirs qui  
23 vont au-delà des attributions de cette Commission ?

24 **ME NANDO de LUCA:** Eh bien, pas du tout  
25 parce que... madame la commissaire, parce que l'une des  
26 questions sur lesquelles cette Commission se penche est de  
27 savoir qui détenait l'information, à qui elle a été  
28 communiquée et à qui elle n'a pas été communiquée. J'aimerais

1        donc savoir en détail de quoi le SCRS se considère tenu de  
2        fournir de l'information.

3                    Nous avons obtenu des éclaircissements quant  
4        à savoir qui est inclus dans la liste. Cette question vise à  
5        déterminer s'ils considèrent ou non les députés des partis de  
6        l'opposition comme faisant partie du gouvernement du Canada,  
7        au sens de *l'article 12*.

8                    **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends que votre  
9        explication veut dire que vous ne cherchez pas une  
10       interprétation de la disposition, mais que vous cherchez la  
11       façon dont cette disposition est appliquée par le SCRS ?

12                   **ME NANDO de LUCA:** Exact.

13                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci madame la  
14       commissaire. D'après ce que je comprends, les membres du  
15       Cabinet, les membres du gouvernement, donc les représentants  
16       élus, ont accès à l'information sur leur appartenance au  
17       Bureau du Conseil privé – le Conseil privé.

18                   Et donc, si vous êtes membre ou pas membre du  
19       gouvernement, si vous n'avez pas comparu devant un conseiller  
20       privé, vous n'aurez pas accès au renseignement. Et  
21       *l'article 19* de la Loi sur le SCRS nous empêcherait de  
22       diffuser ces renseignements.

23                   J'ai déjà témoigné de certains des  
24       changements que le gouvernement envisage d'apporter, en  
25       cherchant à élargir la liste des personnes qui pourraient  
26       recevoir de l'information. Toutefois, pour répondre à la  
27       question de l'avocat, nous ne considérerions pas les chefs  
28       des députés de l'opposition comme des personnes visées à

1 *l'article 19* avec lesquelles nous pourrions échanger des  
2 renseignements.

3 **ME NANDO de LUCA :** D'accord. Merci. Vous  
4 vous souviendrez que mon collègue qui m'a précédé vous a  
5 présenté une liste de séances d'information que le SCRS avait  
6 fournies à différents organismes. Il y avait notamment des  
7 séances d'information à l'intention du Cabinet et, vous  
8 savez, du premier ministre ou du Cabinet du premier ministre.

9 J'ai une question d'ordre général. Ces  
10 séances d'information en particulier auraient-elles inclus la  
11 diffusion d'informations classifiées ? Sans entrer dans les  
12 détails de ce qu'était cette information classifiée

13 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
14 je pense qu'il est juste de dire que lorsque le SCRS tiendra  
15 des séances d'information – y compris les séances  
16 d'information figurant sur la liste auxquelles les avocats  
17 font référence, il parlera très majoritairement de  
18 renseignements classifiés.

19 **ME NANDO de LUCA:** Merci. Le 26 mai 2023 et  
20 le 18 septembre 2023, des représentants du SCRS ont rencontré  
21 l'ancien chef du Parti conservateur, Erin O'Toole, qui était  
22 le chef du Parti conservateur lors de l'élection de 2021 et  
23 le candidat du Parti conservateur de 2021, Kenny Chiu,  
24 respectivement. Et nous avons des comptes rendus de ces  
25 séances d'information dans le compte rendu. Connaissez-vous,  
26 en général, ces séances d'information ? Je peux vous donner  
27 les numéros des documents, si vous le souhaitez.

28 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,

1 je veux simplement m'assurer que, parce que nous avons  
2 rencontré des personnes pour un certain nombre de raisons  
3 différentes, mais nous avons également rencontré M. O'Toole  
4 et aussi M. Chiu dans le cadre des mesures de réduction de la  
5 menace. Donc, si l'avocat pouvait clarifier?

6 **ME NANDO de LUCA:** Bien sûr.

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce que ce sont les  
8 deux articles dont vous parlez ?

9 **ME NANDO de LUCA:** Donc je vais faire mieux.  
10 C'est CAN. DOC22 et CAN. DOC24. Ce sont les résumés que nous  
11 avons reçus dans un cadre public, ou pour les besoins de  
12 cette Commission. Puis-je les faire appeler, s'il vous  
13 plaît ?

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur de Luca, je vous  
15 donne encore deux minutes pour terminer votre série de  
16 questions.

17 **ME NANDO de LUCA:** Bien sûr. Ce sera la  
18 dernière ligne.

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Alors oui, madame la  
20 commissaire. Je crois que c'est le 26 mai fait référence à la  
21 séance d'information sur les mesures de réduction de la  
22 menace qui a été donnée à M. O'Toole.

23 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Et de même, en  
24 ce qui concerne monsieur Chiu, monsieur, votre réponse est-  
25 elle la même?

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Est-ce — je ne vois pas  
27 le document pour le moment, mais est-ce qu'il est  
28 contemporain... oui, donc le 18 septembre. Oui, je crois que

1 c'est le cas. Je ferai cette hypothèse, en fonction des  
2 prochaines questions que vous me poserez.

3 **ME NANDO de LUCA:** D'accord.

4 **ME NANDO de LUCA:** Ils sont très généraux.  
5 Les renseignements qui ont été communiqués dans ce format, et  
6 comme c'est le cas ici avec M. O'Toole et M. Chiu, auraient-  
7 ils été recueillis avant et pendant les élections fédérales  
8 de 2021 ?

9 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
10 je viens de – mon collègue vient de souligner qu'en effet, la  
11 rencontre avec M. Chiu le 18 septembre s'est déroulée sous le  
12 couvert de mesures de réduction de la menace. Donc, comme ma  
13 collègue, Mme Tessier, l'a expliqué tout à l'heure, c'est le  
14 processus par lequel nous pouvons utiliser des renseignements  
15 classifiés.

16 Donc, l'information, je ne l'ai pas fait moi-  
17 même, mais je crois comprendre que la séance d'information  
18 aurait inclus de l'information, oui, y compris des  
19 informations liées à l'élection fédérale de 2021, mais  
20 d'autres informations pertinentes...

21 **ME NANDO de LUCA:** Je vois.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:**... y compris – parce  
23 qu'il s'agissait d'un TRM, y compris des informations  
24 classifiées.

25 **ME NANDO de LUCA:** D'accord. Donc, dans la  
26 mesure où il y avait des informations concernant la  
27 période 2021, pourquoi ont-elles été fournies à M. O'Toole et  
28 à M. Chiu seulement en 2023 ?

1                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
2 nous avons comme on l'a mentionné des contraintes concernant  
3 la manière de mettre en application les mesures de réductions  
4 des menaces. Quand nous avons parlé de cela, disant qu'il y a  
5 eu une évolution de notre approche en ce qui concerne la  
6 question de l'ingérence étrangère dans ce pays.

7                   À ce point, en 2023, dans une discussion à  
8 l'interne et aussi après avoir reçu une directive du  
9 ministre, nous disant de partager tous les renseignements  
10 avec tous les parlementaires, nous avons préparé ces mesures  
11 de réduction des menaces et puis nous avons fait un entretien  
12 avec monsieur O'Toole, avec monsieur Chiu, avec toute  
13 l'information que nous disposions.

14                   Donc, ça été dans le contexte de cela, cette  
15 directive ministérielle que ces mesures ont été entreprises.

16                   **ME NANDO de LUCA:** Merci.

17                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

18                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur de Luca, je  
19 pense que c'est maintenant terminé, parce qu'il y en a  
20 d'autres.

21                   **ME NANDO de LUCA:** Merci madame la  
22 commissaire.

23                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Le prochain est l'avocat  
24 de Jenny Kwan.

25                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME SUJIT CHOUDHRY:**

26                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Bon après-midi. Pour la  
27 petite histoire, je m'appelle Sujit Choudhry. Je suis  
28 l'avocat de la députée Jenny Kwan.

1 J'ai donc quelques questions à poser au  
2 groupe d'experts au sujet de la République populaire de Chine  
3 et du Front uni, et de leur utilisation de mandataires. Et  
4 donc, bien sûr, comme vous le savez, c'est un message central  
5 qui a été transmis aux différents députés qui ont reçu des  
6 séances d'information du SCRS en mai 2023.

7 Et ce que j'aimerais vous demander, ce sont  
8 des questions spécifiques aux 43e et 44e élections générales  
9 au Canada, basées sur certains des éléments de preuve qui ont  
10 été produits pour la Commission au sujet de l'utilisation de  
11 procurations par la République populaire de Chine au Canada,  
12 et en particulier, des flux de financement vers ces  
13 procurations.

14 Madame la commissaire, comme vous le savez,  
15 nous avons eu beaucoup de production au cours des dernières  
16 24 heures, et donc, avec votre permission, il y a quelques  
17 documents dont j'ai déjà alerté l'avocat de la Commission et  
18 qui sont des documents du gouvernement du Canada ou des  
19 résumés de témoins que j'espère pouvoir présenter au comité.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez-y.

21 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** S'il y a un problème, je  
23 vous le ferai savoir.

24 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

25 Le premier est donc le CAN. SUM10. Il s'agit  
26 donc d'un document sommaire qui a été fourni par le  
27 gouvernement. Je présume que le groupe d'experts l'a vu ou  
28 qu'il le connaît?

1                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, nous l'avons vu.

2                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Alors, puis-je vous  
3 demander de faire défiler la page 2 vers le bas, monsieur le  
4 greffier ? Il y a donc cinq points ici. J'aimerais donc vous  
5 amener à quelques points. Donc, le premier point dit :

6                                   "Avant et pendant la 43e élection  
7 générale du Canada en 2019, un groupe  
8 d'auteurs de menace connus et  
9 présumés liés à la République  
10 populaire de Chine au Canada, y  
11 compris des représentants de la  
12 République populaire de Chine, ont  
13 travaillé en coordination informelle  
14 les uns avec les autres pour  
15 promouvoir secrètement les intérêts  
16 de la République populaire de Chine  
17 par l'intermédiaire des institutions  
18 démocratiques canadiennes."

19                   Cette affirmation est-elle exacte, à votre  
20 avis ?

21                   **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est une déclaration  
22 juste, madame la commissaire. Et comme nous l'avons dit plus  
23 tôt, cela parle du fait que nous enquêtons sur l'ingérence  
24 étrangère depuis de très nombreuses années, et que cette  
25 déclaration est fondée sur le fait que nous avons cette  
26 compréhension de la menace.

27                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci. Donc, pour des  
28 raisons de temps, j'aimerais simplement vous amener au point

1 cinq.

2 Et pourrions-nous s'il vous plaît faire  
3 défiler vers le haut ? Merci. C'est juste difficile pour moi  
4 de voir par-dessus le podium. Merci.

5 Je veux donc lire le point cinq pour le  
6 compte rendu. Voici ce qu'on peut y lire :

7 "De plus, les évaluations des  
8 services de renseignement suggèrent  
9 que certains de ces auteurs de menace  
10 ont reçu un soutien financier de la  
11 République populaire de Chine. Par  
12 exemple, il y a probablement eu au  
13 moins deux transferts de fonds d'une  
14 valeur d'environ 250 000 \$ de la part  
15 de représentants de la RPC au Canada,  
16 peut-être à des fins liées à  
17 l'ingérence étrangère par  
18 l'intermédiaire [mais] très  
19 probablement pas dans le but de  
20 financer secrètement les 11 candidats  
21 dont il a été question plus tôt dans  
22 le présent document. Ceux-ci ont été  
23 transférés par l'intermédiaire de  
24 plusieurs personnes pour brouiller  
25 leurs origines : par l'intermédiaire  
26 d'un leader communautaire influent,  
27 au membre du personnel d'un candidat  
28 aux élections fédérales de 2019, puis

1 à un député provincial de l'Ontario.  
2 Le ou les transferts ont eu lieu à  
3 plusieurs reprises à la fin de 2018  
4 et au début de 2019."

5 Est-ce que ces déclarations sont justes?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est juste, madame la  
7 commissaire.

8 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Oui

9 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Comme vous le savez, les  
10 médias ont largement commenté l'existence d'une caisse noire  
11 qui aurait été gérée par le consulat de Chine à Toronto.  
12 Êtes-vous en mesure de nous dire dans ce contexte, et si ce  
13 n'est pas le cas, veuillez nous aviser si ce document fait  
14 référence à ladite caisse noire ?

15 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
16 commissaire, comme vous le savez, nous ne sommes pas libres  
17 de discuter d'informations classifiées, mais je pense qu'il y  
18 a deux ou trois points très importants à faire par rapport à  
19 cette question. Le premier est que l'un des effets très  
20 négatifs des fuites d'informations classifiées est le fait  
21 que les gens peuvent interpréter des informations partielles,  
22 n'avoir accès qu'à des informations, peuvent fournir une  
23 évaluation de ces informations qui peuvent ne pas être  
24 exactes. Et c'est pourquoi – c'est l'une des nombreuses  
25 raisons, au-delà du fait que nous devons protéger nos gens et  
26 nos sources, et quand il y a des fuites, vous savez, elles  
27 sont mises en danger.

28 Nous devons donc être très prudents. Je ne

1       commenterai pas l'information contenue dans ces fuites.  
2       Cependant, à la demande de la Commission, le gouvernement du  
3       Canada a produit un résumé des renseignements très importants  
4       à ce sujet, et je pense que ces mots ont été ... comme je  
5       l'ai dit plus tôt, ont été choisis avec soin pour s'assurer  
6       qu'ils vous fournissent, madame la commissaire Hogue, et aux  
7       Canadiens, la description la plus exacte possible de ce que  
8       nous savons, tout en protégeant les informations classifiées.

9                Mais nous devons aussi nous assurer que nous  
10       lisons ces mots, ces mots, dans leur contexte et que nous ne  
11       les surinterprétons pas ou ne tirons pas de conclusions qui  
12       ne sont pas tirées ici. Et c'est la prudence dont je veux  
13       m'assurer. Et donc, encore une fois, ces mots ont été choisis  
14       avec beaucoup de soin et c'est un aspect important de la  
15       transparence de la Commission, madame la commissaire, que ces  
16       informations soient maintenant dans le domaine public. Et ce  
17       sont donc des mots importants de mise en garde et de contexte  
18       qui, je pense, sont pertinents à ce stade.

19               **ME SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire,  
20       j'aimerais passer à autre chose.

21               **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

22               **ME SUJIT CHOUDHRY:** Je pense que le groupe  
23       d'experts a répondu à cette question.

24               J'aimerais vous amener à un autre document.  
25       Et c'est le résumé des témoins du public du CST - c'est le  
26       résumé public des interrogatoires classifiés à huis clos -  
27       toute une bouchée - du comité du CST composé de Mme Tayyeb et  
28       de M. Rogers, et c'est WIT 33. Et cela a été présenté comme

1 une exposition aujourd'hui.

2 Monsieur le greffier, pourriez-vous nous  
3 amener au paragraphe 15 ? Et je pense qu'avec la permission  
4 de la commissaire, je ne pense pas que le groupe d'experts  
5 ait nécessairement vu ce document.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non.

7 **ME SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais donc leur  
8 donner une minute pour, s'ils le peuvent, lire les  
9 paragraphes 15 et 16. Et s'il est possible d'en réduire la  
10 taille pour que d'autres puissent également le lire. Merci  
11 beaucoup.

12 Je vois que M. Vigneault est prêt ; Je vais  
13 donner une minute à ses collègues.

14 **(COURTE PAUSE)**

15 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Si vous me le permettez,  
16 j'ai quelques questions au sujet de ces preuves. La première,  
17 c'est que le premier document que je vous ai demandé de  
18 commenter concernait la 43e élection, mais vous pouvez  
19 confirmer que ce à quoi Mme Tayyeb fait allusion, c'est à la  
20 44e élection générale. C'est exact?

21 **MME MICHELLE TESSIER:** Ce n'est pas clair, si  
22 ce n'est qu'il a été dit « a été obtenu peu de temps après  
23 l'élection de 2021 ». Je ne suis donc certainement pas en  
24 mesure de confirmer.

25 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Okay, fair enough.

26 **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense que je sais de  
27 quoi il s'agit, et oui, je peux dire oui.

28 **ME SUJIT CHOUDHRY:** D'accord. Et donc, au bas

1 du paragraphe 16, il y a une référence à la distribution des  
2 fonds décrite dans le rapport de renseignement. Et donc une  
3 question, si vous êtes en mesure de répondre dans ce  
4 contexte. S'agit-il de la répartition des fonds dont il est  
5 question ici, de la même répartition des fonds que celle dont  
6 il est question dans le premier document que je vous ai  
7 montré, ou s'agit-il d'une distribution distincte des fonds ?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
9 comme vous pouvez l'imaginer, nous ne sommes pas libres de  
10 discuter des détails, mais je pense que ces documents, vous  
11 savez, encore une fois, doivent être lus pour ce qu'ils  
12 disent, attention à ne pas surinterpréter, vous savez, ce qui  
13 n'est pas dit ici. Mais, oui, c'est la limite de ce que je  
14 peux dire.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je ne peux pas aller plus  
16 loin que ça, alors.

17 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Ça va, ça va.

18 Madame la commissaire, combien de temps est-  
19 ce qu'il me reste ?

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous avez trois minutes.  
21 Je vais vous en donner trois minutes, mais c'est deux  
22 minutes.

23 **ME SUJIT CHOUDHRY:** Deux minutes. Je prendrai  
24 tout ce que vous me donnerez.

25 Alors, puis-je s'il vous plaît - pourriez-  
26 vous s'il vous plaît afficher CAN. SOM 3 ?

27 Il s'agit des activités d'ingérence étrangère  
28 dans le Grand Vancouver. Si vous le permettez, nous pourrions

1 passer à la deuxième page, puis j'aimerais vous amener au  
2 point 3.

3 C'est ainsi qu'hier, l'avocat de la  
4 Commission, M. Rodriguez, a présenté à mon client, le député  
5 Kwan, ce document en particulier ; et, en particulier, le  
6 point 3 lui a été posé. Et si vous me permettez de le lire à  
7 haute voix pour le compte rendu, il est dit :

8 « Des rapports des services de  
9 renseignement indiquent que ces  
10 responsables ont coordonné  
11 l'exclusion de certains candidats  
12 politiques, perçus comme « anti-  
13 chinois », de la participation à des  
14 événements communautaires locaux liés  
15 à l'élection. Cela a été accompli par  
16 l'intermédiaire d'agents mandataires  
17 de la République populaire de Chine,  
18 dissimulant l'implication directe de  
19 ces fonctionnaires de la RPC.”

20 Ma question est donc la suivante : cette  
21 déclaration a été faite au sujet de la 43e élection  
22 générale ; croyez-vous que cette affirmation s'applique  
23 également à la 44e élection générale ?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
25 Je ne voudrais pas induire la Commission en erreur. Je ne  
26 suis pas prêt à parler précisément de cet aspect pour  
27 l'élection générale 44, mais je suis tout à fait à l'aise  
28 avec cette description pour l'élection 43.

1                   **MME MICHELLE TESSIER:** Ce que je peux peut-  
2 être ajouter, c'est qu'il s'agit d'un modus operandi typique  
3 de la RPC. Je ne peux pas parler de l'élection, mais c'est  
4 leur façon de fonctionner.

5                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Donc, si je pouvais peut-  
6 être résumer, il n'y aurait aucune raison de douter qu'ils  
7 continueraient à utiliser ce modus operandi, après l'avoir  
8 utilisé lors de la 43e élection générale, à l'avenir ?

9                   **MME MICHELLE TESSIER:** Nous n'avons aucune  
10 information selon laquelle ils ont changé cette méthode de  
11 fonctionnement particulière.

12                   **ME SUJIT CHOUDHRY:** Merci beaucoup.

13                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14                   Le prochain est l'avocat de la Coalition  
15 sikh, M. Singh.

16                   **(COURTE PAUSE)**

17                   **ME PRABJOT SINGH:** Merci madame la  
18 commissaire.

19                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PRABJOT SINGH:**

20                   **ME PRABJOT SINGH:** Encore une fois, pour le  
21 compte rendu, il s'agit de Prabjot Singh, avocat de la Sikh  
22 Coalition.

23                   Merci aux panélistes d'aujourd'hui. Je vais  
24 faire de mon mieux pour agir le plus rapidement possible, en  
25 attirant votre attention sur certains documents qui vont  
26 susciter des questions de suivi.

27                   Et je comprends que nous naviguons sur un  
28 terrain difficile et qu'il y a une probabilité qu'il y ait

1 des questions auxquelles vous ne pouvez pas répondre dans ce  
2 contexte, et c'est tout à fait normal. Si vous le pouvez, et  
3 cela se fera, madame la commissaire et l'avocat de la  
4 Commission, de prendre note de ces questions et d'examiner  
5 s'il y a lieu de faire un suivi à huis clos par la suite.

6 Alors, monsieur le greffier, si nous pouvons  
7 parler de CAN 019304 ?

8 **--- PIÈCE No. CAN 19304:**

9 Meeting between CSIS and the OCCE  
10 2021-11-02

11 **ME PRABJOT SINGH:** Et monsieur Vigneault, je  
12 vais vous poser mes questions, mais si quelqu'un d'autre veut  
13 répondre entre vous, c'est très bien.

14 D'après ce que je comprends, il s'agit de  
15 notes prises lors d'une réunion entre le SCRS et le Bureau du  
16 COMMISSAIRE HOGUE d'Élections Canada en 2021. Et l'une des  
17 affirmations ici est que les deux principaux acteurs  
18 étatiques les plus impliqués dans les dernières élections  
19 étaient la Chine et l'Inde. Monsieur Vigneault, est-ce ce que  
20 vous comprenez aujourd'hui que l'Inde a été l'un des  
21 principaux auteurs de l'ingérence étrangère dans les  
22 élections canadiennes récemment ?

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
24 je pense qu'il est juste de dire que, vous savez, le  
25 comportement de l'Inde a été préoccupant au cours des deux  
26 dernières élections, et je pense que ce document peut en  
27 parler. Je pense donc que c'est une représentation exacte.

28 **ME PRABJOT SINGH:** Et une autre note ici dit

1 que l'Inde agit sur les campagnes individuelles. D'après ce  
2 que vous comprenez, est-il juste de dire que l'ingérence  
3 étrangère indienne cible un certain nombre de courses  
4 individuelles hautement prioritaires, plutôt que les  
5 élections générales, afin d'influencer les résultats en  
6 faveur de candidats considérés comme favorables aux intérêts  
7 politiques indiens ?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Commissaire HOGUE, je  
9 vais élever mes commentaires pour être peut-être en mesure de  
10 fournir une réponse. Je pense qu'il est tout à fait juste de  
11 dire que le but de l'ingérence étrangère est de maximiser les  
12 intérêts de la partie étrangère, et c'est donc une tactique  
13 qui a été utilisée pour miner des candidats ou des personnes  
14 qui pourraient ne pas être en faveur de votre position et  
15 promouvoir des personnes qui pourraient être en faveur de  
16 votre position. Donc, dans ce contexte, je peux faire cette  
17 déclaration.

18 **ME PRABJOT SINGH:** De façon générale, les  
19 efforts déployés par un État étranger pour miner ou  
20 influencer les élections canadiennes, même s'il s'agit d'une  
21 seule circonscription électorale, constitueraient une  
22 ingérence étrangère et une menace pour la sécurité nationale.  
23 Est-ce juste ?

24 **M. DAVID VIGNEAULT:** Eh bien, je pense, vous  
25 savez, comme mes collègues l'ont décrit, l'ingérence  
26 étrangère, vous savez, prend de nombreux visages différents  
27 dans notre pays, l'ingérence dans les processus démocratiques  
28 en est une. Et donc, toute action – une action calomniée d'un

1 État étranger contre le Canada est une ingérence étrangère et  
2 c'est quelque chose que nous prenons, bien sûr, très au  
3 sérieux.

4 **ME PRABJOT SINGH:** Et cibler cette seule  
5 élection serait considéré comme une menace pour la sécurité  
6 nationale.

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Nous enquêterions sur ce  
8 comportement. Donc, si le comportement correspond à la  
9 définition de l'ingérence étrangère dans la *Loi sur le SCRS*,  
10 absolument.

11 **ME PRABJOT SINGH:** Merci.

12 Monsieur le greffier, si vous pouvez parler  
13 de la CAN 003771, et si vous pouviez passer à la page  
14 numéro 2.

15 **--- PIÈCE No. CAN 3771:**

16 Ministerial Briefing : Foreign  
17 Interference - 2021-12-13

18 **ME PRABJOT SINGH:** Je crois qu'il s'agit  
19 d'une note préparée par le Service en vue d'une séance  
20 d'information ministérielle.

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** Pourriez-vous, s'il vous  
22 plaît, revenir à la page pour que nous puissions...  
23 D'accord.

24 **ME PRABJOT SINGH:** Et à la page 2, il y a une  
25 note qui suit : Et à la page 2, il y a une note qui suit :

26 " Des responsables indiens... ont  
27 utilisé des citoyens canadiens comme  
28 mandataires pour mener des activités

1 d'ingérence étrangère, y compris  
2 contre des institutions  
3 démocratiques."

4 Cela reflète-t-il votre compréhension du fait  
5 que l'Inde a recours à des mandataires pour cibler les  
6 politiciens lors des élections, y compris en utilisant des  
7 fonds pour des campagnes spécifiques ?

8 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
9 je dirais que, vous savez, je suis d'accord avec la  
10 déclaration telle qu'elle est écrite sur ce document.

11 **ME PRABJOT SINGH:** Et en plus de cibler  
12 spécifiquement les élections ou les campagnes, les  
13 représentants sont également utilisés pour intimider et  
14 contraindre les groupes de la diaspora, et potentiellement  
15 amplifier la désinformation dans les campagnes électorales.  
16 Est-ce juste ?

17 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, il est juste de  
18 dire, madame la présidente... la commissaire, Madame la  
19 Présidente... Madame la Présidente, , eh bien, vous êtes  
20 peut-être présidente aussi, je ne sais pas ce que l'avenir  
21 vous réserve. Mais, madame la commissaire, que les  
22 représentants s'engagent à des activités coercitives. Mon  
23 collègue a décrit un certain nombre d'activités qui se sont  
24 déroulées dans le passé, et c'est pourquoi nous prenons  
25 l'ingérence étrangère tellement au sérieux en raison de la  
26 nature menaçante des activités d'ingérence étrangère au  
27 Canada.

28 **ME PRABJOT SINGH:** Et j'ai un certain nombre

1 de questions auxquelles je soupçonne que vous ne serez peut-  
2 être pas en mesure de répondre dans un cadre public comme  
3 celui-ci, mais le SCRS a identifié et surveillé certains de  
4 ces réseaux de procuration ayant des liens directs avec les  
5 consulats indiens au cours des deux dernières élections  
6 fédérales. Est-ce juste de le dire ?

7 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
8 si le Conseil veut me montrer un document, je serai heureux  
9 d'en parler, mais de manière générale, je vais m'abstenir de  
10 tout commentaire.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, la question est...

12 **ME PRABJOT SINGH:** C'est tout à fait juste.  
13 Je comprends cela, oui.

14 À l'approche des élections de 2019, deux de  
15 ces réseaux étaient donc spécifiquement liés à deux  
16 diplomates nommés Amar Jit Singh et Parag Jain, qui sont  
17 basés aux consulats de Vancouver et d'Ottawa. Est-ce exact ?

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est la même chose ?  
19 Donc....

20 **ME PRABJOT SINGH:** Et en juillet 2017, une  
21 initiative publique a été lancée par des groupes de la  
22 diaspora indienne, dirigés par des membres de la Fondation  
23 Canada-Inde, dans le but de cibler les circonscriptions  
24 fédérales lors des élections de 2019, où les candidats sikhs  
25 actuels ont été jugés hostiles ou contraires ou  
26 préjudiciables aux intérêts indiens. Il s'est également avéré  
27 que cette initiative était connectée à ce réseau et au  
28 consulat. Est-ce juste de le dire ?

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** La question est donc  
2 écrite.

3                   **ME PRABJOT SINGH:** Et cette même année, est-  
4 il vrai que le SCRS voulait utiliser ses pouvoirs de  
5 réduction de la menace pour démanteler ces réseaux qui se  
6 livraient à l'ingérence étrangère ?

7                   **COMMISSAIRE HOGUE:** La question est notée.

8                   **ME PRABJOT SINGH:** Et compte tenu des risques  
9 probablement importants associés à ce genre de mesure de  
10 réduction de la menace, comme vous l'avez dit tous les trois  
11 plus tôt dans le terme, au sujet des facteurs de risque qui  
12 sont évalués et du type de protocoles sont nécessaire, le  
13 SCRS a consulté le Cabinet du premier ministre et d'autres  
14 organismes, y compris Affaires mondiales Canada, avant de  
15 s'engager dans ces mesures de réduction de la menace, et a  
16 par la suite choisi de ne pas aller de l'avant avec ces  
17 mesures. Est-ce exact??

18                   **COMMISSAIRE HOGUE:** La question est notée. Le  
19 témoin me regarde, donc je comprends qu'il ne peut pas y  
20 répondre.

21                   **ME PRABJOT SINGH:** Et à la suite de cette  
22 décision de ne pas aller de l'avant avec ces mesures, le SCRS  
23 n'a pas informé les politiciens, les journalistes ou les  
24 communautés touchées du risque, et ces réseaux se sont  
25 poursuivis sans entrave, vraisemblablement pendant les deux  
26 périodes électorales, du moins, sinon plus, jusqu'à  
27 aujourd'hui. Est-ce exact ?

28                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Cette question est

1 également notée.

2 **ME PRABJOT SINGH:** Êtes-vous en mesure de  
3 nous dire de façon générale, et vous en avez parlé tout à  
4 l'heure, alors peut-être pourriez-vous en parler brièvement,  
5 à quel moment l'ingérence étrangère atteindra-t-elle le seuil  
6 où des mesures de réduction de la menace seraient envisagées  
7 par le SCRS ? J'imagine qu'il s'agirait d'un seuil assez  
8 important pour prendre ce genre de mesure.

9 **MME MICHELLE TESSIER:** Comme je l'ai dit tout  
10 à l'heure, le SCRS est tenu par la loi de consulter d'autres  
11 ministères avant de s'engager dans un mandat de réduction de  
12 la menace et de s'assurer qu'il n'y a pas d'autres outils  
13 disponibles dans le cadre d'une enquête.

14 Donc, sans être en mesure de répondre à ce  
15 cas précis, je peux dire que ce n'est pas nécessairement la  
16 première fois que nous nous y adressons parce que, selon la  
17 loi, nous devons avoir des motifs raisonnables de croire que  
18 la menace existe, qu'une mesure doit être proportionnelle à  
19 la menace réelle. Nous devons penser qu'il y aura un impact,  
20 nous devons évaluer cet impact, mais nous devons, en vertu de  
21 la loi, d'abord envisager d'autres mesures. Ce n'est donc pas  
22 forcément la première fois.

23 Mais en raison des restrictions prévues dans  
24 la Loi sur le SCRS qui empêchent actuellement de partager des  
25 informations classifiées. C'est un outil qui est de plus en  
26 plus utilisé pour partager des informations classifiées  
27 lorsque nous estimons qu'à ce moment-là, c'est le meilleur  
28 outil à utiliser.

1                   **ME PRABJOT SINGH:** Et madame Tessier, je  
2                   pense que vous l'avez peut-être mentionné tout à l'heure. Il  
3                   y a ces quatre facteurs de risque que le SCRS évaluerait en  
4                   quelque sorte : les risques opérationnels, je pense que  
5                   c'était les risques juridiques, et le potentiel des relations  
6                   internationales et les répercussions qui s'y rattachent.  
7                   Ainsi, en fonction de ces facteurs, il est possible pour  
8                   d'autres bureaux ou ministères de décourager ou d'influencer  
9                   les mesures de réduction de la menace en fonction de ces  
10                  paramètres ; c'est bien ça?

11                  **MME MICHELLE TESSIER:** Nous les consultons  
12                  très certainement. La décision finale appartient au SCRS, et  
13                  s'il s'agit d'un risque élevé, le ministre – le directeur et  
14                  le ministre doivent l'approuver. Mais nous les consulterons  
15                  très certainement. Nous ne voulons évidemment pas nuire à  
16                  leurs activités, mais en fin de compte, la décision revient  
17                  au SCRS.

18                  **ME PRABJOT SINGH:** Et parmi les facteurs qui  
19                  sont pris en compte et qui seraient probablement pris en  
20                  compte par les partenaires qui conseillent le SCRS, les  
21                  intérêts partisans ou les intérêts politiques, il est évident  
22                  que si nous examinons les relations internationales, ce  
23                  serait un facteur important qui serait pris en compte. Est-ce  
24                  juste?

25                  **MME MICHELLE TESSIER:** Ce n'est pas nous qui  
26                  préparons l'évaluation des risques en matière de politique  
27                  étrangère, c'est ce que font nos collègues d'Affaires  
28                  mondiales Canada.

1                   **ME PRABJOT SINGH:** Compris.

2                   Et monsieur le greffier, si vous pouvez  
3                   évoquer CAN 019456. Et ce sera vers le haut de la page 3,  
4                   après avoir montré au panneau la première page du document.

5                   D'après ce que je comprends, il s'agit d'une  
6                   séance d'information sur le renseignement à l'intention  
7                   d'Élections Canada sur le travail du groupe SITE et des  
8                   divers auteurs de menace qui se livrent à l'ingérence  
9                   étrangère. Donc, en haut de la page 3, pour le compte rendu,  
10                  il est dit que :

11                                 "Des responsables indiens...  
12                                 continuer de mener des activités  
13                                 d'ingérence étrangère au Canada, à la  
14                                 fois directement et par leurs  
15                                 intermédiaires canadiens,  
16                                 principalement contre les politiciens  
17                                 canadiens, des processus  
18                                 démocratiques, canadiens et les  
19                                 communautés de la diaspora ».

20                  Et puis il entre dans les détails sur les  
21                  objectifs de l'ingérence étrangère indienne.

22                  Monsieur Vigneault, croyez-vous comprendre  
23                  que l'ingérence étrangère de l'Inde, en particulier, a deux  
24                  objectifs ?

25                                 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donnez-moi juste deux  
26                                 secondes.

27                                 **ME PRABJOT SINGH:** Sûr. La question est de  
28                                 savoir si vous comprenez que l'Inde a deux objectifs pour ses

1 opérations d'ingérence étrangère.

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Donc, madame la  
3 commissaire, je dirais que, selon nous, les deux objectifs de  
4 l'Inde sont de promouvoir un discours pro-Inde, une dynamique  
5 pro-Inde ici au Canada, mais aussi de mettre à mal la menace  
6 perçue par l'idée de créer un Khalistan indépendant distinct.

7 Je pense qu'il est important, et ce document  
8 en parle, qu'il y ait des éléments très clairs de la  
9 communauté sikhe qui sont protégés sur le plan politique ou  
10 protégé par la Charte, vous savez, et qui épousent le  
11 Khalistan – un Khalistan indépendant. Malheureusement, il y a  
12 aussi – je pense qu'il est important de le noter, un très  
13 petit groupe de personnes qui se livrent à des activités  
14 liées à la menace, y compris le financement et le soutien au  
15 terrorisme. Et donc, ce que nous voyons, c'est que le  
16 deuxième objectif de l'Inde, comme l'avocat s'y réfère, c'est  
17 le mélange de ces deux choses.

18 Donc, c'est quelque chose d'absolument  
19 inacceptable, qui serait, vous savez, le soutien au  
20 terrorisme, mais cela se mélange avec le reste des activités  
21 qui sont absolument non seulement légales, mais acceptables  
22 au Canada, c'est-à-dire avoir des opinions politiques et  
23 utiliser des moyens légaux pour promouvoir ces opinions  
24 politiques.

25 **ME PRABJOT SINGH:** Monsieur le Greffier, si  
26 nous pouvons parler de CAN. SOM 7. Cela a été récemment  
27 téléchargé dans la base de données du parti, je crois, tard  
28 hier soir.

1                   ET monsieur Vigneault, il s'agit d'un résumé  
2 thématique des fonds de renseignements que le SCRS a préparé,  
3 avec les mises en garde naturelles qui sont notées dans les  
4 documents ; c'est bien ça?

5                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui.

6                   **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, comme vous venez  
7 de l'indiquer, dans votre compréhension de la perception de  
8 la menace par l'Inde, est-ce que vous comprenez que l'Inde  
9 perçoit toute personne engagée dans le plaidoyer pour un  
10 Khalistan séparé de six États comme une soi-disant menace  
11 extrémiste sans faire de distinction entre ceux qui  
12 s'engagent dans un plaidoyer légal, ainsi que ceux qui  
13 croient en la poursuite de la lutte armée. Est-ce exact ?  
14 L'Inde ne fait pas de distinction entre les deux?

15                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Je pense, madame la  
16 commissaire, que je suis globalement d'accord avec cela, mais  
17 la distinction que je ferais, c'est que, de notre point de  
18 vue, je n'utiliserais pas la lutte armée. Je dirais, vous  
19 savez, l'utilisation de moyens terroristes. Mais la  
20 description générale du document, je pense, est une très  
21 bonne description de la façon dont nous et nos collègues  
22 percevons la justification de l'ingérence des Indiens.

23                   **ME PRABJOT SINGH:** Et donc, concenablement,  
24 même ceux qui critiquent simplement la politique indienne ou  
25 critiquent les violations des droits de l'homme pourraient  
26 également tomber sous le parapluie d'une menace pour les  
27 intérêts indiens ? Est-ce exact?

28                   **M. DAVID VIGNEAULT:** À nouveau, madame la

1 commissaire, je pense que c'est bien décrit dans ce document.  
2 Je pense qu'il est juste de dire que l'Inde sera mise dans la  
3 même catégorie d'activités qui, vous savez, seraient  
4 potentiellement absolument illégitimes ici au Canada,  
5 inappropriées ici au Canada, avec d'autres moyens. Je m'en  
6 tiendrais donc à ce genre de représentation.

7 **ME PRABJOT SINGH:** Oui, donc l'Inde et ses  
8 activités d'ingérence étrangère, qui peuvent inclure la  
9 désinformation, utilisent le cadre et le cadrage de  
10 l'extrémisme pour cibler les militants légitimes, ainsi que  
11 ceux que vous avez marqués du point de vue du SCRS comme  
12 étant considérés comme des extrémistes violents par le SCRS.

13 **M.DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire, à  
14 ce stade-ci, je pense que vous savez que le document est  
15 assez clair à ce sujet.

16 **ME PRABJOT SINGH:** J'en viens à ma prochaine  
17 question, si vous le voulez bien.

18 Le SCRS n'a-t-il pris aucune mesure de  
19 réduction de la menace pour lutter contre la désinformation à  
20 l'égard des membres de la collectivité qui se livrent à des  
21 activités de défense des droits légitimes ? Est-ce exact ?

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** La question est notée.

23 **ME PRABJOT SINGH:** Et en général, quel  
24 impact...

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera votre dernière  
26 question.

27 **ME PRABJOT SINGH:** C'est ma dernière  
28 question. D'une manière générale, quel impact pensez-vous que

1 ce type de désinformation et d'encadrement de l'activisme  
2 légal a sur une communauté vulnérable ciblée par la  
3 désinformation, qui s'appuie sur des stéréotypes racistes  
4 préexistants sur la nature de l'extrémisme et du terrorisme ?  
5 Et sans entrer dans les implications sociales plus larges, si  
6 nous nous concentrons sur les députés, les élus ou les  
7 candidats sikhs, qui sont ciblés par ce pinceau d'extrémisme,  
8 nous envisageons un impact considérable sur les récits  
9 médiatiques, ce qui rend la réélection ou l'élection initiale  
10 assez difficile. Est-ce juste de le dire?

11 **M.DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire, je  
12 pense qu'il est juste de dire que, comme nous l'avons dit  
13 plus tôt, l'ingérence étrangère dans son ensemble, et plus  
14 particulièrement la désinformation, est absolument  
15 préoccupante au Canada. La désinformation est un aspect qui  
16 gagne en complexité. Et la façon dont nous, en tant que  
17 service de renseignement dans une société démocratique, nous  
18 pouvons nous engager dans des communications adéquates et  
19 ensuite surveiller les médias sociaux, il y a un certain  
20 nombre de limites qui sont tout à fait justes dans un système  
21 démocratique.

22 Et je tiens à dire que c'est l'un des  
23 domaines de la désinformation et – dans le contexte de  
24 l'ingérence qui prend de l'ampleur et que nous devons trouver  
25 de meilleures façons, non seulement pas pour le SCRS, mais  
26 pour nos partenaires, de s'attaquer, parce que cela a de plus  
27 en plus d'impact.

28 **ME PRABJOT SINGH:** Merci.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

2                   **ME PRABJOT SINGH:** Merci madame la  
3 commissaire, c'était ma dernière question.

4                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Me Sirois pour l'Alliance  
5 démocratique des Canadiens russes.

6                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

7                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Bonsoir.

8                   Guillaume Sirois pour l'Alliance démocratique  
9 des Canadiens russes. Je vais poser mes questions dans les  
10 deux langues officielles, mais sentez-vous à libre de  
11 répondre dans la langue de votre choix.

12                   Pour commencer, juste une question générale.  
13 Êtes-vous au courant de l'ingérence étrangère ou de  
14 l'activité d'influence dans nos processus électoraux menés  
15 par les services de renseignement russes au Canada pendant  
16 les 43e ou 44e élections générales??

17                   **MME CHERIE HENDERSON:** Je pense que c'est  
18 dans le résumé.

19                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
20 nous en avons fourni un résumé. Je renvoie l'avocat à ce  
21 résumé, qui est la meilleure description que nous puissions  
22 fournir dans ce contexte.

23                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce qu'on a le numéro,  
24 maître Sirois ?

25                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Eh bien, je voulais  
26 savoir s'il y avait d'autres éclaircissements que ceux du  
27 résumé, mais... merci, Madame la Commissaire.

28                   J'aimerais afficher COM0000156, s'il vous



1 NSICOP en général et je n'ai aucune raison d'en douter

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que c'est un  
3 commentaire juste de la part du témoin.

4 **ME GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais maintenant  
5 afficher le prochain document CAN005824. Et je m'excuse si  
6 certains documents n'ont pas été indiqués à l'avance. Nous  
7 avons reçu des documents assez tard ce matin et hier. Il a  
8 donc fallu s'adapter en conséquence.

9 Au bas de la page, il s'agit d'abord d'une  
10 mise à jour du TF SITE sur le Groupe des Cinq, comme nous  
11 pouvons le voir en haut du document, le 15 septembre 2021.

12 Pourrions-nous aller à la page 4 ? Le bas de  
13 la page 4 ?

14 Nous pouvons lire:

15 "La Russie a concentré ses activités  
16 d'ingérence étrangère sur le  
17 discrédit des institutions et des  
18 processus démocratiques, dans le but  
19 ultime de déstabiliser ou de  
20 délégitimer les États démocratiques."

21 Nous voyons qu'il s'agit d'une évaluation du  
22 SCRS. Avez-vous des raisons de douter de sa véracité??

23 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
24 c'est — je suis tout à fait d'accord avec cette affirmation.  
25 C'est l'un des aspects importants des activités de la  
26 Fédération de Russie, qui n'est pas nécessairement  
27 d'interférer dans tous les éléments spécifiques du processus  
28 démocratique, mais d'une manière générale, de saper les États

1 démocratiques. Et nous le voyons dans tous les domaines de  
2 l'activité de la Fédération de Russie.

3 **ME GUILLAUME SIROIS:** C'était donc une  
4 préoccupation du SCRS lors de l'élection de 2021 ? Dans la  
5 dernière semaine de l'élection ?

6 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'était absolument la  
7 dernière semaine, mais je peux dire que c'est une  
8 préoccupation que nous avons partagée auparavant, que nous  
9 continuons de partager à ce jour.

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci. Enfin, le  
11 dernier document que je vais vous montrer est JKW un tas de  
12 zéros 7. Il s'agit du Rapport spécial de 2022 sur le cadre et  
13 les activités du gouvernement du Canada pour défendre son  
14 système et ses réseaux contre les cyberattaques. Encore une  
15 fois, c'est du CPSNR.

16 Et j'aimerais aller à la page 36 une fois le  
17 document chargé. Merci. En haut ici, au paragraphe 56. Est-  
18 ce qu'on peut monter un peu ? Oui.

19 Donc, oui, au paragraphe 56, il est dit:

20 "La Russie est un auteur de  
21 cybermenace très sophistiqué. La  
22 Russie se livre à des activités  
23 malveillantes de cybermenace, y  
24 compris le cyberespionnage et  
25 l'ingérence étrangère, à l'appui d'un  
26 large éventail de priorités  
27 stratégiques en matière de  
28 renseignement. Y compris

1 l'identification d'événements et de  
2 tendances qui divisent dans des États  
3 rivaux pour mener des campagnes  
4 d'influence et saper les normes et  
5 les valeurs démocratiques libérales."

6 Soit dit en passant, cette dernière partie  
7 est le troisième point.

8 Cette affirmation est également vraie, au  
9 meilleur de votre connaissance ?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, madame la  
11 commissaire. Et cela nous ramène à une réponse précédente  
12 donnée à votre question lorsque vous m'avez demandé à quel  
13 moment l'environnement des menaces a changé au fil du temps.  
14 Et c'est l'un des aspects de cela, c'est que la Russie, et  
15 d'autres États, mais la Russie en particulier, essaie de  
16 saper le monde, l'ordre international basé sur des règles  
17 pour créer un environnement qui est plus susceptible de  
18 profiter à leurs propres intérêts.

19 Et donc, ce faisant, ils essaient de saper  
20 les démocraties du monde entier, et c'est pourquoi ils ne  
21 sont pas aussi intéressés par le choix d'individus ou de  
22 partis spécifiques pour gagner, mais qu'ils sapent les  
23 processus démocratiques à la façon dont les gens perçoivent  
24 la démocratie par opposition à un régime démocratique comme  
25 celui que nous avons en Russie. C'est l'un des éléments les  
26 plus importants que nous voyons qui témoignent de l'évolution  
27 de l'environnement des menaces au cours des dernières années  
28 auxquelles nous devons faire face.

1                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et pensez-vous que la  
2 Russie fait tout cela par accident, les trois déclarations  
3 que nous venons d'observer ?

4                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Comme je l'ai mentionné,  
5 je pense qu'il y a une intention très délibérée dans la façon  
6 dont la Russie exécute ces actions.

7                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, la Russie, on  
8 peut dire que la Russie a...

9                                   ...la Russie a une intention de faire de  
10 l'interférence dans nos institutions démocratiques.

11                   **M. DAVID VIGNEAULT:** La Russie a l'intention  
12 de causer de l'interférence dans nos institutions  
13 démocratiques. Elle le fait d'une façon différente de  
14 certains autres acteurs qui ont été discutés plus tôt. Leur  
15 objectif est surtout de pouvoir diviser les sociétés et de  
16 créer de la dissension et de diminuer la paix dans des... pour  
17 la démocratie dans le monde occidental et à travers le monde.

18                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et est-ce qu'on peut  
19 qualifier un peu cette intention? Est-ce que c'est une très  
20 grande intention? Une faible intention? Une moyenne?

21                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Je vous dirais que c'est  
22 une... les activités qu'on voit, non seulement au Canada, mais  
23 à travers le monde, font partie d'un plan bien intégré avec  
24 plusieurs acteurs qui sont coordonnés. Donc, je pense qu'on  
25 peut dire que c'est une priorité du régime russe.

26                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et si jamais on voit de  
27 la preuve ou des documents qui indiquent qu'on pense que la  
28 Russie... donc, qu'on affirme que la Russie n'a pas un intérêt

1 sérieux à causer de l'interférence étrangère, est-ce qu'il y  
2 a un risque qu'on sous-estime la menace de la Russie par  
3 rapport à l'ingérence étrangère si on dit qu'elle n'a pas  
4 d'intérêts sérieux à mener cette ingérence étrangère?

5 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
6 je comprends la question. Si l'avocat a un document  
7 spécifique qu'il voudrait me présenter pour pouvoir commenter  
8 de façon plus précise, ça serait très utile.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** ET je suis d'accord.

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci, Madame la  
11 Procureure.

12 Juste parce que c'est dans mes notes à moi,  
13 je vais sortir le résumé WIT 45, mais c'est probablement  
14 aussi dans le résumé... topical summary, en anglais, je ne  
15 connais pas le terme en français, qui a été produit par la  
16 Commission.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va être votre dernière  
18 question, hein?

19 **ME GUILLAUME SIROIS:** Ah! En fait, madame la  
20 commissaire, est-ce que je peux demander cette... j'avais pas  
21 l'intention d'aller ici, c'était juste... c'est dans le  
22 contexte de ma question précédente. Est-ce que je peux poser  
23 une question après avoir référé le témoin à ce passage-là?

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Euh...

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Parce que c'est des  
26 questions... c'est des questions d'importance majeure et la  
27 question...

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends, mais tout

1 le monde en a d'importance majeure, c'est... et là, vous avez  
2 déjà dépassé. Je vais vous laisser poser une question.  
3 Choisissez ce que vous voulez faire. Vous allez au document  
4 ou vous posez la question suivante que vous avez.

5 : Avec égard, madame la commissaire, mon  
6 collègue n'a pas dépassé, il a 10 minutes, puis là, il vient  
7 d'arriver à 10 minutes.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ah, moi, j'ai noté et 32.

9 **ME MATTHEW FERGUSON:** Excusez.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** La fin de son contre-  
11 interrogatoire.

12 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, j'aimerais... en  
13 tout cas, bref, on a eu quelques interruptions, j'aimerais  
14 avoir un bon 2 minutes de plus, si possible, madame la  
15 commissaire.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Posez la question que  
17 vous avez là, puis...

18 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, on va commencer  
19 par ça, ensuite je vais voir si...

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** On verra où ça mènera,  
21 mais...

22 **ME GUILLAUME SIROIS:** Donc, sur la question...

23 **COMMISSAIRE HOGUE:**... on a des contraintes  
24 qu'on ne peut pas...

25 **ME GUILLAUME SIROIS:** Non, je suis bien  
26 conscient de ça, c'est... je suis conscient de ça, Madame la  
27 commissaire.

28 Donc, au paragraphe... pardon, on demandait

1 d'apporter le résumé de témoignage WIT 45, s'il vous plaît,  
2 au paragraphe 45.

3 **ME MITCHEL KERSYS:** Je n'ai aucun document  
4 WIT 45.

5 **ME GUILLAUME SIROIS:** Ah, WIT-0000045. C'est  
6 le résumé d'entrevue 45. Au paragraphe 45, s'il vous plaît.

7 (COURTE PAUSE)

8 **ME BARNEY BRUCKER:** Je crois que M. King sera  
9 ici demain.

10 **ME GUILLAUME SIROIS:** Oui, OK. Peut-être  
11 qu'on peut passer à une autre question vu qu'on n'a pas  
12 beaucoup de temps.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** OK.

14 **ME GUILLAUME SIROIS:** On peut enlever ce  
15 document, s'il vous plaît.

16 Ma prochaine question porte sur... donc, on a  
17 conclu que la Russie a un sérieux intérêt à mener de  
18 l'ingérence étrangère dans les élections; les moyens, ça,  
19 c'est même pas en question. On peut conclure que la Russie a  
20 mené des activités d'ingérence étrangère significatives  
21 pendant la période de 2019 à 2021 au moins. Oui ou non?

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire...

23 **ME GUILLAUME SIROIS:** Parce que peut-être...

24 **M. DAVID VIGNEAULT:**... le témoignage que j'ai  
25 donné n'est pas le cas. Nos documents ont démontré... ont été  
26 assez clairs sur ce qu'on pouvait dire. Ce que j'ai mentionné  
27 à l'avocat plus tôt, c'est qu'il y a une intention très  
28 claire, il y a des moyens très clairs qui ont été utilisés

1       pour engager dans l'interférence étrangère, il y a des  
2       nuances qui ont été apportées sur le fait que c'est plus pour  
3       attaquer le système démocratique au lieu d'être... d'avoir des  
4       résultats spécifiques au plan électoral.

5                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et ces tentatives-là  
6       dont vous venez de décrire n'ont pas été mises sur pause lors  
7       des élections de 2019 et 2012, elles ont continué.

8                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
9       je... il y a certains documents qui ont été présentés, qui ont  
10      déterminé ce qui était... ce qu'on pouvait dire de façon  
11      publique sur ces activités-là, y compris spécifiquement sur  
12      la Russie. Je vais devoir m'y référer, je n'ai pas le détail  
13      devant moi.

14                   Ce que j'ai dit par contre, puis je comprends  
15      la question de l'avocat, c'est de dire qu'il y a des  
16      capacités très claires, des intérêts très clairs et une  
17      approche organisée de la part de la Russie de s'attaquer aux  
18      démocraties, y compris le Canada, mais il y a des limites qui  
19      ont été décrites, de ce qu'on sait, dans les documents. Je  
20      pense que c'est la meilleure façon de répondre à votre  
21      question.

22                   **MME MICHELLE TESSIER:** Si je peux ajouter  
23      juste... oui, ajouter de l'information. C'est clair, comme le  
24      directeur l'a dit : la Russie, c'est une préoccupation au  
25      niveau de l'ingérence étrangère. C'est très clair. Ce que  
26      disent ces documents, c'est que dans les élections  
27      précisément nous n'avons pas vu énormément d'activité de la  
28      part de la Russie dans ces deux élections, fort probablement

1 pour la propre raison, c'était pas une priorité ou il n'y  
2 avait pas suffisamment d'informations qui divisaient la  
3 société parce qu'on sait que, et on l'a dit publiquement, la  
4 Russie cherche à créer des divisions.

5 Donc, s'il se trouvait que, pour une raison  
6 ou une autre, ces exactions-là n'étaient pas une opportunité  
7 pour eux de créer des divisions, c'était peut-être pas une  
8 priorité à ce moment-là, mais ça ne veut pas dire que pour le  
9 Service, on n'est pas préoccupé par les activités de la  
10 Russie en ce qui concerne l'ingérence étrangère.

11 **ME GUILLAUME SIROIS:** OK. Donc, Madame la  
12 Commissaire...

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va être terminé là.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ça va être votre collègue  
15 qui va continuer.

16 Ah, bien, si vous voulez compléter la  
17 réponse...

18 **MME CHERIE HENDERSON:** J'allais juste ajouter  
19 un petit point, et je pense que ce n'est pas dit assez bien  
20 dans le résumé, que la Russie a une capacité importante  
21 d'accroître sa campagne d'ingérence et de désinformation si  
22 elle choisit de le faire. Ainsi, même si nous n'avons peut-  
23 être pas vu autant de choses pour saper les 43e et  
24 44e élections, s'il le souhaite, il a la capacité de  
25 s'engager dans une ingérence beaucoup plus grande à l'avenir.

26 **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

28 Coalition des avocats pour les droits de la

1 personne.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANNAH TAYLOR:**

3 **ME HANNAH TAYLOR:** Bonsoir à tous.

4 Monsieur Vigneault, Le résumé des témoins du  
5 groupe d'experts indique que vous avez expliqué que le  
6 processus visant à déterminer les priorités du Canada en  
7 matière de renseignement est coordonné par le Bureau du  
8 Conseil privé. Vous êtes d'accord pour dire que c'est  
9 coordonné par le Bureau du Conseil privé ?

10 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est coordonné par le  
11 Bureau du Conseil privé, mais les priorités sont établies par  
12 le Cabinet.

13 **ME HANNAH TAYLOR:** De plus, monsieur  
14 Vigneault, vous avez mentionné tout à l'heure que le SCRS  
15 doit produire des renseignements pour protéger tous les  
16 Canadiens. Est-ce que l'enquête sur la répression  
17 transnationale est une priorité du SCRS en matière de  
18 renseignement ?

19 **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la Commissaire,  
20 je crois que les services de renseignement, il y a un plan  
21 pour – je ne sais pas s'ils ont encore été rendus publics,  
22 mais je crois qu'il pourrait y avoir un plan pour le faire.  
23 Oui, nous pouvons dire que nous enquêtons sur l'ingérence  
24 étrangère. Dans le cas du SCRS en particulier, il s'agit de  
25 la répression transnationale.

26 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci. Avec l'avocat de M.  
27 Chong et du Parti conservateur, vous avez discuté de la  
28 fourniture de séances d'information aux membres du

1       gouvernement vulnérables à d'éventuelles activités  
2       d'ingérence étrangère. Le SCRS croit-il qu'il est important  
3       d'informer les membres de la diaspora ciblée qui sont  
4       vulnérables à d'éventuelles activités d'ingérence étrangère,  
5       y compris celles liées aux élections ?

6                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Madame la commissaire,  
7       ce que nous avons dit tout à l'heure au sujet de la  
8       répression transnationale, il y a quelque chose de très  
9       important, c'est que souvent, comme mon collègue l'a dit, ce  
10      sont des gens qui sont venus au Canada pour échapper à des  
11      conditions de vie d'autres pays, et le fait qu'ils puissent  
12      faire l'objet de ces tactiques et de ces actions ici au  
13      Canada est évidemment inacceptable et c'est pourquoi, vous  
14      savez, notre mandat est clair lorsque nous enquêtons là-  
15      dessus.

16                   Au fil des ans, nous avons accru notre  
17      engagement auprès de la communauté de la diaspora. Comme je  
18      l'ai dit plus tôt, nous avons réaffecté des ressources à  
19      l'interne pour créer une mobilisation des intervenants dans  
20      le seul but de mobiliser les collectivités. Notre rapport  
21      annuel de l'an dernier et celui qui sera déposé très  
22      prochainement au Parlement par le ministre de la Sécurité  
23      publique parleront assez longuement de la façon dont nous  
24      nous sommes engagés auprès de la diaspora.

25                   La dernière chose que je dirais, madame la  
26      commissaire, c'est qu'il y a des limites à ce que nous  
27      pouvons dire aux gens qui s'engagent à l'extérieur du  
28      gouvernement, comme on l'a dit. *L'article 19* nous en empêche.

1 Et le gouvernement a entamé des consultations avec les  
2 Canadiens, y compris les groupes de la diaspora, pour  
3 comprendre, vous savez, les changements à la *Loi sur le SCRS*  
4 qui nous rendraient plus pertinents pour participer à ces  
5 discussions avec les communautés de la diaspora.

6 **ME HANNAH TAYLOR:** Et donc, en tenant compte  
7 des limites imposées par le SCRS en vertu de la Loi, est-ce  
8 que ces efforts pour mobiliser les intervenants – permettez-  
9 moi de reformuler, peut-être. Dans les limites de la Loi,  
10 vous estimez qu'il est important d'informer les membres des  
11 communautés de la diaspora ciblées s'ils font face à une  
12 menace ? Est-ce que cela serait considéré comme important  
13 dans vos limites ?

14 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est ici, madame la  
15 commissaire, que cela devient difficile lorsque nous allons à  
16 des détails très spécifiques, donc si nous parlons d'une  
17 menace individuelle, vous savez, comme, une menace spécifique  
18 individuelle, cela devient compliqué parce que cela  
19 signifierait révéler des informations classifiées si elles  
20 sont si spécifiques. Nous avons donc tendance à nous engager  
21 au niveau de l'organisation. Si nous sommes au courant d'une  
22 activité, et c'est quelque chose que nous devons être très  
23 clairs, si nous avons des renseignements ou des indications  
24 que quelqu'un pourrait être menacé, nous faisons  
25 immédiatement appel aux forces de l'ordre pour nous assurer  
26 que, vous savez, elles soulèvent – une mesure peut être prise  
27 pour protéger la personne.

28 Mais c'est l'un des domaines – l'avocat parle

1 d'un des domaines qui, je pense, fait partie de la prochaine  
2 phase de l'engagement avec les communautés de la diaspora, et  
3 la prochaine phase de discussion avec les Canadiens sur  
4 l'ingérence étrangère est de savoir comment nous pouvons être  
5 plus précis, plus engagés pour avoir un meilleur impact pour  
6 contrer l'ingérence étrangère.

7 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci, madame la  
8 commissaire, avec votre permission, j'espère lire le  
9 paragraphe 11 du résumé de l'interrogatoire à huis clos d'une  
10 direction générale de la Direction du MARC du SCRS au groupe  
11 d'experts pour obtenir leur opinion sur ce qui est mentionné  
12 dans le paragraphe. Ce document n'est pas sur notre liste,  
13 car il a été rendu disponible hier soir. Et, bien sûr, je  
14 vais le préciser avec votre permission.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Allez-y.

16 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci. Nous n'avons pas  
17 besoin de l'afficher, simplement parce que je pense qu'en  
18 vertu de ces règles – des règles de la Commission, nous ne  
19 devrions pas le relever. Mais je vais le dire clairement au  
20 groupe d'experts, comme ce résumé n'est pas le vôtre, il – et  
21 il n'a pas été adopté – il n'a pas été adopté en preuve, et  
22 ce n'est pas un élément de preuve devant la Commission. Dans  
23 l'intérêt de la Commission, je parle de l'IT 43, mais encore  
24 une fois, je demande qu'il ne soit pas affiché.

25 Les témoins ne sont pas nommés dans le  
26 résumé. Et juste pour donner un peu de contexte au paragraphe  
27 que je vais vous lire, juste avant ce paragraphe, le résumé  
28 fait référence...



1                                   préoccupe le SCRS lorsqu'il est  
2                                   clandestin, trompeur et menaçant."

3                                   Êtes-vous d'accord avec cette observation et,  
4                                   dans l'affirmative, dans la mesure où vous pouvez nous le  
5                                   dire, comment le SCRS lutte-t-il contre ce phénomène ?

6                                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, madame la  
7                                   commissaire, je suis d'accord avec cet énoncé, et je dirais  
8                                   que la référence au travail du Front uni est essentielle pour  
9                                   comprendre comment la RPC s'engage dans des activités  
10                                  d'ingérence étrangère.

11                                 Le travail du Front uni fait partie d'un  
12                                 certain nombre de parties différentes du Parti communiste  
13                                 chinois et du gouvernement de la RPC. Son budget est  
14                                 aujourd'hui supérieur à celui de l'ensemble du ministère des  
15                                 Affaires étrangères. Et leur seul but est de travailler à  
16                                 l'étranger pour conditionner les gens et d'être en mesure  
17                                 d'exercer une – entre autres choses, ingérence étrangère dans  
18                                 ces pays. Xi Jinping, le président – le dirigeant de la Chine  
19                                 considère le Département du travail du Front uni comme l'une  
20                                 de ses armes magiques parce qu'il a la capacité de  
21                                 conditionner tant de choses et de pousser les intérêts de la  
22                                 RPC à l'étranger d'une manière très efficace.

23                                 C'est pourquoi le SCRS, dans le cadre de son  
24                                 travail de renseignement, entreprendra un certain nombre  
25                                 d'opérations de renseignement en utilisant tous les outils à  
26                                 sa disposition pour comprendre qui sont les acteurs, quels  
27                                 sont leurs modus operandi, et être en mesure d'informer le  
28                                 gouvernement et, dans certains cas, de prendre des mesures de

1 réduction de la menace pour réduire l'activité de menace du  
2 Front uni. Mais aussi d'autres acteurs qui participent à ces  
3 activités au Canada.

4 **MME MICHELLE TESSIER:** J'ajouterais que le  
5 SCRS est très préoccupé par les répercussions sur les  
6 communautés de la diaspora et qu'il sait aussi très bien que  
7 certaines personnes ont peur des services de renseignement.  
8 Certains sont peut-être arrivés ici en provenance de pays où  
9 les services de renseignement ne fonctionnent pas dans une  
10 démocratie, et ils ne se sentent peut-être pas à l'aise de  
11 venir au SCRS, et le SCRS le sait, et c'est l'une des raisons  
12 pour lesquelles, comme le directeur l'a dit plus tôt  
13 aujourd'hui, il y a tant de communication avec le public, et  
14 cette enquête en est un exemple pour faire savoir que le SCRS  
15 veut entendre ce qu'ils ont à dire sur les collectivités. Et  
16 comme le directeur l'a mentionné, nous travaillerons avec –  
17 nous travaillons avec nos partenaires d'application de la loi  
18 et nous l'avons fait avec succès pour contrer certaines  
19 menaces dans la mesure du possible. Nous sommes donc  
20 absolument très préoccupés par toute menace pour les  
21 communautés de la diaspora et nous sommes favorables à la  
22 coopération.

23 **MME CHERIE HENDERSON:** J'ajouterais donc  
24 qu'il est d'une importance fondamentale pour le Service et,  
25 par conséquent, pour le reste du Canada et les communautés de  
26 la diaspora, que nous commençons à établir un climat de  
27 confiance au sein des communautés de la diaspora, afin  
28 qu'elles nous parlent aussi et nous disent ce qu'elles

1 vivent, ce qui contribue à renforcer la prise de conscience  
2 générale de ce qui se passe exactement dans notre pays.

3 Il est fondamental pour nous, en tant que  
4 Canadiens et pour tous les Canadiens, d'avoir cette  
5 conversation continue et de pouvoir commencer à informer tout  
6 le monde, afin qu'ils reconnaissent ce qu'ils voient et que  
7 nous puissions commencer à mettre en place de meilleures  
8 structures pour nous protéger contre ce phénomène.

9 **ME HANNAH TAYLOR:** Merci beaucoup à tous.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

11 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME BARNEY BRUCKER:**

12 **ME BARNEY BRUCKER:** Je voulais juste peut-  
13 être clarifier quelque chose. Dans les divers résumés  
14 thématiques qui ont été présentés sous les noms de CAN SUM 1  
15 à 14 au début de votre témoignage d'aujourd'hui, il y a une  
16 page de mises en garde, et je voulais simplement confirmer  
17 que ces mises en garde ne sont pas des mises en garde du  
18 SCRS. Ce sont des mises en garde qui ont été élaborées et qui  
19 ont été élaborées à la suite de consultations, et ce sont les  
20 mises en garde du gouvernement. Est-ce exact ?

21 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est exact..

22 **ME BARNEY BRUCKER:** Maître De Luca, du Parti  
23 conservateur, vous a amené aux résumés des séances  
24 d'information sur les mesures de réduction de la menace de M.  
25 O'Toole et de M. Chiu. Ai-je raison de dire que les mesures  
26 de réduction de la menace de ce type peuvent s'appuyer sur  
27 des renseignements antérieurs, des renseignements recueillis  
28 au fil du temps pour aider à informer la personne qui est

1 informée de la nature de la menace ?

2 **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, l'information  
3 comprend toutes les informations pertinentes. La directive  
4 ministérielle a été émise pour la première fois, c'est celle  
5 que nous avons appliquée pour la séance d'information du  
6 ministre pour M. O'Toole et, par la suite, des précisions ont  
7 été apportées à l'instruction afin que la séance  
8 d'information soit plus adaptée pour être plus pertinente,  
9 pour inclure plus d'informations pertinentes plutôt que  
10 toutes les informations qui pourraient ne pas être  
11 confirmées. Pas l'information que nous aurions normalement  
12 eue. Il y a donc eu une évolution, je pense qu'il est  
13 important de le mentionner, entre la première discussion sur  
14 le TRM avec M. O'Toole et celle qui a suivi avec M. Chiu.

15 **ME BARNEY BRUCKER:** Sûr. Mais ma question est  
16 la suivante : même dans la séance d'information de M.  
17 O'Toole, qui, si nous croyons comprendre, a eu lieu en mai  
18 2023, elle inclurait – ou permettez-moi de vous demander si  
19 elle inclurait des informations qui existaient en 2021 et des  
20 informations qui ont été obtenues par la suite jusqu'au  
21 moment de la séance d'information.

22 **M. DAVID VIGNEAULT:** C'est exact.

23 **ME BARNEY BRUCKER:** Et serait-il juste de  
24 dire que l'objectif de ces séances d'information ou d'une  
25 mesure de réduction de la menace serait d'aider à éduquer une  
26 personne sur une menace potentielle pour la personne et sur  
27 les mesures qui pourraient être prises pour atténuer la  
28 menace ?

1                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Vraiment exactement  
2 décrit.

3                   **ME BARNEY BRUCKER:** D'accord. Au début de  
4 votre témoignage, M. Cameron et M. MacKay vous ont parlé de  
5 diverses initiatives et mesures prises par le service. Et  
6 est-il juste que les initiatives et les mesures que vous  
7 décrivez, et il y en a eu un certain nombre, sont conformes  
8 aux priorités en matière de renseignement établies par le  
9 Cabinet, qui vous sont ensuite transmises par l'entremise des  
10 directives du ministre de la Sécurité publique ?

11                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Oui, c'est le cas.

12                   **ME BARNEY BRUCKER:** C'était mes questions.  
13 Merci.

14                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

15                   Nous avons donc un dernier témoin et je vois  
16 qu'il est dans la pièce pour que nous ne nous interrompions  
17 pas. Nous allons simplement changer les témoins.

18                   Merci beaucoup.

19                   **M. DAVID VIGNEAULT:** Merci, Madame la  
20 Commissaire.

21                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Pardon. Je regardais  
22 l'heure.

23                   **(COURTE PAUSE)**

24                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonsoir monsieur Basler.

25                   **ME GORDON CAMERON:** Madame la Commissaire, je  
26 suis Gordon Cameron pour les avocats de la Commission. Nous  
27 accueillons Bo Basler à titre de représentant des bureaux  
28 régionaux du SCRS. Pourrais-je faire prêter serment ou faire

1 une affirmation solennelle, s'il vous plaît?

2 **LE GREFFIER:** Pourriez-vous, s'il vous plaît,  
3 indiquer votre nom et épeler votre nom de famille pour le  
4 compte rendu?

5 **M. BO BASLER:** It's Bo Basler, B-a-s-l-e-r.

6 **--- M. BO BASLER, Assermenté:**

7 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR ME GORDON CAMERON:**

8 **ME GORDON CAMERON:** Bonjour, monsieur Basler.  
9 Vous vous souviendrez peut-être que, le 20 février, la  
10 Commission a eu une entrevue avec vous et deux de vos  
11 collègues dont l'identité a été anonymisée, mais dont il a  
12 été noté qu'il s'agissait d'autres directeurs généraux  
13 d'autres régions travaillant au SCRS.

14 Avez-vous examiné ce résumé pour confirmer  
15 que, dans la mesure où l'information peut être divulguée  
16 publiquement, il s'agit d'un résumé exact de cette entrevue?

17 **M. BO BASLER:** C'est le cas, et je l'ai fait,  
18 oui.

19 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

20 Et dans la mesure où il résume votre  
21 contribution et en ce qui concerne vos souvenirs de la  
22 contribution d'autres personnes lors de l'entrevue, adoptez-  
23 vous ce résumé dans le cadre de votre témoignage devant la  
24 Commission ?

25 **M. BO BASLER:** Oui.

26 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

27 Et pour mémoire, ce document est WIT 36.

28 **--- PIÈCE No. WIT 36:**

1 CSIS Regions Officials Public Summary  
2 of Classified Interview

3 **ME GORDON CAMERON:** Et aussi, Monsieur  
4 Basler, vous vous souviendrez peut-être que, cette fois-ci,  
5 vous n'avez pas fait partie d'un groupe d'experts, mais que  
6 vous avez comparu vous-même, et que vous avez été interrogé à  
7 huis clos par la Commission. Et avez-vous eu l'occasion  
8 d'examiner le résumé de cette séance à huis clos qui a été  
9 préparé pour être rendu public ?

10 **M. BO BASLER:** Oui.

11 **ME GORDON CAMERON:** Et dans la mesure où  
12 l'information peut être divulguée publiquement, est-ce un  
13 résumé exact de la preuve à huis clos ?

14 **M. BO BASLER:** It is, yes.

15 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

16 Et vous adoptez ce résumé public de votre  
17 témoignage à huis clos dans le cadre de votre témoignage  
18 d'aujourd'hui?

19 **M. BO BASLER:** Oui.

20 **ME GORDON CAMERON:** Peut-être pourriez-vous  
21 commencer par – parce que nous manquons de temps, nous  
22 n'avons pas besoin de retourner à l'école secondaire.  
23 Pourriez-vous nous faire un bref compte rendu de votre  
24 expérience avec le service et, en particulier, de votre  
25 expérience avec les régions et de l'endroit où vous vous  
26 trouvez actuellement.

27 **M. BO BASLER:** Je le peux certainement. Je  
28 vais le faire dans l'ordre inverse. Je pense que c'est

1           probablement le plus facile.

2                       À l'heure actuelle, je suis coordonnateur de  
3           la lutte contre l'ingérence étrangère au SCRS, et je suis  
4           donc basée ici, à Ottawa, à notre administration centrale.  
5           C'est un poste que j'ai assumé et qui a été créé en mars  
6           2023, donc l'année dernière.

7                       Auparavant, j'étais directeur général de la  
8           région de la Colombie-Britannique. J'ai occupé ce poste  
9           pendant près de trois ans.

10                      Auparavant, j'étais directrice générale  
11           adjointe des opérations dans la région des Prairies.

12                      Je travaille au service depuis 2001 et j'ai  
13           occupé divers postes dans trois bureaux régionaux et à  
14           l'administration centrale.

15                      **ME GORDON CAMERON:** Merci.

16                      Lorsque le groupe d'experts de  
17           l'administration centrale du SCRS est venu ici, nous avons eu  
18           de l'information sur les différents rôles de l'administration  
19           centrale et des régions, mais vous êtes maintenant un ancien  
20           directeur général de l'une des régions et vous avez  
21           maintenant une vue d'ensemble de la situation à partir de  
22           l'administration centrale. Pouvez-vous nous dire ce que vous  
23           pensez du rôle principal des bureaux régionaux du SCRS au  
24           sein de l'organisation??

25                      **M. BO BASLER:** Je pense que la meilleure  
26           façon de décrire la fonction régionale, c'est que les régions  
27           se concentrent sur la collecte de renseignements. Il s'étend  
28           à tous les mandats du service, mais ce sont vraiment les

1 régions qui déploient les outils qui sont à l'avant-garde de  
2 la collecte de ces renseignements pour pouvoir les renvoyer à  
3 notre direction générale et à nos unités centrales pour  
4 pouvoir les analyser et les diffuser. Mais les régions, c'est  
5 vraiment la collecte et elles contrôlent non seulement la  
6 collecte, mais aussi la façon dont nous procédons à la  
7 collecte des renseignements.

8 **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Maintenant, sur  
9 ce point, on peut supposer que les bureaux régionaux doivent  
10 déterminer ce qu'ils doivent recueillir, quelles devraient  
11 être leurs priorités, où consacrer leurs ressources,

12 **M. BO BASLER:** Exact.

13 **ME GORDON CAMERON:** Pouvez-vous me dire dans  
14 quelle mesure les régions donnent leur avis à  
15 l'administration centrale sur ce qui devrait être recueilli,  
16 dans quelle mesure l'administration centrale donne son avis  
17 aux régions ? Comment cette carte est-elle générée??

18 **M. BO BASLER:** Bien sûr. Il y a une  
19 conversation quotidienne selon le niveau, hebdomadaire ou  
20 mensuelle, entre les bureaux régionaux et les directions  
21 générales de l'administration centrale en ce qui concerne les  
22 priorités sur lesquelles une région donnée recueille, de  
23 sorte que les priorités globales en matière de renseignement,  
24 je crois qu'on l'a mentionné plus tôt, sont établies par le  
25 gouvernement et approuvées par le Cabinet.

26 Le service prend ces renseignements et crée  
27 les besoins internes en matière de renseignement que nous  
28 pouvons recueillir dans le cadre de notre mandat, puis les

1 régions se concentrent sur ce qu'elles ont la capacité de  
2 recueillir. Ainsi, parfois, la collecte peut être déterminée  
3 par la capacité. Elle peut être motivée par l'environnement  
4 de menace local. L'environnement de menace dans une région du  
5 pays peut être un peu différent de celui d'une autre région  
6 du pays.

7 Ces conversations sont donc en cours entre  
8 les bureaux régionaux et l'administration centrale sur ce  
9 qu'une région ou une unité devrait prioriser. Et comme je  
10 l'ai noté, il peut s'agir simplement de ce à quoi une région  
11 a accès, ou si une menace est plus grande dans une partie du  
12 pays que dans une autre, cette région, en consultation avec  
13 les directions générales de l'administration centrale,  
14 priorisera ses activités de collecte dans cette région  
15 particulière.

16 **ME GORDON CAMERON:** C'est très utile.

17 Maintenant, si vous pouviez parler de ce qui  
18 se passe avec le produit. Alors les régions sortent, elles  
19 font tout ce qu'elles font pour collecter des informations,  
20 des sources et de la surveillance, ou quelles que soient les  
21 techniques dont elles disposent. Ils l'apportent au bureau,  
22 l'écrivent. De là, rendez-vous au siège social.

23 **M. BO BASLER:** Bien sûr. Une fois que  
24 l'activité de collecte a eu lieu, elle est produite dans ce  
25 que l'on pourrait appeler, je pense, un rapport de  
26 renseignement interne. Donc, si c'est - peu importe qu'il  
27 soit recueilli auprès de l'un de nos analystes des  
28 communications, de l'un de nos agents de renseignements ou de

1       notre équipe de surveillance, ils créent le rapport, ils le  
2       mettent dans la base de données interne et le dirigent vers  
3       les unités de notre quartier général, ou une autre région  
4       s'il s'applique aux activités qui peuvent s'y dérouler.

5                   Ainsi, les renseignements sont recueillis,  
6       ils sont mis dans un format lisible, un rapport, si vous  
7       voulez, dans le système, et il est ensuite transmis à nos  
8       homologues de l'administration centrale, qui recueillent et  
9       consomment les renseignements qui proviennent de tous les  
10      bureaux régionaux du pays.

11                   C'est donc collecté, en quelque sorte évalué  
12      au niveau local. On en fait une évaluation locale, puis on  
13      l'envoie aux succursales de notre siège social.

14                   **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Maintenant,  
15      nous sommes ici pour penser à cela exactement du point de vue  
16      que vous venez de lui donner, la collecte par les régions et  
17      l'envoyer au quartier Général, mais juste pour aider avec le  
18      genre d'arc narratif là-bas. Il arrive à l'administration  
19      centrale, à tous ces renseignements recueillis par les  
20      régions. Peut-être pourriez-vous nous donner une brève  
21      description de ce qui se passe lorsqu'il arrive au siège  
22      social.

23                   **M. BO BASLER:** Bien sûr. Il s'agit des  
24      directions générales de notre administration centrale, il y a  
25      deux ou trois fonctions différentes dont elles sont  
26      responsables, mais dans ce contexte, il s'agit de recueillir  
27      les renseignements, que ce soit des bureaux nationaux  
28      régionaux, de nos stations internationales, de nos

1        partenaires dans le monde entier, de nos partenaires  
2        nationaux, de prendre en compte tous les différents éléments  
3        de renseignement, de les évaluer, de mener des analyses, que  
4        ce soit d'une manière plus tactique, une analyse ciblée ou  
5        une analyse plus complète d'une situation, en recueillant des  
6        renseignements de partout.

7                                Ils sont également responsables de la  
8        fonction de diffusion. Il s'agit donc de prendre, d'évaluer  
9        l'information qui nous vient des régions ou des partenaires  
10       et de déterminer si elle devrait être transmise à d'autres  
11       ministères ; et dans l'affirmative, lesquels, ou effectuer  
12       l'analyse, puis déterminer les produits analytiques, où ils  
13       devraient être distribués. C'est donc cette fonction de prise  
14       en charge et de traitement, d'analyse et de diffusion.

15                              **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Maintenant,  
16       regardez-vous le panel de l'administration centrale  
17       lorsqu'il a été mis en place ?

18                              **M. BO BASLER:** Oui.

19                              **ME GORDON CAMERON:** D'accord. Eh bien, alors  
20       nous pouvons être un peu plus compacts, alors. J'aimerais  
21       simplement que vous nous donniez le point de vue, de la part  
22       d'un directeur général régional, de la dynamique entre les  
23       régions qui recueillent les renseignements et les envoient à  
24       l'administration centrale, qui les analyse. Et nous avons  
25       entendu des témoignages de témoins de l'administration  
26       centrale, au sujet de la discussion qui a lieu entre la  
27       région, ou les régions, et l'administration centrale au sujet  
28       des éléments des renseignements qui sont envoyés à

1 l'administration centrale et qui finissent par être traités  
2 par l'administration centrale et diffusés au gouvernement.

3 **M. BO BASLER:** Oui, il est important de noter  
4 dans ce contexte que tous les renseignements, une fois qu'ils  
5 sont recueillis, sont mis en œuvre d'une manière ou d'une  
6 autre. Il se peut qu'il ne soit pas diffusé immédiatement  
7 après sa réception à un autre ministère, mais il fait et fera  
8 toujours partie de nos fonds de renseignement.

9 Chaque élément de renseignement est donc  
10 important pour être en mesure de comprendre une menace dans  
11 son ensemble. C'est donc toujours important pour  
12 l'information qui arrive. Mais l'administration centrale, les  
13 directions générales et l'administration centrale  
14 l'examinent, l'évaluent pour déterminer son caractère unique  
15 et sa pertinence par rapport aux besoins en matière de  
16 renseignement d'autres ministères ou de décideurs de haut  
17 niveau. Ils l'évaluent donc en fonction des fonds que nous  
18 avons recueillis au fil des ans, mais aussi des autres  
19 renseignements qui arrivent sur ce sujet particulier, et ils  
20 décident vraiment à qui ils devraient être transmis.

21 Comme vous venez de le souligner, il s'agit  
22 d'une discussion continue sur les priorités et les priorités  
23 en matière de collecte, ainsi que sur la façon dont  
24 l'information est recueillie et utilisée. Ainsi, les régions,  
25 bien qu'elles ne soient pas responsables de la fonction de  
26 diffusion, ont certainement une conversation continue avec  
27 les directions générales de l'administration centrale, afin  
28 de s'assurer que ce qui est recueilli est le bon type

1 d'information pour pouvoir la transmettre au reste du  
2 gouvernement. C'est notre raison d'être ; c'est notre raison  
3 d'être de recueillir, de faire cette analyse et d'informer,  
4 de conseiller le gouvernement.

5                   Donc, cette conversation au niveau local,  
6 comme, à un bureau – au niveau de l'unité, entre les  
7 analystes et les officiers et entre le quartier général et  
8 ceux de la région, c'est une conversation continue sur une  
9 base régulière.

10                   **ME GORDON CAMERON:** D'accord, merci.

11                   Juste un dernier sujet que je voulais aborder  
12 avec vous, simplement parce qu'il y a de l'information dans  
13 le résumé de l'entrevue à ce sujet, mais juste parce que cela  
14 a déjà été discuté aujourd'hui, je veux juste avoir votre  
15 point de vue à ce sujet.

16                   Y a-t-il des occasions où les régions sont  
17 appelées à faire, par exemple, des séances d'information à  
18 l'intention des candidats ou des élus, des séances  
19 d'information défensives ou de protection à l'égard de  
20 l'ingérence étrangère ? Je n'ai pas besoin de parler d'un  
21 exemple précis, mais est-ce l'une des tâches qui incombe  
22 parfois aux régions ? Et si oui, quand est-ce le cas ?

23                   **M. BO BASLER:** Parfois. S'il devait y avoir  
24 une séance d'information défensive à l'intention d'un député,  
25 la plupart du temps, c'est un agent régional qui s'en  
26 chargerait. Pas exclusivement ; parfois, selon la situation,  
27 on peut faire appel à un expert en la matière de  
28 l'administration centrale, mais dans l'ensemble, la grande

1 majorité du temps, l'interaction et l'engagement avec les  
2 personnes, qu'il s'agisse de députés ou de tout autre  
3 Canadien de partout au pays, sont assurés par notre personnel  
4 régional. Ce sont donc vraiment les régions qui sont  
5 confrontées aux populations locales à travers le pays.

6 **ME GORDON CAMERON:** Merci.

7 Maintenant, madame la commissaire, nous avons  
8 eu la chance, avec ce témoin, d'avoir été en mesure  
9 d'élaborer un résumé public de l'interrogatoire du témoin et  
10 un résumé public de la comparution à huis clos de M. Basler,  
11 qui sont assez complets, et qui ont été fournis aux parties.  
12 Je pense que la meilleure chose à faire avec le temps dont  
13 dispose la Commission est de remettre le micro aux parties  
14 pour un contre-interrogatoire.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

16 Le premier sera donc l'avocat de Jenny Kwan,  
17 et je vais insister sur le temps. Nous n'avons pas le choix,  
18 car nous avons un arrêt brutal à 19 h.

19 **ME MANI KAKKAR:** Merci, madame la commissaire  
20 HOGUE.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME MANI KAKKAR:**

22 **ME MANI KAKKAR:** Je m'appelle Mani Kakkar et  
23 je suis l'avocat de Jenny Kwan.

24 J'ai quelques questions à vous poser,  
25 monsieur Basler, et je respecterai l'heure, car je comprends  
26 qu'il est tard pour tout le monde. En fait, cela découle très  
27 bien de ce dont M. Cameron vient de parler, c'est-à-dire des  
28 séances d'information.

1                    Dans le résumé, vous parlez de deux types  
2 différents de breffages, les breffages de sécurité défensive  
3 ou de protection, et les breffages entrepris dans le cadre de  
4 TRM. Pouvez-vous expliquer la différence entre ces deux  
5 types?

6                    **M. BO BASLER:** Bien sûr. Je pense qu'il y a  
7 eu un recul, juste pour un bref instant. Les mesures de  
8 réduction de la menace peuvent inclure un large éventail  
9 d'activités, dont une séance d'information contenant des  
10 renseignements classifiés ou une série de séances  
11 d'information ne sont qu'un type de mesure de réduction de la  
12 menace. Je ne veux donc pas donner l'impression que c'est le  
13 seul type de mesures de réduction de la menace qui est  
14 entreprise par le Service ou par le Service dans ce domaine.

15                    Depuis un certain nombre d'années, nous  
16 consultons les représentants élus de tous les ordres de  
17 gouvernement, les gouvernements fédéral, provinciaux,  
18 municipaux, territoriaux et autochtones, ainsi que leur  
19 personnel, pour qu'ils tiennent des séances d'information sur  
20 la défensive. Il s'agit donc d'un engagement auprès de ces  
21 personnes ou de leurs bureaux afin de les sensibiliser  
22 davantage à la menace d'ingérence étrangère. Il s'agit donc  
23 vraiment d'une prise de conscience.

24                    Ce n'est pas – ces séances d'information ne  
25 contiennent pas d'informations classifiées spécifiques sur  
26 les menaces individuelles contre la personne avec laquelle  
27 nous interagissons, elles sont vraiment conçues et visent à  
28 accroître la résilience de la personne et de son personnel

1 face à cette menace particulière. Ils sont donc informés.  
2 Nous discutons de l'individu, comme de la menace globale  
3 d'ingérence étrangère à laquelle il peut être confronté en  
4 raison de sa position en tant qu'élus, mais ce n'est pas  
5 nécessairement spécifique à lui en tant qu'individu. Nous ne  
6 discutons pas de menaces individuelles.

7 Une mesure de réduction de la menace qui peut  
8 contenir des renseignements classifiés et qui est conçue pour  
9 fournir certains éléments d'information classifiés  
10 spécifiques à l'élus afin de l'informer de la menace  
11 spécifique et de lui donner suffisamment d'outils pour  
12 réduire cette menace.

13 Je pense qu'il a été mentionné plus tôt  
14 aujourd'hui que les mesures de réduction de la menace prises  
15 par le Service doivent répondre à un certain nombre de  
16 critères, dont l'un est que nous devons avoir des motifs  
17 raisonnables de croire que la menace existe, telle que  
18 définie dans la Loi sur le SCRS, mais nous devons également  
19 avoir des motifs raisonnables de croire que ce que nous  
20 entreprenons, Ainsi, dans ces cas, la fourniture  
21 d'informations classifiées spécifiques à l'individu lui  
22 permet de prendre les mesures nécessaires pour réduire la  
23 menace.

24 Il y a une nuance, mais ils sont différents  
25 en ce sens qu'ils visent honnêtement à aider l'individu à  
26 réduire la menace spécifique qui lui est présentée.

27 **ME MANI KAKKAR:** Cela répond à ma question et  
28 à d'autres encore, alors je vous en remercie. Et vous avez

1 mentionné que vos séances d'information sont de nature  
2 générale.

3 Et je demanderais que nous affichions le  
4 document JKW 5069.

5 Et madame la commissaire, je vous demande  
6 votre indulgence dans cette affaire. J'ai fourni ce document  
7 à la Commission assez tard dans la journée, compte tenu de  
8 certains des documents que nous avons reçus de la Commission.  
9 Il s'agit d'un document du SCRS. Il s'agit d'un dépliant ou  
10 d'une brochure qui a été remis lors d'une séance  
11 d'information à un député.

12 Et je veux simplement vous demander, monsieur  
13 Basler, si vous êtes à l'aise, qu'il s'agit d'un exemple du  
14 genre de document que vous fourniriez lors de l'une des  
15 séances d'information sur la défensive ou la protection que  
16 vous avez mentionnées?

17 Et dans la mesure du possible, il serait bon  
18 de faire pivoter le document pour qu'il soit un peu plus  
19 lisible.

20 **M. BO BASLER:** Pouvons-nous aller plus loin?

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce n'est pas facile à  
22 lire, celui-ci.

23 **M. BO BASLER:** Pouvons-nous simplement faire  
24 défiler vers le bas de la... oh, désolé. J'ai juste... oui.  
25 C'est ce que je voulais pouvoir regarder, le niveau de  
26 classification. Il s'agit donc d'un document non classifié.

27 Oui, c'est le genre de document que nous  
28 pourrions laisser derrière nous lors d'une séance

1 d'information sur la sécurité défensive. Lorsque nous  
2 discutons de la menace stratégique globale de l'ingérence  
3 étrangère pour être en mesure d'accroître cette résilience,  
4 c'est le genre de document qui... oui.

5 **ME MANI KAKKAR:** Je vous remercie, monsieur  
6 Basler. Et quand diriez-vous que les bureaux régionaux ont  
7 commencé à offrir ce genre de séances d'information ?

8 **M. BO BASLER:** D'après mes meilleurs  
9 souvenirs, je pense que c'était probablement vers 2018 ou  
10 2019. Nous le faisons depuis un certain nombre d'années, un  
11 nombre raisonnable, mais à mesure que la menace d'ingérence  
12 étrangère a changé et que nous avons constaté une certaine  
13 différence dans la façon dont la menace était mise en œuvre,  
14 nous avons pris des mesures pour être en mesure de dialoguer  
15 avec les parlementaires qui présentaient des niveaux de  
16 risque plus élevés. C'est donc chose faite depuis au moins  
17 quatre ou cinq ans maintenant.

18 **ME MANI KAKKAR:** Vous parlez de quatre ou  
19 cinq ans vers 2018 ou 2019 ?

20 **M. BO BASLER:** Non. Désolé, cela fait quatre  
21 ou cinq parlementaires que nous le faisons.

22 **ME MANI KAKKAR:** Quatre ou cinq...

23 **M. BO BASLER:** Oui.

24 **ME MANI KAKKAR:** D'accord.

25 **M. BO BASLER:** Oui.

26 **ME MANI KAKKAR:** Mais c'est une différence  
27 significative.

28 **M. BO BASLER:** Oui.

1                   **ME MANI KAKKAR:** Et seriez-vous en mesure  
2 d'estimer combien de parlementaires ont reçu une telle séance  
3 d'information ?

4                   **M. BO BASLER:** Selon les derniers chiffres,  
5 et je vous demande de ne pas me citer précisément là-dessus,  
6 mais selon les derniers chiffres que je crois avoir vus,  
7 c'était plus de 65 ou 70 parlementaires.

8                   **ME MANI KAKKAR:** De manière générale.

9                   **M. BO BASLER:** Oui.

10                  **ME MANI KAKKAR:** Et avez-vous une idée de qui  
11 a pris cette décision ou pourquoi ou comment?

12                  **M. BO BASLER:** De faire le breffage des  
13 parlementaires?

14                  **ME MANI KAKKAR:** Oui.

15                  **M. BO BASLER:** Je n'ai pas d'idée de la  
16 décision individuelle. Je pense qu'il ne s'agissait  
17 probablement pas d'une décision individuelle, mais de la  
18 reconnaissance de la menace et de l'environnement de menace  
19 dans lequel nous vivions, au moment où cela a commencé, et  
20 cela pourrait être un outil utile que l'organisation pourrait  
21 déployer pour aider à renforcer cette résilience. Mais je  
22 n'ai pas assisté à la réunion où le concept a été approuvé,  
23 par exemple.

24                  **ME MANI KAKKAR:** Et avez-vous reçu des  
25 commentaires de la part de ceux à qui vous avez donné ces  
26 séances d'information quant à leur efficacité ?

27                  **M. BO BASLER:** Nous avons reçu des  
28 commentaires, oui. Nous n'avons pas toujours de commentaires,

1        mais nous les avons reçus directement là où les gens ont dit  
2        qu'ils les appréciaient. Cela a accru leur prise de  
3        conscience et leur compréhension de la menace. Nous avons  
4        également entendu des commentaires, pas nécessairement  
5        directs, mais que certaines personnes les ont trouvés moins  
6        utiles, trop généraux. Je pense que c'est tout à fait  
7        compréhensible.

8                    Il y en a de plus ou moins à des degrés  
9        divers, si l'on regarde le nombre de parlementaires au niveau  
10       fédéral. Il y aura différents degrés de compréhension de  
11       cette menace. Il s'agit donc d'une approche unifiée, d'une  
12       approche standard pour chacune de ces séances d'information,  
13       ce sera nouveau pour certaines personnes et pas nouveau pour  
14       d'autres.

15                    **ME MANI KAKKAR:** Au cours de la période où  
16       vous avez donné ces séances d'information, à la fois à la  
17       suite de la rétroaction et de l'évolution de la stratégie de  
18       la RPC en matière d'ingérence étrangère, par exemple, avez-  
19       vous apporté des changements au type de séances d'information  
20       que vous donnez aux députés ?

21                    **M. BO BASLER:** Je crois que la meilleure  
22       façon de formuler cela est de dire qu'ils représentent notre  
23       compréhension de la menace telle qu'elle se concrétise au  
24       moment de la séance d'information. Cette compréhension change  
25       chaque année. Au fur et à mesure que nous apprenons comment  
26       les auteurs de menace se comportent, cela change notre  
27       compréhension, cela change notre approche et, par conséquent,  
28       cela éclaire et modifie la séance d'information.

1                   Donc, oui, l'information que nous fournirons  
2                   en 2024, et je n'ai pas le contenu de ce qui a été briefé, si  
3                   l'on en a fait un le mois dernier et ce qui a été fait en  
4                   2019 pour faire une comparaison côte à côte, mais je suppose  
5                   que la différence, c'est qu'il y aurait une différence  
6                   significative entre les deux parce que notre compréhension de  
7                   la menace est différente.

8                   **ME MANI KAKKAR:** Je suis conscient du temps  
9                   qui m'est imparti, alors je vais poser une dernière question.  
10                  En fait, je vais peut-être essayer d'en mettre deux, mais  
11                  voyons voir.

12                  Donc, lorsque vous donnez ces séances  
13                  d'information, vous – il semble que vous laissiez de  
14                  l'information à ces candidats ou à ces députés pour qu'ils  
15                  puissent vous contacter s'ils découvrent une éventuelle  
16                  ingérence étrangère. Avez-vous constaté qu'il y a eu une  
17                  augmentation du nombre de plaintes potentielles pour  
18                  ingérence étrangère que votre bureau a reçues?

19                  **M. BO BASLER:** Oui, pas...oui, il y a plus  
20                  d'engagements. Je ne sais pas si je les appellerais des  
21                  plaintes pour ingérence étrangère parce que c'est... je pense  
22                  que c'est quelque chose qui...c'est un concept qui vit dans  
23                  le monde policier un peu plus que cela – que dans notre  
24                  monde. Lorsque nous interagissons avec les Canadiens de  
25                  partout au pays, y compris les députés, nous sommes très bien  
26                  conçus pour renforcer la résilience, mais aussi pour ouvrir  
27                  cette ligne de communication.

28                  Lorsque nous interagissons avec les Canadiens

1 de partout au pays, y compris les députés, nous sommes très  
2 bien conçus pour renforcer la résilience, mais aussi pour  
3 ouvrir cette ligne de communication.

4 **ME MANI KAKKAR:** D'accord. C'est...

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

6 **ME MANI KAKKAR:**... c'était plus pour moi que  
7 pour vous, mais merci beaucoup pour votre réponse.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

9 Avocat pour Michael Chong?

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GIB van ERT:**

11 **ME GIB van ERT:** Monsieur Basler, j'aimerais  
12 vous poser une question au sujet de certaines déclarations  
13 contenues dans le document WIT36.

14 Si le greffier voulait bien mettre cela à  
15 l'écran ? Et si vous voulez bien aller à la page 7 en bas,  
16 s'il vous plaît ? Nous y sommes, oui. Exactement.

17 Juste sous la rubrique « RPC », M. Basler. Je  
18 vais vous lire ceci pour que nous l'ayons tous, mais vous  
19 comparez les stratégies et le niveau d'influence de la RPC,  
20 je pense qu'il est juste de le dire, en 2019 dans ce pays par  
21 rapport à 2021. Et ce que vous avez dit, c'est – eh bien, ce  
22 que dit la déclaration, c'est :

23 "M. Basler a expliqué qu'en 2019, les  
24 candidats que la RPC n'aimait pas  
25 recevaient peu ou pas de couverture  
26 dans les médias d'information de  
27 langue chinoise et qu'ils ne seraient  
28 pas invités à des événements de la

1 communauté sino-canadienne.”

2 Je vais m'arrêter là. J'ai été abasourdi par  
3 cela. Et je veux juste m'assurer que je vous ai bien compris.  
4 Est-ce que le Service est d'avis, d'après votre expérience,  
5 qu'en 2019, encore une fois, la RPC, un pays étranger de  
6 l'autre côté de l'océan, à des milliers de kilomètres, a une  
7 telle influence dans les médias d'information de langue  
8 chinoise dans ce pays, encore une fois, il y a cinq ans  
9 maintenant, qu'elle pourrait persuader les médias de notre  
10 pays, les médias de langue chinoise, un petit segment peut-  
11 être, mais néanmoins, médias de notre pays, de ne pas couvrir  
12 les gens que la RPC n'aimait pas ? Est-ce bien ce que vous  
13 dites ici, monsieur?

14 **M. BO BASLER:** Je pense qu'il faut démêler  
15 les énoncés généraux des énoncés précis. Donc, oui, nous  
16 croyons comprendre qu'il y a des leviers que la République  
17 populaire de Chine utilisera, y compris l'influence sur les  
18 médias, certains ici, d'autres internationaux, auxquels les  
19 Canadiens ont accès et qui ne sont pas basés ici au Canada.  
20 Les médias d'information ne se limitent donc pas à ce qui est  
21 produit ici au Canada. Il y a donc différentes avenues ou  
22 différents moyens par lesquels les Canadiens consomment les  
23 médias. Mais l'utilisation de l'influence sur ces médias est  
24 absolument comprise comme l'une des techniques utilisées.

25 Cette déclaration, cependant, n'est pas une  
26 déclaration générale. Cela faisait partie d'une discussion  
27 qui était un peu plus large et un peu plus nuancée et qui  
28 comprenait des détails plus classifiés à titre d'exemples.

1 Mais oui, en tant que déclaration générale,  
2 pas une déclaration générale, c'est exact.

3 **ME GIB van ERT:** Merci. C'est très utile et  
4 je comprends votre point de vue. Je pense que si l'idée se  
5 limitait à l'idée que les médias d'information à l'extérieur  
6 du pays...

7 **M. BO BASLER:** M'hm.

8 **ME GIB van ERT:**... pourrait être influencé ?

9 **M. BO BASLER:** Oui.

10 **ME GIB van ERT:**... par la Chine, surtout  
11 s'ils venaient de Chine, nous serions peut-être un peu moins  
12 surpris. Je serais un peu moins abasourdi.

13 **M. BO BASLER:** D'accord.

14 **ME GIB van ERT:** Mais je pense que ce que  
15 vous avez dit, c'est que oui, c'est à l'extérieur du pays,  
16 mais c'est aussi à l'intérieur du pays ?

17 **M. BO BASLER:** Il y a certainement des  
18 tentatives d'exercer une influence sur les médias canadiens  
19 de langue chinoise. Oui.

20 **ME GIB van ERT:** Oui, des tentatives. Mais ce  
21 que je croyais que vous disiez ici, et corrigez-moi si j'ai  
22 mal compris, c'est qu'il y a...

23 **M. BO BASLER:** Quelques...

24 **ME GIB van ERT:**... tentatives en 2019?

25 **M. BO BASLER:** Oui.

26 **ME GIB van ERT:** Oui. Merci. Et de même, la  
27 République populaire de Chine, toujours en 2019, a eu une  
28 telle influence que certains candidats qui étaient

1 impopulaires auprès de la République populaire de Chine ont  
2 été désinvités aux événements qui se déroulaient dans notre  
3 pays?

4 **M. BO BASLER:** Oui.

5 **ME GIB van ERT:** D'accord. Je trouve cela  
6 stupéfiant. Et je vous remercie d'avoir porté cela à notre  
7 attention dans ce forum public.

8 Ensuite, vous continuez vers 2021. Eh bien,  
9 laissez-moi terminer la lecture du paragraphe. Vous dites : «  
10 La stratégie de la RPC... On parle ici de 2019:

11 "... était de rendre ces candidats peu  
12 attrayants en les rendant inconnus..."

13 **M. BO BASLER:** M'hm.

14 **ME GIB van ERT:**

15 "... tout en promouvant fortement les  
16 candidats favoris de la RPC."

17 Et puis vous arrivez en 2021 et vous dites  
18 que :

19 "En 2021, la stratégie avait évolué,  
20 passant d'une mise à l'écart passive  
21 à des attaques actives contre la  
22 réputation."

23 Et vous donnez l'exemple de Kenny Chiu, qui,  
24 selon vous, a été qualifié de raciste ou d'antichinois.

25 Encore une fois, je veux juste mieux  
26 comprendre. Si vous pouvez y ajouter quelque chose, et je  
27 crois comprendre que vous parliez dans un autre forum et que  
28 vous ne vous sentez peut-être pas en mesure d'y ajouter quoi

1 que ce soit, auquel cas très bien, dites-le, s'il vous plaît.  
2 Mais encore une fois, je pense que cela ouvrira les yeux de  
3 beaucoup de gens et je vous invite, si vous le pouvez, à  
4 expliquer cette évolution vers des attaques actives contre la  
5 réputation dans ce pays?

6 **M. BO BASLER:** Oui. Je pense que ce que je  
7 peux dire, c'est mettre en évidence une partie de l'espace  
8 négatif entre les deux. Il y a donc eu ce qu'il est apparu,  
9 du moins dans ma région, qu'il y avait eu un changement de  
10 tactique entre les deux élections.

11 La raison pour laquelle il y a eu un  
12 changement de tactique, ce n'est pas souligné ici. Il peut y  
13 avoir une multitude de raisons différentes, qui peuvent  
14 changer cela, notamment le fait qu'en 2019, il n'y a pas eu  
15 de pandémie et qu'en 2021 il y en a eu ; n'est-ce pas ?  
16 Ainsi, la capacité d'utiliser les mêmes leviers et outils qui  
17 ont pu être à la disposition d'un État en 2019 pourrait ne  
18 pas être aussi efficace en 2021.

19 Donc, bien que nous ayons vu un changement de  
20 tactique, je ne suis pas disposé ou pas en mesure d'aller  
21 plus loin dans les détails de la raison pour laquelle cela a  
22 pu être, à part une déclaration selon laquelle ils sont  
23 différents et qu'il y a des raisons derrière cela, peut-être.

24 **ME GIB van ERT:** Merci. Et vous avez  
25 mentionné votre région à l'époque. Et, était-ce la Colombie-  
26 Britannique à l'époque pour 2021 ?

27 **M. BO BASLER:** Exact.

28 **ME GIB van ERT:** Exact. La région où se

1       trouvait donc la circonscription de M. Chiu ? Steveston-  
2       Richmond Est?

3                   **M. BO BASLER:**   Oui..

4                   **ME GIB van ERT:**   Bien. Dans ce paragraphe,  
5       encore une fois, je ne veux pas trop en lire.

6                   **M. BO BASLER:**   M'hm.

7                   **ME GIB van ERT:**   Je vais vous dire ce que je  
8       crois y lire, et vous me corrigerez si je suis allé trop  
9       loin.

10                   Vous décrivez les observations d'un  
11       changement de stratégie entre 2019 et 2021. Votre agence, si  
12       vous êtes libre de le dire, a-t-elle détecté la stratégie de  
13       2019 en 2019 ? Ou est-ce quelque chose que vous regardez  
14       maintenant et que vous pouvez voir, mais que vous ne voyiez  
15       pas à l'époque?

16                   **M. BO BASLER:**   Donc, je pense, encore une  
17       fois, que je vais prendre du recul et démêler certaines  
18       choses.

19                   Tout d'abord, nous parlons de la stratégie ou  
20       nous parlons des activités dont nous avons été témoins ou que  
21       nos renseignements nous ont amenés à croire que nous  
22       entreprenions. Ce n'est pas couplé avec l'influence, c'est  
23       vrai? Ce qui est détaillé dans le résumé, ce sont les  
24       renseignements sur les activités entreprises, et non sur  
25       l'étendue de l'influence de ces activités. Il n'y a donc  
26       aucun commentaire sur leur efficacité ou non. Je veux donc  
27       simplement faire cette distinction. Il n'y a pas cette  
28       conclusion là-dedans.

1                    Nous recueillons continuellement des  
2                    renseignements axés sur le présent et le passé, et tournés  
3                    vers l'avenir.

4                    Ainsi, notre compréhension de ce que nous  
5                    avons vu en 2019 serait éclairée par ce que nous recueillons  
6                    à l'époque. Il se peut aussi, lorsque nous recueillons  
7                    quelque chose en 2019 et que nous le comparons à quelque  
8                    chose que nous avons recueilli en 2014, nous pouvons  
9                    comprendre la pertinence de ce renseignement qui a été  
10                    recueilli en 2014.

11                    Ainsi, quelque chose recueilli de nombreuses  
12                    années plus tôt peut tout d'un coup nous informer et devenir  
13                    pertinent pour notre compréhension de 2019. C'est la même  
14                    chose pour l'avenir. Ainsi, lorsque nous recueillons en 2019,  
15                    cela peut nous informer sur ce que nous pourrions voir et  
16                    nous donner l'occasion de faire une boule de cristal, par  
17                    exemple, ce qui pourrait arriver lors des prochaines  
18                    élections. Mais cela ne se limite pas uniquement à notre  
19                    compréhension de la menace de 2019, car elle était basée  
20                    uniquement sur la collection de 2019. C'est la collection de  
21                    choses beaucoup plus tôt et beaucoup plus tard. Nous aurons  
22                    peut-être quelque chose dans un an qui nous permettra de  
23                    mieux comprendre ce qui s'est passé en 2019.

24                    **ME GIB van ERT:** Merci.

25                    **M. BO BASLER:** C'est un phénomène très  
26                    courant.

27                    **ME GIB van ERT:** Merci. C'est ma dernière  
28                    question.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, parce que votre  
2 temps est écoulé.

3                   **ME GIB van ERT:** Merci.

4                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc...

5                   **ME GIB van ERT:** Ma dernière question est la  
6 suivante : êtes-vous au courant des efforts déployés par le  
7 Service ou d'autres organismes, ministères du gouvernement  
8 pour informer les candidats de langue chinoise de n'importe  
9 quel parti de ce genre d'influences et d'activités que vous  
10 détectiez, afin qu'ils puissent armer des thèmes avant les  
11 élections de 2021, par exemple ?

12                   **M. BO BASLER:** Oui, je pense que la meilleure  
13 réponse que je puisse donner à cela, c'est que c'est en  
14 grande partie la raison pour laquelle nous nous sommes  
15 engagés dans les séances d'information sur la sécurité  
16 défensive, c'était d'accroître la résilience et la  
17 compréhension de cette menace.

18                   **ME GIB van ERT:** Merci. Vous m'avez été d'une  
19 grande aide.

20                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

21                   La prochaine étape est la Coalition des  
22 droits de la personne.

23                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME HANNAH TAYLOR:**

24                   **ME HANNAH TAYLOR:** Bonjour, monsieur Basler.  
25 J'aimerais vous renvoyer à un document présenté par la  
26 Coalition des droits de l'homme. Il s'agit d'un rapport  
27 préparé par le Groupe d'action pour les droits de la personne  
28 et Sécurité Canada. Il peut être trouvé dans le document

1       suivant. Et si le greffier le pouvait, s'il vous plaît, le  
2       prendre et passer à la page 129.

3                       Et puis, je crois... assurez-vous que c'est  
4       vrai. Non, 129, et puis sur le... désolé, au 129 du document,  
5       pas sur le PDF, s'il vous plaît. D'accord. Et juste là. Merci  
6       beaucoup.

7                       Dans la colonne de droite, le deuxième  
8       paragraphe commence par « Freedom House ». Je vais vous le  
9       lire à haute voix.

10                      " Freedom House affirme que, bien que  
11                      le SCRS et la GRC maintiennent des  
12                      moyens de communiquer des  
13                      renseignements sur la sécurité  
14                      nationale, ceux-ci ne sont pas  
15                      spécifiques à la répression  
16                      transnationale, et comme la plupart des  
17                      rapports sont considérés comme n'étant  
18                      pas liés à la sécurité nationale, ils  
19                      ne font pas l'objet d'un suivi par les  
20                      forces de l'ordre."

21                      Dans le contexte de l'ingérence électorale,  
22       et je sais que vous pouvez parler au SCRS et à la GRC, que  
23       pensez-vous de cette conclusion de Freedom House par rapport  
24       à l'ingérence étrangère ?

25                      **M. BO BASLER:** Pour bien comprendre leurs  
26       conclusions, j'aurais besoin d'être capable de lire tout ce  
27       qui a été mis en œuvre dans leurs conclusions. Mais d'une  
28       manière générale, pour ne pas traiter de cela, c'est comme

1 une conclusion sur la répression transnationale, donc en  
2 termes d'ingérence étrangère dans l'espace électoral, nous  
3 avons – l'un des documents que nous avons produits, je crois  
4 qu'il a peut-être été soulevé lorsque le comité de  
5 l'administration centrale était présent, nous l'avons produit  
6 dans... si je ne me trompe pas, six ou sept langues  
7 différentes.

8 Donc pas seulement dans les deux langues  
9 officielles, mais l'ingérence étrangère savait que nous  
10 l'avions produit dans un certain nombre de langues, afin  
11 qu'il puisse être distribué et compris par des anglophones ou  
12 des francophones non natifs. C'était donc une façon d'essayer  
13 d'ouvrir la porte et de créer ce genre de dialogue bilatéral  
14 avec les collectivités de tout le pays et de leur donner la  
15 possibilité de revenir au Service, qu'il s'agisse du Service  
16 ou de la GRC, au besoin. C'était notre document.

17 **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord. Peut-être  
18 passerons-nous plus précisément au mécanisme de signalement  
19 public ou de traitement des plaintes du SCRS.

20 **M. BO BASLER:** Bien sûr.

21 **ME HANNAH TAYLOR:** À votre connaissance, le  
22 SCRS a-t-il reçu des rapports de membres de la diaspora  
23 concernant une ingérence électorale potentielle dans les  
24 élections de 2019 et de 2021 ?

25 **M. BO BASLER:** Je ne suis pas au courant  
26 personnellement, mais je n'étais pas en mesure d'être au  
27 courant de ce qui arrivait à notre ligne de dénonciation.

28 **ME HANNAH TAYLOR:** À votre avis, les membres

1 du public ont-ils tendance à savoir qu'ils peuvent  
2 communiquer avec vous ou avec le SCRS pour déposer des  
3 plaintes ?

4 **M. BO BASLER:** Je crois que oui. Nous sommes  
5 aussi accessibles que... nous essayons d'être accessibles. À  
6 l'époque où les gens utilisaient les annuaires téléphoniques,  
7 nous étions dans les annuaires téléphoniques. Aujourd'hui,  
8 vous savez, nous avons notre site Web. Nous intervenons dans  
9 tout le pays. Nos bureaux régionaux mobilisent l'ensemble du  
10 pays. Nos unités de sensibilisation et d'engagement des  
11 intervenants universitaires collaborent avec des groupes  
12 communautaires partout au pays.

13 Il s'agit donc d'essayer de sensibiliser les  
14 Canadiens pour s'assurer qu'ils ont la capacité de nous  
15 joindre, de décrocher le téléphone, de nous envoyer un  
16 courriel, de faire la ligne de dénonciation, peu importe. Il  
17 y a donc beaucoup de sensibilisation. Son efficacité, je ne  
18 pense pas pouvoir en parler.

19 **ME HANNAH TAYLOR:** En ce qui concerne, je  
20 suppose... vous avez parlé de l'apparition dans les annuaires  
21 téléphoniques, maintenant en ligne, par téléphone, de  
22 l'information sur la ligne de dénonciation et sur la façon  
23 d'y accéder, est-ce que cela est annoncé dans une langue  
24 autre que l'anglais et le français, à votre connaissance ?

25 **M. BO BASLER:** Je n'en suis pas sûr à cent  
26 pour cent. Je ne serais pas en mesure de donner une réponse  
27 définitive à ce sujet, d'une façon ou d'une autre.

28 **ME HANNAH TAYLOR:** D'accord.

1 COMMISSAIRE HOGUE: Votre temps est terminé.

2 ME HANNAH TAYLOR: Oui, j'en ai peur. Merci.

3 M. BO BASLER: Merci.

4 COMMISSAIRE HOGUE: Merci.

5 Le prochain est M. Sirois, de l'ADRC.

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME GUILLAUME SIROIS:**

7 ME GUILLAUME SIROIS: Merci. Guillaume Sirois  
8 for the RCDA. Êtes-vous au courant d'une ingérence étrangère  
9 ou d'une activité d'influence dans nos processus électoraux  
10 menés par les services de renseignement russes au Canada  
11 pendant les 43e et 44e élections générales ?

12 M. BO BASLER: Je n'ai pas le pouvoir de  
13 m'afficher à l'écran ou de poser la question, mais dans notre  
14 résumé sur la Russie, nous avons expliqué que nous ne voyions  
15 pas d'importance dans les tentatives russes d'ingérence dans  
16 ces élections.

17 ME GUILLAUME SIROIS: Mais dans le résumé de  
18 votre témoignage, il n'y a aucune mention de la Russie ;  
19 c'est vrai?

20 M. BO BASLER: Je ne crois pas qu'il y ait de  
21 mention dans le résumé des témoins, non.

22 ME GUILLAUME SIROIS: C'est pourquoi...

23 M. BO BASLER: Je voulais donc parler du  
24 résumé du pays...

25 ME GUILLAUME SIROIS: D'accord.

26 M. BO BASLER:... que nous avons produit,  
27 mais, non, je ne crois pas dans le résumé de mon témoignage  
28 qu'il est fait mention de la Russie.

1                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Et est-ce parce que la  
2 Russie n'était pas une préoccupation ou est-ce parce qu'il  
3 n'y a pas eu de questions – d'autres questions qui ont été  
4 posées sur les résumés d'actualité pendant les entrevues et  
5 les audiences à huis clos sur la Russie ?

6                   **M. BO BASLER:** Ok. Donc, les résumés  
7 thématiques, les versions publiques des audiences à huis clos  
8 et les versions publiques des entrevues sont toutes les trois  
9 des informations qui peuvent être rendues publiques et  
10 discutées publiquement.

11                   Les informations qui ne peuvent pas être  
12 divulguées pour des raisons de sécurité nationale ne se  
13 trouvent pas dans ces documents. Donc, la raison pour  
14 laquelle je donne cette explication, c'est que ce n'est pas –  
15 l'absence d'une conversation dans un document public ne  
16 signifie pas qu'une conversation a eu lieu ou non. C'est ce  
17 qui peut être rendu public dans les documents.

18                   **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Mais le  
19 résumé de votre témoignage parle de l'Inde. Il parle de la  
20 Chine. Il ne parle pas de la Russie. Je trouve cela étrange.  
21 N'êtes-vous pas d'accord?

22                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Quelle est votre  
23 question, je suis désolée ?

24                   **ME GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais savoir si le  
25 témoin a discuté avec la Commission de l'ingérence russe  
26 avant son témoignage d'aujourd'hui. Je veux en savoir plus  
27 sur l'ingérence russe dans les deux dernières élections dans  
28 le contexte du résumé thématique qui a été soumis.

1                   **ME GORDON CAMERON:** Madame la Commissaire, je  
2                   pense que c'est un point où le témoin a fait aussi bien que  
3                   l'avocat aurait pu le faire pour exposer le dilemme dans  
4                   lequel il se trouve, que beaucoup d'efforts ont été déployés  
5                   pour dire ce qui peut être dit publiquement...

6                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Je vais continuer

7                   **ME GORDON CAMERON:** ... et qu'est-ce qui ne  
8                   le peut pas.

9                   **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci. Le SCRS a-t-il  
10                  été témoin d'une augmentation de ce que nous appelons l'EVCI,  
11                  c'est-à-dire l'extrémisme violent à motivation idéologique,  
12                  dans les jours ou les semaines qui ont précédé les élections  
13                  de 2021 ?

14                  **M. BO BASLER:** Je ne suis pas un – donc  
15                  l'enquête de l'EVCI est du ressort de notre branche  
16                  antiterroriste. Je ne suis pas un expert dans ce domaine,  
17                  alors je ne peux pas dire si, dans les semaines qui ont  
18                  précédé, donc dans le très court laps de temps des semaines  
19                  qui ont précédé l'élection, il y a eu une augmentation de  
20                  l'activité de menace liée à l'EVCI. Je ne suis pas en mesure  
21                  de le dire. D'une manière générale, c'est une menace qui a  
22                  augmenté au fil des ans, absolument.

23                  **ME GUILLAUME SIROIS:** D'accord. Mais vous ne  
24                  pouvez pas parler d'une augmentation pendant la période  
25                  électorale, en particulier ?

26                  **M. BO BASLER:** Je ne peux pas, non. Désolé.

27                  **ME GUILLAUME SIROIS:** Merci. Pas d'autres  
28                  questions.

1                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

2                   La Coalition Sikh.

3                   **ME PRABJOT SINGH:** Merci madame la  
4 commissaire.

5                   **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR ME PRABJOT SINGH:**

6                   **ME PRABJOT SINGH:** Si monsieur le greffier  
7 peut me présenter le résumé du témoignage de M. Basler,  
8 page 7.

9                   Monsieur Basler, si vous me le permettez,  
10 vous étiez le directeur général du bureau régional du SCRS en  
11 Colombie-Britannique. Pouvez-vous me rappeler à quelle époque  
12 c'était ?

13                   **M. BO BASLER:** J'étais. Je suis arrivée à  
14 l'été 2021, puis j'ai commencé ce poste en 2023 sur une base  
15 temporaire, puis je suis passée à un poste de ---

16                   **ME PRABJOT SINGH:** Oh, vous êtes maintenant  
17 le coordonnateur de la lutte contre l'ingérence étrangère ;  
18 c'est bien ça?

19                   **M. BO BASLER:** C'est exact.

20                   **ME PRABJOT SINGH:** De ce point de vue, et  
21 j'imagine que le Service a aussi une certaine mémoire  
22 institutionnelle, seriez-vous d'accord avec moi pour dire que  
23 l'ingérence étrangère indienne au Canada, qu'il s'agisse de  
24 répression transnationale ou d'ingérence électorale, a  
25 augmenté depuis, disons, de 2017 jusqu'à maintenant, y  
26 compris au cours des deux dernières périodes électorales?

27                   **M. BO BASLER:** En fait, je ne suis pas, je  
28 pense, bien placé pour établir un niveau de référence pour

1 une année par rapport à une autre. C'est certainement une  
2 menace qui a été sur le radar, oui, et c'est une menace qui a  
3 été évidemment importante pour le Service et pour le  
4 gouvernement, mais je... je ne suis pas... je ne pense pas  
5 être en mesure de dire qu'il y a eu un certain niveau  
6 d'activité en 2017, puis en 2019, puis en 2021. Je ne peux  
7 pas... je ne peux pas représenter cela comme ça pour vous.  
8 Désolé.

9 **ME PRABJOT SINGH:** D'accord. Oui, c'est  
10 juste. Et donc, en se référant à la page 7 du résumé de votre  
11 témoignage, il est juste de dire, cependant, que l'Inde n'est  
12 que le deuxième pays après la RPC en ce qui concerne le  
13 niveau d'ingérence étrangère au Canada. C'est juste ?

14 **M. BO BASLER:** Est-ce que c'est à la page 7 ?  
15 Pardon.

16 **ME PRABJOT SINGH:** Oui, au milieu de la  
17 page 7, l'ingérence étrangère dans l'ingérence:

18 " Le témoin a indiqué qu'en Inde,  
19 bien qu'elle soit nettement deuxième  
20 après la RPC en termes de menace  
21 d'ingérence étrangère »

22 **M. BO BASLER:** Oui.

23 **ME PRABJOT SINGH:** Est-ce que c'est juste?

24 **M. BO BASLER:** C'est juste.

25 **ME PRABJOT SINGH:** Et j'aimerais attirer  
26 votre attention sur la dernière phrase de ce paragraphe, «  
27 Toutes les personnes interrogées », c'est-à-dire vous-même et  
28 deux de vos collègues du SCRS :

1                                    "... ont convenu que l'ingérence  
2                                    étrangère de l'Inde était  
3                                    préjudiciable aux processus  
4                                    démocratiques canadiens et à la  
5                                    cohésion des communautés régionales."

6                                    Puis-je vous demander de nous en dire plus  
7                                    sur cette dernière partie ? Que vouliez-vous dire par le  
8                                    fait d'être corrosif pour la cohésion de la communauté  
9                                    régionale ?

10                                    **M. BO BASLER:** Je pense donc que l'un des  
11                                    documents auxquels vous avez eu accès est le sommaire par  
12                                    pays pour l'Inde, qui a été produit principalement par le  
13                                    Service en consultation avec d'autres ministères. Dans ce  
14                                    document particulier, nous discutons du fait que le  
15                                    gouvernement de l'Inde entreprend des activités d'ingérence  
16                                    étrangère et qu'il a différentes forces motrices derrière ses  
17                                    activités. L'une d'entre elles consiste à contrer ce qu'elle  
18                                    perçoit comme des menaces à sa propre stabilité interne.

19                                    Et dès qu'un pays, y compris l'Inde, fait ce  
20                                    genre d'activités axées sur un élément particulier de la  
21                                    société canadienne, c'est-à-dire dans ce cas-ci, ce qu'il  
22                                    perçoit comme des menaces, c'est-à-dire des individus ou des  
23                                    groupes qui militent pour une patrie sikhe indépendante,  
24                                    c'est corrosif pour la société canadienne. C'est donc le  
25                                    contexte là-dedans, et c'est aussi corrosif pour la cohésion  
26                                    de la communauté.

27                                    **ME PRABJOT SINGH:** Désolé, juste pour  
28                                    clarifier. Ainsi, l'activité ciblée de l'Inde qui cible les

1 défenseurs sikhs d'une patrie sikhe et les résultats de ce  
2 ciblage sont ce qui conduit à l'effondrement de la cohésion  
3 communautaire?

4 **M. BO BASLER:** Je pense que la meilleure  
5 façon de caractériser cela est que c'est certainement un  
6 facteur, absolument, oui.

7 **ME PRABJOT SINGH:** C'est ainsi que beaucoup  
8 d'observateurs du parti au pouvoir en Inde, le VJP, parlent  
9 de la façon dont les responsables indiens cherchent à  
10 polariser la politique selon des lignes sectaires, ethniques  
11 et identitaires. Donc, quand vous parlez d'être corrosif pour  
12 la cohésion communautaire, est-ce que cette polarisation au  
13 sein des communautés de la diaspora est quelque chose que  
14 vous considérez comme un sous-produit de l'ingérence  
15 étrangère de l'Inde ?

16 **M. BO BASLER:** D'après ce que j'ai compris,  
17 cette partie de l'enquête est axée sur l'espace électoral  
18 plutôt que sur l'importance de la cohésion. Je pense donc que  
19 le - je vais revenir au résumé par pays tel qu'il a été  
20 produit, parce que ce document reflète vraiment la  
21 compréhension que le Service a, encore une fois en  
22 consultation avec d'autres ministères, de leurs activités  
23 axées sur ces élections. Et c'est vraiment ce qui a été  
24 produit et à peu près tout ce dont je vais pouvoir discuter  
25 dans les limites de cette enquête.

26 **ME PRABJOT SINGH:** Madame la Commissaire, Je  
27 vois que mon heure est...

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Votre temps est terminé.

1                   **ME PRABJOT SINGH:**... terminé. J'essaie de faire  
2 un suivi – mon dernier suivi juste pour clarifier un peu?

3                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Posez votre question,  
4 mais...

5                   **ME PRABJOT SINGH:** Oui.

6                   **COMMISSAIRE HOGUE:**... je verrai si je le  
7 permets ou non.

8                   **ME PRABJOT SINGH:** D'accord, bien sûr.

9                   J'essaie simplement de comprendre – nous  
10 parlons donc d'ingérence électorale, et dans ce contexte,  
11 cette cohésion communautaire a été mentionnée, et j'essaie  
12 simplement de – n'êtes-vous pas en mesure de nous en dire  
13 plus sur les répercussions sur le terrain au Canada?

14                   **M. BO BASLER:** Suis-je libre de ---

15                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous pouvez répondre.

16                   **M. BO BASLER:** Merci.

17                   Le référencement n'a pas été fait par le  
18 Service. Encore une fois, je reviens au résumé par pays des  
19 informations que nous avons sur les tentatives d'ingérence du  
20 gouvernement indien dans les processus électoraux.

21                   **ME PRABJOT SINGH:** Merci commissaire Hogue.

22                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

23                   Autres questions?

24                   **ME BARNEY BRUCKER:** Il est tard... pas de  
25 questions.

26                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Ré-examen?

27                   **ME GORDON CAMERON:** Non, merci.

28                   **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

1 Nous reprendrons donc demain matin à 9 h 30.

2 **LE GREFFIER:** À ordre, s'il vous plaît.

3 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est  
4 levée jusqu'à demain à 9 h 30.

5 --- L'audience est ajournée à 18 h 47

6

7

8 **C E R T I F I C A T I O N**

9

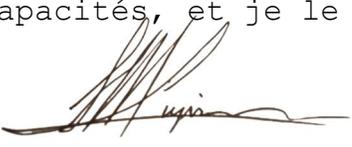
10 I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,  
11 hereby certify the foregoing pages to be an accurate  
12 transcription of my notes/records to the best of my skill and  
13 ability, and I so swear.

14

15 Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,  
16 certifie que les pages ci-hautes sont une transcription  
17 conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes  
18 capacités, et je le jure.

19

20



---

21 Sandrine Marineau-Lupien

22

23

24

25

26

27

28